REVUE AFRICAINE

BULLETIN DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1904

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REMARQUES

SUR LA

POÉSIE MODERNE

CHEZ

LES NOMADES ALGÉRIENS

(Suite. — Voir les nos 238, 239, 241, 242 et 249.)

Contrairement aux précédents, les derniers genres de poésie qui nous restent à voir ne changent nulle part de nom ni de mode de composition. Partout également connus, ils sont partout également en honneur. Ce sont : la *Hedjoua* (هجوة) ou *satire*, la *Medha* (مدحة) ou *panégyrique*, *épître louangeuse*, la *Merthia* (مرثية) ou *Rethoua* (رثوة), *élégie*.

La Hedjoua ou Satire

La satire est l'un des genres de composition poétique les plus chers aux Arabes, et l'un de ceux où ils s'entendent le mieux. Souvent, dans une réunion, dans une fête, on voit un chanteur improviser rapidement une critique mordante, qui, répétée de bouche en bouche, demeurera vivante, alors même que l'auteur et celui qu'il met en cause auront depuis longtemps quitté la scène du monde.

Malheureusement, l'exagération orientale trouve à se donner pleine carrière en ce genre, plus encore que dans

tout autre ; aussi faut-il bien se garder de prendre à la lettre des ouvrages, souvent pleins de verve, mais toujours outrés dans le fond comme dans la forme.

Il est encore un défaut où tombent trop fréquemment les poètes satiriques indigènes, conséquence du premier ; c'est la grossièreté souvent poussée jusqu'à l'obscénité. Alors que celle-ci est absolument bannie de la conversation entre gens bien élevés, elle devient excusable et presque aimable lorsqu'elle s'exprime en vers, et surtout quand elle s'attaque à la réputation d'autrui.

Malgré tout, on trouve encore à recueillir quelques pièces honnêtes ; mais leur petit nombre, et aussi cette considération que la satire est une dans les trois provinces, m'ont engagé à étendre un peu le champ de mes recherches et à prendre des exemples où je les ai trouvés, en vue de les avoir meilleurs. On lira donc ci-après quelques pièces recueillies dans la province de Constantine ; je dois faire remarquer cependant qu'elles sont de la partie que les Constantinois appellent le « R'arb » (l'Ouest), parce que ses habitants, Eulma, Rir'a, les tribus de la Medjana, les Ouled Aameur de Sétif, les Ouled Derradj du Hodna, ont beaucoup plus d'affinité avec les tribus de la province d'Alger qu'avec celles du reste de la province de Constantine, dont les coutumes, la langue, le génie poétique, rappellent plutôt la Tunisie occidentale (1).

La satire s'accommode de tous les plans, admet tous les mètres, toutes les combinaisons de rimes. Certaines

(1) J'ai recueilli ces quelques pièces satiriques constantinoises à Ngaous (chef-lieu de la commune mixte des Ouled Soltane), en avril-juin 1903. Mon ami, M. Lacheref Abd-Errezzeq ben Mohammed, ex-professeur à la Medersa d'Alger, actuellement cadi à Ngaous, et qui, à la connaissance très approfondie des langues française et arabe, joint un jugement sûr et un sens critique des plus rares, a eu l'obligeance de recueillir pour moi sur place, après mon départ, les éclaircissements que je n'avais pas eu le temps de me procurer et de me les adresser, accompagnés de ses précieux conseils.

pièces sont en vers très longs, à rimes plates ou entrecroisées, d'autres monorimes, d'autres à vers très courts et pour ainsi dire hachés par l'alternance de rimes différentes.

Voici d'abord une poésie qu'on peut considérer comme une satire, à cause de son contexte, quoiqu'elle ait toute l'apparence d'une *Zar'ouïa*. Je l'ai recueillie à Elguerara, aux confins du Mzab, en 1900 (1).

(1) Plusieurs personnes m'ayant fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à donner une transcription du texte arabe en caractères français, pour mieux fixer la prononciation et la mesure qui en découle, je me suis rendu à la justesse de cette observation. On trouvera donc ci-après, au bas des pages, la transcription de chaque poésie, et je donnerai à la fin de l'étude, en une seule fois, celle des pièces choisies précédemment comme exemples du *Goul*, du *Nèmm*, de la *Zar'ouïa*, de la *Guettaa*, etc. Toutefois, je n'ai pas cru devoir, dans cette transcription, user de caractères trop compliqués ni m'attacher à reproduire des nuances trop délicates de prononciation, car celles-ci sont bien souvent relatives au gosier qui énonce les sons ou à l'oreille qui les perçoit, plutôt que manifestations vraiment dialectales. Je n'ai donc employé pour représenter les sons consonnaux arabes qui n'ont point d'équivalent en français, qu'un petit nombre de signes, en général ceux qu'a choisis précisément M. Machuel pour le même usage, dans sa *Méthode d'Arabe parlé*. C'est-à-dire *th* pour ث — *h·* pour ح — *kr* pour خ — *d·* pour ذ — *dh* pour ض — *dh·* pour ظ — *t·* pour ط — *a·* ou *o·* ou *u·* ou *i·* ou *eu·*, etc., pour ع, suivant la voyelle que porte la lettre arabe ; — *r·* pour غ — *q* pour ف — *h* pour ء — *i* ou *ï* ou *y* pour ي, suivant que l'une ou l'autre de ces lettres reproduisait le mieux la prononciation arabe. Le *s* ou le *ç* seront indifféremment employés de même, suivant le cas, pour représenter le س ; le ص sera représenté par *c·*. Enfin, le ء *hamza* par н, dans le cas où il se fait sentir. Quant aux sons voyelles, je les reproduirai par les voyelles ou les diphtongues françaises surmontées, s'il est nécessaire, des brèves (◡) ou des longues (-) usitées dans la prosodie latine, ou encore d'un accent aigu, grave ou circonflexe.

J'avertis donc le lecteur que les transcriptions qu'il trouvera ci-après ont pour but unique de lui donner un aperçu de la prononciation, mais pas du tout de représenter l'orthographe ; car j'estime que les deux choses sont difficilement compatibles.

Toutes les lettres se prononcent, sauf l'*e* qui peut être muet, dans les mêmes conditions qu'en français.

I

(1) يا كاملة الزين ڧلبى راه ذارح
تخلاطك هذا دركه عيّانـــا

(2) زينك مبسّل ما بقَى ما يصلح
خدمة دِرتِها منها بركانـا

ÉCLAIRCISSEMENTS

(1) ذارح « épuisé, à bout de forces et dégoûté. » — تخلاط. Je traduis ici ce mot par « inconstance. » C'est le nom verbal de خلّط, au propre : « mélanger, » au figuré : « agir avec étourderie, inconstance, sans esprit de suite. »

(2) زين مبسّل « beauté fade, sans piquant, sans attraits. »

TRANSCRIPTION

(1) Yâ kâmelt ezzīne guelbi râh d·èrah· — tekrlât·ek hádà deurkhou a·yyāna.

(2) Zīnèk e-mbessel mâ bqa mâ ïeç·lah· — kradma dirtihâ mènhâ barkāna.

Remarque. — L'*e* qui précède le *m* de *e-mbessel* est prothétique et destiné seulement à marquer l'arrêt léger de la voix, l'espèce de liaison entre le mot et celui qui vient avant. Les indigènes le représentent par un ٱ quand ils écrivent de l'arabe vulgaire. Il compte dans la mesure.

(3) واليوم المسعود في زينك سامح
مثلك ياسر في عرب ڧيطانة

(4) وقت تعدّيناه لَكان ننقّح
فيلِيني لِلّه يا ذه الپوطانـــة

(3) ڧيطانة « nomades. » La racine est فَطَن, d'où فيْطن « s'établir dans une contrée, » à peu près comme فطّن, puis ڧيطون « tente de toile, » et ڧيطان, ڧيطانة « nomades, » vivant sous la tente. Remarquez cependant que le mot employé par les indigènes algériens pour désigner la tente arabe est toujours بيت ou خيمة. Doit-on rapprocher *Guitana* de l'espagnol *Jitanos*, désignant les nomades appelés en France *bohémiens* ?

(4) لَكان, composé de لَ « certes » et de كان, a fini par former une locution complexe dans laquelle كان renforce le sens de لَ plutôt qu'il n'y ajoute, de façon explicite, l'idée du passé ; l'ensemble doit se traduire par « certes seulement. » Peut-être, cependant, faudrait-il y voir une contraction de : لَ كَ أَن « certes comme si. » Le sens serait le même, d'ailleurs ; l'origine seule de l'expression est discutable. — ل dans لله est particule de serment : « par Dieu ! » — Quant au sens et à l'origine du mot پوطانة, *poutana*, ils sont bien évidents.

(3) Elyoum elmesso·ude fi zinèk cèmah· — methlèk iâceur fi A·rab guit·āna.

(4) Ouoqt· ta·ddinah lákân e-nneffah· — qilīni lillah yâ d'el pout·âna.

(5) العبد المحروق تلفاه يفدّح
احنا دمّ كبير نمشوا برزانة

(6) وانا من هواك راه فلبي مشمّح
متغلّى بنحاس شارب قطرانة

(7) وانتِ زينك فات الزين الواضح
لاكن ما فيك ظنّة معنا

(5) فدّح « plaisanter, badiner. » — دمّ كبير signifie « de bonne race. »

(6) مشمّح « bouché hermétiquement, » et par suite ici « à l'abri de. »

(5) Ela'bd elmah·roug telgah iqeddah· — ah·na deumm e-kbir nemchou berzana.

(6) Ouana mèn haouak râh guelbi mchèmmah· — metr·allef ben-h·ass châreub guat·râna.

(7) Ouonti zinèk fet ezzine elouâdhah· lakin e-mâ fik dh·onna ma·na.

TRADUCTION

(1) O belle à la beauté parfaite, mon cœur est à bout de forces et dégoûté ; ton inconstance actuelle, par son atteinte, nous a lassés.

(2) Ta beauté fade n'a plus rien qui vaille ; la conduite que tu as tenue, nous en sommes fatigués.

(3) Aujourd'hui, Messaoude (1) se trouve faire abandon

(1) C'est l'auteur de la pièce satirique.

de ses droits sur ta beauté ; de tels que toi, il y en a beaucoup chez les Arabes nomades.

(4) Pendant les moments que nous avons passés ensemble, je voulais seulement contenter mon caprice ; laisse-moi la paix, par Dieu, prostituée.

(5) Le transi d'amour, tu le verras badiner ; (mais) nous (nous sommes) gens de race, nous nous conduisons avec gravité.

(6) Pour moi, de ton amour, mon cœur est à l'abri, enveloppé de cuivre (impénétrable), abreuvé de goudron (c.-à-d. d'amertume et de dégoût).

(7) Pour toi, ta beauté surpasse la beauté la plus éclatante (c'est vrai) ; mais tu n'as pas montré de fidélité envers nous.

II

Voici maintenant une satire, due à un indigène de la province de Constantine, *Essaci ben Elmokrtar Ela·amri,* c.-à-d. originaire des Ouled A·ameur de Sétif. Il dit, raillant un de ses ennemis :

(1) سكّينه من الكلخ والقبضة طيـن
يدعس في التالمة ويقلّع

(1) دعس, syn. de دحس « aller à l'aveuglette, patauger, » et autres sens analogues.

(1) Cekkinhou melkloḳr ouolguabedha t·ine — ieda·sse fettelma ou iguella·.

(2) جبّاده مثنان وفرّاصه عجين
والحجرة تابزة راها تقلبع

(3) يصطاد الجربعَى ويزيد البهيران
والبهين من الجران المخلّع

(2) قلبع « s'effriter. »

(2) Jèbbèd-hou mothnène ou qorraç'-hou a'djine — ou olhajera tèfza râha teguelfa'a'.

(3) Yeç't'âd ljerba'a ouïzid elfirâne — ouâlfine men eljarâne lmekralla'a.

TRADUCTION

(1) Son sabre (est fait) d'une (tige de) férule et la garde en est d'argile; il patauge dans (un champ) de salsifis sauvages, les arrachant (à grands coups de son sabre).

(2) Le chien de son fusil (1) est fait de passerine, la gâchette est en pâte de farine; la pierre est un morceau de grès tendre qui s'effrite.

(3) Il chasse les gerboises, et aussi les souris, et (rapporte) deux mille grenouilles mises en conserve.

---

(1) Il s'agit d'un fusil à pierre, et les pièces énumérées sont celles de ce fusil. — La passerine est une herbe semi-ligneuse, quelquefois un petit arbrisseau, à feuilles petites et écailleuses, aux branches souples et chargées de résine; commune dans le bassin de la Méditerranée.

III

Autre satire :

(1) عمّى عمّار ما بيك ما نذمّه

(2) وِمّك تقـــــول زرداب
جا ليه بن حرام هدمّه

(3) زغدر عني طـــــــار
تقلّب راسى دهمتـــــه

(1) عمّى peut ne pas avoir le sens de « oncle paternel. » C'est souvent une épithète familière équivalant au français « mon vieux, mon cher, le père un tel, » etc.

(3) زغدر a des sens nombreux; en parlant d'un cheval : « hennir de fureur contre les autres en cherchant à leur lancer des ruades ou à les mordre; » dans l'argot des rues d'Alger, en parlant d'un pochard : « chercher querelle, chercher noise; » dans le Sud constantinois : « gourmander, crier après quelqu'un, le disputer, le maltraiter en paroles, chercher à l'effrayer par des menaces. » Syn. dans ces sens : تبغدد على * تبنطز عَلَى * شدّد عَلَى * تغوّل عَلَى * تخمّر عَلَى (id.) * تعنطر (Sud const.) (Alg.) et استغوَل (Sud alg.) استسبع

(1) A'mmi A'mmâr mâ fik mâ ned'emmhou.

(2) Foummek tgoûl zeurdèb — jê lih ben harâme heudmhou.

(3) Zor'deûr a'nni t'âr — tguellèb râci deheumthou.

(4) آسمح لى يا المختـــــار
عمّار رانى معارتـــــه

(5) اروَح تشوف للسّرج بالسبرة كيف شـدّه

(6) اروَح تشوف للتماق بالإشبة كيف طارزه

(7) يا زين التحميلة لكان الحلاس تحتـه

(4) معار, formé de عار, f. I, par adjonction d'un م initial. On connaît cette façon de créer des verbes dérivés, qui paraît, jusqu'à plus ample information, à peu près spéciale à l'arabe barbaresque moderne. Plusieurs auteurs l'ont signalée. — Le mot a le même sens que عيّر, 2e f. de la même racine, « insulter, critiquer, tourner en ridicule. »

(5) سبرة « bout de cuir, » rac. سبر, d'où سبّر « relier, surtout en cuir. » Les anciennes reliures arabes étaient toutes en cuir.

(7) تحميلة « façon de se tenir, maintien. » On dit couramment : زين التحميلة ou باهي التحميلة, c.-à-d. « qui a un beau maintien, une belle prestance. »

(4) Smaḥ· li yâ lmokrtar — A·mmâr râni ma·ârthou.

(5) Arouaḥ· ḥe-tchouf lesserj — bessefra kif cheddhou.

(6) Arouaḥ· ḥe-tchouf lettmague belmichfa kif t·ârzhou.

(7) Yâ zin ettah·mila — lâkân lâh·lès tah·thou.

L'auteur est *Elâla ben Ali*, des Ouled Sellem (1) (الاعلى بن علي).

TRADUCTION

(1) Mon cher Ammar, il n'est rien à blâmer en toi;

(2) Ta bouche, on dirait un immense silo; un malfaiteur est venu qui l'a découvert (pour en voler le grain);

(3) Il a poussé contre moi des cris effrayants, s'est emporté; j'ai perdu la tête, je me suis jeté dans ses jambes (1).

(4) Pardon, Mokrtar; (ce pauvre) Ammar, je viens de le tourner en ridicule.

(5) Viens admirer sa selle; comme il l'a consolidée, avec un bout de cuir!

(6) Viens admirer ses bottes; comme il les a brodées en se servant d'une alène (c.-à-d. toutes rapiécées)!

(7) (Ammar), que ta prestance serait belle, si du moins il y avait un bât sous toi (2)!

REMARQUE. — Il semble que, dans le dernier vers, l'auteur veuille faire un jeu de mots, impossible à tra-

(1) Les Ouled Sellem sont une tribu de la commune mixte des Ouled Soltane. Ils habitent les montagnes boisées situées au N. du Hodna, à l'O. du Bellezma, et dont le Djebel Talkremt est un des principaux sommets, avec Afour·al. Bien qu'ils soient d'origine berbère et qu'ils emploient encore le berbère entre eux, les hommes comprennent cependant tous et parlent plus ou moins bien l'arabe. On voit que quelques uns d'entre eux sont devenus assez maîtres de cette langue pour l'utiliser à des compositions poétiques.

(2) Il semble que ce soit là une de ces digressions familières aux auteurs arabes, plutôt qu'une critique à l'adresse même de Ammar.

(3) Cet Ammar, ce Mokhtar, on ne sait quels ils sont. Les héros des satires arabes sont très souvent, en effet, d'une importance toute locale et temporaire ; rapidement oubliés après leur mort, seules, quelques moqueries du genre de la précédente conservent les noms.

duire, sur حلاس *h·alèss*, qui signifie à la fois « bât, et vieux vêtement tout rapetassé. » Il veut dire sans doute : « Combien Ammar, porteur d'un vêtement tout rapetassé, appelé *h·alèss*, synonyme de bât, comparable lui-même à un âne, serait de belle prestance si, au lieu de cela, il était assis sur un bât. « En somme, s'il était assis sur un âne bâté, au lieu d'être lui-même l'âne portant le bât. »

IV

Autre pièce du même auteur :

(1) نندة بسيدي لاكحل
واحمد سعيبى عندة

(2) واربعين شباب
وريـاح النصر رڤدوا

(3) طلّوا تراش عَلَى لاعَلَى
مرمدونى وصدّوا

(1) سعيبى « compagnon, » plur. سُعابا, de سعب « accompagner. »

(2) رياح النصر « les vents qui amènent la victoire ; » expression métaphorique courante.

(1) Nendah bsidi Lâkh·al — ou Âh·med ça·ïf a·ndou.

(2) Ou arba·în ĕ-chbĕb — ou riâh· nneç·eur regdou.

(3) T·ollou trach a·l Â·ala — meurmdouni ou ç·oddou.

(4) ما اعتى تويزة خلّاب
والڤايلة تجر

(5) سعدي اذيت إلشبكة
اه شڑي نسيت الحبل

(6) الدواير يزغدروا
لاخر منهم وعر

(7) آناس اخطوا بيَ
مسلم ما نى شى كابر

(8) السبول دار مريرة
غشى العداسى كهزڤل

(4) ما أعتى « combien grand ! » Très employé dans le Sud algérien et constantinois. (Cf. عتا, f. O, classique : « être violent (vent) ; hautain, grand, superbe). » — جر a ici le sens « d'être accablante, » en parlant de la chaleur, par analogie entre la cause qui la produit, les rayons du soleil tombant verticalement et drus, sans obstacle, et la grêle (جر) tombant drue et raide du ciel.

(8) السبول دار مريرة. Les épis tombés par terre couvrent le chemin suivi par les gens qui transportent les gerbes, formant eux-mêmes comme un chemin.

(4) Mâ·ta touizet krallêf — ouolgaïla tah·djeur.

(5) Saa·di ddit echchebka — ah charri ncit lah·beul.

(6) Eddouaïr izor·drou — lâkror menhoum oua·r.

(7) Â nèss akrtou biya — meslem ma nich kèfeur.

(8) Essboul dèr ĕ-mrira — r·cha la·daci kehzguel.

(9) عودي ما تجهلوا
الاحمر راهُ قادر

(10) الغلب ما عنده شي
كرعيه تقول مغازل

(10) الغلب ما عنده شي « n'avoir pas de cœur, c.-à-d. pas d'instinct de la conservation, ne pas se rendre compte du danger ou de la difficulté, les affronter sans réflexion, se jeter à corps perdu dans le travail. » — A aussi le sens littéralement contraire : « n'avoir pas de cœur, être lâche et mou. »

(9) O'udi mâ tejhelou — lah'meur rahou gādeur.

(10) Elguelb ma'ndhou chi — kra'īh tgoul mr'azeul.

TRADUCTION

(1) J'invoque Sidi Lakhal et (Sidi) Ahmed (ben Abdallah), son compagnon (ou mieux qui lui tient compagnie, c.-à-d. dont la tombe est voisine) (1).

(2) Les quarante jeunes gens (qui se sont sacrifiés pour leur tribu), ainsi que les vents de victoire qui ne soufflent plus (2).

(1) Sidi Lakh'al ben Soltane, marabout très vénéré dans la région des Rir'a et des Ouled Sellem, enterré à Zer'aïa (زغاية), douar Beida Bordj, commune mixte de Saint-Arnaud. — Sidi Ahmed ben Abd-Allah, autre marabout enterré au même lieu.

(2) Ces « quarante jeunes gens, etc., » sont une allusion à un fait historique sur lequel je n'ai pas de renseignements ; quant « aux vents de la victoire, etc., » c'est l'expression du regret ressenti par l'auteur pour ces temps héroïques du passé, où, sans doute, sa tribu et aussi sa famille étaient puissantes, et où il n'aurait pas eu, par suite, à souffrir avanie comme celle dont il se plaint.

(3) Voyez donc (ce qui est arrivé) à Elaala ; ils m'ont maltraité, puis sont partis.

(4) Combien dure (était) la corvée de moisson pour Krallaf, par l'accablante chaleur du soleil dont les rayons tombaient drus comme grêle !

(5) Bonheur ! j'ai apporté mon filet (à porter les épis) ! (mais) ô malheur ! j'ai oublié la corde (pour l'arrimer sur la bête).

(6) Les cavaliers (de la garde de Krallaf) me crient après furieusement ; n'importe lequel d'entre eux est (c.-à-d. tous sont) intraitable (1).

(7) O gens, laissez-moi tranquille ; musulman je suis, et non pas mécréant.

(8) Les épis forment (à la surface du sol) comme un sentier (sur le passage des gens qui vont du champ aux meules) ; ils couvrent (mon cheval) Eladaci, quand il trottine (2).

(9) Mon cheval, vous ne l'ignorez pas, le bai, il est solide !

(10) De crainte de la fatigue, il n'en a pas ; ses jambes sont comme des fuseaux (3).

(1) Les Krallaf étaient, aux débuts de l'occupation française, la plus puissante famille des Ouled Sellem ; leurs contribules leur devaient un certain nombre de journées de corvée à l'époque des labours et des moissons, chaque année. C'est à une corvée de ce genre que l'auteur, *Eaala*, fut contraint de prendre part, comme il s'en plaint en exhalant sa mauvaise humeur contre ces Krallaf.

(2) Eladaci, c.-à-d. originaire des Beni A'dâs (بني عداس), nom du cheval de l'auteur, *Elaâla*.

(3) Il faut se rappeler que c'est dans des filets portés à dos de cheval ou de mulet, que les indigènes transportent les gerbes pour les porter aux meules. Elaâla déplore que son cheval, un cheval si beau, soit employé à ce travail pénible et indigne de lui.

V

La pièce suivante est due à *Abd Elbaqi*, des Rir'a Guebala, et dirigée contre les Rir'a Dahara, avec lesquels les premiers, quoique frères d'origine, étaient toujours en guerre (*) :

(1) وايـن غـديـتـوا يـا فـواد الـداب
يـا خـدّام اولاد يـلّـــــــس

(1) Ouaïne r'ditou yâ fouâd eddêb — yâ kroddèm Oulèd Yllèuss.

(*) Les Rir'a sont deux puissantes tribus des montagnes du nord du Hodna, berbères comme leur nom l'indique. Cependant, ils ne parlent plus que l'arabe, ce qui les fait passer pour Arabes aux yeux des Berbères berbérisants qui les entourent. Peut-être y a-t-il eu aussi parmi eux infusion de sang arabe : car on cite chez eux des familles Douaouda, c.-à-d., de noblesse guerrière arabe. Ils étaient partagés en :

1° Les Rir'a Dahara, avec Beni Chiba (بنى شيبة), comprenant Ouled Harkou ou Ahl Elmalha (اولاد حركـو او اهـل الماحـة) et Ahl Elaloui (اهل العلـوي), Ouled Mechta (اولاد مشتى), Ouled Bou Tara (اولاد بو طارة), Elguerafa (القرابة), Ouled M'hammed ben Yahya, auxquels appartenaient les Ouled Bibi ; Ouled Abd Elouahad ; Ezza'âba (الزعابة) ; Ouled Aïssa ben Yahya ; Elketafa (الـكتافة), fraction maraboutique. — Alliances des Rir'a Dahara : Ouled Tebbane (اولاد تـبّـــان), Ouled Si Ahmed, Ouled Braham, Ouled Mehalla (اولاد محلّة), Ouled Mosli (اولاد مُصلـــي), Ouled Yllès (اولاد يلّس) et éventuellement, sans doute, comme le donne à comprendre une des pièces suivantes, les Eulma (العلمة). Les Ahl Elaloui étaient du parti des Rir'a Guebala.

2° Les Rir'a Guebala comprenaient : Ouled Bou Abdallah, Ouled Chekor, Ouled Qemodja, Ouled Mellâa (اولاد ملّاع), Ouled Mahnane (اولاد محنان), Ouled Amor ben Sbaa (اولاد عمر بن سبـع), les Ouled Mouça ben Yahya ou Elmouaça, les Ouled Hedjaz (اولاد حجاز), les Ouled Elmadaci (اولاد المَداسى), et ils avaient pour alliés les Beni Bou Taleb (بنى بو طالب).

(2) مـا كـنـتـوا مـواسـيـيـن اربـاب
مـا عـلّـيـتـوا مـن الـفـنـاطـس

(3) قـلـتـوا نبانـنـوا تـحـت الـسـحـاب
تـحـت الـغـيـم الـى مـرشّـــرس

(4) عـنـدكـم سـيـدي كـالـعـقـاب
بـرّفـكـم مـثـل الـبـلالـــــس

(5) اربـع لـلـفـبـايـل ســـــاب
ومـتـحـزّم بـالـبـول يـــدرس

(6) اربـع راه بـالاجـبـــــال
يـلـقـط الـمـخـرّوب الـيـابـــس

(2) علّى فنطاس « élever le faîte de sa tente, » par suite « avoir une tente élevée, grande, spacieuse, » c.-à-d. : être riche.

(3) مرشّرس, syn. de مرشرش, « qui laisse tomber goutte à goutte une pluie très fine. »

(5) ساب, f. I, « s'enfuir. »

(2) Mâ kountou mouaciïne 'erbèb — mâ a'llitou men qnat'euss.

(3) Goultou nefètnou tah't esseh'ab — tah't elr'im elli meresreuss.

(4) A'ndkoum sidi kilo'guèb — farragkoum methel flaleuss.

(5) Reba'a lelqobaïl cèb — met-h.azzeum elfoul idreuss.

(6) Reba'a rah filajbèl — ilaggat' lkrarroub liâbeuss.

(7) اربع راه عند عيّـــــاص
يتلطّم مثل البلالـــــس

(8) نهار الحطبة ظالّين غوابّ
والشربة بثناش يابس

(9) ادّوا الزينات من الكُتّاب
وحليمة خذات الموّيّس

(7) تلطّم « se pelotonner. »

(8) الشربة بثناش يابس « une gorgée d'eau pour douze réaux comptés solides, non en petite monnaie, comme on dit : en beaux écus bien sonnants. »

(11) خمّس composer ou réciter le *takrmis*, تخميس. C'est une sorte de refrain débité par les aides du chanteur ; celui-ci chante le *rekèb* ou couplet, et de temps en temps, quand il s'interrompt, ses aides entonnent le *takrmis*, qui est souvent un commentaire explicatif du couplet, à la manière du *chœur* dans l'ancien théâtre grec. — الموّيّس, diminutif irrégulier de موسَى ou de موساوي, « un pauvre mouçaoui, » un pauvre diable des Ouled Mouça.

(7) Reba'a rah a'nd A'yadh — itlat't'âm methel elflaleûss.

(8) Nhâr lh'ât'ba dh'alline r'ouâbb — ouèchcheurba bethnach iâbeûss.

(9) Ddou zzinète men elkottab — ou ah'lima krdâte elmouyyeûss.

(10) اخطيه يا زوجة الصرّاب
ابن جعفر ذكروه فـــارس

(11) عليه البُصّحاء جابوا ركاب
ولا صابوا من خمّـــــس

(12) عمّي بيبي راكـــب داب
لوكان من قاري منخمّس

(13) مقعمز كيف الغُـــراب
والصلجة تبان تبقّـــس

(12) من قاري (prononcez مقاري), locution dont l'origine m'échappe, mais dont le sens est : « si au moins, si du moins. » On dit dans le même sens, à Alger, من فريت.

(13) صُلجة « calvitie, tête chauve. »

(10) Akrt'ih yâ zoujt eç'ç'eurrâbe — ben Ja'far d'ekrouh fèreûss.

(11) A'lih lfoç-h'a jèbou rkèb — ouala ç'âbou men krammeûss.

(12) A'mmi Bibi râkeub dèbb — loukan é-mgari metâh'leuss.

(13) Mgaameuz kif elr'orab — ou eç'ç'olja tebèn tobgoss.

TRADUCTION

(1) Où vous êtes-vous enfuis ? cœurs de bourriques, vils serviteurs des Ouled Ylleuss (1).

(1) Ouled Ylleuss (اولاد يلّس), petite fraction de Kourouglis entre les Rir'a et Aameur, au lieu dit Elharmelya (الحرملية), au S.-E. de la gare actuelle du Hammam, entre Sétif et Bordj Bou Arréridj. Ils étaient réputés jadis pour la beauté de leurs femmes, et les Ouled Moqrane ont contracté avec eux beaucoup d'alliances.

(2) Combien de maîtres n'avez-vous pas servis, que de tentes n'avez-vous pas élevées !

(3) Vous vous étiez dit : « Nous combattrons à l'abri d'un ciel couvert, sous un nuage qui laisse tomber une bruine légère. »

(4) Mais mon maître a fondu sur vous comme un aigle, il vous a dispersés comme des poussins.

(5) Quatre (c.-à-d. les uns) (d'entre vous) se sont sauvés chez les Kabyles ; et (maintenant), les reins ceints d'une ceinture, ils pilent des fèves (pour gagner leur vie) (1) ;

(6) Quatre autres sont dans les montagnes, ramassant (pour se nourrir) des caroubes sèches.

(7) Quatre autres sont chez Aïad (2), se pelotonnant (pour se cacher) comme des poussins.

(8) Au jour d'Elhatba (3), vous avez passé la journée morts de soif, et chaque gorgée d'eau valait douze réaux versés en beaux écus bien sonnants.

(9) (Les Rir'a Guebala) ont arraché les belles aux mains des secrétaires (du bey de Constantine, qui accompagnaient les Rir'a Dahara), et Halima (4) a épousé (de force) un Mouaci de rien du tout.

---

(1) Pour être plus agiles, les ouvriers relèvent la tunique ou gandoura qui leur sert de vêtement, en la serrant autour de leurs reins avec une ceinture.

(2) A'yadh, tribu montagnarde, aujourd'hui divisée en deux douars-communes qui font partie de la commune mixte de Maadid.

(3) Elhatba, nom d'un lieu où fut livrée une bataille, mais sur lequel je n'ai pas de renseignements.

(4) Halima était l'épouse de Aameur ben Jaafar, célèbre bandit des Beni Chiba (fraction des Rir'a Dahara). Ainsi, l'épouse du plus célèbre des Dahara a épousé, de force, le dernier des Ouled Mouça, eux-mêmes la tribu la moins estimée du Guebala ; en même temps, les Dahara ont été obligés d'abandonner les plaines pour se réfugier dans les montagnes. C'est donc un triomphe complet pour les Guebala.

(10) Quitte-le donc (si tu l'oses), épouse du (fameux) bandit ; Ben Jaafar (ton époux), on en parle (cependant) comme d'un célèbre cavalier.

(11) Les lettrés ont composé en son honneur un poème (si beau), qu'ils n'ont trouvé personne pour faire le refrain.

(12) Mon vieux Bibi (1) s'avançait, monté sur un âne ; encore s'il avait eu un bât !

(13) Il était accroupi comme un corbeau, et sa tête chauve brillait de loin.

VI

Le même auteur, *Abd Elbaqi*, dit encore :

(1) فرخ الحمام المترتبى
آ يا ساكن الدرجات

(2) جبت شى خبر عود عنّى
على الابطال النافخات

(1) درجة « lieu, endroit élevé. »

(2) نافخة, pl. ات, « fier, superbe, orgueilleux. » Substantif employé adjectivement et conservant toujours sa forme féminine. On dit : فلان رَجل نافخة « un tel est un homme qui mène grand train. »

(1) Farkr lh'âmèm elmetrabbi — âyâ sâken eddarjète.

(2) Jîbt chi krbar a'oud anni — a'lelabtal ennafkrète.

---

(1) Le Bibi dont il s'agit est un des membres de la famille des Bibi, assez récemment devenue l'une des principales de la tribu des Rir'a Dahara. Elle est cependant d'une petite origine et ne dut son élévation qu'à un nommé Bibi, d'abord domestique chez les Ouled Bou Abdallah, famille noble des Rir'a ; ce sont les qualités personnelles de ce Bibi qui firent sa fortune au temps des bureaux arabes, et, après lui, celle d'un certain nombre de ses descendants.

(3) انفليز حسّه يتكلّم
ما بين الخساوة تلڤات

(4) سامط اللغا ينتم
عدموا به الصّوّشات

(5) اهل المالحة ڤ غلبة
ومن العلوي دوات

(6) على الذراعة تتجبّى
شبت عشايشها جات

(3) انفليز, c.-à-d. بارود انفليزي « la poudre de guerre anglaise, » par extension « la poudre. » — تلّفات pour تلافت.

(4) سامط اللغا « celui dont le cri est désagréable, » c.-à-d. « le projectile. » — الصّوّشات « les chevaux. »

(5) دوَى, ici « s'enfuir. »

(6) تتجبّى « escalader à l'envi. » Ils grimpent à qui mieux mieux sur les collines, fuyant l'ennemi victorieux.

(3) **Angliz h'esshou itkellem — mâ bin elkraoua telguète.**

(4) **Çâmeut' eller'a ineumm — a'dmou bih eç'ç'aouchète.**

(5) **Ahl elmâlh'a fi r'eulba — ou mela'louiy douèt.**

(6) **A'led'd'rèà tetjebba — cheuft a'chaïchha jêt.**

(7) اولاد عيسى بن يَحْيَى
اهل الوطن الجدارات

(8) سروج تغلا بي السومة
ومكاحل شمس ضيات

(7) الجدارات « les souches, » c.-à-d. « les plus anciens, les plus nobles » du pays. Se rapporte à Ouled Aïssa ben Yahya, du premier hémistiche. Remarquer l'emploi de ce substantif féminin pris adjectivement, de même que نافخات, au vers 2.

(7) **Oulèd Aïssa ben Yah'ya — ahl louat'an eljedarète.**

(8) **Srouj ê-ter'la fessouma — mekah'eul chems ê-dhiète.**

TRADUCTION

(1) Pigeon apprivoisé, habitant des lieux élevés,

(2) Apportes-tu quelque nouvelle? Raconte-moi ce qui s'est passé entre les héros superbes.

(3) Le bruit de la poudre anglaise retentit, au milieu des frères qui se sont rencontrés (1).

(4) Les balles au son sinistre sifflent. Les chevaux sont anéantis par elles.

(5) Les gens d'Elmalha sont en déroute; ils fuient devant l'Aloui (2).

(1) Ce sont des frères qui se battent, puisque ce sont les Rir'a qui se livrent bataille entre eux, et même deux familles d'une même fraction, Ahl Elmalh'a et Ahl Elaloui.

(2) Elmalh'a (المالحة) et Ela'loui (العلوي) sont deux noms de lieux du territoire des Beni Chiba, fraction des Rir'a, qui ont donné leur nom à deux familles des Beni Chiba, celles qui précisément sont en présence et se battent.

(6) Ils fuient, escaladant à l'envi les crêtes des montagnes ; j'ai vu leurs tentes (amenées par l'ennemi victorieux qui les a prises).

(7) (Les) Ouled Aïssa ben Yahya (1) sont les maîtres du pays, la souche de ses habitants.

(8) (Leurs) selles sont d'un prix élevé, (leurs) fusils comme le soleil qui brille (2).

VII

Mais la réponse ne se fit pas attendre, et un poète des Rir'a Dahara, appelé *Tagguich*, composa la pièce suivante pour défendre ses contribules :

(1) ما نلوم شي خوتي بالهربة
حليل المخلوفات

(2) اهل المالحة البتّانة
واهل العلوى لاحرار

(1) حليل « permis. »

(1) Mâ nloumch krouti belheurba — h'alil el-é-makrlouguète.

(2) Ahl el-mâlh'a elfettâna — ouahl ela'loui lahrar.

(1) Les Ouled Aïssa ben Yahya, autre fraction des Rir'a Dahara, étaient sans doute dans l'affaire du parti de Ahl Aloui, et il semble, d'après les louanges que leur décerne le poète, que ce soit à eux que soit due la victoire.

(2) Louer les armes d'un guerrier, c'est, pour le poète arabe, louer le guerrier lui-même et chanter sa vaillance. Aussi, la description des armes possédées par une tribu et leur énumération avec quantité d'épithètes louangeuses, est-elle commune dans les poèmes en arabe vulgaire, aussi bien que dans les poésies d'arabe régulier.

(3) ما تجهلوا الرجالة
فتلوكم في الدوار

(4) اولاد عيسى بن يحيى
اهل الوطن الجدارات

(5) شرّوا امهار خمسة خمسة
حوّاوهم بحدّجات

(6) راهم يجوا من الورا
خايبين من الكسرات

(5) خمسة خمسة « pour cinq réaux l'un, » soit 12 fr. 50, le réal valant à cette époque 2 fr. 50. — حداجة, plur ات ou حدايج, « collier » employé dans la région pour les bêtes de labour, ou plutôt bricole faite d'un morceau de peau de mouton, ou de chèvre, ou de toile, rembourré de foin ou de paille.

(3) Mâ tejhelou errejèla — qotloukoum feddouaoueur.

(4) Oulèd A'îssa ben Yah'ya — ahl elouot'eune ljedarate.

(5) Chraou amhar kremsa kremsa — h'aououhoum beh'adajāte.

(6) Râhoum ijou men elourâ — kraïfine men elkeçrate.

TRADUCTION

(1) Je ne blâme pas mes frères d'avoir pris la fuite, chose permise aux créatures.

(2) Ahl Elmaleha (sont) des guerriers ; (vous) Ahl Elaloui des nobles !

(3) (Cependant) personne ne l'ignore, l'ennemi est venu vous tuer au milieu de vos campements (dont vous n'aviez pas eu le courage de sortir).

(4) Les Ouled Aïssa ben Yahya sont les gens du pays, la souche de ses habitants !

(5) (Ne les a-t-on pas vus en effet) acheter (des chevaux trop jeunes), des poulains pour douze francs cinquante l'un ? Ils les ont harnachés de mauvaises bricoles.

(6) Ils viennent par derrière, craignant quelque bonne défaite (1).

VIII

Enfin, le même *Tagguich* dit encore, s'adressant à Abd Elbaqi :

(1) أَهْمَد يا عبد البافـــى
يا بن الصحراء عيـــش

(2) عودك راه بافـــــى
قاصب الخطوة ما يجرى شى

(3) واش جابك للڤوّالـة
آلى روسهم مثل الويدان

(4) انتا حويسي بالـڈالـة
وما تروي شى العطشان

(1) Ahmed yâ A'bd elbagui — yâ ben eç'ç'ah'ra a'îch.

(2) A'oudek ĕ-râh bègui — gaç'f elkrat'oua mâ ijrich.

(3) Ouach jèbèk lelgaououèla — lli roushoum methel elouidène.

(4) Nnta h'aouiçi beddèla — ou mâ terouich ela't'chĕne.

(1) Tel est, en effet, le sort qui semble réservé à des guerriers pas aussi bonnes montures, aussi bien harnachées.

TRADUCTION

(1) Tiens-toi tranquille, Abd Elbaqi ; enfant, pauvre enfant du Sahara, contente-toi de vivre (1).

(2) Ton cheval est maigre, son pas est court, il ne sait pas courir (2).

(3) Oses-tu te comparer aux poètes, dont les têtes sont (fécondes) comme (les eaux) des fleuves (3),

(4) Toi (dont les idées sont pauvres comme l'eau) d'un petit puits où l'on puise chacun son tour ? Tu ne saurais désaltérer celui qui a soif (4).

IX

Réponse d'*Abd Elbaqi :*

(1) اصلك علمي يا دين البـــار
والعلمة ضد عامـــــر

(1) يا دين البار semble signifier : « chéri des souris. » On dit ainsi : يا دينى « mon cher. »

(1) nâç'lek e'ulm yâ din elfâr — ou ele'ulma dhodd ĕ-a'âmeur.

(1) Fils du Çahra, c.-à-d. de pays pauvres et habités par des gens grossiers et sauvages.

(2) C.-à-d. : tu manques d'inspiration.

(3) C.-à-d. : aux poètes dont les idées sont aussi abondantes que les eaux d'un fleuve.

(4) C.-à-d. : tes idées sont pauvres et rares comme l'eau d'un puits à demi desséché, où l'on doit attendre son tour pour puiser.

(2) بنات يسوجوا كبابا لار
غير الى تمشى بالاحمر

(3) سَل الزهرة تعطيك الاخبار
على جدّك كِكان مدبّر

(4) راعيان العزري والعطّار
كِكُنتوا في واد بازر

(5) انت علمي جِتنا مشرار
في سوق الرحمة تتاجر

(6) تجي بالتقعيدة مع السيّار
وتزيد جواوات لاحمر

(7) في العشّة متوسّد فنطار
والصُبيبة على الصُبيبة تنقّر

(2) ساج, f. O, « marcher en se dandinant avec élégance. » — بابا لار désigne les Turcs. J'ignore l'origine de cette expression, employée dans les trois provinces de l'Algérie.

(6) جوّاوات « des colliers (de poivrons enfilés). »

(2) Bnète içoujou kbaba lar — r'ir elli temchi blah'meur.

(3) Sel Zzohra ta't'ik lakrbar — a'ljeddek kikan mdebbeur.

(4) Ra'ïène la'zri ouela'ttar — kikountou fi ouèd Bâzeur.

(5) Nnta Eulmi jitna mechrar — fi çougue errah'ma tetèjeur.

(6) Tji bettgu'ïda ma'sseyyar — outzid jouaouate lah'meur.

(7) Filo'chcha mtouossèd qountar — ouedhdhob ïa'dhdhobia tnef-

TRADUCTION

(1) Ton origine est des Eulma, chéri des sôuris, et les Eulma sont les ennemis d'Aameur.

(2) (Ceux-ci) sont gens dont les jeunes filles marchent avec élégance, comme Baba Lar (les Turcs); il n'en est aucune qui ne s'habille d'étoffes rouges (1).

(3) Demande à Zohra (2), elle te renseignera, elle te dira comment ton grand-père se débrouillait pour gagner sa vie.

(4) (Tes ancêtres étaient) bergers de palefreniers et de marchands de drogues, quand vous étiez campés à l'Oued Bazeur.

(5) Tu es des Eulma, tu es venu chez nous misérable, trafiquant dans les marchés, sans péril.

(6) Tu t'en venais tranquillement assis à côté des tamis, ajoutant encore (par-dessus ta bête) des colliers de (poivrons) rouges (enfilés).

(7) Dans ta petite tente de colporteur, tu avais pour coussins des quintaux de toile, et les outres (amoncelées et pleines de drogues) déversaient leurs senteurs (fortes) sur d'autres outres (voisines).

(1) Les étoffes rouges sont plus coûteuses que les étoffes blanches et, pour cela, réservées aux femmes aisées. Dire que les femmes d'une tribu s'habillent bien, c'est encore faire l'éloge de cette tribu.

(2) Zohra bent Ezzeddam (بنت الزدّام), des Aameur (alliés des ir'a Guebala), dite pour cela Elâamria, aurait été la fille d'un chef ui vivait à Gçar Ettir (قصر الطير), village au sud de Sétif. Les ines de ce village se voient encore près d'Aïne Ouolmane (عين ولما), en français Colbert, chef-lieu de commune mixte. Je ne sais pp comment elle intervient ici.

X

Un individu des Ouled Sidi Aïssa ayant acheté un cheval, quelqu'un crut devoir le féliciter en ces termes :

(1) يا عمارة وطن بن عيسَى
قدَّه على زين العود

(2) ركب احمر نقّض قُصّة
الدير واللجام شغل المجبود

(3) بو نقاب يحكمه في الترسة
ذا يروح وذا مشدود

Un autre lui répondit, se moquant de ces félicitations surannées :

(4) يا خلا وطن بن عيسَى
قدَّه على شين العود

(1) قدَّه على, expression toute faite dont l'origine m'échappe, mais dont le sens est : « Bravo ! Parfait ! etc. »

(3) بو نقاب « la gazelle, » probablement parce que son museau, d'autre couleur que le reste de la tête, la fait ressembler à quelqu'un qui a mis le *negueb* (نقاب), c.-à-d. s'est voilé le bas du visage. — ترسة a, entre autres sens, celui de troupeau de gazelles.

(1) Yâa·mart ouat·n ben A·ïça — gueddăh a·zzin ela·oude.

(2) Rkeub ăh·meur neffodhdh goç·ç·a — ddir oulljèm chr·ol elmejboud.

(3) Bou neguèb h·ăkmou fetteurça — d·a irouh· ou d·a mechdoud.

(4) Yâ krla ouat·n ben A·ïça — gueddah a·chchin ela·oud.

(5) ركب احمر نقّض قصّة
الدير واللجام لكان جلود

(6) كان حرّك في الارض رسى
بركابات معلّق مرفود

(7) ألا تزيخ بالعود تنسَى
يا مثيل لون القنفود

(5) Pour لَكان, voir vers 4 de la première satire donnée dans cet article.

(6) حرّك في الارض « essayer de marcher. » — رسَى « s'arrêter immobile. »

(7) زاخ, f. I, syn. de زوّخ et déformation de la 4e f. de زاخ, f. O, « se vanter, s'enorgueillir. »

(5) Rkeub ăh·meur neffodhdh goç·ç·a — ddir ouelljèm làkan ĕ-jloud.

(6) Kan h·arrek fi lardh ĕ-reça — berkèbèt ma·llegue meurfoud.

(7) Alâ tzikr bla·oud tença — yâ methil loun elguenfoud.

TRADUCTION (1)

(1) O gloire (m. à m. prospérité) de la terre de Ben Aïssa (2). — Bravo ! pour ce beau cheval.

(1) Cette petite satire m'a été communiquée, ainsi que celle qui vient immédiatement après, par M. de Calassanty Motylinski, directeur de la Medersa de Constantine. Je suis heureux de pouvoir remercier ici cet arabisant bien connu, de son amabilité, ainsi que des conseils éclairés qu'il n'a jamais manqué de me prodiguer.

(2) Les Ouled Sidi Aïssa sont les descendants d'un fameux marabout qui vivait au XVIe siècle, dans les environs d'Aumale. Une

(2) (Tu) montes un bai qui secoue son toupet, — le poitrail (de la selle) et la selle sont brodés d'or.

(3) La gazelle, il l'atteint au milieu de son troupeau, — l'une est prise, l'autre peut s'échapper.

RÉPONSE

(4) O ruine de la terre de Ben Aïssa, — mes félicitations pour cet affreux cheval.

(5) (Tu) montes un bai qui secoue son toupet, — le poitrail (de la selle) et la selle elle-même, on dirait de vieux morceaux de peau.

(6) Si (ce beau cheval) essaie de se remuer, il s'arrête (à l'instant) immobile, — (péniblement) soutenu (sur ses jambes), suspendu par les coups d'étriers (que tu lui donnes).

(7) Allons ! ne t'enorgueillis pas de ce cheval et n'oublie pas (ce que tu es), — espèce de hérisson.

XI

(1) ذا العرس الكبير ذا حضر له سفّاط
تتبرّج الدنيا على عوده

(1) ذا, syn. de هذا. — سفّاط « en mauvais état, estropié, » ici « mal vêtu. » — الدنيا a souvent le sens de « tout le monde. »

(1) D'ele'urç elkebir d'a h'dheur lou çaqqat' — ttfarraj eddenia a'la a'oudou.

étude intéressante, due à M. l'interprète militaire Guin, a paru à leur sujet dans la *Revue Africaine*, il y a passablement longtemps. Les Ouled Sidi Aïssa, qui semblent d'origine berbère, sont divisés en plusieurs tribus qui vivent dispersées entre le petit village de Sidi Aïssa d'Aumale et Chellala, annexe de Bogar, soit comme tribus autonomes, soit comme fractions d'autres tribus. Autrefois riches et aimant le faste, ils se sont, par là même, attiré bien des louanges ; mais aussi, par leur morgue, leur insolence, leurs prétentions outrées à la noblesse religieuse, bien des inimitiés.

(2) كيدار مبرّم وموالمه شحراط
شارب وضلوعه في الليل يتعدّوا

(3) ما عنده سيرة وجاب له مشحاط
غير يساطر فيه احد ما شدّه

(4) الكيدار يلوّز بالشريع عيّاط
عاوة الناس الدوني إلّا وَحْده

(5) ثاني هوَجاب حوايج الشمشاط
وتماق قديم خلّاه له جدّه

(2) مبرّم « édenté, brèche-dent. » — شَحْراط « ruade ; il n'est bon qu'à recevoir une ruade, » c.-à-d. : à jeter à la voirie. — تَعدّ, forme passive (تَفْعل) de عدّ.

(3) ساطر « frapper à grands coups redoublés. »

(4) لوّز « branler la tête, la tourner en tous sens. » — عيّط بالشريع, m. à m. « en appeler à la loi, » ou, comme on dit familièrement en français : « ne savoir à quel saint se vouer. » — عاوة semble ici avoir le sens de « rebut. »

(5) تمشاط. Ce serait le nom verbal de la 2e forme *fechchet*, faire la fête, de la racine étrangère *fechta*, fête.

(2) Kidar ĕ-mfarram ou mouâlemhou chăh'rât' — chèreuf ou dhlouo'u fellil ita'ddou.

(3) Mâ a'ndou cira ou jèb lou mechh'at' — r'ir içât'eur fih hâd ĕ-mâ cheddou.

(4) Lkidar ilaoueuz bechchria' a'yyât' — a'âfouet ennèç ddouni lla ouah'dou.

(5) Thâni houa jèb h'ouaïj etteufchât' — ou temague gdim krallah lhou jeddou.

دار كسي حصلت غير تحت الباط (6)

يكتل فيها ما جات شي قدّه

لوكان خذا راني لكان جا ملّاط (7)

وخلّا ذا الفش الشين ما جبده

(6) كسا, pl. كسي, a bien des sens. Désigne toutes sortes de tissus de laine qui se portent, comme voiles, haïks, etc. Ou encore, d'une façon plus générale, s'emploie pour كسوة dans le sens de vêtements.

(6) Dèr kci h·aclèt r·ir ĕ-tăh·t elbât· — ikesseul fiha mà jèt chi gueddou.

(7) Loukân krd·a râyi làkân jè mallât· — ou krallà delgàchch echchin ma jebd·ou.

TRADUCTION

(1) A cette grande fête, celui-ci est venu tout mal ficelé; — tout le monde (s'assemble) autour de son cheval pour l'admirer.

(2) C'est une rosse édentée, bonne au plus pour la voirie, toute vieille et dont les côtes se pourraient compter dans la nuit.

(3) Il n'a pas de pas (ne marche pas) : (son maître) a pris (comme cravache) une badine; il le frappe sans cesse à coups redoublés, personne ne saurait le retenir (tant il y va de bon cœur).

(4) Le bidet tourne la tête de tous côtés (sous la pluie de coups), ne sachant à quel saint se vouer. — O rebut de l'espèce humaine, pauvre hère, seul et unique dans son genre!

(5) N'a-t-il pas aussi revêtu ses habits des grands jours? De vieilles bottes que lui a laissées son grand-père!

(6) Il a mis des vêtements qui lui arrivent juste à l'aisselle; il les allonge (tant qu'il peut, mais) ils n'arrivent pas à sa taille.

(7) S'il m'avait cru, il serait venu tout nu, il aurait laissé (chez lui) ces hardes misérables, il ne les aurait pas tirées de leur poussière.

Je donnerai, pour terminer, une pièce due à *Si Ahmed ben Youceuf ben Qouider ben Mohammed ben Ceddiq ben Farhate ben Boukrari*. Si ben Youceuf, ainsi qu'on l'appelle communément, est un poète contemporain, du gçar Bokrari (Bogari), dont le talent poétique s'est exercé un peu dans tous les genres, et dont les compositions plaisantes, mais sans méchanceté, sont bien connues à Bogari. C'est le fils d'un personnage qui joua un rôle dans l'histoire, Si Qouider ben Si Mahammed ben Farhate, moqaddem des Madania, plus ou moins compromis dans l'équipée de Sidi Mouça Bou Hamar (1835). Si ben Youceuf appartient à la famille maraboutique des Ouled Bokrari, fondateurs du gçar (village arabe) de Bogari, famille illustrée, aux yeux des indigènes, par plusieurs santons.

XII

(1) انا خيّال يا الاسيـــــاد

(2) ونشرى غير آلى وكّـــاد

(3) في هذا العام ثلث عياد

(4) ماتوا قاع يا حُضـــــرة

(5) بهم عين الحُسّـــــاد

(6) اهل الغش والغيـــــرة

*

(2) وكّاد « fort, solide. »

(3) عياد « chevaux, » plur. de عود, fréquemment employé dans le Sud algérien.

(4) قاع « tous, » communément employé pour الكُلّ dans le Sud algérien, comme on sait. — حُضرة, plur. de حاضر « assistant, auditeur. » Les formes فُعالا, ou فِعُلا, ou فُعْلة, sont communément employées comme pluriels adjectifs, dans le Sud algérien.

(1) Ana krèyyèl yâ lacièd.

(2) Ou nechri r illi ouokkèd.

(3) Fi d·el a·âm thelth a·yèd.

(4) Mètou guèa·yâ h·odhra.

(5) Bihom a·în elh·oççèd.

(6) Ahl elr·ochch ᶜe-oulr·ira

(7) غاروا من العياد الملاح

(8) نشري غير آلي ردّاح

(9) ست ايام بالتصحاح

(10) توصل دون وسرة

(11) ما يعنّى شي من التطراح

(12) ليس يبور من الغارة

*

(8) ردّاح « impétueux. »

(11) تطراح, nom verbal de la 2e forme طرّح, de طرح, qui veut dire « courir au galop. »

(12) غارة « course rapide. »

(7) R·ârou mel a·yèd· ᶜelmlâh·.

(8) Nechri r·ir elli·reddâh·.

(9) Cett ayèm betteuç-h·ah·.

(10) Touç·ol doun ouossera.

(11) Mâ ia·yya chi mettet·râh·.

(12) Leice ibour men elr·ara.

(13) اشهب شارڢ ومهلوب

(14) يردح كِآلّى مجذوب

(15) يمشي مشية المذبوب

(16) ليس يبور من الخطرة

(17) ثلث ايام بالمقلوب

(18) راك تبات في الزُبرة

*

(13) مهلوب, proprement : « à qui on a coupé les crins de la crinière et de la queue, » pour qu'ils repoussent plus longs (se dit des jeunes chevaux). Mais ici : « qui n'a plus ni crinière ni queue, » par suite de vieillesse.

(14) ردح « piétiner sur place, sans raison. »

(15) مذبوب « piqué par un taon (ذباب). »

(17) ثلث ايام بالمقلوب, c.-à-d. : « trois jours, puis autant, » ou « trois jours multipliés par deux, six jours. »

(13) Achheub chĕreuf ou mehloub.

(14) Irdăh· ki-elli mejdoub.

(15) Imchi mechit elmed·boub.

(16) Leice ibour men elkrat·ra.

(17) Thelth ayèm belmeqloub.

(18) Rak ĕ-tbèt ĕ-fezzobra.

(19) سَلوا تراش السَوّاڧين

(20) يوڧڢ كيڢ يشوڢ اثنين

(21) ربّي ستره من العين

(22) يمشي غير بالورا

(23) تڧول اعمَى من العينين

(24) ما تخطيه شي العثرة

*

(19) تراش, probablement pour تَرَى شى; n'a pas de sens bien défini ; souvent explétif ; quelquefois, peut se traduire par « donc, un peu, » etc.

(21) العين « le mauvais œil. »

(19) Cèlou trache essaouaguine.

(20) Yougueuf kif ichouf ĕ-thnine.

(21) Rabbi cetrhou mel a·ïne.

(22) Imchi r·ir ĕ-belloura.

(23) Tgoul a·ma mel a·ïnine.

(24) Mà tăkrt·i-he chi ĕla·thra.

(25) ما ازينه بالأذينات

(26) صغار تفول صبّارات

(27) إلِيَ عرفوا انزل لك بات

(28) ولوكان في العشرة

(29) وإلِيَ زاد لك خطوات

(30) افرح لك ذه شعرة

*

(27) إلِيَ, déjà vu plusieurs fois, pour إذا, dont c'est peut-être une corruption, « si. » — انزل لك, m. à m. : « descends pour toi, » c.-à-d. : descends, c'est ce qui vaudra le mieux pour toi ; c'est ce que tu as de mieux à faire ; si j'ai un conseil à te donner, c'est de descendre.

(30) ذه شعرة « c'est un heureux présage. » On dit : شعرة لك يا فلان « bravo, un tel, quel heureux résultat ! »

(25) Mezièn̂hou beloûd·inète.

(26) Ç·r·âr ê-tgoul ç·ebbarète.

(27) Lia a·rgou enzeul lek bèt.

(28) Oualoukân ê-fela·chra.

(29) Oua ilia zèd lek krat·oua.

(30) Efrâh· lek dih cha·ra.

(31) عودي يا الخوهروال

(32) في الجرى يفوتك الابغال

(33) اشريه يا آلي مَوّال

(34) اخطِ سومة الحُقرة

(35) إلِيَ تعطي ثمن و ريال

(36) راني بِعت لا دورة

*

(33) مَوّال (de مال *bien*) « riche, fortuné, qui a du bien. »

(34) سومة الحُقرة « prix de mépris, » c.-à-d. : prix trop bas, dérisoire.

(35) ثمن « cinq sous, » vingt-cinq centimes, le huitième du ريال « rial, » nom communément employé à Bogari pour désigner une pièce de 2 francs.

(31) A·oudi yâ lkrou herouèl.

(32) Feljer ifout lek labr·al.

(33) Echrih yâ elli maououèl.

(34) Akrt·i soumet elh·ogra.

(35) Ilia ta·t·i thmèn ou rièl.

(36) Râni bîa·t lâ doura.

(37) عودي يالخوقمّاز

(38) راه يسير بالمنفاز

(39) دونك ليه بالمهماز

(40) لا تشفف شي بالكُثرة

(41) يولّي لا ينتهاز

(42) الفدّام ولا الورا

*

(37) قمّاز, proprement « sauteur, » de قمّز; ici « vif, fougueux. »

(38) منفاز « aiguillon, » tout ce qui sert à piquer.

(39) مهماز. C'est « une sorte de grande gaule » avec laquelle le laboureur frappe et guide ses bêtes de labour. Quelquefois, le مهماز porte à une de ses extrémités une lame de fer dite عتلة, qui sert à nettoyer le soc, ou encore à déraciner des plantes, ou à creuser des silos, etc. — دونك ليه, syn. de ها هو عندك, « ne l'épargne pas. »

(41) انتهاز, pour انتهز, à cause de la rime.

(37) A'oudi yâ lkrou guemmèz.

(38) Râh icir ĕ-belmonqaz.

(39) Dounek lih ĕ-belmahmaz.

(40) La techfeug chi belkothra.

(41) Yïouelli la intehèz.

(42) Elgoddèm ou la loura.

(43) عودي يا الخو جلّاب

(44) يحرن كيبى يجي للباب

(45) فليل الشوف راه يهاب

(46) عينه غير مطمورة

(47) ولاخرة فاسها خُنشاب

(48) في الممّو ومضرورة

*

(45) هاب, f. A, « être ombrageux. »

(47) خُنشاب, de la racine خشب, avec un ن épenthétique : « écharde. »

(43) A'oudi yâ lkrou jèllĕb.

(44) Yah'ran kif iji lelbèb.

(45) Qlil echchouf rah ihèb.

(46) A'înhou r'ir mat'moura.

(47) Ou lokra qaç-ha kronchèb.

(48) Fel memmou ou madhroura.

(49) ما نوصيك يا بطيـــن

(50) راه عاقـل من الكـرعيـــن

(51) تحـزم لـك بحـزاميـــن

(52) راه يطيّح السُـــــــرّة

(53) قعدوا إلّا اثنيـــــــن

(54) حتّى عيب ما هـــى ورا

*

(49) بطين « intelligent, » plur. بُطنا ou بُطانة.

(50) عاقل « à moitié paralysé, qui a les mouvements raides et saccadés. »

(51) تَحْزَم لَك, pour تحزّم.

(52) طيّح السرّة « secouer les entrailles, causer des douleurs d'entrailles, donner des coliques néphrétiques, des coliques sèches, etc. »

(53) قعدوا إلّا, pour ما قعدو إلّا.

(54) ورا a ici le sens de « ensuite. »

(49) Mâ nouç'ik yâ fat'in.

(50) Râh a'âguel mel ê-kra'ine.

(51) Tâh'zem lek beh'âzêmine.

(52) Rah it'ayyah' essorrâ.

(53) Ga'adou illa thenine.

(54) Hatta y'b mâ hi ourâ.

(55) آ مبروك هذا العـــــود

(56) كسبه غير آلى مسعـــود

(57) كِعلّال بحـر العجـــــود

(58) افرح يـا بن الـزهـــــرة

(59) رانى خـايف يـا ملـهـود

(60) ڤ النيب يديـر لـك مـارة

*

(56) كسبه غير, pour ما كسبه غير.

(57) علّال « familier, » pour علي.

(59) ملهود « nigaud, imbécile. »

(55) A mabrouk hâd' ela'oud.

(56) Keuçbhou r'illi messa'oud.

(57) Kia'llèl bah'âr eljoud.

(58) Efrâh'lek yâ bezzohra.

(59) Râni krâïf yâ melhoud.

(60) Fennif idir lek mâra.

(61) انصحتك وانا اخيك

(62) ما نخبي شى دُرك عليك

(63) من الركبة اخطيك اخطيك

(64) قوّد وتبع الجـــــــرّة

(65) عندك لا يطيح عليك

(66) ما بيناتنا غـــــــدرة

*

(61) Eunçah·tek ouana akrik.

(62) Mâ nekrfi chi d·ork a·lik.

(63) Merrokba akrt·ik akrt·ik.

(64) Gaoueud ou tba·a ljarra.

(65) A·ndek la it·ih· a·lik.

(66) Mâ binètena r·odra.

(67) رانى صامنك بي العيب

(68) لاكن راه فيه النصيب

(69) النهجة و ريح النشيب

(70) وعينه ليس راها عـــورا

(71) و بالاخرة يشوف فريب

(72) بي الغابة يدهم السجرة

*

(69) ريح النشيب pour la rime, au lieu de ريح النشايب, ordinairement employé, « pleurésie du cheval. » On dit : نشبه الربيح « il a attrapé un chaud et froid, » m. à m. : le vent l'a frappé, transpercé.

(67) Râni dhâmnek fel a·ib.

(68) Lakin rah fih enneç·it.

(69) Ennahja ou rih· ennchib.

(70) Oua·inhou leis râh a·oura.

(71) Ou blokra ichouf e-grib.

(72) Felr·âb idheum essejra.

La traduction de cette pièce semblera plus claire, lorsqu'on connaîtra les circonstances où elle fut composée.

L'auteur ayant acheté un cheval des plus mauvais, l'emmena au marché pour s'en défaire, un nommé Ben Ezzohra se présenta et le marchanda; le poète lui récita la pièce précédente; Ben Ezzohra n'ayant, sans doute, pas compris, acheta le cheval; quand il s'aperçut, après coup, du mauvais marché qu'il avait conclu, il voulut le résilier; Si Ben Youceuf refusa, prétextant qu'il l'avait prévenu pendant qu'il marchandait; Ben Ezzohra ayant été se plaindre à l'agha, se couvrit de ridicule, à cause de son peu d'intelligence, et bien entendu, fut obligé de garder la bête.

TRADUCTION

(1) Je suis un fameux cavalier, messeigneurs!
(2) Je n'achète que des bêtes superbes.
(3) Cette année, trois chevaux
(4) Me sont morts, (chers) auditeurs.
(5) La cause en est le mauvais œil des envieux,
(6) Gens grincheux et jaloux.

*

(7) Ils ont été jaloux de ces bons coursiers.
(8) Je n'achète que des bêtes impétueuses.
(9) (Avec elles) en six jours, chose bien sûre,
(10) Vous arriverez près d'Ouossera (1).
(11) (Celui-ci) ne se fatigue pas de galoper;
(12) Pas de danger qu'il tombe fourbu, à la suite des courses rapides (qu'il effectue).

*

(1) Il y a 60 kilomètres de Bogari, où se trouvait le poète, à Aïne Ouossera.

(13) Il est blanc, vieux et sans crins;
(14) Il piétine sans cesse sur place, comme un démoniaque;
(15) Il marche comme une bête piquée d'un taon (1).
(16) Il ne se fatigue pas de voyager;
(17) En deux fois trois jours,
(18) Vous irez (facilement) coucher à Ezzobra (2).

*

(19) Demandez voir aux gens du marché!
(20) Il s'arrête dès qu'il voit deux personnes à la fois.
(21) Puisse Dieu le protéger du mauvais œil!
(22) Il marche toujours en reculant,
(23) On jurerait qu'il est aveugle (et bien aveugle) des deux yeux.
(24) Il ne se fait faute de trébucher!

*

(25) Est-il gentil avec ses deux petites oreilles!
(26) (Toutes) petites, on dirait deux agaves!
(27) Si la sueur vient à les couvrir, descends, c'est ce que tu as de mieux à faire, (cavalier),
(28) Ne fût-il encore que dix heures du matin.
(29) Si, par hasard, il fait un pas de plus,
(30) Réjouis-toi bien vite, quel heureux présage!

*

(31) Mon cheval, mon cher, va l'amble (à la perfection);
(32) Quand il court, il dépasse (même) les mulets!
(33) Achète-le (bien vite), homme fortuné:
(34) Garde-toi d'en donner un prix dérisoire.
(35) Si tu m'en donnes deux francs vingt-cinq,
(36) Je te le laisse: affaire conclue sans retour.

*

(1) C.-à-d.: comme un fou.
(2) Il y a 4 kilomètres de Bogari à Ezzobra.

(37) Mon cheval, mon cher, est fougueux.
(38) Il marche à coups d'aiguillon ;
(39) Tape dessus à grands coups de gaule
(40) Et n'aie pas peur de lui en donner.
(41) (Sans quoi), il ne se grouillera pas,
(42) N'avancera ni ne reculera.

*

(43) Mon cheval, mon cher, il se cabre !
(44) Quand il arrive à la porte de l'écurie, pour en sortir, il ne veut plus marcher.
(45) Il est un peu myope et ombrageux ;
(46) L'un de ses yeux, on dirait un silo ;
(47) L'autre a été atteint d'une écharde
(48) Qui s'est fichée dans la prunelle et l'a abîmée.

*

(49) Je n'ai rien à te recommander, homme sagace,
(50) (Si ce n'est qu')étant un peu paralysé des quatre pieds,
(51) (Il faut) te mettre deux ceintures,
(52) Car il secoue tripes et boyaux.
(53) Il ne reste plus que deux choses (à t'apprendre),
(54) Après quoi, plus un défaut.

*

(55) Quelle belle acquisition tu fais !
(56) (Ce cheval), nul autre ne le posséderait qu'un homme heureux.
(57) Comme Ali (1), mer de générosité,

(1) Ali ben Elbey, descendant du bey de Titteri, Bou Mazreg, caïd des Aziz au temps des bureaux arabes, puis des Ouled Anteur, auprès de Bogari.

(58) Réjouis-toi, Ben Zohra (1).
(59) J'ai peur (seulement), nigaud,
(60) Qu'il ne te casse le nez.

*

(61) Je veux te donner un conseil de frère,
(62) Je ne te cacherai rien.
(63) Monter dessus ? garde-t'en bien ! garde-t'en bien !
(64) Mène-le à la longe et marche par derrière ;
(65) Prends garde (encore) qu'il ne te tombe dessus.
(66) Entre nous, pas de tromperie.

*

(67) Je te garantis tout vice rédhibitoire (que je ne t'aurais pas dévoilé maintenant).
(68) Mais il en a un peu sa part :
(69) La pousse, une (vieille) pleurésie ;
(70) D'un œil, il n'est pas (précisément) borgne, (mais peu s'en faut) ;
(71) De l'autre, il ne voit pas bien loin.
(72) Dans la forêt, il va se cogner contre les arbres.

ALEXANDRE JOLY.

(1) Ben Ezzohra est le nom de l'acheteur. Allal et Ben Ezzohra sont aussi les noms donnés à Sidi Abd Elqader Eljilani, fameux cavalier et grand saint. Les rappeler à l'acheteur, qui porte l'un d'eux, c'est le flatter.

NOUVEAU RAPPORT

SUR LES

FOUILLES DE CHERCHEL

(1903-1904)

RAPPORT

ADRESSÉ A

M. JONNART, Gouverneur Général de l'Algérie

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Le Service des Monuments historiques, dirigé par M. Ballu, ayant bien voulu me confier, cette année encore, la mission de poursuivre sur le sol de l'antique Césarée de Maurétanie, ex-résidence des rois Juba II et Ptolémée, les recherches archéologiques que j'avais inaugurées en 1886, sous les auspices de M. Tirman, j'ai l'honneur de vous exposer dans un rapport d'ensemble accompagné de planches le résultat de ces nouvelles investigations. Elles ont porté sur plusieurs points et amené, comme précédemment, quelques découvertes de mosaïques, de statues, d'inscriptions et de monnaies. Les

objets ont été déposés au musée de Cherchel, au fur et à mesure qu'ils étaient exhumés (1).

Outre les fouilles, les crédits alloués nous ont permis d'enlever et de replacer au musée, par mesure de préservation, les quatre belles, vivantes et pathétiques têtes colossales (Neptune et les Néréides ?) qui avaient été employées dans la décoration de la fontaine de l'Esplanade. A ces précieux originaux de marbre, que les nappes d'eau tombant des vasques risquaient à la longue de détériorer ont été substitués des moulages en ciment.

I

Nous avons pratiqué d'abord quelques recherches dans la propriété de M. Louis Félicien (ancienne propriété Nicolas), où subsistent, à proximité de grandes citernes antiques transformées en caves, les vestiges d'une élégante villa romaine (Planche VIII).

En ces parages, le hasard de la culture avait précédemment mis au jour un assez grand nombre de statues et de mosaïques.

De ces œuvres d'art, presque toutes de facture distinguée, les unes, comme la tête d'Apollon archaïque, la mosaïque des trois Grâces, et celle de la chasse au lion sont entrées au musée de Cherchel, d'autres au Louvre (portrait de Juba II), d'autres au musée d'Alger (Bacchus et berger praxitélien).

(1) J'ai pris soin d'aviser le maire de la ville, M. Belle, de ces versements successifs par des lettres que la *Dépêche Algérienne* a publiées dans ses numéros du 12 janvier, du 10 mars et du 25 avril 1904. Je l'ai fait à la fois parce que le musée local est placé sous la sauvegarde de la municipalité, et aussi pour intéresser la population à ces recherches.

D'autres enfin son passées aux mains de simples particuliers (tête de Bacchus diadémée), ou séjournent encore sous le hangar du propriétaire (Sylvain, Faune), avec quelques fragments de mosaïque (femme ailée, dieu marin ayant un anneau dans le nez, et dans la chevelure des pinces de homard, centauresse emportant un personnage sur sa croupe, etc.).

Les fouilles récemment effectuées ont permis de lever le plan d'une partie de cette somptueuse habitation comprenant des chambres, une citerne, deux piscines semi-circulaires où débouchent des tuyaux de plomb, et un mur monumental long de quarante-cinq mètres, qui n'était peut-être qu'un mur de soutènement, le terrain s'élevant à cet endroit en amphithéâtre (1).

Elles ont amené aussi la découverte de quatre mosaïques nouvelles.

Dans l'une des chambres, on a même rencontré deux mosaïques superposées. Celle de dessous, laissant voir encore des tresses opulentes, est calcinée, et porte la trace d'un incendie. L'autre offre pour le dessin (croix insérées dans des cercles, chevrons, croissants, carrés flanqués d'arcatures, etc.) des analogies avec le fragment que nous avons rapporté l'an dernier de chez M. Volto (route de Novi) (Planche III).

Si deux de ces mosaïques sont purement géométriques (l'une, blanche et noire, ne comprend guère que des losanges et des carrés), la troisième, qui décorait une salle d'environ sept mètres de côté, beaucoup plus intéressante, reproduit un tableau, une chasse à l'antilope (Planche III).

Le chasseur est à cheval. Barbu, diadémé comme les rois de Maurétanie, il est vêtu d'une tunique à jupe verte et du manteau rouge, dont l'étoffe repliée en arrière et flottant au vent, indique la rapidité de sa course. Chaussé de jambières montant jusqu'au genou,

(1) Plans et dessins de M. Munkel, qui nous a gracieusement prêté, une fois de plus, son obligeant et précieux concours.

la cuisse nue, la jambe ramenée en arrière, la bride en main, il galope à droite.

Son cheval porte une selle, une sorte de housse rouge, parsemée de carrés blancs, et ornée de franges. Elle est reliée à la croupière par une longe de cuir rouge. Sous le sabot du cheval une antilope blessée d'une flèche, et perdant du sang, s'affaisse. L'aspect de cette bête lourde, jaune sur le dos, blanche sous le ventre, avec de longues cornes horizontalement profilées en arrière, permet de l'identifier avec l'*oriæ* ou antilope de l'Afrique septentrionale.

Derrière le cheval, une bande jaune verticale, munie d'un embranchement, semble indiquer le lieu de la scène, qui n'est pas une forêt (peut-être une barrière, si la poursuite de ces bêtes sauvages avait lieu comme certaines chasses des rois de Perse, dans un vallon enclos de rets).

La bordure inférieure est constituée par une brillante torsade en quatre couleurs, et par une ligne brisée ou *grecque* blanche se détachant sur un fond de rubans rouges et verts, analogue à la bordure de la mosaïque à sujet maritime de Bougie, exécutée sans doute par des mosaïstes de la même école dont le centre était à Hadrumète (Sousse).

Malgré quelques parties détériorées (la tête du cheval manque), ce tableau de marbre, où les tons destinés à se faire valoir sont rapprochés par une instinctive application de la théorie des couleurs complémentaires, nous a paru digne d'être conservé. Nous l'avons fait enlever par les soins du mosaïste Tossut et installer dans un cadre au musée où il forme un panneau rectangulaire haut de 2m30, sur 1m14 de largeur. (Planche III).

Cette chasse à l'antilope s'ajoute à la chasse au lion et au cerf, que nous y avons fait entrer précédemment, et qui présente des parties traitées par des mains différentes, la reproduction du cerf et surtout celle du lion étant très supérieure à celle du cavalier.

Je ne connais pas d'antilope sur les monuments figurés de la région, à l'exception du *lion dévorant la gazelle*, décor d'un beau sarcophage de marbre de Tipaza, symbolisant la toute puissance de la mort qui broye indifféremment tout ce qu'il y a de frêle et gracieux au monde, les adolescents et les jeunes filles.

D'une quatrième mosaïque représentant des rinceaux, des enroulements de feuilles verts sur fond noir, des octogones aux faces concaves, des branches de laurier, des fleurs rouges en forme de fer de lance, etc., nous avons fait pour le musée (Planche III) un second panneau décoratif (large de 2m55 et haut de 1m05). Une inscription était gravée sur ce *pavimentum*, formée de lettres noires sur fond blanc, chaque ligne étant séparée de la suivante par un filet rouge. Il n'en reste qu'un fragment : PAVI, dont un autre fragment, de même style et de même provenance :

MI
TOT

ne permet guère de restituer la signification. Le tableau qu'encadrait cette épaisse et riche bordure a disparu. L'inscription sans doute s'y rapportait (quoiqu'on ait trouvé à Cherchel une inscription sur mosaïque exprimant simplement un vœu plutôt grossier, comme LEGE ET CREPA, c'est-à-dire « lis et crève »).

Peut-être que la tête de vieillard (hauteur du fragment 0m20, largeur 0m23), et le personnage nu, debout, allant à droite et portant une lance (fragment haut de 1m01, sur 0m47 de large) que nous avons recueillis et mis au musée (Planche III), trouvaient place dans cette composition, ainsi que le fragment de figure ailée resté chez le propriétaire. D'autre part, le *Corpus inscriptionum latinarum* (n° 9593) donne un autre fragment d'inscription sur mosaïque découvert autrefois dans cette même propriété Nicolas et publié par Berbrügger.

Les lettres enfermées dans une couronne de laurier et restées jusqu'à présent inexpliquées, semblent faire allusion à un héros étranger et libérateur, comme serait par exemple un des argonautes délivrant Phinée, le vieux roi de Thrace, des harpies.

Voici d'autres menus fragments d'inscription sur mosaïque (même provenance), qui malheureusement ne se raccordent pas.

Ils ne font pas partie d'une signature de mosaïste, mais se rattachent plutôt à une longue inscription, peut-être en vers.

1er fragment : ORIRI
a LTIS. OB
A.MARIV*(m)*

2e fragment : IAL
*a*LAT *(alatae ?)*

D'autres panneaux suivront, encadrant soit des fragments de personnages (notamment un enfant aux jambes nues, drapé de bleu et de vert), soit des motifs géométriques d'une heureuse variété et d'une belle coloration, dont il n'est pas inutile de sauver quelques spécimens, qui pourront servir de modèles aux ouvriers décorateurs.

Le sol de Césarée est du reste parsemé de ces pavements en cubes de marbres multicolores, éveillant la vision de demeures égayées et riantes.

Hier encore la pose des tuyaux pour l'acétylène faisait rencontrer sur la place du marché, devant le bureau du receveur municipal, à peu de profondeur, une grande mosaïque intacte, présentant un agencement de grands carrés à fond vert, flanqués de carrés noirs plus petits tangents par la pointe et de croissants.

De cette manière, la collection archéologique du musée de Cherchel — cette perle des collections afri-

caines — qui n'avait pas de mosaïques il y a deux ans — lacune que nous nous sommes efforcé de combler — en contiendra bientôt une douzaine, et ne tardera pas à devenir aussi attrayante par ses tableaux de marbre que par ses sculptures grecques.

Du même champ de fouilles (propriété Félicien) nous avons rapporté et déposé au musée, outre une colonne de marbre et des tuyaux de terre cuite s'emboîtant (0m62 de long et 0m10 de diamètre), un lourd piédestal en calcaire (hauteur, 0m94 ; largeur, 0m64). La face antérieure de cette base honorifique présente, entourée d'une moulure rectangulaire, l'inscription suivante : (hauteur des lettres, 0m05), cassure à gauche.

L C IVLI (L et I, lettres liées)
MI FIL Q
p RIMO
IVL PRISCI
ANVS FRATER (T et E, lettres liées)

« à... Julius Primus, fils de Caïus Julius Primus, de la tribu quirina, son frère... Julius Priscianus » (Planche VII).

Comme il y a eu à Césarée, au second siècle, un gouverneur du nom de Priscianus (mentionné par une inscription trouvée dans la propriété Belle, C. I. L., n° 9341), on serait tenté d'établir une parenté entre le dédicant de notre inscription et l'autre, et d'appeler cette villa « la villa de Priscianus ». Mais cette dénomination serait aussi arbitraire que celle de la maison de Pansa, à Pompéï, ainsi baptisée, à cause du nom de Pansa fortuitement rencontré sur le mur (mêlé à une affiche électorale).

II

D'autres recherches ont été opérées dans la propriété Volto (entre l'hippodrome et la route de Novi), et n'ont encore fait découvrir qu'une large voie romaine parallèle à la route actuelle. Un sondage provisoire (et qui sera continué, je pense, quand nous nous serons muni d'autorisations régulières), a été tenté près de la porte de Ténès, au bord de la mer, dans des terrains vagues où le sol, profondément raviné par les récentes pluies, laissait entrevoir un fragment de parquet en mosaïque et, plus loin, la volute d'un chapiteau.

Il semble qu'il y avait là une vaste salle, d'environ neuf mètres, pavée de cubes noirs bordés d'une bande blanche et parsemée de débris de plaquettes de marbre rose, rouge, vert, jaune, etc., mosaïque mouchetée originale, d'un joli effet, et d'une cimentation si solide, que des murs d'un mètre d'épaisseur, qui ont été jetés sur cette mosaïque, dans des remaniements postérieurs, pour y établir des piscines, ne l'ont pas ébranlée.

Nous avions rencontré l'an dernier, lors des fouilles exécutées derrière la maison de M. l'administrateur, une sorte de pavillon surplombant la mer, dont la mosaïque blanche était ingénieusement émaillée de déchets de marbre analogues, de toutes nuances.

De là (porte de Ténès) nous avons rapporté quelques gobelets de terre cuite, striés intérieurement et en dehors, de dimensions variées, et qui peut-être s'emboîtaient les uns dans les autres, comme certaines bouteilles employées pour l'allègement des voûtes. Ceux-ci toutefois, d'un type que nous n'avions pas encore rencontré, et qui les font ressembler à des culots d'amphores coniques, sont assez lourds (hauteur de l'un d'eux

0m16, diamètre de l'orifice 0m09, diamètre du fond plat 0m05, profondeur de la coupe 0m07 seulement).

III

Restait un coin des Thermes (où nous avons récolté autrefois un si grand nombre d'œuvres d'art, et notamment les statues colossales d'Hercule, de Bacchus et de Coré et dont quelques rosaces de mosaïque ont été enlevées pour décorer le parquet de la grande salle du Musée de Mustapha) contigu à la prison, n'appartenant pas à la municipalité et qui n'avait pas encore été exploré. Le propriétaire, M. Félicien, auquel nous devons des remerciements, nous ayant autorisé à y mettre des pioches, nous avons dégagé le fond d'architecture de la grande salle, retrouvé le parquet de mosaïque, les parois de briques et leurs revêtements de marbre et leurs enduits peints (en rouge et en vert).

Bien que le charme d'une mosaïque — et de celle-ci surtout qui est en sept ou huit couleurs — réside surtout dans la belle coloration, et qu'une photographie n'en donne qu'une idée forcément grossière et incomplète, cette mosaïque géométrique des Thermes, ornant des salles de plus de vingt mètres de long, qui se répondent symétriquement, présente des combinaisons et des enchevêtrements d'une variété si ingénieuse et si riche, que je crois devoir la reproduire en photogravure, pour la première fois, d'après un dessin dû au talent de M. Munkel, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris et conseiller municipal de Cherchel (Planche II).

En outre, nous avons recueilli et fait transporter au musée le torse d'une statue gigantesque (en marbre blanc), avec manteau aux plis sobres, agrafé sur l'épaule droite par un énorme bouton circulaire (largeur du torse

1m10, hauteur du fragment 0m65). La statue devait être adossée à un mur, comme l'indique la partie postérieure, qui est lisse. La tête d'homme colossale accrochée à un des piliers du Musée, et que j'avais découverte dans les Thermes il y a quinze ans, s'encastre très exactement dans l'échancrure de ce torse colossal. Elle forme avec le torse un ensemble d'un bel effet. (Planche I). Nous aurons ainsi une pièce importante de plus au Musée, dans ce Musée qui contient quelques œuvres de sculpture de premier ordre, et dont un visiteur compétent, très au courant de la statuaire antique (directeur d'un Institut archéologique étranger), appréciait récemment les richesses en ces termes : « Il y a là des morceaux qui seraient de la main même de Phidias, que je n'en serais pas étonné ». Le visiteur en question faisait sans doute allusion aux relations très amicales qui existaient entre le roi Juba, fondateur de Césarée, et les Athéniens, et aux échanges d'objets d'art, qui ont pu en être la conséquence.

Cette tête d'homme forée intérieurement, à la chevelure courte et bouclée, qui a près d'un mètre de hauteur (et que l'on a qualifiée provisoirement d'Hercule jeune), a été trouvée dans les Thermes (en même temps qu'une autre tête diadémée, d'égale grandeur, mais de marbre massif — aujourd'hui au Musée d'Alger — où quelques-uns ont cru reconnaître les traits de Juba idéalisé, et d'autres ceux d'Auguste, bienfaiteur de Juba). Appartenait-elle au même ensemble décoratif que les superbes masques de la fontaine provenant de l'Esplanade et qui sont munis à l'arrière d'une barre transversale (dont celle-ci n'est pas pourvue) permettant de les accrocher ?

Elle en a les dimensions, mais non le caractère de beauté rêveuse et idéale — elle est plus réaliste — je serais presque tenté d'y voir un portrait. D'abord elle s'adapte à un torse, vêtu de la toge, qui ressemble à celui d'Antonin (Musée de Sousse). Légèrement inclinée à droite, elle regarde de face, non vers le ciel. Les favoris

qui ombragent à demi les joues (comme sur certaines monnaies d'Hadrien jeune), la partie inférieure du front qui est bombée et coupée d'une ride, donnent à la physionomie un aspect individuel.

Reste à effectuer le travail de détermination, que la mutilation du nez rend malaisée, mais non impossible, et qui s'accomplira graduellement, par tâtonnements successifs, comme cela s'est fait pour d'autres ouvrages du musée.

Parmi les fragments nouvellement découverts, se trouve aussi une tête de femme, d'un bon travail, aux cheveux ondulés, avec de menues mèches sur le front (manque malheureusement tout le bas de la figure) (Planche IV), ainsi qu'un torse de femme avec tunique échancrée triangulairement sur la poitrine, et un socle auquel adhèrent deux pieds, dont un pied d'enfant (statue d'impératrice en Vénus associée à l'amour?).

A une basse époque, des murs de tuf ont été jetés sur les brillantes rosaces de cette mosaïque des Thermes, et dans ces chambres grossières, dans ces habitations peut-être bysantines, nous venons de glaner une plaquette de marbre rectangulaire (hauteur 0m76, largeur 0m68), gravée presque à plat (rosaces à six pétales au centre, et fleurs en bordure superposées semblant jaillir d'un vase) (Planche IV), une lampe grise, à anse non forée, portant le chrisme, un plat rouge chrétien (largeur du fragment 0m14) sur lequel est estampé un chrisme d'une forme différente (croix grecque régulière gemmée, avec l'alpha et l'oméga sous la branche transversale, — la première et la dernière lettre de l'alphabet grec indiquant, comme on sait, que Jésus est le commencement et la fin de toutes choses — enfin une autre lampe grise, d'époque chrétienne également, ornée d'une tête de lion, qui adhère à la poignée.

De plus, nous avons rencontré là, dans ces décombres, deux inscriptions. L'une est un *ex-voto*, offert en reconnaissance de la guérison d'une personne qui s'appelait Julia Flava (plaquette de marbre rectangulaire 0m17 × 0m14 avec fronton au sommet et, au-dessous de l'inscription, personnage drapé dans une niche cintrée):

VOTVM REDDIT
VM PRO SALVTE
IVLIAE FLAVAE

Le dieu guérisseur, auquel est offert cet *ex-voto*, n'est pas nommé. Peut-être s'agit-il de Saturne (forme latine de Baal), auquel des stèles votives de forme identique, et que nous avons découvertes précédemment, sont dédiées. Je dois rappeler toutefois que nous avons recueilli là aussi, il y a quelques années, une base élevée par gratitude en l'honneur de *Junon reine*, pour la conservation de l'empereur, par Vibia Celerina, femme d'un magistrat municipal.

L'autre inscription, plus monumentale, est gravée sur un piédestal qui semble avoir été scié longitudinalement et utilisé comme seuil. Nous n'avons que la partie droite de l'inscription, la fin de chacune des dix lignes qui la composent; mais d'après les dimensions moyennes de ces piédestaux à encadrement rectangulaire mouluré, on s'aperçoit qu'il ne manque guère que quatre lettres par ligne, et qui peuvent être rétablies (hauteur du bloc 1m17, largeur 0m20, hauteur des lettres 0m08. Points séparatifs triangulaires).

Il s'agit d'une dédicace faite par un magistrat de la cité, par un *décurion de la colonie césarienne*, qui a fait construire de son vivant, pour lui et les siens, un monument, peut-être un tombeau de famille (Planche VII). Il portait un nom finissant en *nius*, peut-être Junius Asclepiades, nom dont les lettres s'adaptent exactement aux vides de notre inscription, et qui nous est déjà connu par un autel votif au dieu *Draco* (catalogue du musée de Cherchel, n° 206) et par une autre inscription lui donnant le titre de *pontifex* (C. I. L. 9399).

M. Ju ? (*nius*)	NIVS	(*n* et *i*, lettres liées).
q(uir*ina* tribu)	VIR	
(*Ascl*(epi	EPI	
ades, de	S. DE	
curio	O	
*colo*ni	ONI	
*æ Ca*esa	AE SA	
riensi)s sibi	S SIBI	(*i* et *b* lettres liées).
(*et sui*) s, s (*e*)		
v (*ivo*)	S. SV	
(*fec*) it d (*edit*)		
d (*edicavitque*)	IT. DD	

Comme dans toutes nos fouilles antérieures, nous avons recueilli un certain nombre de fragments de poterie rouge vernissés et signés, d'importation italienne.

Voici quelques-unes de ces marques de fabricants, estampées sur des fonds de bols ou de plats, et qui, jointes à celles que nous avons ramassées précédemment, pourraient orner et incruster tout un pilier du musée :

CRESTI (de l'atelier de *Crestus*), SENI, RASI, ALEXI, OPTATVS, SILVA, etc.

Une tessère théâtrale en cuivre, très mince, de la dimension d'un sou, donne trois chiffres, indiquant dans quelle travée, à quel rang et sur quel siège le spectateur, pourvu de ce jeton, avait droit de prendre place,

II V
I

A ces textes épigraphiques découverts, il faut joindre ceux que des particuliers nous ont obligeamment remis. Ainsi, Mme Fleuri qui possède dans son jardin quelques antiquités, notamment un Bacchus de l'école de Praxitèle (il tenait le canthare), avec boucles descendant sur la poitrine et tête tronquée, à section plate, comme celle de la Psyché de Naples, et une urne de marbre carrée, où les cendres de Tibérius Claudius Thalamus Ptolemœanus étaient enfermées, a bien voulu nous céder gracieusement, pour le musée, deux inscriptions funéraires.

Quoiqu'elles ne soient pas inédites — M. Schmitter les a publiées — comme elles entrent au musée, j'en redonne le texte avec quelques variantes de lecture :

1° Plaquette de marbre ($0^m41 \times 0^m32$) :

BONAE MEM
ORIAE PVLLI
VICSIT M (*enses*)
XI DIES QVINQVE

« A la mémoire de Pullus. Il a vécu onze mois et cinq jours. »

2° Plaquette de marbre (hauteur 0^m22, largeur 0^m33), avec deux portraits d'enfants grossièrement sculptés :

DIBVS MANIBVS
PVLLVS PEREGRINVS VI
XIT A (*nnis*) X ET PVLPIA IVLIA (?)
SOROR EIVS VIXIT A. (*nnis*) II
PVLPIVS SATVRNI
NVS PATER PISSIMVS
FILIS SVIS SIT V (*obis*) T (*erra*) LEVI (*s*)

« Aux dieux mânes. Pullus Peregrinus a vécu dix ans, et Pulpia Julia, sa sœur, a vécu deux ans. Leur père, Pulpius Saturninus, a élevé par piété ce monument à ses enfants. Que la terre vous soit légère. »

Il est à souhaiter que tous ceux qui ont des bouts d'inscriptions traînant inutilement dans leur cour ou

leur jardin imitent Mme Fleuri et se décident à en faire présent au musée, la collection d'inscriptions de Cherchel constituant pour les habitants comme des archives de famille.

M. Ehrart, qui a recueilli près de la porte de Ténès un tronçon de statue de femme très mutilée (avec des manches bouclées à la grecque), nous a également apporté un fragment d'inscription chrétienne, sur marbre bleuâtre :

(*ex die*)
(*con*)SECUTIONIS IN SAE(*culo*)
(*adu*)SQVE VII IDVS DECEM(*bres*)

Or ce fragment relatif à un personnage décédé le septième jour avant les ides de décembre n'est pas autre chose qu'une partie de l'épitaphe gravée sur le sarcophage du bon Pasteur (mis par nous au musée il y a deux ans), épitaphe qui était déjà brisée en 1844 (comme le montre l'album de dessins de Ravoisié) et qui avait disparu presque totalement. Si on vient à retrouver les autres morceaux, il y aurait lieu de remplacer le ciment qui dépare la façade antérieure du sarcophage par l'épigraphe originale.

IV

Quelques propriétaires d'immeubles sis au cœur de la ville, nous ayant autorisé, avant que les constructions en pisé qu'ils démolissent ne soient remplacées par d'autres, à faire des sondages dans leurs terrains, ces investigations partielles ont eu pour résultat de mettre au jour (février 1904) quelques nouvelles inscriptions intéressantes pour l'histoire du pays.

Voici d'abord une dédicace, d'ordre politique (Planche VII). Elle est gravée sur un lourd bloc quadrangulaire (calcaire de Novi), et témoigne de la reconnaissance d'une tribu d'indigènes *(gens maurorum)* à l'égard d'un gouverneur qui s'appelait *Titus Caesernius Macedo*. Ce gouverneur est connu et daté par un diplôme militaire (actuellement au cabinet des médailles) que nous avons trouvé il y a quelques années, et qui est de l'an 107 après Jésus-Christ. Il y est mentionné comme ayant sous ses ordres divers corps de troupes stationnés dans la Maurétanie Césarienne, auxquels appartenaient des auxiliaires barbares gratifiés par l'empereur Trajan du titre de citoyens romains pour avoir servi Rome pendant vingt-cinq années.

Trajan (97-117), qui l'avait nommé gouverneur de la Maurétanie Césarienne, est le même excellent prince qui écrivait à Pline le jeune, au moment de l'envoyer comme gouverneur en Bithynie : « Je veux que ces peuples *(provinciales)* s'aperçoivent, au choix que j'ai fait, que je veille sur eux et m'occupe de leur bonheur. »

Des textes épigraphiques rencontrés ailleurs (à Vérone notamment), nous ont gardé le souvenir de plusieurs autres membres de la famille *Caesernia*, originaire d'Aquilée, et qui a produit, au cours du second siècle, toute une série de sénateurs, de consuls, de chefs de légion, très en faveur à la Cour et fréquemment investis de missions de confiance. Un Titus Caesernius Macedo y est désigné comme « questeur candidat du divin Hadrien (117-138) ». Un autre — Titus Caesernius Statius Quinctius Macedo Quinctianus — accompagna Lucius Verus en Orient (161-169). Deux d'entre eux présidèrent, comme légats, à des opérations de recrutement en Afrique.

Notre inscription complète les noms que T. Caesernius Macedo porte sur le diplôme, et le fait connaître dans ses rapports avec ses administrés indigènes, sans préciser toutefois à l'occasion de quel bienfait cette base honorifique lui fut élevée.

Hauteur du bloc 0m 93, largeur 0m 66, hauteur des lettres 0m 06, encadrement rectangulaire mouluré.

T(*ito*) CAESERNIO
T(*iti*) F(*ilio*) STATIO QVINCT(*io*)
(o et Q réunis par une boucle)
PAL(*atina tribu*) MACEDONI
(*procuratori*) AVG(*usti*)
GENS MAVROR(*um*)
MACCVVM
INNOCENTISSIMO PRAESIDI
PATRONO SVO

« A Titus Caesernius Statius Quinctius Macedo, fils de Titus Caesernius, de la tribu Palatine, représentant direct de l'empereur, gouverneur très intègre et tuteur de leurs intérêts, la nation des Maures *Maccues*. »

La tribu de Berbères, de qui émane cette inscription commémorative, nous est moins connue que le gouverneur, le « patron » auquel va leur hommage et qui les avait sans doute protégés contre une razzia, ou préservés de la famine, ou soulagés d'un impôt, ou rapatriés heureusement à la suite de quelque expédition lointaine.

Ces Maures *Maccues*, aucun dictionnaire, aucun auteur latin ne les mentionne. Peut-être est-ce dans leurs campements que furent enrôlés ces cavaliers maures qui assistèrent Trajan dans sa campagne de Dacie, et qu'on voit figurer, avec la chevelure africaine caractéristique (grappe de frisures), sur les bas-reliefs de la colonne Trajane. Leur nom rappelle celui des Maces (nomades de la Grande Syrte), et n'est peut-être qu'une variante, une abréviation de celui des *Macchurebii*, peuplade maurétanienne citée par Pline et par Ptolémée, répandue dans le sud marocain et sur les bords du Chélif, à laquelle Vivien de Saint-Martin (*L'Afrique du Nord*, p. 459) rattache la vaste tribu des Maghrâoua, dont les branches couvraient tout le Maghreb (1).

Une autre base gravée, provenant du même champ de

(1) L'article ci-dessus était publié (*Dépêche Algérienne*, 10 mars 1904) quand M. René Cagnat, de l'Institut, auquel j'avais adressé la photographie de l'inscription, à cause de sa compétence épigraphique et des utiles conseils de lecture qu'il est toujours disposé à fournir avec empressement, a eu l'obligeance de m'adresser la note suivante qui complète les renseignements que j'avais recueillis sur *Cœsernius Macedo* dans Borghesi et Renier, et donne une interprétation nouvelle du mot *Maccues*. M. Cagnat le rattache ingénieusement aux Μαξυες dont parle déjà Hérodote, et qui habitaient peut-être du côté de la Mitidja. Comme sa lettre peut aider à la solution de ce problème délicat consistant à savoir ce que c'était au juste que ces *Maccues*, et l'emplacement précis de leur tribu, je ne puis mieux l'en remercier qu'en la reproduisant *in-extenso*. La voici :

MON CHER AMI,

La base de Cherchel que tu as récemment découverte et dont tu as bien voulu me communiquer une photographie, porte ainsi que tu l'as vu :

T· CAESERNIO
T· F· STATIO· QVINCT
PAL· MACEDONI
PROC· AVG·
GENS· MAVROR
MACCVVM
INNOCENTISSIMO PRAESIDI
PATRONO· SVO

T. Caesernio T. f(ilio) Statio Quinct(io) Pal(atina tribu) Macedoni, proc(uratori) Aug(usti), gens Mauror(um) Maccuum, innocentissimo praesidi, patrono suo.

Ce T. Caesernius Macedo est bien connu, je n'ai pas besoin de te le dire, puisque son nom figure sur le diplôme militaire que tu as trouvé toi-même à Cher-

fouilles, présente une dédicace à un autre gouverneur, dont elle donne en entier le nom, pour la première fois. Il s'agit de *Marc-Aurèle Zénon Januarius*, qu'un fragment d'inscription, que nous avions rencontré précédemment, avait fait classer parmi les gouverneurs *incertains*.

Base quadrangulaire mutilée (hauteur 0m49, largeur 0m52, hauteur des lettres 0m06. Le nom du dédicant manque).

M(*arco*) AVRELIO
ZENONI
IANVARIO
*pr*OC(*uratori*) AVG(*usti*) N(*ostri*)
*præ*SIDI (*provinciæ*
Mauretaniæ Cæsariensis).

chel (*); il gouvernait la Maurétanie en 107 (**). Une inscription de Sirmium en Pannonie le signale également, comme héritier d'un centurion de la légion IIe Adjutrix. La nouvelle dédicace de Cherchel nous donne ses noms complets T. Caesernius Statius Quinctius Macedo et nous apprend qu'il était inscrit dans la tribu Palatina.

M. Dessau, dans sa *Prosopographia imperii romani* (***) avance qu'il était peut-être le père de deux autres Caesernius qui nous sont connus par les inscriptions et qui ont pareillement joué un rôle en Afrique : T Caesernius Statius Quinctius Macedo Quinctianus, censiteur (?) en Afrique et Maurétanie (****) et T. Caesernius Statius Quintius Statianus Memmius Macrinus, légat propréteur de la province d'Afrique, consul en 141 ou 142 et patron de Cirta et de Thamugadi (*****), ce dernier inscrit, lui aussi, dans la tribu Palatina. Cette supposition reçoit de ta découverte une sorte de confirmation puisque le premier porte tous les noms du procurateur de Maurétanie augmentés d'un surnom propre et que le second porte aussi les surnoms de Statius et de Quinctius, qui appartiennent déjà audit procurateur.

Mais le renseignement le plus curieux que fournisse ce texte est la mention des *Mauri Maccues ;* leur tribu habitait assurément la Maurétanie Césarienne au début du second siècle, puisqu'ils appellent Caesernius Macedo *praeses* et *patronus*.

Pourtant Ptolémée ne les mentionne pas parmi les peuplades qui habitaient cette région (******). Le nom qui s'en rapproche le plus dans son texte est celui des Μαχοῦρες, voisins des Baniures, fixés tous deux du côté de la Mitidja (*). On pourrait évidemment soupçonner une erreur dans Ptolémée ; mais ni l'édition de Wilberg, ni celle plus récente qui fait partie de la collection Didot, ne signalent à ce sujet de variantes importantes (**)? D'autre part, Hérodote cite une tribu de Μάξυες, voisine du lac Triton, qui semble bien avoir porté le même nom que les *Maccues* (***) ; ce n'est pas encore cela, pourtant, à cause de la distance énorme qui sépare Cherchel de Gabès. Heureusement Étienne de Byzance nous apprend qu'il existait encore, en Afrique, d'autres Μάξυες, — il écrit Μάζυες, — ceux-ci nomades et non sédentaires comme les précédents : Μάζυες οἱ Λιβύης νομάδες. Ἑκαταῖος περιηγήσει · εἰσὶ δὲ καὶ ἕτεροι Μάζυες. Ce sont ceux-là, sans doute, ou une partie de ceux-là que nous trouvons établis en Maurétanie Césarienne à l'époque de Trajan et qui honorent ici le gouverneur du pays.

Crois, mon cher ami, à mes sentiments très affectueux.

R. CAGNAT.

(*) *C. I. L.*, III, Dipl. XXXVI, p. 1973.
(**) Pallu de Lessert, I, p. 480.
(***) *Prosopogr.*, I, p. 266, n. 142.
(****) *Ibid.*, p. 267, n. 144.
(*****) *Ibid.*, n. 145.
(******) Ptolém., IV, 2.

(*) Cat, *Maurétanie Césarienne*, p. 74; Tissot, *Géogr. de l'Afrique*, I, p. 452.
(**) Les seules variantes citées sont : Μαχούρωνες dans un manuscrit et Μάχουνες dans un autre; cette dernière leçon se rapproche assez de *Maccues*.
(***) Herod., IV, 191.

« A Marc Aurèle Zénon Januarius, procurateur de notre empereur, gouverneur (de la province de Maurétanie césarienne). » Il a le titre de *procurator* (commandant en chef les forces militaires de la région), et celui de *prœses* (investi de l'autorité civile). Il réunissait dans ses mains les deux pouvoirs qui, à partir de Dioclétien, seront séparés. Par ses prénoms, qui rappellent le stoïcisme sur le trône (Marc-Aurèle) et le fondateur de la secte stoïcienne (Zénon), il semble avoir appartenu à une de ces familles de philosophes que Julie Mamée, la mère de Sévère Alexandre (222-235) honorait de sa protection.

Ce nom de Januarius, à l'origine, était un simple nom d'esclave, signifiant né en janvier. Il deviendra celui d'une grande famille africaine. Plusieurs évêques d'Afrique le porteront.

Quelques fragments de plaques de marbre, que nous avons recueillies, contiennent d'énormes lettres, comme si elles avaient appartenu à des frontispices, que nous retrouvons brisés, comme les corniches et les bases de colonnes.

1er Fragment ONT M (*pontifici maximo ?*, titre assez fréquent dans les dédicaces aux empereurs).

2e E SAL (peut-être Herenniae Sallustiae Barbiae Orbianae, femme de Sévère-Alexandre, la même à qui des cavaliers de la garde *(singulares)* ont adressé une dédicace, qui est au musée de Cherchel).

3e Fragment VRA (*procuratori ?*).

ADI

4e Fragment, hauteur des lettres 0m27, PO.

Outre ces débris d'inscription, nous avons glané un morceau de chevelure (marbre blanc), un fragment de draperie, un beau bras de femme, nu et recourbé (Planche IV).

Nous avons fait porter au musée ces inscriptions et ces fragments, ainsi qu'un chapiteau ionique (calcaire), avec fût adhérent (0m29 de diamètre), dont les volutes sont séparées par un seul ove, et dont les faces latérales présentent un faisceau de feuilles d'eau, rigides et pointues, comprimé par un cordon ; un fragment de frise décorée (marbre 0m24 de hauteur), comprenant, sous un rang de feuilles, des palmettes et un réseau de tresses épanouies en volutes et serrées par des anneaux.

Parmi les autres matériaux recueillis et provenant tant du monument primitif que des remaniements postérieurs et des superfétations byzantines, et dont quelques uns pourront servir de socles pour les statues du musée, se trouve une base de colonne, un support de pilier, un fragment de colonne de marbre, un fragment de fenêtre ou *cancellum*, en forme de X, un mortier de marbre (0m38 de diamètre), un disque de granit vert (largeur du fragment 0m27), une pierre quadrangulaire (0m60 de large) offrant sur une de ses faces une grande cuvette centrale, avec quatre godets aux angles (le revers du grand cadran solaire que nous avons découvert chez M. Mercadal, il y a deux ans, présente une disposition identique), enfin deux chapiteaux barbares de colonnes d'angle engagées, où le feuillage est réduit à des lignes géométriques, à deux bandes courbes qui les font ressembler à des cornes (0m50 de hauteur).

Tous ces objets proviennent de la cour de M. Quartero, située à l'angle de la rue de l'Est et de la voie romaine, à proximité de l'esplanade et de la porte d'Alger (Planche IX).

Nous avons rencontré là, dans la partie nord de cette cour, un dallage romain, et même deux dallages superposés (voie romaine), plus au sud, un parquet de ciment, où étaient engagées une base de colonne ionique (diamètre de la colonne qu'elle portait, 0m46), et une base de pilier quadrangulaire (de 0m52 de côté) élégamment moulurée.

Il ne subsistait de la construction primitive qu'un

fragment de mur, peint en rouge vif et en bleu clair, et trois grandes marches sur la face ouest (de 3m de long).

Sur cette construction primitive, que semble dater une monnaie de Faustine jeune que nous avons ramassée (l'Abondance assise au revers), ont été jetés, à une basse époque, pour l'établissement d'une petite piscine semi-circulaire, des murs de tuf irréguliers, très larges (1m70 d'épaisseur), dans lesquels était noyée la dédicace à T. Caesernius Macedo.

Outre la monnaie, à l'effigie de la femme de Marc-Aurèle, nous avons récolté : 1° Une patère de bronze, intacte, (0m19 de diamètre) avec bords repliés, ombilic au centre et pied court formé par une cupule, comme en ont à la main, sur les monnaies, les impératrices représentées en Vesta, en Piété, etc., debout devant l'autel, en train de sacrifier.

Cette soucoupe, employée dans les sacrifices, est également sculptée sur la face latérale de plusieurs piédestaux en forme d'autel du musée de Cherchel ;

2° Une anse à deux anneaux terminés en col de cygne, par laquelle on tenait suspendu un petit seau de bronze.

Ces objets s'ajouteront à quelques autres ustensiles de bronze (appliques de vase, bracelet entr'ouvert, aux extrémités terminées par une boule, pinces de chirurgien et pinces à épiler, épingles à cheveux, fibules, clous, etc.), que nous avons exhumés en décembre, dans un autre champ de fouilles, et dont nous pourrons faire une planche pour le musée.

Dans cette même cour de M. Quartero, gisait une épaisse dalle de marbre (0m75 × 0m63) avec dé adhérent — sorte de couronnement de pilastre. — Comme elle porte une inscription, le propriétaire a bien voulu me la céder. Elle semble avoir été utilisée comme table de jeu.

Elle présente, en effet, sur la partie gauche un trou de scellement agrandi, et sur la partie droite, six cavités circulaires. L'inscription peu apparente, donne les

lettres suivantes (six lettres par ligne, autant qu'il y a de trous).

IANVAM
DONATI

La porte de M(*arcus*) Donatus ?

Elle ira rejoindre au musée l'autre *tabula lusoria* que nous avons découverte précédemment, qui offrait des poches plus nombreuses et plus régulièrement distribuées, analogues à celles d'un billard anglais, outre que l'inscription dont elle était accompagnée en indiquait clairement la destination :

SEPONE IVR (g) IA, VENI ET LUDAMUS

« Laisse-là les affaires, viens et jouons. »

M. Odoz, secrétaire de la mairie, a bien voulu me céder gracieusement l'inscription suivante que j'ai déjà eu l'occasion de signaler, mais dont je redonne le texte, puisqu'elle entre au Musée. C'est l'épitaphe d'un soldat de la seconde cohorte des Pannoniens, qui, d'après le diplôme mentionné plus haut, tenait garnison à Césarée ou Cherchel au commencement du second siècle.

Stèle de marbre, avec croissant dans un fronton (largeur 0m41, hauteur 0m21) et représentation d'un cavalier, dont il ne reste plus que la tête nue et la main droite tenant la lance (Planche VII).

LICCO BVRNIONIS F(*ilius*) PANNO
COH (*ortis*) PANNONIOR (*um*)
VIXIT ANNIS XXVII
DEXTER] ET BREUCVS LANDIONIS F C

« Licco, fils de Burnio, Pannonien, de la cohorte des Pannoniens. Il a vécu vingt-sept ans. Le centurion Dexter et Breucus, fils de Landio, ont pris soin d'élever cette tombe. »

Le défunt porte le même nom que le commandant d'un escadron de Dalmates, sur la stèle du cavalier Daza (Musée de Cherchel).

Il est à remarquer que ces Pannoniens, venus des bords du Danube, portent des noms à radicaux germaniques : *Licht* (lumière), *Burn* ou Brunne (source), *Land* (pays), etc.

D'après ces épitaphes de soldats pannoniens, thraces, corses, sicambres. dalmates, etc., que nous rencontrons à Cherchel, il est permis de conjecturer que la garnison de Césarée, chargée de contenir des tribus turbulentes, se recrutait surtout au dehors, les Romains ne fournissant guère que les cadres (comme nous faisons à la légion étrangère et dans nos régiments de tirailleurs).

M. Delaseiglière, juge de paix, a eu l'obligeance de me communiquer le fragment de plaque votive suivante, qu'un arabe lui avait apporté, et qu'il destine au musée (largeur du fragment 0m25, hauteur 0m22). Il s'agit, dans dans cet ex-voto, d'une femme... Retenta... qui a reçu en songe un avertissement utile (*ex-visu*) et qui en remercie les dieux avec joie (*libens animo*).

... A — RETENTA
A — EXVISUM
(vo) TVM-QVODIM
(mise ?) RVNT-LIBENS-AN *(imo)*
SOLVIT

V

Nous avons clos la campagne par l'exploration d'une partie de la cour de M. Riffard, sise à l'angle de la rue de Bône et de la rue du Palmier (Planche IX).

Les travaux d'excavation ont permis de mettre au jour :

1° Un beau mur, formé d'assises régulières, descendant à près de six mètres de profondeur, sans aucune ouverture. Il est muni de deux contreforts de 1m50 de saillie ;

2° Une partie dallée de trois mètres (cour ou voie romaine), avec deux égouts superposés, à section rectangulaire, menant sans doute à l'un de ces grands égouts voûtés, que nous avons rencontrés en plusieurs endroits de la ville, et dont il serait utile de posséder le réseau ;

3° Une vaste salle d'environ douze mètres de long, pavée en mosaïque et décorée de vestiges de peinture murale.

La mosaïque, presque intacte (à 1m15 au-dessous d'un premier parquet en béton grossier, et à 2m25 au-dessous du niveau du sol actuel), présente un dessin purement géométrique, constitué par une ligne brisée à angles droits, ou *grecque*, qui court (double filet noir sur fond vert) en lacis ingénieux, donnant l'illusion de quatre grands compartiments séparés par des bandes.

Quant aux peintures ornant les parois, elles offrent à l'œil, sur la face ouest, un motif d'architecture, une sorte de portique avec fond polychrome. Les colonnes, pourvues de base, et cannelées, reposent sur une plinthe jaune qu'encadre un filet vert. Entre ces colonnes se profile un mur de carreaux de faïence verts, avec des panneaux d'un rouge éclatant.

Il nous est arrivé de rencontrer, sur l'esplanade par exemple, où subsistent de belles fondations qui auraient pu convenir au palais du roi Juba, des fragments de peinture murale représentant des fleurs, des fruits, même des personnages (sphinx affrontés). C'est la première fois que nous tombons sur un de ces décors architectoniques qui sont si fréquents à Pompéi.

Sur la paroi nord, s'élèvent des bandes verticales bleues alternant avec des bandes rouges, avec une bordure inférieure formée de rectangles bruns couchés sur un fond vert.

Nous avons recueilli là une monnaie à l'effigie du roi Juba II — contemporaine des peintures — un Marc-Aurèle (au revers, Pallas casquée), une Faustine (au revers, Junon voilée), un Gordien le Pieux (au revers, Jupiter debout), et une monnaie de Constantin refrappée (un nez et un menton font suite à la porte de camp gravée au revers).

Parmi les divers matériaux retirés du champ de fouilles, et que M. Riffard nous a obligeamment cédés (base à face moulurée creusée en forme d'auge, mortier à pied circulaire, support muni d'une mortaise carrée, chapiteau composite mutilé, bouteilles de terre cuite s'emboîtant, etc.)se trouve une pierre grossièrement sculptée, intéressante par sa laideur même et sa barbarie. C'est une sorte d'autel quadrangulaire (calcaire coquillier, hauteur 0m53, largeur 0m57), aux angles supérieurs en saillie et arrondis, et décorés d'images, d'une exécution rudimentaire (Planche x).

L'une, la mieux venue, est une tête de singe, animal qui était un des attributs de la divinité lunaire égyptienne, et qu'on adorait en Libye, comme le montre l'auteur de *Salammbô*, parlant de peaux de gorilles appendues dans les temples de Moloch, et de cynocéphales errant en liberté dans le sanctuaire de Tanit. A l'autre angle, grimace une tête d'homme, à large bouche, aux yeux incrustés de plomb, une tête de clou formant prunelle. La troisième figure, plus douce, et comme endormie, a de longues moustaches.

Un des angles étant mutilé, la quatrième figure manque. Elle représentait peut-être Astarté, associée à Baal et Esmoun. Comme cette pierre — cylindriquement percée, comme les pierres tombales dans lesquelles M. Archambeau a recueilli de belles urnes de verre — était enfouie sous des décombres qu'on m'a dit provenir du haut de la ville, il se peut qu'une main facétieuse en ait, il y a trente ou quarante ans, agrandi la moustache ou métallisé les yeux (quoiqu'on ait trouvé à Timgad des figures

de génies avec des yeux de plomb). Ce ne serait pas la première fois qu'on verrait à Cherchel des monuments antiques, légèrement retouchés, et tout de même authentiques dans leurs parties principales.

Il suffit de rappeler l'épitaphe de Fadianus Bubbal, *medicus militum*, figuré sur la stèle funéraire avec un couteau de chirurgien dans une main, et les œuvres d'Hippocrate dans l'autre. L'inscription encastrée dans le mur du cabinet du médecin-major de l'hôpital militaire de Cherchel, a été plaisamment continuée et datée par des successeurs de ce médecin : « *pari pares* » — à un collègue des collègues, etc. — sans que cette addition ôte rien à l'authenticité du reste. De même pour la pierre en question, les figures en sont suffisamment stylisées pour que j'aie cru devoir la mettre au Musée à côté du dieu Bès, ou idole punique, qui est d'une exécution non moins barbare. Ce sont deux souvenirs du temps où Cherchel s'appelait Iol et n'était encore qu'un comptoir phénicien, avant de devenir l'opulente Césarée.

Le long d'un sentier récemment tracé pour descendre de l'Esplanade à la mer, apparaissaient quelques briques romaines disposées en arceau. Nous avons fait dégager la partie inférieure, pour voir s'il s'agissait d'une ouverture donnant accès à des constructions souterraines. Nous n'avons rencontré qu'une niche close, *mihrab* d'une mosquée autrefois tombée dans la mer, d'après la tradition des indigènes. De l'édifice pieux, il ne reste plus que cet enfoncement, orienté vers La Mecque, encadré de deux colonnettes arabes, avec un cintre fait de matériaux antiques et l'intérieur orné de chevrons. Les faïences et les marbres ont disparu (Planche IX).

Aux chapiteaux de tout style et d'époques variées précédemment recueillis, à ces gracieux couronnements de colonnes, évocateurs au même titre que les statues, d'un passé splendide, et formant déjà une abondante collection, dont l'étude tentera peut-être un jour quelque architecte curieux de suivre le développement de l'ar-

chitecture gréco-romaine en ce pays, viennent de s'ajouter :

1° Un joli chapiteau corinthien (calcaire, hauteur 0m41, diamètre du fût 0m32), d'un décor très fouillé, provenant des environs de la porte de Ténès, et que nous a libéralement cédé M. Jean, officier en retraite (Planche IV) ;

2° Un énorme chapiteau ionique (calcaire, diamètre du fût 0m43) aux volutes séparées par trois oves et deux palmettes. Ce chapiteau émergeait de la falaise, près des Thermes, à la suite des pluies récentes, et le service du génie, dans le terrain duquel il gisait, a bien voulu nous autoriser à l'enlever et à le porter au Musée, ainsi qu'une colonne de 2m12 de long qui l'accompagnait. Une base de colonne en marbre, mutilée, nous a été donnée également par un indigène, nommé Hassen, qui l'avait découverte en construisant un égout.

VI

J'ai l'honneur aussi de vous informer que je viens de déposer au musée de Cherchel environ deux cents monnaies dont j'ai commencé le classement avec le concours de M. Delaseiglière.

Quelques-unes ont un intérêt local : un Juba II, fondateur de Césarée et époux de la fille de la fameuse Cléopâtre (au revers le lotus).

Deux monnaies de Césarée (au droit, tête de l'Afrique casquée d'une peau d'éléphant ; au revers, le dauphin, rappelant que Césarée était port militaire).

Trois monnaies carthaginoises, avec la tête de Cérès, et, au revers, tantôt trois épis, tantôt une grosse tête de cheval, tantôt le cheval et le palmier.

Les autres sont des monnaies romaines. Je me bornerai à énumérer celles qui sont presque à fleur de coin

et d'une beauté particulière. Elles s'étendent sur une période de cent cinquante ans, qui fut celle de la grande prospérité de Césarée. Elles présentent une intéressante galerie de portraits d'empereurs allant du vertueux Trajan (97 après J.-C.) à Valérien (257 après J.-C.) que Sapor, roi des Perses, écorcha vif.

Par l'individualisme des physionomies (notamment pour le géant Maximin et pour Philippe l'Arabe), par la grâce de certaines figures de jeunes princes (comme Gordien, Sévère-Alexandre, Maxime, Philippe jeune), par le soin avec lequel sont traitées les coiffures d'impératrices, elles attestent que l'art de la gravure sur médaille, même quand les autres arts déclinaient, restait florissant (Planches V et VI).

1° Médaillon de Trajan, en bronze jaune, d'aspect doré, à peu près de la grosseur d'une pièce de 5 francs.

Buste lauré à droite. En exergue : « A l'empereur César Nerva Trajan, Auguste, germanique, dacique, souverain pontife, tribun du peuple, consul pour la cinquième fois, père de la patrie ».

Au revers, Trajan, debout à gauche, en habit militaire, la main gauche tenant un sceptre et posant le pied droit sur un Dace vaincu.

En exergue : « Le Sénat et le peuple romain à l'excellent prince ». (Frappé de 104 à 110 après J.-C.).

2° Grand bronze de Trajan (même énumération de ses titres).

Au revers, la Providence debout, appuyée sur une colonne.

3° Hadrien, couronné de laurier et élégant HADRIANVS AVGVSTVS.

Au revers, Hygiée debout, avec le serpent et la patère.

(Quatre autres revers, du même, moins beaux, montrent également la Santé debout).

4° Antonin le Pieux : tête laurée à droite. En exergue : ANTONINVS Aug (*ustus*) *pius* p (*ater* p (*atriæ*).

Au revers, l'Equité debout à gauche tenant la balance

20° Même empereur et même revers. (Un autre revers montre la Valeur casquée tenant un bouclier et une haste renversée).

21° Les monnaies qui suivent ont des revers d'une netteté exceptionnelle et ce sont les revers surtout qui intéressent les numismates, à cause des épisodes historiques dont l'infinie variété de sujets qu'ils reproduisent évoque le souvenir.

Sévère-Alexandre. Au revers, Mars nu, casqué, marchant à droite, tenant un trophée et une haste. L'inscription mentionne qu'il était souverain pontife, tribun du peuple, consul pour la seconde fois, père de la patrie.

22° Même empereur. Au revers (VICTORIA AVGVSTI), la Victoire ailée écrivant sur un bouclier posé sur une enseigne : VOT X.

23° Même effigie. Au revers, l'Espérance debout, à gauche, tenant une fleur de la main droite et relevant sa robe de la main gauche (SPES PVBLICA).

24° *Idem*. Au revers, la Paix courant à gauche et tenant une branche d'olivier et un sceptre. L'inscription rappelle que l'empereur était l'année où fut frappée cette monnaie (227 après J.-C.), tribun du peuple pour la sixième fois, consul pour la seconde fois, père de la patrie.

25° Même effigie. Au revers, Rumulus, nu-tête, vêtu d'un manteau et d'une tunique courte marchant à grandes enjambées, tenant une lance dans la main droite et sur l'épaule gauche un trophée. L'inscription indique que Sévère-Alexandre était cette année là (228 ans après J.-C.) souverain pontife, tribun du peuple pour la septième fois, consul pour la seconde fois, père de la patrie.

26° Maximin. Au revers, la Victoire marchant à droite présente la couronne d'une main, la palme de l'autre (VICTORIA AVG).

27° Même avers et même revers.

de Philippe en l'an 238 —: IMP (*erator*) CAES (*ar*) M (*arcus*) ANT (*onius*) GORDIANUS.

Au revers, la Victoire debout, présentant une couronne : VICTORIA AUG (*usti*).

11° Lucille, femme de Lucius Verus (161-169), sans diadème : LVCILLA AVGUSTA.

Au revers, la Piété debout, près d'un autel allumé (PIETAS).

(Un autre revers moins beau, montre la Fécondité assise à droite, tenant une jeune fille sur ses genoux).

12° Julia Mamæa Augusta, mère de Sévère-Alexandre, coiffée à bandeaux ondulés cerclés d'un riche diadème.

Au revers, Vénus assise à gauche, tenant une statuette et un sceptre (VENVS FELIX).

Deux autres revers, de la même, montrent Vesta debout.

13° Herennia Etruscilla Aug (*usta*), femme de Trajan Dèce (249-251), avec coiffure analogue à la précédente.

Au revers, la Fécondité debout tenant une corne d'abondance. Devant elle, un enfant debout, nu (FECVNDITAS AUG).

14° La même, avec un autre revers : la Pudeur assise à gauche, ramène son voile sur sa figure de la main droite, et de la gauche tient un sceptre (PVDICITIA).

15° Didia Clara (fille de ce Dide Julien qui acheta l'empire à l'encan et ne régna que quelques semaines, 193 ap. J.-C), coiffée simplement, avec chignon. Au revers, l'Allégresse debout, drapée, tenant une corne d'abondance dans la main gauche et une palme dans la main droite (HILARITAS TEMPORVM) Monnaie très rare, cotée 300 fr. dans Cohen.

16° Philippe père (244-249), au regard sournois, aux cheveux et à la barbe coupés court, sous le règne duquel eurent lieu de magnifiques fêtes, à l'occasion du millième anniversaire de la fondation de Rome.

Buste lauré à droite, avec le *paludamentum*.

En exergue : IMP (*erator*) M (*arcus*) IVL (*ius*) PHILIPPVS AVG (*ustus*).

Au revers, la Félicité debout à gauche tenant un caducée dans la main droite et une corne d'abondance dans la gauche. L'inscription indique qu'il était souverain pontife, tribun du peuple pour la troisième fois, consul et père de la patrie. Il fut assassiné par ses soldats pendant qu'à Rome les prétoriens tuaient son fils âgé de douze ans.

Mais il est à remarquer que ces tueries d'empereurs, auxquelles V. Hugo fait allusion dans la *Légende des Siècles :*

> . . . . . L'empire était l'auberge.
> De noirs passants trouvaient le trône en leur chemin,
> Entraient . . . . . .
> Puis s'en allaient. . . . . .
> Et l'empereur, pareil aux fleurs qui durent peu,
> Le soir était charogne à moins qu'il ne fût dieu.

ces successions rapides d'empereurs succombant presque tous au poignard n'empêchaient pas la province d'être calme et heureuse et de jouir, grâce à l'excellent mécanisme de l'administration romaine, de cette *felicitas publica* si fréquemment mentionnée sur nos monnaies.

17° Trajan Dèce (249-251), prince assez doux, que Corneille appelle *tigre altéré de sang* à cause d'une persécution contre les chrétiens et qui périt dans une bataille sur les bords du Danube.

Buste lauré avec la cuirasse. En exergue : IMP(*erator*) C(*aïus*) M(*essius*) Q(*uintus*) TRAIANVS DECIVS AVG(*ustus*).

Au revers, la Victoire ailée marchant à gauche et présentant une couronne.

18° Beau portrait du même empereur. Au revers, les deux Pannonies (il était Pannonien d'origine), debout, tenant chacune une enseigne militaire.

19° Trébonien Galle (251-253), qui signa une paix honteuse, mais ne s'en décerna pas moins les honneurs du triomphe. Il périt assassiné par ses soldats. Cheveux courts, barbe courte. Au revers, PIETAS AVGG.

et la corne d'abondance (frappé en 158 ap. J.-C.). D'autres revers du même, moins beaux, montrent soit l'Abondance debout (ANNONA AVG), soit la Liberté, soit la Providence veillant sur le monde.

5° Elagabal (218-222) qui fut assassiné par les prétoriens et jeté dans le Tibre à l'âge de dix-huit ans. Buste lauré, d'une belle patine. En exergue : Imp (*erator* Caes (*ar*) M (*arcus*) Aur (*elius*) Antoninus Aug (*ustus*).

Au revers, Elagabal debout près de l'autel, tenant dans la main droite allongée la patère des sacrifices. Comme il était grand prêtre du Soleil, il porte sur la monnaie de titre de *prêtre invincible* (INVICTVS SACERDOS),

6° Sévère-Alexandre (qui fut assassiné en Gaule avec sa mère, à l'âge de vingt-neuf ans, en l'an 235).

Buste lauré à droite. En exergue : Imp (*erator*) Sev (*erus*) Alexander Aug (*ustus*).

Au revers, la Justice, assise à gauche, tenant une patère et un sceptre (frappé vers 224 après J. C.).

7° Maximin premier (ancien berger de Thrace, qui parvint à l'empire et fut poignardé par ses soldats avec son fils Maxime en l'an 238).

Au droit, buste de Maximin lauré à droite, avec le manteau militaire.

En exergue : Imp (*erator*) Maximinus pius Aug (*ustus*).

Au revers, la Foi militaire debout à gauche, tenant de chaque main une grande enseigne, avec l'inscription FIDES MILITVM.

8° Portrait du même prince, mais plus réaliste, avec un menton de galoche. Au revers, Hygiée assise à gauche (SALVS AVGVSTI).

9° Maxime jeune, fils du précédent, célèbre par sa beauté MAXIMVS CAESAR GERM (*anicus*). Au revers Maxime debout et, derrière lui, deux enseignes militaires : PRINCIPI IVVENTVTIS (au prince de la jeunesse).

10° Gordien le Pieux — qui fut assassiné pa

28° Même effigie. A revers la Foi militaire entre deux enseignes (FIDES MILITVM).

29° Gordien le pieux (poignardé à l'âge de vingt ans). Au revers, la Concorde assise à gauche, tenant une patère dans la main droite et dans la gauche une corne d'abondance (CONCORDIA AVG).

30° Même effigie. Au revers, la Liberté debout, appuyée sur un sceptre, tient dans la main droite un bonnet d'affranchi (LIBERTAS AVG).

31° Philippe père. Au revers, la Foi militaire entre deux enseignes.

32° Même effigie. Au revers, autel rond sur lequel est écrit cos III (il était consul pour la troisième fois, quand il célébra avec une grande magnificence le millénaire de la fondation de Rome (MILIARIVM SAECVLVM).

33° Même avers. Au revers, éléphant marchant à gauche ayant sur son dos un cornac qui tient une baguette (AETERNITAS AVGG).

34° Même effigie. Au revers, la Félicité debout, tenant un caducée et une corne d'abondance. En exergue, des lettres rappelant que l'empereur Philippe était cette année là souverain pontife, tribun du peuple pour la cinquième fois, consul pour la troisième, père de la patrie (PM TRPV COS III P P).

Autre Philippe, lauré à droite.

Au revers, Philippe père et Philippe fils assis, tendent la main droite (LIBERALITAS AVGG III).

Monnaie rappelant une troisième distribution faite aux soldats (cotée 60 francs dans Cohen).

36° Une médaille de Philippe jeune (associé à l'empire à l'âge de sept ans et assassiné par des prétoriens à l'âge de douze ans). Au revers, le prince de la jeunesse est représenté debout, tenant une haste et un globe.

37° Le même (248 après J.-C.) Au revers, un cerf allant à gauche (SAECVLARES AVGG).

38° Trajan Dèce. Au revers la Victoire, présentant la palme et la couronne (VICTORIA AVG).

39° Valérien père (253-259).

Buste lauré à droite ...(*inius*) VALERIANVS P(*ius*) F(*elix*) AVG(*ustus*).

Au revers, la Félicité debout (FELICITAS AVGG).

40° Même empereur et même revers (d'un aspect différent, notamment pour l'encolure et la couronne).

De ces monnaies, quelques-unes seulement m'ont été remises. De Rossi, à propos de ses fouilles dans les catacombes de Rome, raconte que les menus objets lui échappaient et qu'il était obligé de les racheter chez les antiquaires. Qui de nous, surtout depuis que nous n'avons plus à notre disposition la main-d'œuvre et la surveillance militaires, pourrait se flatter d'être plus favorisé?

La plupart de ces monnaies, et les plus belles, j'ai eu l'occasion de les acquérir, à titre privé, dans la région.

Elles formeront le noyau d'une collection nouvelle qui remplacera celle qu'on dit avoir émigré autrefois, au moins partiellement (Alger ayant hérité du reste), à Copenhague, où elle servit au professeur Müller à faire son livre sur les monnaies d'Afrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

VICTOR WAILLE,
Professeur à l'École des Lettres.

Avril 1904.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA GRANDE KABYLIE DE 1838 A 1851

(*Suite.* — Voir les nos 244 à 249)

CHAPITRE X

Situation de la Kabylie après le départ d'Abd-el-Kader. — Ben-Salem se fixe dans les Beni-bou-Addou. — Colonne du colonel Mollière, avril, mai, juin 1846. — Fondation d'Aumale qui devient chef-lieu de cercle. — Coup de main de Ben-Salem. — Le colonel de Lamirault se rend avec une colonne à Aumale pour les travaux d'installation. — Dispositions pacifiques dans le Sébaou ; Bel-Kacem-ou-Kassi rebâtit sa maison à Tamda. — En janvier 1847, Si-Chérif ben-Salem est autorisé à aller visiter son père aux Beni-bou-Addou. — Pourparlers de soumission de l'ex-Khalifa Ben-Salem. — Il fait sa soumission à Aumale le 27 février 1847. — Organisation du bach-aghalik du Sébaou en faveur de Bel-Kassem-ou-Kassi et du bach-aghalik de l'Oued-Sahel en faveur d'Aomar-ben-Salem. — Situation de la ville et du cercle de Dellys. — Expédition de l'Oued-Sahel en mai 1847. — Le duc d'Aumale gouverneur de l'Algérie, le 11 septembre 1847. — Départ de Ben-Salem et de quelques-uns de ses partisans. — Création du caïdat de Bouïra. — Création d'une direction divisionnaire des affaires arabes à Alger. — Naufrage près d'Azeffoun de l'*Élisabeth-Hortense*. — Bel-Kassem-ou-Kassi ramène les naufragés et leur fait restituer les marchandises pillées. — Reddition d'Abd-el-Kader le 22 septembre 1847 et de son khalifa Si-Ahmed-ben-Amar. — Assassinat du capitaine Castex.

La nouvelle des échecs successifs de l'émir avait amené une sécurité générale dans le bassin du Sébaou ;

les Ameraoua, les Beni-Tour, les Taourga et les Isser, qui avaient dû quitter leur territoire, avaient repris possession de leurs villages.

La soumission des Flissat-oum-el-Lil et des Maatka étant devenue plus sérieuse, Ben-Salem ne put pas continuer à habiter dans la forêt de Bou-Mahni et il alla se réfugier dans les Beni-bou-Addou, au village des Aït-Djemâa. Bel-Kassem-ou-Kassi retourna à Tamda et il prit auprès de lui 80 cavaliers blessés, malades, démontés ou mal montés qu'Abd-el-Kader n'avait pu emmener avec lui dans sa fuite précipitée ; les tribus leur fournissaient, avec plus ou moins de régularité, des vivres pour eux et de l'orge pour leurs chevaux. Mohamed-bou-Chareub avait acheté des propriétés à Djemaâ-Sahridj et il s'installa dans ce village.

Ben-Salem cherchait encore à faire croire au retour prochain d'Abd-el-Kader, mais personne ne s'y laissait plus prendre ; le vent était à la paix et Bel-Kassem-ou-Kassi laissait entrevoir son intention de se soumettre.

Le 31 mars, le gouverneur général reçut à Alger la visite d'une vingtaine de chefs des Beni-Djennad, Beni-Ouaguennoun et Flissat-el-Behar, qui étaient allés lui porter de nouvelles assurances de soumission ; le maréchal leur fit un très bon accueil et leur fit remettre des cadeaux au bureau arabe.

Au mois d'avril 1846, le colonel Mollière, du 13e léger, fut chargé d'opérer dans l'est de la province de Titery, conjointement avec le duc d'Aumale, pour obtenir la soumission de quelques tribus encore récalcitrantes et pour faire rentrer les contributions de guerre qui avaient été imposées précédemment. Il avait sous ses ordres un bataillon du 3e léger, deux du 13e léger formant un effectif de 1,540 hommes, 41 chevaux et 182 mulets. Cette colonne n'eut pas de combats à livrer et nous nous contenterons de donner l'itinéraire qu'elle a suivi. Quant à la colonne du duc d'Aumale, elle avait à opérer en dehors de la Kabylie et nous n'en parlerons pas.

Parti d'Alger le 24 avril, le colonel Mollière fit étape à Douéra et il était le 25 à Blida, le 26 au pied du Nador et le 27 à Médéa, où il reçut du duc d'Aumale l'ordre de se rendre à Sour-el-Djouab. Après avoir fait séjour le 28 à Médéa, la colonne campa le 29 à Berrouaguia, le 30 à Souagui sur l'Oued-Melah et elle arriva le 1er mai au point assigné, où elle reçut un convoi de ravitaillement envoyé par le khalifa Ben-Mahi-ed-Din. La colonne séjourna à Sour-el-Djouab jusqu'au 5 mai, où elle alla camper à Kaf-el-R'orab ; elle était le 7 à l'Oued-Oulad-Ferah et le 8 à l'Oued-Bou-Diffel à 2 kilomètres de Sour-el-R'ozlane, point où on allait bientôt jeter les fondements d'un poste-magasin dont la création avait été décidée en principe. Le même jour le colonel Mollière fit une razzia de 350 moutons et chèvres et de quelques bœufs et tentes sur les premières pentes de l'Ouennour'a ; un caïd y fut tué. Le 10, la colonne était à l'Oued-Feham, le 11 à l'Oued-Zéroua, le 13 à El-Betoum, où elle s'arrêta les 14 et 15 et fut rejointe par le khalifa Ben-Mahi-ed-Din. Le 16 le bivouac fut porté à Sour-el-Djouab, où le duc d'Aumale prit le commandement de la colonne le 18.

La colonne se rendit de nouveau à Sour-el-R'ozlan et, le 27 mai, le duc d'Aumale y posa la première pierre du poste-magasin ; les travaux de construction commencèrent immédiatement sous la protection des troupes dont le colonel Mollière reprit le commandement le 30 mai. Le 9 juin, les Beni-Yala se présentaient au camp pour faire leur soumission ; elle fut apportée par Ahmed-ben-Hamdach, Sliman-ben-Ali et Ben-Gouanoun. Le 10 juin la colonne se mit de nouveau en mouvement : elle arriva à Bouïra le 11, y séjourna le 12 et le 13 et, le 15, elle était de retour à Sour-el-R'ozlane, où elle resta jusqu'au 25 juin pour la continuation des travaux. Elle fit encore une autre pointe sur Bouïra et rentra le 28 juin à son camp de Sour-el-R'ozlane, qui venait de recevoir un nom officiel. Le ministre de la guerre avait en effet décidé, à la date du 19 juin, que le poste-magasin s'appellerait Aumale « en commémoration de ce que S. A. R. Mgr le duc d'Aumale en a posé la première pierre ». La continuation des travaux ayant été ajournée jusqu'après les chaleurs, la colonne Mollière reprit la route de Médéa le 30 juin et elle arrivait dans cette ville le 1er juillet. Le colonel avait emmené avec lui Mohamed-ben-Kouider des Adaoura, dont nous avons plusieurs fois parlé ; c'était un homme très influent qui avait été longtemps le principal appui d'Abd-el-Kader dans la région du Dira et avait été un des principaux instigateurs des prises d'armes de 1845 et 1846. Ayant fait sa soumission, on l'avait nommé caïd du Ksenna; Ahmed-ben-Hamdach avait été nommé caïd des Beni-Yala et avait été également conduit au commandant de la subdivision.

Par ordonnance royale du 21 août 1846, Aumale était érigé en cercle relevant de la subdivision de Médéa ; le colonel de Lamirault, commandant le régiment de zouaves, fut nommé commandant supérieur du cercle.

Organisation du cercle d'Aumale

Si-Ahmed-Ould-el-Bey-bou-Mezrag, agha de 2e classe.
Lekehal-ben-el-Oucif, son khalifa.
Grand caïdat du Dira supérieur, caïd des caïds Ben-Yahia-ben-Aïssa.
Oulad-Debab, caïd Ali-ben-Taleb.
Oulad-Otman, caïd Bou-Seboua.
Djouab, caïd Zitouni.
Oulad-Meriem, caïd Mohamed-ben-Messaoud.
Oulad-Ferah, caïd Sliman-ben-Amara.
Oulad-Dris, caïd Ben-Ali.
Oulad-bou-Arif, caïd Bel-Kassem-ben-Aïssa.
Oulad-Barka, caïd Bouzid-ben-Ali.

Grand caïdat du Dira inférieur, caïd des caïds Yahia-ben-Abdi.
Oulad-Abd-Allah, caïd Yahia-ben-Abdi.

Oulad-Selama, caïd Mohamed-ben-Selami.
Oulad-Si-Ameur, caïd Si-El-Gueffaf.
Oulad-Si-ben-Daoud, caïd El-Bikra.
Oulad-Sidi-Aïssa, caïd Si-Mohamed-ben-Messaoud.

Grand caïdat des Adaoura, caïd des caïds Abd-el-Kader-ben-Mohamed.

Adaoura { Oulad-Saïdan, caïd Mustafa-ben-Nadji.
Infia, caïd Lakhedar-ben-Ahmed.

Oulad-Si-Moussa, caïd El-Aïdi.

Grand caïdat du Ksenna, caïd des caïds Mohamed-ben-Kouider.

Oulad-Salem, caïd El-Medani.
Beni-Ameur, caïd Mohamed-ben-Taïeb.
Beni-Iddou, caïd Ameur-ben-Namir.
Oulad-Hamza, caïd Mohamed-ben-Saïd.
Beni-Yala, caïd Ahmed-ben-Koudach (1).

Grand caïdat des Oulad-Mokhtar-Cheraga, caïd des caïds Bel-Hadj-ben-Richida.

Oulad-Mokhtar-Cheraga et Oulad-Selima, caïd Guettar.
Mouïadat-Cheraga, caïd Si-Ben-Saada.
Sahari du Tell, caïd Atman-ben-Messaoud.
Sahari du Guebla, caïd El-Hadj-ben-Yahia.

Grand caïdat des Oulad-Dia, caïd des caïds Guettaf.

Oulad-Dia, caïd Guettaf.
Oulad-Mohanni, caïd El-Harran.

Ben-Salem n'avait pas renoncé à faire de l'agitation dans les tribus du nouveau cercle (2). A la fin du mois

(1) Le véritable nom est Ahmed-ben-Hamdach, cité plus haut.

(2) Des lettres trouvées dans un sentier près d'El-Henfra, le 5 septembre 1846, montrent qu'Abd-el-Kader songeait toujours à retourner en Kabylie; ces lettres étaient adressées au khalifa Ahmed-ben-Taïeb-ben-Salem-ben-Abd-Allah, à l'agha Bel-Kassem-ou-Kassi, à Si-Mohamed-el-Khodja-Bou-Chareub, à Si-El-Hadj-

d'août 1846, il avait formé, avec le concours du chérif Mouley-Mohamed-bou-Aaoud et du Mokrani El-Aïb, un rassemblement de tous les mécontents du Titery et des Aribs qui comptait une centaine de chevaux, et il avait essayé d'exciter à la révolte le Ksenna et le Dira. Les gens du pays ayant refusé de le suivre, les agitateurs durent se retirer, ce qu'ils firent en emmenant 56 chameaux de la fraction des Beni-Ahmed des Aribs. Dans la poursuite qu'ils leur donnèrent, les nôtres ont perdu 4 hommes; l'ennemi avait eu un tué et un prisonnier.

Le 4 octobre, accompagné d'une vingtaine de cavaliers, Ben-Salem tombait à l'improviste sur quelques tentes des Aribs du Hamza et leur enlevait une vingtaine de bœufs et quelques moutons qu'il emmenait aux Beni-bou-Addou. C'est la dernière fois qu'on le vit paraître dans le Hamza.

Le khalifa Ben-Mahi-ed-Din prit, peu après, une revanche de cette razzia; une bande de maraudeurs tomba dans une embuscade qu'il avait fait tendre : 4 d'entre eux furent tués et on leur enleva 2 mulets.

Le 8 octobre 1846, une colonne composée de 1 bataillon de zouaves, 1 bataillon du 13e léger, du 3e bataillon de chasseurs d'Orléans, avec des détachements d'artillerie, du génie et du train, formant un effectif de 45 officiers, 1,815 hommes, 80 chevaux et 23 mulets, partait de Blida, sous les ordres du colonel de Lamirault, et elle arrivait à Aumale le 15. Le colonel de Lamirault prit le commandement effectif du cercle, avec le capitaine Ducrot pour chef du bureau arabe, et il fit commencer immé-

Mohamed, khalifa du chikh Ben-Abd-er-Rahman, et à d'autres personnages; plusieurs portaient la date de chaban 1262 (premiers jours d'août 1846). L'Émir y expliquait les motifs qui l'avaient empêché de retourner en Kabylie; mais il y annonçait son prochain retour. Il y était fait allusion au massacre des prisonniers français à la Deïra, massacre qui avait eu lieu dans la nuit du 27 au 28 avril.

diatement les travaux de toute nature pour l'installation permanente des troupes de garnison.

En même temps, 4 bataillons, sous les ordres du colonel Blangini, étaient employés à l'ouverture d'une route muletière, par Sakamodi, destinée à assurer les communications entre Alger et le nouveau poste d'Aumale.

Dans la vallée du Sebaou, les indigènes montraient toujours des dispositions pacifiques; profitant de la tranquillité qui avait régné après le départ d'Abd-el-Kader, ils avaient étendu leurs labours en plaine, et Bel-Kassem-ou-Kassi et Ben-Salem avaient été les premiers à donner l'exemple. La récolte s'annonçait comme devant être très belle, et tout le monde désirait vivement voir le calme se maintenir au moins jusqu'à son enlèvement. Les Kabyles commençaient d'ailleurs à comprendre qu'il ne leur était plus possible de continuer la lutte contre nous; plus familiarisés avec nous, ils avaient pu voir qu'il n'y avait rien de commun entre notre manière d'agir et celle de leurs anciens dominateurs, les Turcs, que les Français n'étaient inspirés que par des sentiments de loyauté et de justice et ne demandaient qu'à les voir prospérer. Aussi un sentiment général d'apaisement avait-il succédé à la fièvre guerrière qui les avait, jusque-là, entraînés.

Bel-Kassem-ou-Kassi avait, à l'époque ou nous sommes arrivés, des démêlés avec les Beni-Raten à cause des exactions que se permettaient certains membres de sa famille; son frère Mohamed faillit même être tué par un Kabyle qu'il voulait dépouiller de sa propriété; aussi se sentait-il mal à l'aise dans sa maison de Rabta, située entre les Beni-Fraoucen et les Beni-Raten, et désirait-il s'établir dans la plaine. Il fit des démarches auprès de l'agha de Taourga Lemdani dans ce sens, et il eut même une entrevue avec lui à Makouda vers le milieu du mois d'août. Il lui demanda s'il serait inquiété par les Français dans le cas où il relèverait sa maison de Tamda; il se

faisait fort, si on l'autorisait à la rebâtir, d'empêcher tout acte d'hostilité à l'égard de nos tribus soumises et de reconstituer en plaine les zmoul des Ameraoua-Fouaga. Cet arrangement fut accepté.

Cela n'empêcha pas Bel-Kassem de continuer à prélever, au nom du sultan Abd-el-Kader, un impôt sur les récoltes des Beni-Ouaguennoun et d'agir en maître dans une partie de la tribu. Quelques chefs investis par nous, qui avaient jugé prudent de se cacher, ont été amenés devant lui, et il s'est contenté de les réprimander et de les menacer d'un châtiment s'ils osaient, à l'avenir, faire usage de l'autorité qu'ils avaient reçue de nous.

A la fin du mois d'août, Ben-Salem arriva dans la vallée des Ameraoua, suivi d'une quarantaine de fantassins et de quelques cavaliers, pour visiter le dépôt des cavaliers d'Abd-el-Kader qui n'avaient pas pu le suivre et que celui-ci avait confié à ses soins. Ces gens, d'abord établis à Tamda, avaient été transférés au pied des Azazga. Ils manquaient souvent de tout, les Kabyles faisant la sourde oreille lorsqu'on leur demandait quelque chose pour eux; ils étaient obligés de vendre leurs chevaux pour s'acheter des vêtements et des vivres, et beaucoup avaient déserté; de 80 qu'ils étaient dans le principe, il n'en restait plus qu'une vingtaine, et ils seraient sans doute tous partis sans la surveillance que Bel-Kassem-ou-Kassi faisait exercer sur eux.

En quittant les Ameraoua, Ben-Salem alla visiter Djemaa-Sahridj et les Beni-Raten.

Dans le courant d'octobre, Bel-Kassem-ou-Kassi ayant terminé sa maison de Tamda, s'y installa. Il laissait déjà entrevoir son intention de nous demander l'aman. A ce même moment, un frère de Ben-Salem faisait sa soumission et obtenait de s'établir dans les Beni-Djad.

Du côté des Flissat-oum-el-Lil, l'autorité française avait eu toute l'année des ennuis à cause des querelles de l'agha Ben-Zamoum, excité par l'ancien caïd des Isser-ed-Djedian, Ahmed-ben-Mohamed-ben-Kanoun,

avec l'agha Allal, qui était poussé de son côté par le caïd des Isser, Saïd-ben-Guennan. Ces querelles avaient pour objet la possession des terres d'Aïn-Faci, et elles étaient si vives qu'à plusieurs reprises, les deux adversaires faillirent en venir aux mains.

Au mois de janvier 1847, Si-Chérif-ben-Salem, fils de l'ex-khalifa d'Abd-el-Kader qui, comme nous l'avons vu au chapitre II, s'était livré à nous au mois d'octobre 1843 et avait été envoyé en France pour y faire son éducation, avait été amené à Aumale. Il obtint l'autorisation d'aller voir son père aux Beni-bou-Addou, et son arrivée fut l'occasion de grandes fêtes qui durèrent quatre jours. Le jeune homme fit de grands efforts auprès de son père pour le décider à se rallier à nous, et il réussit à l'ébranler ; Ben-Salem fit appeler Bel-Kassem-ou-Kassi et Bou-Chareub pour se concerter avec eux. Il y eut ensuite des réunions de notables dans les tribus et partout le sentiment général fut qu'il y avait intérêt à se soumettre. Après une correspondance par lettres avec le commandant supérieur d'Aumale, Ben-Salem eut une entrevue, dans la première quinzaine de janvier, au Mehalat-Ramdan (près de Teniet-Djaboub), sur la crête du Djurdjura, avec le capitaine Ducrot, chef du bureau arabe, qui s'était fait accompagner par les principaux chefs indigènes du cercle. D'autres entrevues suivirent pour régler les conditions de la soumission. Pour montrer ses bonnes dispositions, Ben-Salem fit mettre en liberté Ould-ben-Hamani, chef des Oulad-en-Nahr, dont nous avons déjà parlé, que l'Émir Abd-el-Kader avait confié à sa garde comme prisonnier.

Enfin Ben-Salem se décida à se présenter à Aumale, le 27 février 1847, accompagné de son frère Aomar et d'un grand nombre de notables kabyles ; le maréchal Bugeaud était arrivé dans cette place le 25 février pour passer l'inspection des travaux, et c'est entre ses mains que l'ex-khalifa fit sa soumission, le 28 février. Bel-Kassem ou-Kassi aurait dû l'accompagner, et il s'était mis en route

dans ce but ; mais, ayant été pris d'une indisposition, il avait dû rétrograder sur Tamda et il avait donné pleins pouvoirs à son beau-fils, Si-Amar-ou-Hamitouch, pour le représenter.

Voici la lettre que le Maréchal écrivit à ce sujet au commandant Périgot, commandant supérieur de Dellys :

« *Aumale, le 1er mars 1847.*

» Commandant,

» Je m'empresse de vous faire connaître que l'ex-khalifa Ben-Salem est venu hier me faire sa soumission à Aumale, avec la plupart des grands chefs du pays, tels que Bou-Chareub, Si-Abd-er-Rahman-el-Dellisi, Si-Amar-oulid-ou-Kassi et un grand nombre d'autres personnages. Si-Bel-Kassem-ou-Kassi devait aussi venir, mais, au moment de rejoindre Ben-Salem, il a été saisi par une maladie assez grave et a dû se faire remplacer par son frère, Si-Amar (1).

» Je me suis occupé sans délai de pourvoir à l'organisation de l'ancien gouvernement de Ben-Salem et j'ai constitué deux grands bach-aghaliks, l'un au nord, l'autre au sud du grand pic du Djurdjura. Ben-Salem m'ayant manifesté le désir de ne point accepter pour lui-même, quant à présent, le pouvoir, j'ai donné à son frère, Si-Aomar, le bach-aghalik du sud, qui ressortira du cercle d'Aumale ; Si-Aomar sera le titulaire de l'emploi, mais, par le fait, Ben-Salem sera l'âme de ce nouveau gouvernement.

« Quant au back-agalik que je me propose de donner à Bel-Kassem-ou-Kassi, c'est aussi par les soins de Ben-Salem qu'il sera organisé. Si-Amar-Oulid-ou-Kassi, qui représentait son frère auprès de moi, a entendu de ma bouche les paroles que j'ai prononcées au sujet du gouvernement à constituer à son frère ; Ben-Salem et lui m'ont affirmé qu'ils agissaient en son nom et que tout s'arrangerait pour le mieux. Ils partent demain pour retourner dans le Djurdjura et là, ils s'entendront avec Bel-Kassem pour la réunion de tous les chefs kabyles qui viendront recevoir l'investiture à Alger.

(1) Si-Amar-ou-Hamitouch était le fils d'Ahmed-Hamitouch, oncle de Bel-Kassem-ou-Kassi ; ce dernier avait épousé la veuve de cet oncle et il avait élevé son enfant, Si-Amar, qui n'avait alors qu'un an ou deux ; il s'était attaché à lui et le considérait comme son propre fils.

» J'ai dit à Ben-Salem et à Si Amar-Oulid-ou-Kassi, qu'en formant un aghalik pour Bel-Kassem, j'entendais que nos aghas des Ameraoua et de Taourga continuassent leurs fonctions sous ses ordres, et cela n'a donné lieu à aucune objection. Le gouvernement de Bel-Kassem-ou-Kassi comprendra toutes les tribus de la plaine et de la montagne, du bassin du Sébaou jusqu'aux Isser et au Flissat-oum-el-Lil, qui continueront d'être administrés comme auparavant. Le bach-aghalik de Bel-Kassem-ou-Kassi ressortira au cercle de Dellys.

» Quant à Si Abd-er-Rahman-el-Delissi, l'ancien caïd de Dellys et le conseiller intime de Ben-Salem, je lui ai promis de lui faire du bien et de lui faire rendre celles de ses propriétés que le domaine n'avait pas encore prises pour ses besoins. Nous avons un grand intérêt à bien recevoir ce personnage qui exerce une grande influence sur l'esprit de Ben-Salem.

» Son intention, m'a-t-il dit, est d'aller à la Mecque avec son Seigneur (Ben-Salem). Nous ne chercherons pas à le retenir ; mais, en attendant qu'il effectue son voyage, nous devrons nous montrer très bienveillants à son égard.

» Vous connaissez sa situation quant à ses propriétés ; vous écouterez ses propositions et vous me ferez un rapport sur ce sujet ; je chercherai à le satisfaire sans nuire à nos intérêts. Assurez-lui la protection entière de la part des autorités arabes de votre cercle.

» Ben-Salem a l'intention de marier son fils, Si-Cherif, avec la nièce de Si-Abd-er-Rahman, de Dellys ; il m'a prié de vous informer de cette circonstance afin que vous ne mettiez pas d'opposition à la consécration de cette union.

» Cette lettre vous sera remise par Si Abd-er-Rahman lui-même, qui doit se rendre sous peu à Dellys.

» Recevez, Commandant, l'assurance de ma considération distinguée.

» Signé : M[l] D. D'ISLY ».

L'ordonnance royale du 8 avril 1847 constituait le bach-aghalik de l'Oued-Sahel de la manière suivante :

Aomar-ben-Salem, bach-agha.

Aghalik des Beni-Djad, agha Si Allal-ben-Merikhi.

Tribus : Metennan, Oulad-Brahim, Oulad-Selim, Senhadjà, Cheurfa-el-Hareg, Beni-bel-Hassen, Zouatna.

Grand caïdat de l'Ouennour'a-R'eraba, caïd des caïds Mohamed-ben-Kouïder.

Tribus : Oulad-Salem (caïd El-Medani), Ksenna (Beni-Amar, Beni-Iddou) (caïd Kouïder-bel-Abbès) ; Ahl-Hamza (caïd Mohamed-ben-Rocïd.

Sous le commandement direct de Si Aomar-ben-Salem.

Tribus : Harchaoua, Beni-Maned, Oulad-el-Aziz, Guechtoula, Beni-Meddour, Merkalla, Beni-Yala, Ahl-el-Ksar, Sebkha, Beni-Mançour, Beni-Aïssi, Mecheddala, Beni-Ouakour, Beni-Kani, Cheurfa.

On remarquera que les Guechtoula se trouvaient enlevés à l'agha Ben-Zamoum, qui n'y avait d'ailleurs jamais exercé sérieusement son autorité. Cette modification ne répondait pas à un besoin des populations ; les intérêts des Kabyles du versant nord du Djurdjura les poussaient, non vers Aumale, mais vers Alger. C'est par là que se dirigeait leur commerce, c'est de ce côté que les Kabyles qui cherchaient du travail trouvaient le plus facilement à s'employer. Le rattachement des Guechtoula au bach-aghalik de l'Oued-Sahel avait été fait uniquement pour donner satisfaction à la famille de Ben-Salem, qui avait vécu plusieurs années aux Beni-Smaïl et aux Beni-bou-Addou et qui s'y était créé une influence.

Le 5 mars, les chefs les plus importants des Beni-Khalifa, Betrouna et Beni-Zmenzer se rendirent à Dellys pour affirmer leur soumission ; ils faisaient partie, depuis 1844, du commandement de l'agha Allal ; mais, jusque là, ils s'étaient toujours tenus à l'écart.

Cependant, Bel-Kassem-ou-Kassi avait beaucoup de peine à déterminer les chefs des tribus kabyles à le suivre à Alger ; dans une réunion de notables qui avait eu lieu à Tamda au commencement d'avril, les Beni-Raten et les Beni-Fraoucen avaient même nettement refusé leur consentement ; ils finirent pourtant par se décider à la démarche qui leur était demandée.

Bel-Kassem-ou-Kassi se rendit à Alger accompagné

des personnages les plus marquants de la Kabylie, et il y arriva le 10 avril 1847. Il s'y rencontra avec Ben-Salem et avec Si Abd-er-Rahman-Dellissi, arrivés l'avant-veille et qui avaient été amenés par le colonel de Lamirault, commandant supérieur d'Aumale et par le capitaine Ducrot, chef du bureau arabe. Les nouveaux soumis reçurent le plus honorable accueil, des cavaliers et la musique militaire furent envoyés au devant d'eux et on les installa dans une maison du domaine préparée pour les recevoir. Tous ces chefs furent vus dans les salons du gouverneur, on les promena en ville et dans les environs, et rien ne fut négligé de ce qui pouvait mettre en relief la puissance et l'hospitalité française (1).

Bel-Kassem-ou-Kassi et les principaux chefs qui l'avaient accompagné se présentèrent, le 27 avril, au commandant supérieur de Dellys ; la vue de notre civilisation avait modifié leurs idées sur notre puissance. Le 29 avril, ils repartaient pour Tamda.

Si Abd-er-Rahman-ben-Salem Dellisi avait été également saluer le commandant Périgot qui l'avait reçu avec de grands égards et l'avait autorisé sur sa demande à s'installer à El-Assouaf auprès de Si El-Mahfoud-ben-Salem, proche parent de l'ex khalifa, mokaddem de Si Abd-er-Rahman-bou-Goberine.

« Les grands commandements de l'Oued Sahel et du Sebaou (2) se sont obligés à payer un tribut annuel à la France, à ne recevoir aucun de nos ennemis, à maintenir la liberté du commerce et la sécurité des routes pour les voyageurs, à protéger tout européen que les circonstances amèneraient dans leur pays.

« Tant que ces conditions seront observées, nous ne devrons point occuper leur territoire ni le parcourir avec nos colonnes.

Nous n'avons pas à intervenir dans l'administration

(1) *La Grande Kabylie* du général Daumas, p. 370.

(2) Extrait du *Moniteur* du 30 avril 1847, dont les articles politiques étaient rédigés par le bureau central des affaires arabes.

intérieure des tribus et nous ne leur nommons *ni caïds, ni chikhs, ni cadis* (1).

« Si notre autorité est moins étendue, si elle ne s'exerce pas journellement dans tous ses détails, en revanche, beaucoup de petites difficultés disparaissent et nos obligations sont moins grandes. »

Le commandement de Bel-Kassem-ou-Kassi comprenait les aghaliks, des Ameraoua-Tahta et des Taourga, et en outre, toutes les tribus à l'est de ces aghaliks, sur lesquelles il aurait assez d'influence pour établir son autorité : c'étaient les Beni-Raten, Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb, Beni-Yahia, Beni-Idjeur, Beni-Robri, Beni-Flik, Zerkhfaoua, Beni-Djennad. Tout cela n'était pas bien défini, le pays ne nous était pas encore connu et il était difficile d'assigner des limites précises.

Dans sa lettre du 1er mars, que nous avons vue plus haut, le maréchal avait décidé que le bach-aghalik ressortirait au cercle de Dellys ; puis, le 15 avril suivant, il modifiait cette décision en prescrivant que le contrôle de Dellys ne porterait pas sur les tribus dont le commandement indépendant avait été donné à Bel-Kassem-ou-Kassi et, le 11 août, le général Bedeau, gouverneur général par intérim expliquait qu'il ne devait rester annexé au cercle de Dellys que la banlieue, les Beni-Tour, les Beni-Slyim, Sebaou-el-Kedim, Taourga (comprenant les villages des Beni-Attar, Bou-Habachou, El-Redaïr, Dar-Beïda, Tazrout, Oued-Helal, Barlia, Azib-bou-Hattab, Oulad-Ouaret, Kettous, Bordj-Sebaou) et, dans l'aghalik d'Allal-ben-Srïer, les zmoul d'Aïn-Faci, Kaf-el-Aogab, Dra-ben-Khedda, El-Itama, Sidi-Namen, Oulad-bou-Khalfa, Tizi-Ouzou, Abid-Chemlal, Timizar Lor'bar, Sikh-ou-Meddour, Tala-Atman, Tazazerait. Toutes les autres tribus attribuées par l'ordonnance

(1) Ceci n'a été appliqué que dans le commandement de Bel-Kassem-ou-Kassi où nous ne nommions pas de chefs indigènes. Nous ne nous sommes départis de cette manière de faire qu'après l'expédition du général Randon de 1854.

royale du 11 juin 1844 aux aghas de Taourga et des Ameraoua, devaient être regardées comme faisant partie du commandement indépendant de Bel-Kassem-ou-Kassi, et ce chef indigène n'était soumis pour elles à d'autre contrôle que celui du Gouverneur général, exercé par l'intermédiaire de la direction centrale des affaires arabes. Ainsi quand le bach-agha donnait par exemple, à l'agha Lemdani un ordre concernant le territoire de Taourga, le commandant supérieur de Dellys avait un contrôle à exercer ; tandis que s'il lui donnait un ordre concernant les Beni-Ouaguennoun ou les Flissat-el-Behar, cet officier supérieur n'avait rien à y voir. Tout cela était bien compliqué et devait donner lieu à de nombreux tiraillements.

Bel-Kassem-ou-Kassi s'était engagé à verser une lezma annuelle de 30.000 francs, dont il répartissait à son gré la charge entre les tribus de son commandement. Il lui était alloué un traitement de 6.000 francs par an.

Nous croyons intéressant de reproduire une note du *Moniteur* du 20 juin 1847 qui donne la situation de la ville de Dellys à cette époque.

« Lorsque nous sommes arrivés à Dellys, nous y avons trouvé une population indigène de 1,100 habitants. A la fin de la campagne d'été, les principaux points de défense étaient mis hors d'atteinte par des blockhaus entourés de redoutes en maçonnerie ; l'hôpital, installé dans la grande mosquée, était complété en accessoires, les officiers de troupe trouvaient d'excellentes baraques étagées parallèlement au rivage. La population civile, d'abord concentrée au quartier de la marine, commençait à envahir les plateaux qui dominent. Les magasins de vivres, de campement, des munitions de guerre, bureau arabe, trésor, douane, direction du port, entrepôts du génie, deux fours à chaux, deux briqueteries sont terminés pour le commencement de 1845.

« Vers la même époque le plan de la ville alloti donne

essor à la colonisation et, à la fin de 1845, il y a 400 habitants, 61 maisons ; la milice organisée a 200 hommes. A la fin de 1846, on a 73 maisons en maçonnerie, 14 en bois, d'une valeur de plus de 650.000 francs, l'enceinte est terminée aux trois cinquièmes ; grand réservoir d'eau de 60 hectolitres, fontaines, lavoir, route carrossable, hôpital presque achevé.

« Le commandant Périgot a profité de la solennité du 1er mai pour inaugurer la mosquée construite en échange de celle qui sert d'hôpital, en y réunissant les chefs indigènes. »

Dans le courant du mois de mai 1847, le Maréchal Bugeaud fit une expédition combinée avec les troupes des divisions d'Alger et de Constantine pour soumettre les tribus de la vallée de l'Oued-Sahel (1) (cette rivière prend dans la partie inférieure de son cours le nom de Summam). Le Maréchal partit d'Alger, le 6 mai à la tête d'une colonne de 8.000 hommes, prit la nouvelle route d'Aumale, jusqu'un peu au-delà d'El-Betoum (Les Frênes) ; puis changeant de direction vers l'est, il campait le 12 à Bouïra.

Parti de Sétif le 14, avec plus de 7,000 hommes, le général Bedeau se dirigeait vers la vallée du Bou-Sellam.

Le 15 mai, le Maréchal Bugeaud campait à Sidi-Moussa au bord de l'Oued-Sahel, en face des Beni-Abbès et, la nuit suivante, les Kabyles attaquaient le camp. Le 16 mai la colonne marche sur les Beni-Abbès, enlève de vive force le village d'Azrou, que les indigènes croyaient inexpugnable, et les Beni-Abbès se soumettent. Cet exemple est suivi par les tribus, voisines : Beni-Aïdel, Illoula, Beni-Our'lis.

De son côté, le même jour, le général Bedeau campait en face des Reboula, où s'étaient réunis les contingents amenés par le chérif Mouley-Mohamed-bou-Aoud, et

(1) Lire le récit de cette expédition dans la *Grande Kabylie* du général Daumas.

leur livrait combat ; le lendemain après un nouvel engagement, le général Bedeau obtenait la soumission de ces gens et des Beni-Ourtilan. Le 19 mai, les Beni-Hafif et les Guifsar mettaient aussi bas les armes.

Dès lors, les deux colonnes n'eurent plus à combattre, mais simplement à enregistrer les soumissions. Le 23 mai, les deux colonnes, ayant fait leur jonction, campèrent en face de Bougie.

Les Kabyles du Djurdjura avaient eu le bon esprit de s'abstenir d'aller combattre la colonne expéditionnaire.

Le 24 mai eut lieu l'investiture de plus de 60 chefs indigènes, et, le lendemain, laissant au général Gentil le soin de ramener sa colonne, le maréchal s'embarquait pour Alger. C'était sa dernière expédition en Algérie ; quelques mois après, le 11 septembre, le duc d'Aumale était nommé gouverneur général de l'Algérie, et il débarquait à Alger le 5 octobre. Tous les grands chefs indigènes, et, en particulier, Bel-Kassem-ou-Kassi et Aomar-ben-Salem, allèrent lui porter dans cette ville leurs souhaits de bienvenue.

Le général Changarnier avait été nommé au commandement de la division d'Alger le 27 septembre précédent.

Si-Ahmed-Taïeb-ben-Salem, l'ex-khalifa d'Abd-el-Kader, s'était embarqué à Alger, le 24 septembre, sur un vapeur qui devait s'arrêter à Dellys et y prendre différents membres de sa famille et certains personnages religieux comme Chikh-Mobarek, Si-el-Hadj-Abd-Allah, Chikh-el-Mahdi, qui l'accompagnaient à la Mecque. Au dire des Kabyles, l'ancien khalifa avait espéré, en faisant sa soumission, recevoir un vaste commandement ; celui qui lui avait été offert ne lui ayant pas paru suffisant, il avait pris le parti de s'expatrier.

Des difficultés régnaient toujours dans l'aghalik des Flissa et dans les Isser : le 27 juin, les habitants de Sebaou-el-Kedim, zmala dépendant de l'agha Allal, ont été obligés d'aller se mettre sous la protection des

cheiks de Bordj-Sebaou, Ali-Moussa et Ali-ou-Dachen, pour échapper à une razzia qui devait être opérée sur eux par les Flissa, à l'instigation de Ben-Zamoum. Peu après, ce chef indigène, ayant voulu sévir chez les Beni-Arif pour les punir de diverses exactions, a été reçu à coups de fusil et a été obligé de se retirer avec son goum à Bordj-Menaïel.

Au mois d'août, les Isser-Drœu se révoltèrent contre leur caïd Saïd-ben-Guennan auquel ils refusaient de payer l'achour, et les récalcitrants s'enfuirent chez les Flissat-oum-el-Lil. La présence de leur agha, El-Arbi-ben-Kahia, qui arriva avec un goum considérable, les fit rentrer dans le devoir. Mais, dans la nuit du 7 au 8 septembre, le caïd Saïd-ben-Guennan était assassiné dans sa maison, à Guenanna, par deux coups de feu tirés à bout portant.

Le caïdat des Isser fut alors scindé en deux : El-Hadj-Ahmed-ben-Abid fut nommé caïd des Isser-Drœu et des Isser-el-Ouïdan, et Bel-Abbès-ben-Sifi, caïd des Isser-el-Djedian et des Isser-Oulad-Smir.

Si-Aomar-ben-Salem, notre bach-agha de l'Oued-Sahel, était loin d'avoir la valeur de son frère Si-Ahmed-Taïeb ; d'un caractère léger, dissipateur, mou, aimant ses aises, il n'avait pas sur les tribus l'autorité et l'influence nécessaires pour obtenir l'obéissance et pour apaiser les rivalités entre les chefs subordonnés. On songea alors à reconstituer le caïdat de Bouïra, qui existait au temps des Turcs, pour le confier à Si-Bouzid-ben-Salem, de la famille de l'ex-khalifa dont il était d'ailleurs le beau-frère. C'était un homme instruit, intelligent, plein de dignité, de droiture et de distinction, d'un caractère doux et conciliant, respecté de tous ; on le prenait souvent pour arbitre des différends qui se produisaient dans le pays. Son séjour dans les tribus du Djurdjura avec l'ex-khalifa Ben-Salem lui avait acquis sur elles un certain ascendant.

La création du caïdat de Bouïra fut approuvé, le

10 novembre 1847, par le ministre de la guerre Trézel dans les conditions suivantes :

» 1° Le caïdat de Bouïra est rétabli : il comprendra les tribus du versant sud du Djurdjura depuis les Oulad-el-Aziz jusqu'aux Beni-Mellikeuch et les tribus du Ksenna dépendant de l'Oued-Sahel (1).

» 2° Si-Bouzid, cousin et beau-frère du bach-agha Si-Aomar-ben-Salem, est nommé caïd de Bouïra ; il habitera avec sa famille dans le bordj de Bouira, auquel des réparations indispensables (2) seront faites par le génie militaire ; il aura à sa disposition un makhezen d'une centaine de cavaliers recrutés principalement chez les Oulad-Bellil ; ces cavaliers ne recevront pas de solde, ils seront indemnisés par un dégrèvement d'impôts et par la location de gré à gré, à des conditions

(1) On a omis de mentionner les Guechtoula.

(2) Le maréchal Valée avait déjà voulu occuper le bordj de Bouïra en 1839, mais une tempête affreuse menaça d'engloutir les troupes réunies à Kara-Moustafa et força d'ajourner cette entreprise. Des hommes et des mulets périrent dans cet affreux cataclysme, qui eût amené un désastre s'il eût éclaté après que la colonne, traînant avec elle des canons de siège, se fut engagée dans les défilés inextricables situés au delà de l'Oued-Khedra, ce Rubicon de l'Algérie (Campagnes de l'armée d'Afrique du duc d'Orléans).

Un rapport du 17 novembre 1847 indique en ces termes l'état du fort :

Il occupe un plateau de 150 m. de l'est à l'ouest et de 200 m. du nord au sud. Il est entouré, sur trois faces, de ravins profonds et sur la 4e se trouve une dépression de terrain assez forte. Le fort ne découvre pas le fond des ravins, ce qui fait qu'il est abordable à petite distance. Sa surface extérieure est formée par un carré dont chaque côté a 40 m. et encore les rampes des plates-formes diminuent l'espace libre.

Ce bordj, construit avec une régularité assez remarquable, forme un fort étoilé présentant 8 saillants, dont 4 avec plates-formes et embrasures. Les autres saillants sont garnis de créneaux. Une citerne existe sur toute l'étendue de la cour intérieure ; elle est indispensable à l'existence du fort, l'accès de la rivière étant impossible en cas de blocus.

La muraille est haute de 10 m. Le fort était armé au temps des Turcs de 11 pièces de canon qui gisent maintenant sans affûts.

avantageuses, des terres du beylik situées aux environs du fort ;

» 3° Le bach-agalik de l'Oued-Sahel sera divisé en deux parties principales : l'aghalik des Beni-Djad sous les ordres d'Allal-el-Merikhi, et le caïdat de Bouïra commandé par Si-Bouzid. Ces deux chefs relèveront du poste d'Aumale ;

» 4° Le bach-agha Si-Aomar conservera la jouissance de son titre et de son traitement ; il aura droit, comme les autres aghas, à la part déterminée par les règlements dans la collection des impôts et des amendes et aux redevances payées sur le marché de Bouïra ».

Le titre de bach-agha n'était plus qu'honorifique, Si Aomar n'avait plus de commandement effectif ; mais il convient de dire qu'il a rempli avec zèle les missions qui lui ont été confiées en diverses occasions.

Le duc d'Aumale donnait des ordres, le 7 décembre, pour faire commencer immédiatement les travaux de restauration, et le colonel de Lamirault arrivait à Bouïra le 15 décembre, avec un bataillon, pour présider à la mise en train de ces travaux. Le 18, il assistait à l'ouverture du marché du sebt de Bouïra dont la création venait d'être décidée, et il profita de cette occasion pour donner l'investiture avec plus de solennité aux nouveaux chefs indigènes.

Si Bouzid avait pour caïd du makhezen Ben-Yahia-ben-Bouzid, qui était en même temps caïd des Oulad-Bellil, tribu à laquelle il appartenait.

Par décision du 3 novembre 1847, une direction divisionnaire des affaires arabes avait été créée, comme dans les autres provinces, auprès du général commandant la division d'Alger. Le commandant Durrieu, chef du bureau arabe de Médéa, avait été nommé, à la même date, au nouvel emploi de directeur divisionnaire. Le pays Kabyle entre Dellys et Bougie, continuait à relever de la direction centrale.

Le 15 décembre le lieutenant-colonel Rivet, du 4e chas-

seurs d'Afrique, était nommé directeur central des affaires arabes, en remplacement du colonel Daumas, dont la démission était acceptée.

Au mois de décembre, les Ammal avaient fait rébellion contre leur agha El-Arbi-ben-Kahia et lui avaient même tiré des coups de fusil ; le général Changarnier profita du relèvement de la garnison d'Aumale pour se porter sur leur territoire, le 16 décembre. La présence de nos troupes suffit pour ramener la tribu dans le devoir ; les Ammal firent leur soumission et payèrent l'amende qui leur fut infligée.

Des difficultés s'étant élevées entre le bach-agha Si Aomar-ben-Salem et l'agha Ben-Zamoum au sujet du commandement des fractions des Oulad-Sidi-Aïssa (sur la rive gauche de l'Isser, au sud des Zouatna), des Beni-Maned et des Harchaoua, le gouverneur général avait décidé, le 21 novembre, qu'elles relèveraient du bach-aghalik de l'Oued-Sahel.

Le 28 novembre, le chikh d'Azeffoun, tribu des Zerkhfaoua, nommé Saïd ou Braham, se présenta à Dellys apportant la nouvelle du naufrage d'un navire qui avait fait côte, dans la journée du 18 novembre, près de l'embouchure de l'Oued-Sidi-Hand-ou-Youcef, un peu à l'est du petit port d'Azeffoun. Ce navire était le brick goëlette l'*Elisabeth-Hortense,* qui venait de Marseille chargé de farines à destination de Philippeville. Le chargement avait été pillé par les Kabyles des Zerkhfaoua et l'équipage, composé de six personnes, avait été fait prisonnier et emmené à Azeffoun ; les gens de ce village demandaient 5,000 francs pour sa rançon.

Le commandant supérieur rendit immédiatement compte de ces faits à Alger. Le bach-agha Bel-Kassem-ou-Kassi reçut la mission de s'occuper de cette affaire, et la lettre ci-après, datée du 22 décembre, du lieutenant-colonel Rivet, va nous montrer de quelle façon ce chef indigène sut la remplir.

« Vous avez sans doute appris soit par les journaux d'Alger soit par des renseignements kabyles, la suite heureuse donnée, par Bel-Kassem-ou-Kassi, à l'affaire des naufragés des Zerkhfaoua...

» A peine eûtes-vous signalé au général Changarnier le naufrage d'un bâtiment sur la côte entre Dellys et Bougie, que j'écrivis à Bel-Kassem-ou-Kassi en lui faisant remettre ma lettre par Hamoud, l'interprète temporaire de ma direction ; je chargeai celui-ci d'activer les démarches de notre bach-agha.

» Au reçu de ma lettre, Bel-Kassem-ou-Kassi jura sur sa tête qu'il accomplirait ce que nous demandions de lui. Il écrivit immédiatement aux Zerkhfaoua en leur annonçant son arrivée prochaine au milieu d'eux et en les menaçant de toute la colère de la France si le moindre dommage était fait aux Français naufragés et à la cargaison du navire. Le lendemain, il se mit en route avec Hamoud accompagné seulement de deux de ses amis et arriva, après quatre jours de marche, sur le rivage où avait péri le navire. Je laisse parler Hamoud.

» De Tamda des Ameraoua, nous allâmes coucher le premier jour à Tifrit-Naït-el-Hadj. Les chefs de la tribu se réunirent à nous et nous arrivâmes le lendemain chez les Beni-Flik. Là, plusieurs chefs kabyles vinrent encore nous rejoindre et nous partîmes tous ensemble, ramassant sur notre route les chefs des diverses fractions dont nous traversions le territoire. Le troisième jour, nous reçumes l'hospitalité des Oulad-Sidi-Yahia, où se compléta la réunion de tous les gens influents du pays. Le quatrième jour, nous atteignîmes les Zerkhfaoua et nous nous trouvâmes sur le théâtre des évènements.

» Le premier soin du bach-agha fut d'appeler auprès de lui les djemaas des quatre villages dont les habitants avaient recueilli les naufragés, mais qui s'étaient déjà partagé la partie de la cargaison qui avait échappé au désastre.

» Bel-Kassem leur fit comprendre qu'il venait, par ordre de S. A. R. le gouverneur général, leur demander compte de leur conduite à l'égard des malheureux naufragés européens et, pour donner plus de force à ses paroles, il leur fit remarquer la présence de l'envoyé du directeur des affaires arabes d'Alger.

» — De quel droit, leur dit-il ensuite, avez-vous pillé un bâtiment français et fait prisonniers les marins qui le montaient ? » Les Kabyles furent tout interdits et répondirent qu'ils y avaient été autorisés par leur chikh Saïd-ou-Braham, qu'ils n'avaient pas été

tous d'accord à ce sujet, que les uns voulaient le pillage immédiat, que les autres demandaient qu'on informât le bach-agha de la circonstance, qu'enfin c'était l'autorisation du chikh qui avait levé tous les scrupules et que le feu n'avait été mis au bâtiment que dans le but d'en arracher le dernier morceau de fer.

» Les Kabyles apprirent encore à Bel-Kassem que le chikh avait recueilli les naufragés dans sa maison et qu'il s'était rendu à Dellys pour prévenir, disait-il, l'autorité française.

» Ce n'était qu'une spéculation de la part du chikh, car nous apprîmes plus tard qu'il avait proposé au commandant supérieur de Dellys de négocier la mise en liberté des naufragés moyennant une rançon de 5,000 francs, prétendant qu'ils étaient prisonniers dans une autre tribu.

» Il nous restait à faire remettre les gens de l'équipage et les marchandises qui avaient été pillées. Bel-Kassem menaça les Zerkhfaoua de la colère de la France s'ils n'obéissaient aux ordres de S. A. R. Les différents chefs des autres tribus se joignirent franchement à lui et donnèrent tort à la fraction coupable des Zerkhfaoua.

» Se voyant ainsi abandonnés, ces Kabyles se résignèrent à une restitution complète. Six marins français nous furent rendus ; le capitaine du navire avait péri dans le sinistre, de l'aveu même de l'équipage, emporté par une vague au moment de l'échouage. Les marchandises en mauvais état et divisées en mille parts, nous furent également remises. Nous en fîmes le dépôt à des hommes de la tribu après en avoir donné l'inventaire, et nous nous remîmes en route avec les six marins. Bel-Kassem voulut lui-même se rendre à Alger pour rendre compte à S. A. R. du résultat de ses démarches. Nous arrivâmes en 7 jours à Alger, en marchant depuis le matin jusqu'au soir.

» Bel-Kassem a reçu un gracieux accueil de Son Altesse Royale.»

Bel-Khassem-ou-Kassi profita de sa présence à Alger pour soumettre à l'autorité supérieure diverses questions. Il revendiquait le commandement des Beni-Tour et des Beni-Slyim comme faisant partie de l'aghalik de Taourga ; mais cette prétention, qui n'était pas fondée, ne fut pas admise.

Il obtint de payer la lezma imposée aux tribus de son

commandement en deux termes de 15,000 francs payés tous les six mois ; pour l'année 1847, le Prince consentit à le dégrever d'une somme de 5,000 francs.

L'année 1847 s'est close par un évènement qui devait avoir d'heureux résultats pour la pacification de l'Algérie : l'émir Abd-el Kader se livrait, le 22 décembre, au général de Lamoricière près du marabout de Sidi-Brahim, célèbre par la catastrophe du colonel Montagnac, et il était, peu après, embarqué pour la France.

Quelques jours après cette reddition, Si Ahmed-ben-Amar, des Oulad Sidi-Aïssa, ancien khalifa de l'émir dans l'Ouennour'a, faisait sa soumission à Médéa. Interné d'abord dans cette ville, il obtint peu après d'être placé dans la tribu des Oulad-Ferah, où il se trouvait plus rapproché de son pays.

Dans les premiers jours de janvier 1848, le bureau arabe d'Aumale saisissait 50 fusils de fabrication anglaise que l'ex-khalifa avait laissés dans le Dira à son départ.

Dans la nuit du 7 au 8 janvier 1848, une pluie d'une violence exceptionnelle tomba sur la Kabylie et y causa des désastres. Une grande misère régnait dans le pays par suite du manque complet de récoltes.

Dans la première quinzaine de février, la garnison d'Aumale fut péniblement impressionnée par l'assassinat d'un officier, le capitaine Castex, du 8e de ligne, qui se rendait d'Alger à Aumale avec son bataillon et qui, à l'étape du pont de Ben-Hini, ayant voulu aller à la chasse en tenue bourgeoise du côté du Djemaa des Ammal, avait été assassiné par les gens de Gueurgour de cette tribu. Il avait eu la tête écrasée à coups de pierres. Dans l'enquête judiciaire qui fut faite, on constata que le caïd des Khachna, qui avait les Ammal sous ses ordres, n'avait pas montré l'activité et le bon vouloir désirables, et sa révocation fut prononcée (1)

(1) Il a été remplacé par Lekehal-bou-Noua, dont la nomination a été confirmée le 17 juin 1848.

après une incarcération de plusieurs mois. C'était un indigène avide qui s'était rendu coupable de beaucoup d'exactions et était détesté par les gens sous ses ordres.

CHAPITRE XI

Proclamation de la République le 24 février 1848. — Départ du duc d'Aumale ; il est remplacé par le général Cavaignac. — Soumission de Mouley-Mohamed-bou-Aoud, en mars 1848. — Naufrage d'une barque maltaise à Sidi-Khaled le 12 mars. — Installation de Si Bouzid à Bouïra. — Le 17 mai, le général Cavaignac est nommé ministre de la guerre ; il est remplacé par le général Changarnier. — Au mois de juin le siège de la division d'Alger est transporté à Blida. — Le colonel de Lamirault, promu général, et nommé à Médéa, est remplacé à Aumale par le colonel Canrobert. — Le 22 juin le général Changarnier est relevé de son commandement et remplacé, par intérim, par le général Marey-Monge. — Au mois d'août, le caïd des Oulad-Bellil est assassiné traitreusement par les Beni-Yala. — Mise en liberté de Mohamed-ben-Zitouni des Flissa ; les désordres recommencent. — Au mois de juin, razzia sur les partisans de Ben-Zamoum. — Mohamed-ben-Zitouni est interné aux Beni-Sliman et Ben-Zamoum retenu un mois à Alger. — De nombreuses plaintes sont portées contre l'agha, lequel est incarcéré à la kasba. — Réorganisation des Flissa ; Mohamed-ben-Zitouni nommé agha. — Coup de main sur les Abid d'Aïn-Zaouïa, le 12 septembre 1848. — Les Abids sont rendus à l'aghalik des Flissa. — Le général Charon est nommé gouverneur général le 9 septembre 1848. — En octobre 1848 un officier est envoyé au poste de Bouïra. — Le 11 novembre 1848, Aumale est érigé en subdivision et reste sous le commandement du colonel Canrobert — Le 31 décembre 1848, le caïd de Bouïra reçoit le titre d'agha. — Suppression de la direction centrale des affaires arabes ; nouvelle organisation. — Les Beni-Ouaguennoun sont en partie insoumis. — Manière de servir de Belkassem-ou-Kassi. — Il témoigne le désir de s'expatrier. — Démarche pour le retenir. — Assassinat du caïd des Oulad-Soltan. — Châtiment infligé aux Beni-Silem en avril 1849. — Expédition du général Blangini dans les Guechtoula et les Flissa en mai 1849. — Soulèvement des Beni-Mimoun de Bougie en mai 1849. — Expédition du colonel Canrobert dans les Beni-Yala et les Beni-Mellikeuch en juillet 1849.

La proclamation de la République, le 24 février 1848 et le départ d'Alger du duc d'Aumale, qui eut lieu le 3 mars, avaient produit dans les tribus une vive émotion. Les bruits les plus absurdes étaient mis en avant : on disait que les Turcs, conduits par le sultan Abd-el-Medjid, par l'émir Abd-el-Kader et par Ben-Salem étaient en marche pour envahir l'Algérie et en chasser les chrétiens ; que les Anglais se préparaient à effectuer un débarquement pour leur prêter leur concours. Ces mensonges grossiers ne laissaient pas que d'enflammer l'imagination si prompte des arabes. Il n'y eut pourtant que des mouvements sans importance dont la répression fut facile.

Le général Cavaignac avait été nommé gouverneur général et il arriva à Alger le 10 mars. Il avait été promu lieutenant-général.

Un évènement qui devait contribuer au raffermissement de la tranquillité dans le pays kabyle, se produisit au commencement de mars : Mouley-Mohamed-bou-Aoud fit sa soumission aux Français, comme l'avait fait l'année précédente (13 avril 1847), son ancien chef et émule Bou-Maza. Le 5 mars, Mouley-Mohamed arrivait aux Mecheddala, conduit par Hammou-Tahar-ou-Tajja, chikh des Beni-Abbès, ayant avec lui une trentaine de cavaliers et deux drapeaux ; le surlendemain, 7 mars, sans autre garantie qu'il aurait la vie sauve, il partit pour Aumale avec le caïd de Bouïra Si Bouzid-ben-Ahmed qui était allé le chercher avec un goum. Transféré à Alger sous bonne escorte, le jeune aventurier fut envoyé en France dans une forteresse.

Dans la journée du 12 mars, une barque maltaise de

Dellys, assaillie par un coup de vent, fut obligée de s'échouer à Sidi-Khaled, à l'est de Taksebt, dans les Flissat-el-Behar; les Kabyles donnèrent des vivres aux hommes de l'équipage et les reconduisirent à Dellys. Ce fait montre les progrès qu'avait déjà fait notre autorité sur les Kabyles, qui, comme d'ailleurs beaucoup de populations maritimes en pays plus civilisés, étaient habitués à regarder comme leur propriété légitime les épaves que la mer leur apportait.

Dans le courant du mois d'avril 1848, le général Cavaignac prescrivit la remise au caïd Si-Bouzid du fort de Bouïra, dont la restauration venait d'être terminée. Afin de lui donner les moyens d'exercer une police sévère, il lui donnait, en outre du makhezen des Oulad-Bellil, 50 askars qui devaient recevoir une solde de 15 francs par mois, et 10 khiala qui devaient recevoir 30 francs.

Afin de laisser plus de liberté d'action et en même temps de responsabilité au caïd, il interdit au commandement d'Aumale d'envoyer aucun officier français, à poste fixe, à Bouïra; on devait se contenter de faire visiter de temps à autre ce point important.

Par décision du gouvernement provisoire du 17 mai, le général Cavaignac fut nommé ministre de la guerre et il fut remplacé, comme gouverneur général, par le lieutenant-général Changarnier.

Au milieu de juin, le siège de la division d'Alger fut transporté provisoirement à Blida; le général emmena avec lui son état-major et la direction provinciale des affaires arabes. Les Khachna, Zouatna, Isser, Aribs de la Maison-Carrée, c'est-à-dire tout l'aghalik d'El-Arbi-ben-Kahia, devaient rester sous l'administration du bureau arabe d'Alger. Cette réorganisation ne fut sanctionnée que par arrêté du 11 novembre.

Le colonel de Lamirault, promu général de brigade par décret du 12 juin, fut nommé au commandement de la subdivision de Médéa; le commandement du cercle

d'Aumale fut donné, provisoirement, au colonel du 1er zouaves, Certain-Canrobert.

Le 22 juin, le général Changarnier ayant été relevé de son commandement, l'intérim du gouvernement général, ainsi que celui de commandant de la division d'Alger, furent donnés au général Marey-Monge.

Du côté de Bougie, les Mezzaïa de la montagne s'étant mis en insurrection au mois de juin, en refusant l'impôt et en chassant leur caïd, quelques bataillons venus d'Alger par mer, sous les ordres du général Gentil, marchèrent contre eux, les battirent complètement dans les journées du 5 et du 6 juillet, en leur infligeant de grandes pertes, et les forcèrent à demander l'aman.

Dans la première quinzaine du mois d'août, le caïd des Oulad-Bellil et du makhezen de Bouïra, Ben-Yahia-ben-Bouzid, attiré dans un guet-apens par les Beni-Yala, fut traîtreusement assassiné avec son fils, et les cavaliers qui les accompagnaient furent dépouillés. La question des Beni-Yala ayant été étudiée en détail dans un article intitulé *Soumission des Beni-Yala,* qui a paru dans la *Revue africaine* (année 1893, p. 22), nous ne nous étendrons pas sur ce sujet.

Nous avons vu, au chapitre V, que le khalifa des Flissat-Oum-el-Lil, Mohamed-ben-Zitouni, avait été interné en France sur la plainte de l'agha Ben-Zamoum; après deux ans de détention, il fut mis en liberté sur la demande du même Ben-Zamoum et rentra dans sa tribu. En avril 1848, il fut l'instigateur de nouveaux désordres: les démêlés de l'agha Allal et de l'agha Ben-Zamoum à propos des terres d'Aïn-Faci recommencèrent; le bach-agha Bel-Kassem-ou-Kassi favorisait le sof de Ben-Zitouni, qui tenait naturellement pour l'agha Allal. L'autorité française décida que ce dernier quitterait Aïn-Faci et qu'il établirait sa zmala à Dra-ben-Khedda; cette mesure avait d'ailleurs l'avantage de donner plus de sécurité à la route d'Alger, très fréquentée par les caravanes kabyles.

Au commencement de juin, les Mkira et les Mzala, au nombre de 200, tombèrent sur les partisans de Ben-Zamoum, leur infligèrent une razzia et deux frères d'Ahmed-ben-Tafat, khalifa de l'agha, furent blessés dans cette affaire. Le colonel Rivet, directeur central des affaires arabes, se transporta au djemaa des Isser pour faire une enquête à laquelle assista Bel-Kassem-ou-Kassi ; les deux adversaires furent emmenés à Alger, et le général décida que Mohamed-ben-Zitouni serait interné aux Beni-Sliman, chez le khalifa Si-Mohamed-ben-Mahi-ed-Din, et que l'agha Ben-Zamoum serait consigné à Alger pendant un mois.

Le 17 juillet, ayant appris qu'une nouvelle descente était opérée dans son azib par les partisans de Ben-Zitouni, Ben Zamoum quitta précipitamment Alger pour aller secourir ses frères et il se porta dans la montagne, suivi des cavaliers de Menaïel et des Beni-Amran. Un combat dans lequel plusieurs de ses ennemis furent tués, mit fin aux hostilités ; l'intervention des marabouts, quelques jours après, rétablit le calme. Les Oulad-bou-Rouba conservèrent seuls une attitude menaçante.

Cependant, des plaintes incessantes étaient portées au gouverneur général par les gens des Flissat-oum-el-Lil contre l'agha Ben-Zamoum, qu'ils accusaient de toutes sortes d'exactions ; ils affirmaient même qu'il favorisait les voleurs et les recéleurs et qu'il recevait d'eux un tribut pour leur assurer l'impunité.

Il faut dire que les Flissat ont toujours eu, de tout temps, une exécrable réputation ; ils étaient connus comme ayant parmi eux de nombreux malfaiteurs ne vivant que de vol et de recel. Leurs montagnes sont entourées de plaines fertiles dont les habitants possèdent de nombreux troupeaux ; les maraudeurs y trouvaient une proie facile, et leurs montagnes présentent des bois épais, des fourrés impénétrables obstrués de rochers où ils pouvaient aisément cacher les animaux emmenés. C'est alors que commençait le rôle des oukafs (receleurs). Des affidés sondaient les intentions des victimes, et, si celles-ci acceptaient de payer une bechara (prix de rachat), on leur donnait rendez-vous sur un point désigné ; puis, lorsqu'ils avaient payé la bechara, on les conduisait à l'endroit où étaient cachées leurs bêtes qu'elles emmenaient. Il était très difficile de surprendre les oukafs dans l'exercice de leur fructueuse industrie, car ceux-ci avaient une police bien organisée et, si les gens volés amenaient du monde avec eux, ils ne trouvaient personne au rendez-vous. On le savait si bien qu'on n'essayait même plus de tendre des pièges aux recéleurs.

Il y avait, à l'époque dont nous parlons, des sociétés de recéleurs qui avaient des relations suivies avec les voleurs de la plaine de la Mitidja et du Sahel d'Alger ; les oukafs recevaient par des tiers les animaux ou les objets volés et ils ne les rendaient que moyennant une bonne béchara.

Lorsque les victimes n'acceptaient pas de payer et dénonçaient le vol à l'autorité, les recéleurs se débarrassaient du butin en l'envoyant vendre sur des marchés éloignés. Ils avaient des correspondants dans les tribus sur leur ligne d'écoulement, les animaux volés étaient emmenés de nuit, passaient de main en main et ils étaient vendus au loin avant qu'on eût le temps de se mettre sur leur piste.

Ben-Zamoum s'était-il fait réellement le complice des oukafs ? Il serait bien difficile de l'affirmer, tant les Kabyles ont de facilité pour mentir quand l'esprit de sof est en jeu ; la chose était peu probable. Quoi qu'il en soit, en présence du grand nombre de plaintes appuyées de témoignages qui se produisaient, le gouverneur général ordonna l'arrestation de l'agha Ben-Zamoum et son incarcération à la Kasba d'Alger (1) ; cette arrestation

(1) La détention à la Kasba dura six mois. Ali-ou-el-Haoussine-ben-Zamoum fut ensuite interné quatre ans aux îles Ste-Marguerite, puis cinq ans à Mascara, et il fut autorisé à s'établir à Alger en 1858

fut opérée dans la deuxième quinzaine de septembre. Le commandement de l'aghalik fut donné provisoirement à Mohamed-ben-Zitouni, proposé pour cet emploi. La révocation de Ben-Zamoum fut prononcée définitivement en novembre 1848.

Après cette exécution, une réorganisation complète de l'aghalik s'imposait, et le gouverneur général envoya sur les lieux M. Mesmer, officier attaché à la direction centrale des affaires arabes, pour régler tous les détails de ce remaniement administratif. Cet officier, accompagné seulement de l'interprète M. Hamoud, a séjourné pendant trois semaines aux Flissa, étudiant les besoins des populations et cherchant à apporter des règles dans l'administration d'un pays que son éloignement de nos centres d'action et les nécessités de notre politique nous avaient contraints d'abandonner jusque là à la discrétion de nos chefs indigènes et presque sans contrôle.

La famille des Oulad-ben-Zamoum, la plus importante sans contredit de toute la contrée, comptait encore de nombreux partisans qu'il convenait de rattacher, dans la nouvelle organisation, à la direction des affaires de l'aghalik. Dans cette vue, le jeune Aomar-ben-el-hadj-Mohamed ben-Zamoum, oncle de l'ex-agha, âgé de 19 ans, fut donné comme Khalifa à Mohamed-ben-Zitouni malgré ses protestations, car il s'attendait bien à être rendu responsable de tout ce qui arriverait de mauvais.

Les Flissat-oum-el-Lil furent partagés en deux caïdats:

1° Caïdat des tribus du sud, caïd Si-Ahmed-ou-bel-Kassem.

Tribus: Mzala, Mkira, Oulad-Yahia-Moussa, Rouafa, Azazna, Oulad-ben-Jarni, Béni-Mekla, Arch-Oustani, Romeraça ;

2° Caïdat des tribus du nord, caïd Ahmed-ou-Ali-ben-Chakal.

Tribus: Beni-Arif, Oulad-bou-Rouba, Beni-Amran, Béni-Chenacha, Beni-Chelmoun, Ir'arbien, Haïdouça, Beni-Khercha, Beni-Ouarzadin.

Les autres tribus de l'aghalik étaient organisées comme suit :

Beni-Khalfoun, caïd Mohamed-ben-Gabba.

Fractions : Amara, Beni-Nzar, Oulad-Ali, Matouça, Beni-Ntas.

Nezlioua ; caïd Sliman-ben-Kfif.

Fractions: Chaab, Rouachda, Ouled-Aïssa, Keirouan, Oulad-Salem.

De nouveaux chikhs furent donnés aux différentes fractions. Chaque tribu reçut un cadi pour l'administration de la justice ; il n'y en eut qu'un pour tous les Flissa. Il fut prescrit que les trois cadis se réuniraient deux fois par mois pour entendre les causes qui n'auraient pas été jugées par un seul à la satisfaction des parties ; le medjelès d'Alger constituait un 2e tribunal d'appel.

Une mesure générale atteignit les étrangers de mauvaise réputation qui habitaient le pays ; on leur promit l'oubli du passé et on les renvoya chez eux. Les sociétés de recéleurs furent dissoutes et ceux-ci furent forcés, par les montagnards eux-mêmes, à demander l'aman. On leur fit jurer de renoncer à leur odieux métier et il fut prescrit à l'agha et aux populations intéressées au maintien du bon ordre de les surveiller étroitement.

Comme on ne renonce pas du jour au lendemain à des habitudes séculaires rapportant de notables profits, tous ces serments furent bientôt oubliés, et les oukafs ne tardèrent pas à reprendre leur ancien métier, bien qu'il n'y eût plus là, pour les protéger, l'ancien agha Ben-Zamoum. Peut-être même, à l'heure qu'il est, les recéleurs n'ont-ils pas encore complètement disparu des Flissa.

Dans le courant du mois de septembre 1848, les nommés Mohamed-bel-Kassem, Sliman-ben-Aggach o

ben Turki, des Harchaoua avaient incendié la maison et les récoltes de leur caïd El-Hadj-Amar-ben-Aïssa et s'étaient réfugiés dans la zmala d'Aïn-Zaouïa dans les Abids ; les gens de la zmala avaient refusé de les livrer. Ces mêmes hommes avaient déjà tenté, quelques mois auparavant, de tuer leur caïd, qu'ils avaient blessé au bras d'un coup de pistolet.

Les Abids donnaient, depuis quelque temps de graves sujets de mécontentement en donnant asile aux recéleurs et aux coupeurs de routes et en rançonnant les Kabyles qui traversaient leur territoire pour aller commercer en pays arabe. Le commandant Carbuccia, qui commandait le cercle d'Aumale par intérim, résolut, avec l'approbation du général de division, de leur infliger un châtiment sévère.

Le 12 septembre, il part d'Aumale à la tête d'une colonne légère composée de 600 hommes d'élite d'infanterie pourvus de 300 mulets de réquisition qu'ils montaient tour à tour, à raison d'un mulet pour deux hommes, d'un escadron de spahis et de 300 goumiers ; il passe à Bordj-bel-Kharoub, à l'Oued-Djemaa et à Tachentirt et il tombe, le 13 au matin, après un trajet de 80 kilomètres, sur la zmala d'Aïn-Zaouïa qui est razziée complètement et incendiée. Les Abid en entier firent alors leur soumission aux conditions suivantes : ils chasseraient les receleurs, n'exigeraient plus de droit de passage des Kabyles, indemniseraient le caïd des Harchaoua des pertes qu'il avait subies et payeraient 500 francs d'amende par zmala. Ils demandèrent à avoir pour chef Smaïl-ben-Medjahed, mais comme ce dernier avait été fait prisonnier précédemment dans une razzia opérée par Ben-Zamoum, on leur prescrivit d'obéir, en attendant qu'il fût relâché, à un nommé Metennani.

Cette exécution faite sur les Abid par Aumale, fit renaître l'ancienne querelle des aghas de l'Oued-Sahel et des Flissa, qui prétendaient tous deux avoir les Abid dans leur commandement. Une décision du général

commandant la division, du 17 octobre, donna cette petite tribu makhezen à l'agha des Flissa (1).

Une décision du 22 septembre 1848 avait annexé au cercle de Dellys la zmala de Sebaou-el-Kedim, qui appartenait à l'agha Allal.

Par arrêté du 9 septembre, du chef du pouvoir exécutif, le général Charon, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre, avait été nommé gouverneur général de l'Algérie ; il avait pris possession de son poste le 20 septembre.

Comme nous l'avons vu plus haut, le général Cavaignac avait décidé qu'aucun officier français ne serait envoyé à demeure à Bouïra ; mais on s'aperçut bientôt que Si Bouzid-ben-Ahmed, tout en ayant d'excellentes qualités, n'avait pas la poigne nécessaire pour faire marcher les populations turbulentes qu'on lui avait donné à commander et en particulier les Beni-Yala, qui étaient en état de révolte perpétuelle ; on se décida, le 27 octobre, à envoyer dans ce poste un officier du bureau arabe d'Aumale comme chargé des affaires de l'Oued-Sahel et du commandement du fort. Ce fut le lieutenant de zouaves Camatte qui reçut cette mission. Un peu plus tard, au mois de novembre, on mit à Bouïra une garnison de 60 zouaves.

Par arrêté du 11 novembre 1848, le chef-lieu de la division d'Alger fut définitivement transféré à Blida ; la subdivision de Blida devait être, comme en France, commandée directement par le général de division.

Le cercle d'Aumale était, par le même arrêté, érigé en subdivision, et le colonel Canrobert était nommé au commandement de cette subdivision.

Le 31 décembre de la même année, le caïd Si Bouzid-ben-Ahmed voyait changer son titre en celui d'agha de Bouïra.

(1) Une décision du gouverneur général du 6 janvier 1849 rendit la zmala de Bor'ni à l'aghalik de Bouïra et laissa celle d'Aïn-Zaouïa à l'aghalik des Flissa. Au mois de juin suivant les deux zmalas revinrent à ce dernier aghalik.

Le 12 février 1849, le commandant Ducrot, chef du bureau arabe d'Aumale, était nommé chef du bureau arabe de Médéa ; il appartenait au 1er régiment étranger. Le capitaine Petit le remplaça comme chef du bureau arabe d'Aumale.

La création d'un bureau arabe subdivisionnaire à Alger avait été la conséquence du transfèrement à Blida du siège de la division. Cette création fut confirmée par décision du ministre de la guerre du 22 mars 1849 ; le capitaine du génie Péchot fut nommé chef de ce bureau.

Le président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, avait pris, le 9 décembre 1848, un arrêté sur l'administration de l'Algérie, qui fut promulgué le 16 mars 1849. L'article 7 de cet arrêté supprimait la direction centrale des affaires arabes, et l'article 17 chargeait le secrétaire général du gouvernement de la centralisation des affaires concernant les indigènes du territoire militaire, avec l'aide d'un bureau spécial (le 2e bureau), dont le chef était choisi dans le personnel des bureaux arabes. Le chef de bataillon d'Hesmivy d'Auribeau, du 12e de ligne, fut nommé, le 2 avril 1849, chef de ce 2e bureau du secrétariat général.

La nouvelle organisation militaire de la province d'Alger en six subdivisions (Blida, Alger, Aumale, Médéa, Miliana et Orléansville) et la suppression de la direction centrale des affaires arabes qui administrait directement une portion du territoire militaire, obligèrent à apporter des modifications dans les commandements. Ces modifications ont été données dans une lettre du gouverneur général du 16 avril 1849, dont nous allons extraire ce qui nous intéresse particulièrement.

La subdivision de Blida comprendra : 1° le khalifalik de l'est ; 2° les caïdats des Beni-Khelil, des Beni-Misra, des Oulad-Mendil, des Souhalia ; 3° le khalifalik des Hadjoutes moins les Beni-Menad, qui passent à Miliana.

La subdivision d'Alger comprendra : 1° le cercle d'Alger, composé du Sahel d'Alger, de l'aghalik des Khachna moins les Isser-Drœu, Isser-el-Djedian et Isser-Oulad-Smir qui passent dans le cercle de Dellys, de l'aghalik des Flissa, du bach-aghalik du Sébaou et des tribu insoumises de la Kabylie ;

2° le cercle de Dellys, qui se compose de la banlieue de Dellys, et des caïdats des Beni-Tour, Beni-Slyim, Sébaou-el-Kedim, Isser-Drœu, Isser-el-Djedian et Isser-Oulad-Smir (1) ;

3° le cercle de Bougie, qui se compose des confédérations des Zerkhfaoua (2), Toudja, Fenaïa et Oulad-Abd-el-Djebar.

La subdivision d'Aumale comprendra :

Le bach-aghalik de l'oued Sahel, l'aghalik du Dira-supérieur, les caïdats du Dira-inférieur, de l'Ouennour'a Cheraga et d'Illoula, enfin les Sahari du Tell répandus dans les tribus de la subdivision.

Depuis sa nomination de bach-agha du Sebaou, Bel-Kassem-ou-Kassi avait fait de louables efforts pour maintenir la tranquilité dans les tribus de son commandement, et il y avait réussi ; mais ce qui ne lui était pas facile d'obtenir c'était le payement de l'impôt. Les Kabyles n'avaient jamais reconnu de maître, et bien que la redevance qu'on leur réclamait fût très faible, ils mettaient leur amour-propre à ne pas la payer. Au mois d'août 1848 Bel-Kassem-ou-Kassi s'était rendu à Alger pour verser une partie de la lezma ; les fractions les plus faibles des Beni-Ouaguennoun avait acquitté leur impôt, mais les fractions les plus fortes, comme Iaskren, les Aït-Msellem, Afir, s'y étaient refusé, ainsi que les Flissat-el-Bahar, les Beni-Djennad et diverses tribus de la rive gauche du Sébaou.

Au mois de septembre, une démonstration vigou-

(1) Les Isser-Oulad-Smir n'ont été, en réalité, ajoutés au cercle de Dellys que par décision du 27 octobre 1849, le marché du Djemaa-des-Isser restant compris dans le cercle d'Alger.

(2) Ne pas confondre avec les Zerkhfaoua du bach-aghalik du Sebaou.

reuse faite avec ses goums mit fin à la résistance des Beni-Ouaguennoun, mais il n'était pas aussi facile de réduire, par la force des armes, les autres tribus récalcitrantes. Il imagina alors, comme moyen accessoire, de faire payer une taxe sur le marché du Sebt des Ameraoua, qui était très fréquenté par les Kabyles. Cette innovation amena une certaine agitation dans les tribus de la rive gauche du Sebaou et, par représailles, les Beni-Raten firent payer la même contribution aux gens des Ameraoua et aux Arabes de la vallée sur leurs marchés du Had et du Tléta. Pour calmer les esprits, le bach-agha convoqua une grande assemblée des marabouts et des chefs du pays pour arriver à un arrangement, mais il n'en sortit pas une solution bien satisfaisante.

A Djemaa-Sahridj, les Issahnounen lui faisaient une opposition ouverte et cherchaient à entraîner le sof des Issegarouren, sur lesquels il avait une grande influence. Pour empêcher cet accord, Bel-Kassem-ou-Kassi se porta, au commencement de décembre, sur Djemaa-Sahridj avec un goum considérable et, avec le concours des gens de son sof, il chassa du pays les Issahnounen, qui durent aller demander asile, avec leur chef, Si Saïd-ou-Sahnoun, dans la tribu des Beni-Yahia.

Au moment de la création du bach-aghalik, le maréchal Bugeaud avait voulu, comme nous l'avons dit, assurer à Bel-Kassem-ou-Kassi une complète indépendance et, pourvu qu'il assurât la tranquillité et la sécurité du commerce, qu'il empêchât toute agression contre nos tribus soumises, on n'avait plus rien à lui demander et il était maître des procédés à employer. Ce programme n'avait pas tardé à se modifier : dès le 11 août 1847, le général Bedeau, gouverneur par intérim, écrivait : « Nous avons le plus grand intérêt à multiplier nos points de contact avec Bel-Kassem-ou-Kassi, personnage dont la parole est écoutée dans la montagne et dont la fidélité nous assure la tranquillité de l'est d'Alger.

Nous devons, en évitant de lui faire des concessions d'avenir, saisir les occasions de le compromettre et l'habituer à recourir de lui-même à notre intermédiaire pour les actes importants de son administration ». Ces prescriptions indiquaient une tendance à attirer à nous les affaires et, par suite, à écouter les plaintes qui pourraient être portées contre la manière de faire du bach-agha.

Les rapports politiques étaient toujours pleins de l'éloge de Bel-Kassem-ou-Kassi ; on reconnaissait qu'il avait justifié la confiance du gouvernement de la France et que, grâce à son intervention, la tranquillité était maintenue dans le bassin supérieur du Sebaou, que les populations kabyles, qui vivaient sous un régime démocratique et formaient un grand nombre de petites républiques séparées, avaient accepté sa haute influence. Puis, plus tard, la note change, et on paraissait accueillir trop facilement à Dellys les récriminations et les doléances de ses ennemis, et l'opposition qui s'était formée contre lui avait grandi.

Le général Charon, dès son arrivée à Alger, réagit contre cette tendance ; dans une lettre du 22 septembre 1848, il disait : « Je ne puis admettre que le commandant supérieur de Dellys s'adresse aux aghas Allal et Lamdani sans passer par l'intermédiaire du bach-agha. Aux termes de l'organisation arrêtée par le maréchal Duc d'Isly, le commandement du bach-agha, y compris les aghalik des Ameraoua et de Taourga, doit dépendre directement d'Alger... »

Ce n'était pas tout à fait exact, car la décision du 11 août 1847, que nous avons mentionnée, laissait au commandant supérieur de Dellys le contrôle sur une partie des aghaliks de Taourga et des Ameraoua ; mais cette anomalie fut réparée, la décision du 16 avril 1839 ayant enlevé au cercle de Dellys la totalité de ces aghaliks.

Dans une autre lettre, du 19 janvier 1849, le général

Charon écrivait encore au général Blangini, commandant la division, que le bureau arabe de Dellys lui paraissait porté de mauvaise volonté vis-à-vis de Bel-Kassem-ou Kassi et cherchait à mettre en relief tout ce qui était défavorable à ce chef indigène, qu'on y nourrissait l'espoir de voir revenir incessamment le commandement de Bel-Kassem sous l'autorité directe de Dellys. Il conseillait la prudence à cet égard, en exécution des promesses faites.

Au milieu de février, Bel-Kassem-ou-Kassi, instruit des mauvais bruits qu'on faisait courir sur son compte, se rendit spontanément à Alger pour se disculper ; il annonça en même temps qu'il avait reçu des lettres de l'ex-khalifa Ben-Salem et de Chik-el-Mahdi qui l'engageaient à les rejoindre en Orient, et qu'il était décidé à partir. Il devait emmener avec lui un certain nombre de notabilités religieuses et politiques, parmi lesquelles on citait : Si-Mohamed-bou-Chareub, Ben-Kanoun, ex-caïd des Isser, Si-el-Hadj-Amar, oukil de la zaouïa de Si-Abd-er-Rahman-bou-Goberin, Bouzid, ex-agha des askar d'Abd-el-Kader, Oulid-Chikh-ou-Arab des Beni-Raten, Si-Taïeb et Ahmed-bou-Sebsi des Beni-Ouaguennoun. Il y avait, à cette époque, chez les Kabyles, un courant d'idées qui les poussait à l'émigration ; c'était l'objet de toutes les conversations. Environ 300 Kabyles demandaient à aller à la Mecque, la plupart sans esprit de retour.

Les gens de la famille des Oulad-ou-Kassi avaient déjà commencé à vendre leurs biens.

Vers le milieu d'avril 1849, le caïd des Oulad-Soltan, de la confédération des Beni-Sliman, fut assassiné, pendant sa tournée de recouvrement du zekkat, par plusieurs notables qui l'avaient attiré dans un guet-apens. Le khalifa Si Mohamed-ben-Mahi-ed-Din, à la première nouvelle du crime, se rendit dans la tribu pour prévenir tout mouvement insurrectionnel de la part des gens compromis ; grâce à cette intervention rapide ceux-ci

se virent contraints de prendre la fuite. Ils se réfugièrent avec leurs familles dans les ravins escarpés et difficiles du Kaf-el-Akhedar, sur la limite des cercles de Médéa et d'Aumale, où ils se croyaient en sûreté. Une battue fut exécutée par les escadrons de spahis de ces deux commandements et par les goums des Aghas Ben-Yahia et Chourar', et la plupart des coupables furent capturés et livrés à la justice militaire.

Une agitation avait été provoquée dans le sud de la province d'Oran par les prédications de Sidi Chikh-ben-Taïeb, et ses émissaires avaient répanduen Kabylie des lettres annonçant des succès imaginaires remportés sur nos colonnes. Un marabout de Bougie nommé Ali-ou-Mokran avait là-dessus cherché à soulever les populations des Zerkhfaoua et des Beni-Djennad, mais Bel-Kassem-ou-Kassi avait facilement étouffé ce commencement d'agitation.

A la même époque les Beni-Silem, fraction des Beni-Sliman, se mettaient en état d'insoumission à l'instigation du derouich Si Tahar, en refusant l'impôt et en chassant leur caïd ; deux petites colonnes parties l'une de Blida, l'autre de Médéa, sous les ordres du colonel Daumas, furent chargées de châtier les rebelles.

Le 16 avril, 350 tirailleurs sous les ordres du commandant de Wimpffen partent de Blida et vont camper à l'Oued-el-Harrach ; le lendemain, ils gravissent, vers le Sud, des montagnes à pentes très raides, et le 18, après avoir passé un défilé effrayant, qui n'était pas défendu, on arrive en face d'une position escarpée couverte de nombreux villages, c'étaient les Beni-Silem. Surpris par l'arrivée des troupes, ils ne songeaient qu'à faire filer leurs familles et leurs troupeaux ; mais alors ils sont reçus par les zouaves et les goums de Médéa qui arrivaient par le Sud et par l'Est. Les rebelles n'eurent plus qu'à mettre bas les armes ; ils payèrent leurs impôts arriérés et en outre une contribution de guerre.

Au mois de mai les Guechtoula, fanatisés à leur tour

par le derouich Si Tahar, qui venait de soulever les Beni-Silem, se déclarèrent insoumis ; le général Blangini marcha contre eux avec une colonne réunie à Aumale. Nous avons donné dans la *Revue Africaine* de 1885, p. 321, un récit détaillé de cette expédition, et nous nous contenterons d'en faire un court résumé.

Parti d'Aumale le 15 mai, le général Blangini arriva le 19 à Bor'ni et repoussa vigoureusement les Kabyles qui étaient venus l'attaquer ; le lendemain, il se porta à l'attaque des Beni-Smaïl qu'il mit de nouveau en déroute. Le 21, il allait marcher sur la zaouïa de Si Abd-er-Rahman-bou-Goberin lorsque l'oukil de la zaouïa, Si el-Hadj-Amar, vint demander l'aman. Le derouich Si Tahar avait été tué dans le combat du 20 mai.

Le général Blangini eut encore à sévir contre la fraction des Oustani des Flissat-oum-el-Lil qui s'était révoltée ; le 2 juin, il fit l'assaut de leurs montagnes, emporta la position de Si-Ali-bou-Nab, qu'ils avaient retranchée, et il les réduisit à l'obéissance.

A la suite de cette expédition, les Guechtoula et les Abids furent définitivement rendus à l'aghalik des Flissa. L'article de la *Revue Africaine* rappelé ci-dessus donne les noms des chefs indigènes qui furent investis.

Dans cette année de 1849, un vent d'insurrection soufflait sur toute la Kabylie, car nous voyons encore le 4 mai les Beni-Mimoun du cercle de Bougie, soulevés par l'agitateur Si Ali-ou-Mokran, cité plus haut, et entraînés par les contingents des Beni-Sliman, attaquer les Beni-bou-Messaoud soumis et leur brûler plusieurs villages. Le lieutenant Cabarrus, adjoint au bureau arabe de Bougie, fut envoyé au secours des Beni-bou-Messaoud avec le goum et les contingents des Mezzaïa, et il parvint à chasser les agresseurs. Il devint nécessaire, pour vaincre la résistance des Beni-Sliman qui étaient turbulents et belliqueux, de faire marcher deux colonnes ; l'une, commandée par le général de Salles, partit de Sétif le 19 mai, l'autre, commandée par le général de

St-Arnaud et arrivée d'Alger à Bougie par mer, se mit en route de cette place le 20. Le 21 un combat fut livré aux rebelles près du Djebel Kandiron, au sud des Beni-Mimoun, où ils furent battus ; le lieutenant Cabarrus y fut tué à la tête du goum. Les colonnes ayant fait leur jonction le lendemain, les Beni-Sliman eurent tous leurs villages brûlés, et ils furent contraints à faire leur soumission.

Colonel ROBIN.

(A suivre).

Beni-Slyem (Dellis P. E.), A., 28.
Beni-Slyem, A., 28.
Beni-Smiel, O., 208.
Beni-Souik (Ksar), C., 437.
Beni-Tamou, A., 276.
Beni-Tizi, C., 398.
Beni-Tlilène, C., 440.
Beni-Tour, A., 26 (Thour, off.).
Beni-Tour, A., 131 (Thour, off.)
Beni-Urdjine, voy. Beni-Ourdjine.
Beni-Yadjice (Yadjis), C., 410.
Beni-Yahyi, O., 141.
Beni-Yenni, A., 64.
Beni-Zentis, O., 230.
Beni-Ziad, C., 315 = *Rouffach*, P. E.
Beni-Zid, C., 443.
Beni-Zikki, A., 16.
Beni-Zmenzère, voy. Zmenzère, A., 47.
Beni-Zoundaye-Dahra, C., 406.
Ben-Koucha, F., A., 22, Castiglionne.
Bennaouri, A., 250.
Bennaria, A., 221 = *Flatters* (Ténès, M.).
Bennechoud, A., 26 (Dellys, P. E.).
Ben-Tious (Ksar), C., 498.
Benyacoub, A., 21 = *Saint-Jules* (Douéra, P. E.).
Benzarfe = *Negrin*, O., 203.
Berbessa, A. (Koléa, P. E.), 22.
Berd (Ksar-el), C., 501.
Beregli, C. (Hamma, P. E.), 285.
Berhoum (off.), Berehoum, C., 326.
Berouaghia, A., 75, P. E. et commune mixte.
Bergane, A., 129.
Berksoua, O., 205.
Betaya, A., 283 bis R.
Betem (El) (Bethem, off.), A., 35.
Betrouna, A., 41.
Bettioua, O., 170 bis = *Saint-Leu.*
Bettioua, O., 170 bis.
Bez (El), F. (Sétif, P. E.), 297.
Biar (El), P. E., A., 20.
Biar (El), C., 489.
Biar (El), C., 366 = *Blandan*, centre (Beni-Salah, M.).
Bibane (El) [Biban], C., commune mixte, 343, station.
Bigou (Ksar), C., 498.
Bir-Aïssa = *La Barbinais* (Maadid, M.).
Birali = *Gastonville*, P. E., C., 293.
Bir-el-Arche = *Navarin* (Eulma, M.).
Birbrirès, C. (Oued-Seguin, P. E.).
Birelarche, C. = *Navarin* (Eulma, M.), 289.
Birkhasdali, C. (Aïne-Taghout, P. E.), 298.
Birkhadem, A., 20, P. E. Birkadem, off.).
Birmandreïs, A., 20, P. E.
Birmentine, C., 323.
Birotsmane-Reïs (nom correct, voy. Birmandreïs).
Birouela, C., 335.
Birrabalou, A., 17, commune.
Birsafsaf = *Vauban*, A., centre (Fodda, P. E.), 218.
Birsenia, O., gare (Géryville, M.).
Birtouta, A., 20, P. E.
Biskra, C., 301, 498, P. E., cercle militaire.
Bitam, C., 300.
Belalla, C., 473.
Bled-Belgroum, F., A., (Téniet-el-Hadd, M.).
Bled-el-Hadjadj, O. = *Bosquet*, P. E., 334.
Bled-Ghafar, C. (Petit, P. E.), 334.
Bled-Guitoun , 25, P. E.
Bled-Karmous (Aïn-Soltane, P. E.).
Bled-Larba, C., 354.
Bled-Madjouba, C., 354.
Bled-Raselma, C., 354.

de ce point à Ertib, on rencontre la petite oasis de Bou-Deneb, à deux jours de marche au Nord-Est d'Ertib.

A environ deux jours de marche à l'Est de Bou-Anan, se trouve l'oasis de Kenâdza ou Kenêdza, habitée par une tribu de Merabtines très honorés au loin (Zaouia Sidi Bou-Zian), descendant de Moulaï Abd Allah Er Rizouâni (enterré à Merrakech). L'oasis a environ 5.000 habitants. Un autre centre religieux de ces contrées est la Zaouia Es-Saheli, située sur le haut Guir, qui appartient aux Khouân des Nouasser (1).

Plus à l'Est, en se rapprochant de Figuîg, on rencontre la petite oasis de Bou-Char ou Aïn-Chaïr « la source de l'orge », à 980 m. d'altitude.

Tout le territoire qui entoure ces oasis est parcouru par les hordes nomades des Doui Menia (Arabes). Ceux-ci, qu'on appelle aussi, dans la forme berbère, Ida-ou-Mnîa, forment les fractions des Oulêd Sliman, Oulêd Djerir, Beni Goumi, Oulêd Bou Anan, qui souvent se font réciproquement la guerre et qui passent pour très pillards. Dans la région des sources des rivières Guir, Knêdza et Zousfâna (Oued Saoura), qui forme déjà une partie du Dahra (2), habitent les Beni Guil (Brêber). On désigne souvent toutes ces tribus ensemble sous le nom de « Zegdou », c'est-à-dire « Alliés ».

Entre Bou Anan et Knêdza se trouvent d'après Rohlfs les mines de plomb et d'antimoine des « Beni Zithe ». Indubitablement il faut comprendre sous cette dénomination la population du ksar des Beni Tsit dont il a déjà été question.

Plus au Sud, dans l'Oued Guir, se trouve la petite oasis de Berda, et, au confluent de ce fleuve avec l'Oued Knêdza, Igli, oasis d'une faible étendue, ou, à proprement parler, simple ksar d'environ 1.500 habitants (d'après Rohlfs), entouré de hautes dunes de sable. Ces

(1) V. page 177 du présent travail.

(2) Haut plateau rocheux par lequel se terminent les trois chaînes principales de l'Atlas. V, p. 114 du présent travail.

deux oasis appartiennent aux Ouled Slîman. Le village d'Igli, déjà en partie abandonné aujourd'hui par ses habitants, pourrait être englouti par l'Areg dans un temps que l'on peut supputer.

Le gros de la population de ces régions est d'origine berbère. Rohlfs (1) dit à ce sujet : « Les habitants, comme dans tout l'Oued Saoura et ses affluents, à l'exception de l'Oued Guehr et de l'Oued Knetza, qui ont une population arabe, sont Chellah, selon l'expression des indigènes eux-mêmes. Ils entendent par là qu'ils ne sont ni Arabes ni Berbères et que les deux langues sont également indigènes chez eux (?). Mais comme il n'existe ici aucune autre nationalité que ces deux-là et qu'ils doivent nécessairement appartenir à l'une des deux, comme, en outre ils parlent toujours Chellah entre eux, nous devons bien admettre qu'ils sont Berbères. »

A partir de ce point la vallée porte le nom d'Oued Saoura et forme le pays des tribus Chleuh Aït Ataouni et Ghenêma (selon Rohlfs Relnema). Le pays est peu fertile ; ses habitants sont pauvres et cela les incite souvent au vol et au pillage. Entre Igli et Karzas, la plus grande localité située dans l'Oued Saoura, on trouve un grand nombre de ksour ou de jardins comme des oasis, mais qui sont tous sans grande importance. Rohlfs en compte plus de 20. Le plus grand, qui est en même temps un point de rassemblement pour les caravanes, est Beni Abbas, situé auprès d'une source abondante et offrant des environs relativement fertiles. Il a à peu prés 600 habitants ; ceux-ci comprennent et parlent tous l'arabe, bien que le chilha soit leur langage propre. Ce village est remarquable à cause du nombre relativement grand (cinq) des confréries religieuses qui y ont pénétré au moyen de leurs mokkadems (administrateurs).

Karzas est, non seulement à cause du chiffre de sa population (environ 2,000), mais aussi pour sa richesse

(1) *Reise durch Marokko*, etc., p. 76.

et en raison de la zaouïa qui s'y trouve, la place la plus importante de l'Oued Saoura. C'est une sorte de ville neutre et sacrée ; bien qu'elle ne soit pas protégée par des murailles, les tribus sauvages des environs ne l'attaquent pas ; elles ont soin, au contraire, d'offrir des dons à la zaouïa, bien qu'elles observent peu les préceptes de Mohammed. Rohlfs prétend que les religieux de Karzas ne sont pas des merabtines, mais bien des Cheurfa Idrissites, descendant de Moulaï Abd es-Salâm Ben-Mechîch. Ils se marient le plus souvent très jeunes (vers 15 ans) ; cependant la polygamie est inusitée chez eux. La dignité de cheikh ne se transmet pas ici, comme en d'autres lieux, de père en fils ; mais la succession revient chaque fois au marabout le plus âgé de toute la tribu. A l'encontre des tribus voisines qui sont grossières et guerrières, ces gens ne manquent pas d'une certaine culture et sont extrêmement pacifiques ; ils marchent toujours sans armes, mais ne courent absolument aucun danger, soit en voyage, soit autrement, à cause de la considération dont ils jouissent auprès de leurs voisins pillards.

Au Sud de Karzas se trouvent encore quelques ksour de grande étendue appartenant aux Ghenêma, qu'on appelle ici « Graoua ». Le plus important est celui des Oulêd Raffa dont la population n'est pas inférieure en nombre à celle de Karzas.

La région du Touat forme une province dont l'ensemble couvre une plaine de plus de 60 lieues carrées ; elle est bornée par les dunes de sable (areg) de l'Ouâd Saoura à l'Ouest, par celles du Tell français au Nord, par celles de l'Ouâd Akaraba et l'immense territoire des Touareg (1) au Sud et à l'Est. Rohlfs nous donne les renseignements les plus importants et les plus minutieux sur le Touat ; mais c'est au major anglais Laing,

(1) Egalement appelés Imochâgh. Dans le Maroc, au nord de l'Atlas, j'ai toujours entendu dire pour Touareg ; « Tououârik », sing. « Tarki » ou « Targui ».

qui pénétra dans cette région en 1826, que nous devons les premières déterminations de positions et d'altitudes. En 1861, deux officiers français, MM. Colonieu et Burin, à la tête d'une caravane militaire, visitèrent le Gourâra (le district le plus septentrional du Touat), mais ne purent pénétrer dans le Touat proprement dit ; de même le voyageur Paul Soleillet ne put arriver que jusqu'à Aïn Salah.

Le Touat se divise en plusieurs parties dont les plus importantes, en dehors du plateau désert de Tedmaït, sont le Gourâra, le Touat proprement dit et le Tidikelt. On compte souvent dans ce dernier district le groupe d'oasis d'Aïn Salah ; souvent aussi on le considère comme un groupe à part.

Le Gourâra, en berbère Tigourarîn ou Tidjourarîn, est une plaine située à l'Est de l'Ouâd Saoura, qui comprend le marécage salé du même nom et un certain nombre d'oasis. La population se compose en partie d'Arabes (tribu des Meharza ; une partie de l'oasis de Cherouin qui a plus de 1,300 habitants) et de Chleuh. La localité la plus septentrionale est Tabelkoussa ; un peu au Sud-Ouest de celle-ci se trouve Timimoun, le centre le plus important du district ; on le désigne même le plus souvent comme la capitale de tout le Touat. Le cheikh de Timimoun possède une grande influence dans les environs. Nous n'avons pas de renseignements sur le chiffre de la population ; le marché permanent qui s'y tient est très important, ainsi que la zaouïa de la confrérie des Sèdjinîn (Tîdjinîa) (1), près de Timimoun. L'oasis qui en dépend, et qu'on appelle aussi particulièrement Gourâra, comprend plus de 30 ksour, parmi lesquels celui de Cherouin. Il faut remarquer que les ksour ou les groupes de ksour peuvent bien être considérés comme des oasis particulières ; mais le plus souvent ils sont rattachés les uns aux autres par les palmeraies. La richesse en palmiers de ce district est extraordinaire ; rien que dans l'oasis des Zoua ou Deldoull, un peu au Sud du Gourara propre, où se trouvent 7 ksour habités par la tribu Chleuh des Zoua, il doit y avoir plus de 800,000 palmiers (1). Au Sud-Est vient ensuite la grande oasis d'Aouguerout ou Ouguerout, longue de plus de 30 kilomètres, avec plus de 12 oasis partielles dont la plus importante est Charef avec la zaouïa de Sidi Omar (environ 2,000 habitants) ; ensuite Ofran (2 ksour). Les habitants appartiennent aux tribus Chleuh des Khenafsa et des Oulêd Abd el-Moulat.

(1) Dans l'ouvrage déjà mentionné de L. Rinn se trouvent également des renseignements sur l'existence au Touat de l'ordre des Senoussîn (ou, selon un autre pluriel fréquemment employé aussi, Snoussia). Cette confrérie, qui a actuellement son siège principal dans le vilayet de Benghâzi (et surtout à Djarboub), fait totalement défaut dans l'Empire marocain. Elle n'a également que peu pénétré en Algérie. Elle a été fondée en 1835 (1350 de l'Hégire) et son influence a souvent été très exagérée.

Entre le district du Gourara et le Touat proprement dit, selon le sens que les indigènes attribuent à ce terme, on trouve encore plusieurs grandes oasis : Tsabit, avec 7 ksour, parmi lesquels le grand ksar de Brinken, sorte de ville ayant actuellement près de 3,000 habitants et qui, au milieu de ce siècle, perdit, lors d'une conquête faite par le cheikh des Oulêd Bou-Hammou (d'Aïn Salah), la moitié de ses habitants et ses palmiers. Plus loin Seba (2 ksour), sans importance. L'oasis de Bouda, sur l'Oued Saoura, avec 12 villages. La capitale est Mansour. A la même hauteur, un peu plus à l'Est, la grande oasis de Timmi avec plus de 28 ksour dont le plus grand est Adrar. Celui-ci a environ 2,500 habitants ; il est important en raison de son marché permanent. Rohlfs observe que cette oasis est la mieux gouvernée de toute la région. — Le district de Tamentit n'est séparé de Timmi que par une sebkha complètement desséchée, et s'y rattache même en certains endroits par des palmeraies. La localité qui porte ce nom est une grande ville

(1) V. Reclus, l. c., p. 850.

d'environ 6,000 âmes, indépendante, gouvernée par une djemma et un cheikh. Le marché permanent qui s'y tient est important (avec ceux déjà cités de Timimoun et d'Adrar, ce sont les seuls qui existent dans tout le Touat). Les habitants de Tamentit sont très religieux et, comme ils appartiennent tous à la taïfa (confrérie religieuse) de Sidi Tayeb d'Ouazan, ils ont aussi pour les Cheurfa locaux une vénération fanatique.

On dit que les habitants de Tamentit, ainsi que de beaucoup d'autres localités du Touat, professaient le judaïsme avant l'invasion des Arabes. Depuis leur conversion ils sont devenus musulmans fanatiques et, par suite de leur mélange avec du sang nègre, très semblables aux Nigritiens. Cependant ils ont conservé de leur origine hébraïque une grande aptitude au commerce et à certains travaux manuels spécialement pratiqués par les Juifs dans le Nord-Ouest de l'Afrique (orfèvrerie, cordonnerie, etc.). Aujourd'hui on ne trouve pas un seul Juif dans tout le Touat et on ne l'y tolèrerait pas (1). — Rohlfs donne ce renseignement intéressant, que dans la cour de la kasba de Tamentit gît une grande pierre météorique, que les indigènes vénèrent d'une façon incroyable.

Il faut encore citer ensuite les oasis de Tasfaout sur l'Oued Saoura, à l'Est de celle-ci la petite oasis de Bou-Faddi (avec 7 ksour) et Noum-en-Nâss. A partir de Tasfaout le fleuve porte le nom d'Oued Messaoud.

L'oasis suivante, au sud, Finoghin (avec 12 ksour) est la première du Touat proprement dit. Les indigènes donnent ce nom au district qui se trouve exactement sur l'Oued Messaoud et un peu à l'est de celui-ci, et dont le point le plus méridional est situé vers Taourirt. Le mot « Touat » est, d'après Reclus (2), un mot berbère signifiant « oasis » en général.

(1) V. Rohlfs et Reclus dans les ouvrages cités.

(2) Reclus, *l. c.*, p. 845.

A ce groupe appartiennent encore les oasis de Tamest avec 12 localités, Tetaff, Oulêd Sidi Hammou Bou-Hadj avec plus de 20 villages, le Beled Salî avec 9 ksour et Beled Rgan avec 4 lieux habités. Entre les deux dernières oasis, sans appartenir à l'une d'elles, se trouvent trois grands ksour isolés. Le village le plus méridional est, comme nous l'avons dit, Taourirt (avec environ 3,000 habitants) ; le ksar de Tilloulin, situé un peu plus au nord, est presque aussi grand ; il forme le point le plus au sud du grand voyage de Rohlfs.

Les habitants de toutes ces oasis sont Chleuh, mais leur race n'est pas du tout pure. Le sang noir s'y reconnaît partout avec évidence. La population du district du Tidikelt, situé à l'est, contient des éléments encore plus mélangés où l'influence des Touareg, en dehors de celle des Nigritiens, se fait particulièrement sentir.

Au Tidikelt, les oasis les plus importantes à citer sont celles d'Aoulef avec 7 ksour, Akabli, point de rassemblement des caravanes dans une oasis peu importante, Tit (2 ksour), Inghar avec 4 villages, habité par des Kel-Mellel, qui se donnent volontiers comme Arabes, mais ne le sont pas de langue, de mœurs et de vêtements, ni très probablement d'origine. Il faut admettre qu'ils sont d'origine berbère et même touareg, aussi bien que les Oulêd Bou-Hammou et Oulêd Zenan, qui habitent plus à l'est dans le Tidikelt et qui veulent aussi être considérés comme Arabes. Dans beaucoup de ksour habitent également des Chleuh dont la race n'est pas pure, ainsi qu'il a été dit plus haut.

La dernière et la plus importante oasis à considérer dans le Tidikelt est Aïn Salah, qui contient 7 ksour. Le plus important est le Ksar el-Arab, où réside également le cheikh des Oulêd Bou-Hammou (ou Ba-Hammou), appartenant à l'ancienne et puissante famille des Oulêd Bou-Gouda. Au nord de cette oasis, dans le Djebel Tidikelt, se trouvent encore le village de Meliana et huit ksour des Oulêd Bou-Hammou et Oulêd Sidi ech-Cheikh ;

quelques familles de ces derniers habitent également au Gourâra. A l'époque de la récolte des dattes, Aïn Salah est visitée par beaucoup de tribus Touâreg, particulièrement des Sgomâren et Hogar (Ahaggar). Mais ces hôtes de l'automne s'éloignent aussi vite qu'ils sont venus, après quelques semaines, pour regagner leurs demeures, dans le grand désert. Une description de ces tribus n'a plus sa place ici.

A. Le Châtellier, nous donne (*Bull. de Corresp. afric.* Alger, 1885, t. III) une classification exacte des habitants d'Aïn-Salah, fondée sur les informations qu'il a recueillies pendant un séjour de 18 mois à Ouargla. L'auteur donne également une carte à l'appui de sa remarquable étude. La population arabe, nomade, se partage, d'après Le Châtellier, en trois groupes : Oulêd Bou-Hammou, Oulêd El-Moukhtar et Zoua Sid El Hadj Mohammed. Les premiers se divisent en : Oulêd Badjouda, Oulêd Hammou, Oulêd Dahan, Oulêd Hameid-Allah, Oulêd Zoummit, Oulêd Yaïch. La kâbila des Oulêd El Moukhtar se partage en Oulêd Dahadj, Oulêd Haïda et Bou-Djouda (ce nom est le même que celui donné plus haut Badjouda). Les Zoua Sid el Hadj Mohammed appartiennent à la grande confédération maraboutique des Oulêd Sidi Ech-Cheikh (tribu religieuse) et comprennent les fractions suivantes : Oulêd Sidi Dahmàn, Oulêd Sidi Bou-Hafs, Oulêd Sidi Djillali, Oulêd Sidi el Hadj Ech-Cheikh. Ces tribus ont encore divers petits groupements d'alliance et sofs. La population d'Aïn Salah comprend encore des Chamba (peu nombreux), des Tououârik, les Oulêd Sokna qui sont des Chleuh sédentaires, et quelques familles de Merabtines d'origines diverses que les nomades désignent sous le nom collectif de Zenâta ; enfin des Haratîn et des esclaves.

Je me propose de donner plus tard des détails dans un mémoire spécial, sur le type, la manière d'être, les us et coutumes et l'industrie des Chleuh. Je possède déjà actuellement des matériaux assez considérables ; mais,

à la veille d'entreprendre un nouveau voyage dans l'Afrique du Nord, je ne suis pas en état de les réunir dans la forme convenable. En outre, je crains d'avoir de beaucoup dépassé l'espace que la Rédaction avait bien voulu tout d'abord mettre à ma disposition dans cette Revue.

Après avoir exposé la répartition du groupe Chleuh dans la vaste région qu'il occupe, je donnerai le faible matériel linguistique que je possède, avec l'intention de montrer seulement par quelques exemples la grande différence qui existe entre les dialectes des trois principaux groupes des Imazighen marocains.

Pendant un séjour toujours relativement court dans une contrée, il est difficile, au milieu de nombreuses autres occupations, de recueillir des matériaux linguistiques plus considérables ; cela me servira d'excuse si je ne m'étends pas davantage sur ce sujet.

A. — Tableau de quelques mots qui, pour un même sens, diffèrent dans les trois grands dialectes berbères du Maroc

FRANÇAIS	TARIFIAT	TABERBERIAT	TACHILHAIT (1)		OBSERVATIONS
			SINGULIER	PLURIEL	
Pain.	elkouss.	aghroum.	aghroum.	—	
Tête.	okhsâss.	okhsâss.	agâïou ichf.	igouia ichfaoun.	
Yeux.	tetâouin.	tetâouin.	—	allen.	Le singulier « un œil » ou « l'œil » se dit, dans les trois dialectes, « tit ».
Œufs.	timdjârin.	timelâlin.	tigleit.	iglein.	
Poules.	iazidden.	iazidden.	tafouloust.	ifouloussen.	
Bouc (non castré).	amkèrtou.	abrèd.	aboukîr.	iboukîren.	Vient peut-être de l'arabe « aboukarn », « père de la corne ».
Chien.	âïdi.	aherdoun.	âïdi.	idân.	
Etalon.	aoudi.	ahedâdi.	aïlss.	issân.	Le nom de l'étalon en tarifiat, aussi bien que celui de la jument, viennent du mot arabe maghribin « el-aoud ».
Jument.	taoudiout.	tigâlin.	tagmart.	—	
Souliers.	—	ikourbin.	adoukou.	idoukân.	
Feu.	—	âfa.	âfit.	—	Ces deux mots viennent de l'arabe « el-âfia ».
Kouskoussou (aliment).	—	afetât.	sksou ibrîn.	—	

(1) Mes informations émanent de Chleuh du district de Râs-el-Ouâd (Tâlegdjount), au nord de Taroudant, d'Ourika et de la région de Mogador.

FRANÇAIS	TARIFIAT	TABERBERIAT	TACHILHAIT (1)		OBSERVATIONS
			SINGULIER	PLURIEL	
Chrétien.	—	alemoui.	arroumi.	—	
Roi.	ajeddid.	—	aklid ou aglid.	—	
Burnous.	—	azenâr.	ahedoun.	ihedân.	Également akhenif en tachilhâit.
Chameau.	—	alroum.	aram.	iramân.	
Fusil.	—	asnâidi.	lemoukehalt.	—	Le premier de ces mots en tachilhâit est une corruption de l'arabe (maghribin) « el moukhala » pour « fusil », mot qui a lui-même le sens primitif de « boîte à kohol ».
Sabre.	—	tafrout.	skîn.		Le mot « skîn » sabre, est également le nom usité en arabe. (Les Juifs disent « messer »).
Voleur.	akhenach.	akhouan.	imîker.	imakîren, imakâren.	
Chemise.	—	akedour.	takchâbt.	—	Du mot d'arabe maghribin kachâba : peut-être aussi ce terme arabe vient-il du mot berbère. L'arabe du Maghrib a adopté un grand nombre de mots berbères, surtout ceux qui désignent des objets usuels; mais les dialectes berbères ont emprunté encore plus de mots arabes.
Selle.	—	tariêt.	tarikt.	tirîkin.	
Femme.	—	tamtout.	tamghart.	—	
Femmes.	—	tigziouîn.	timgârîn.	—	
Dent.	—	toukhamass.	ouokhs.	iokhssân.	
Viande.	—	aksoum.	tifît.	—	
Tapis.	—	abtân (de l'arabe betania?).	tâkedift.	tikedifîn ou ikdefân.	
Lumière.	—	assîd.	tifâout.	—	

FRANÇAIS	TARIFIAT	TABERBERIAT	TACHILHAIT (1) SINGULIER	TACHILHAIT (1) PLURIEL	OBSERVATIONS
Lait.	—	iktl.	akfof.	—	
Silence !	—	soussem !	fiss !	—	
Tu fumes du tabac.	—	amehârouk nou-bâra.	ar kimît tabâgha ou atssât tabagha.	—	En arabe maghribin, kmâ a le sens de « fumer ».
Qui es-tu ?	—	mait anit?	mat egît kiln ? ou oumâni atjit?	—	
De qui es-tu le fils?	—	mimiss enmit atjit?	Youss enmit atkit?	—	Assemblage d'un mot berbère et d'un mot arabe.
Marche en avant !	—	achim abrldinik ! (littéralem' : suis ton chemin !).	ftou-fhâlik.	—	
Assieds-toi !	—	kaïm !	gaour !	—	
Blanc.	ameddâr.	anellâl.	—	—	
Porc.	—	aboulkhêr.	ilfân.	ilfân.	Le terme employé en tamberbert est l'arabe « aboulkheir », « père du bonheur » dans la forme vulgaire. Il est très intéressant de constater que chez une population qui a accepté au moins les formes extérieures de l'Islam, le porc soit considéré comme symbole de bonheur, de même que chez les peuples chrétiens.
Cochon de lait.	—	ikzêzen.	afroukh-n-iilf,	iferkhân-n-iilf.	

B. — Petit recit en deux dialectes berbères du Maroc (1)

On raconte qu'un certain imbécile entrant un jour dans une ville, trouva écrit sur la porte : « Tout étranger qui mourra dans cette cité, sera enseveli aux frais du roi, qui donnera 80 onces pour son linceul. » Cet individu qui avait les poches aussi vides qu'un Juif un samedi, se trouva un jour dans la rue sur le passage du roi. A peine eut-il vu celui-ci qu'il se mit à crier : « Justice ! Je suis lésé ! » « Qui t'a lésé? » lui demanda le roi. « J'ai vu, répondit cet homme, inscrit sur la porte de la ville qne tout étranger qui mourra ici sera enseveli aux frais du roi qui donnera 80 onces pour son linceul. 20 onces me suffiront pour mon dernier vêtement, par contre j'ai maintenant un besoin très pressant de 60 onces ; fais-les moi payer, ô prince, et si je meurs ici tu n'auras plus alors que 20 onces à verser pour moi. »

Le roi se mit à rire et ordonna qu'on lui remît la somme qu'il demandait.

Quelques jours plus tard il rencontra de nouveau le roi et comme la première fois se mit à crier « Justice ! » Et de nouveau le bon prince lui demanda qui lui avait porté préjudice. « J'ai vu, la nuit dernière, notre Seigneur Jésus, fils de Marie, — que Dieu lui donne le salut et la bénédiction ! — et il m'a annoncé : « Tu ne mourras que noyé. » Je te prie donc, ô roi, continua l'homme, de me faire également payer maintenant les 20 onces qui restent sur la somme primitivement destinée à mon linceul, car je ne serai jamais en état de faire usage d'un

(1) D'après Hanoteau, *Grammaire kabyle*.

linceul. » Le roi, amusé par cette ruse du peu timide gaillard, lui attribua une petite pension.

II. — TARIFÏAT *(Kabila des Guelaïa)* (1)

Ekkarren ch iidjen ouriaz dhaminoun ioudhef g
On raconte sur un homme imbécile, il entra dans

iecht tendint izera thira ouran teth dhi
une ville, il vit une inscription, on avait écrit elle sur

thouourth en nes
la porte de celle-ci :

Ka (2) *el berrani ouin gha immethen dhi tendint*
« Tout étranger, lequel devant mourir dans ville

a adh as ieg richfen (3) *oujeddidh adh as iouch*
celle-ci à lui fera un linceul le roi, à lui il donnera

themanin oukiat (4) *hak* (5) *en dechfen ennes*
quatre-vingts onces prix du linceul de lui. »

(1) La lettre *th* ث a dans le dialecte du Rif la prononciation de l'anglais *th* dans think etc. Ne pas confondre avec la prononciation du *t* ت comme *ts* ou *tz* dans le Maroc septentrional.

(2) *Ka* est le mot قاع (gâ) des Arabes (en dialecte maghribin).

(3) *Richfen* est une corruption du mot arabe « el-kefen » linceul الكفن La lettre ل de l'arabe est remplacée par ر, et le ك par ش

(4) *Oukia* monnaie d'argent marocaine, valant environ 30 centimes. En latin « *uncia* », once.

(5) Mot arabe, comme beaucoup de termes employés dans ce morceau et dans les suivants, p. ex. *berrâni* (l'étranger), *themanin* (quatre-vingts), *akhter* (plus), *nhâr* (jour), *essebt* (sabbat), *cha* (proprement *chê* ou *chî* en arabe vulgaire, chose, quelque chose), fait toujours partie d'une négation, comme le français ne.... pas; *thaharamith* est dérivé de l'arabe *el harâmi*, (le pécheur, etc.

Idda (1) *ouriaz a our ghèr es cha*
Était homme celui-ci non chez lui quelque chose

akter zeg oudhaï nhar essebth. Irka ajeddidh
plus qu'un Juif le jour samedi. Il rencontra le roi

g iidjen oubridh (2) *ibedd ghar s ibdha*
sur un chemin, il se mit devant lui il commença

ikkar as netch med'loum Inna as
il dit plusieurs fois à lui : « Je (suis) lésé. » Dit à lui

oujeddidh : Oui ch id'elmen ? Inna as netch
le roi : « Qui t'ayant lésé ? » Il dit à lui : « J'ai

zerigh thira ouran teth dhi thouourth
vu une inscription, on a écrit elle sur la porte

en tendint ka el berrani ouin gha immethen
de la ville : tout étranger lequel devant mourir

dhi tendint a adh as ieg richfen oujeddidh
en ville celle-ci, à lui fera un linceul le roi

ad as iouch themaniin oukiat hak en dechfen
à lui il donnera quatre-vingts onces, valeur du linceul

ennes netch ekhsegh rekhth ou settin oukia
de lui. J'ai besoin temps celui-ci de soixante onces,

adh aï thent touched nhar gha, emmethegh
à moi elles tu donneras; le jour (où) je mourrai,

adh aï tkouched ghir acherin ikkimem
à moi tu donneras seulement les vingt autres. »

(1) *Idda* est mis pour *illa*; le son *d* dans ce mot se rapproche de *dj*.

(2) Le *b* se prononce presque comme un *v*.

idhehach oujeddidh zi dejemahth (1) *ennes inna assen*
Rit le roi sur ce mot de lui, il dit à eux :

oucheth as settin oukia ichsi thent ouriaz
« Donnez-lui soixante onces. » Prit celles-ci l'homme

irouh.
il partit.

Cha n oussan ibedd ez-zathi oujeddidh
Petit nombre de jours, il se tint devant le roi

dheg oubridh inna s netch med'loum. Inna
sur le chemin, il dit à lui : « Je (suis) lésé. » Dit

s oujeddidh : oui ch id'elmen ? Inna s
à lui le roi : « Qui t'ayant lésé ? » Il dit à lui :

netch zerigh id'ennad' sidna Aïssa memmi s
« J'ai vu hier notre seigneur Jésus le fils de

emmeriama alih essalat ou essalam inna i
Marie, sur lui la prière et le salut, il a dit à moi :

our tetemettid ghir megherouk netch rekhth
« Tu mourras seulement noyé. » Je maintenant

ou ahadhadjegh acherin oukia id aï ikkimen zi
ai besoin (des) vingt onces ici à moi restant du

elhak en dechfen in ou elouokth gha emmethegh our
prix du linceul de moi, le temps (où) je mourrai, je

tahatidjigh cha Idhehach oujeddidh zi
n'aurai pas besoin. » Rit le roi de la

thaharamith ennes iga s ennafaka
ruse de lui il donna à lui une pension.

(1) *D'ejemahth* pour *thejemahth*. Le *th* initial du féminin se change en *d'* ذ par raison d'euphonie parce qu'il est après le *z*. Ce

III. — TACHILHAÏT (*Province es-Sous, Taroudant*)

Talessen gh iian ourgaz amâdhour ikchem s iiat
On raconte sur un homme imbécile il entra dans une

temazirt izera tirra gh imi
ville, il vit une inscription sur la porte (bouche)

in es agherib elli immouten gh elmazirt a
d'elle : « L'étranger qui étant mort en ville celle-ci,

a t ikefen ouguellidh a iefk temanin ntaoukit lehak
ensevelira lui le roi, il donnera 80 onces prix du

ellekefen n es
linceuil de lui. »

Ergaz ad our dhar s iiat
Homme celui-ci pas sur lui une (seule chose), il

iouguer oudhaï ass n essebth. Immagar dh
surpasse un Juif au jour du samedi. Il rencontra le

ouguellidh gh ougharas ibedd as inna i
roi sur le chemin, il se tint devant lui, il dit à

as nikki ted'elmegh
lui : « J'ai été lésé ».

Inna i as ouguellidh ma k id'elmen ? Inna i as
Dit à lui le roi : « Qui t' ayant lésé ? » Il dit à lui :

Nikki zerigh tirra gh imi n temazirt
« J'ai vu une inscription sur la porte de la ville :

mot est sans doute une corruption de فجمة, qui, en arabe maghribin vulgaire, signifie « entretien » ou « parole ».

Agherib elli immouten gh is at ikefen
« L'étranger qui étant mort en elle, ensevelira lui

ouguellidh a iefk temanin taoukit lehak
le roi, il donnera quatre-vingts onces prix du

ellekefen n es Nikki ghikka essthakkegh settin
linceul de lui. » Moi maintenant j'ai besoin de soixante

n taoukit adh ii tent tefket igh immoutegh
onces, à moi elles tu donneras ; quand je serai mort

our i tefkit ghir acherin n taoukit
tu rien donneras pour moi que les vingt onces

elli ibekan
qui restent.

Idhessa ouguellidh gh ouaoual ennes inna iassen
Rit le roi sur le mot de lui, il dit à eux :

efkat as settin n taoukit ioughi tent ergaz
« Donnez-lui soixante onces. » Prit celles-ci l'homme,

iftou
il partit.

Ikka ar iian ouass ibedd essat
Il resta jusqu'à un (autre) jour, il se tient devant

ouguellidh gh ougharas inna i as nikki ted elmegh
le roi sur le chemin, il dit à lui : « J'ai été lésé »

inna i as ouguellidh ma k id'elmen ? Inna i as
Dit à lui le roi : « Qui t'ayant lésé ? » Il dit à lui :

nikki zerigh idegam aouguerram (1) *sidna aïssa*
J'ai vu hier le Saint notre Seigneur Jésus

(1) Nom collectif pour désigner tous les saints ou marabouts.

ïou s emmeriem fell as essalat ou essalam
fils de Marie, sur lui soit la prière et le salut

inna ii ourra temmetet ghir gh ouaman.
il a dit à moi : « Tu ne mourras pas, sinon dans l'eau. »

Nikki ghikka essthakkegh acherin n taoukit elli
Moi maintenant j'ai besoin des 20 onces qui

ibekan gh elhak ellekefen inou igh
restant sur le prix du linceul de moi, quand je

immoutegh ghikka our t tessthakkigh.
je serai mort alors n'en aurai-je pas besoin. »

Idhessa ouguellidh s tikerkas ennes isker as
Rit le roi des ruses de lui, il donna à lui

ennafaka
une pension.

C. — Tableau comparatif des nombres

	CHLEUH	KABILES (1) (Algéri.		BENI-MZAB (2) (Algérie)	
	MASCULIN	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ
1	ian (ien)	iioun (iiedj)	iiouth (iiecht)	iggen	igget
2	sin	sin	senath	sen	senet
3	krad			chared	charet
4	kouz			okkoz	okkozet
5	semmous			semmes	semmesset
6	sadîz			sez	sesset
7	sa			saa	saat
8	tam			tam	tamet
9	tsa			tes	tesset
10	merâou			meraou	meraout
11	ien d merâou			meraou d iggen	meraout d igge
12	sin d merâou			meraou de sen	meraout de sen
13	krad d merâou			meraou de chared	meraout de char
14	kous d merâou			meraou d okkoz	meraout d okkoz
15	semmous d merâou			meraou de semmess	meraout de semm
16	sâdis d merâou			meraou de sez	meraout de sess
17	sa d merâou	arabe	arabe	meraou de sa	meraout de saat
18	tam d merâou			meraou de toum	meraout de tam
19	tsa d merâou			meraou de tess	meraout de tess
20	acherîn (arabe)			senet temerouin	senet temerouin d
21	acherîn d ien			senet temerouin d igen	— dess
22	acherîn d sin			senet temerouin de sen	
30				charet temerouin	
40				okkozet temerouin	comme
50				semesset temerouin	
60	arabe			sesset temerouin	
70				saat temerouin	au
80				tamet temerouin	
90				tesset temerouin	masculin
100				touinest	
200	sin d miat			senet touinas	
1000	ifed (ou million ?)			touinest tamekkerant	
2000	sin ou ifedan (ou 2 millions?)	sin ouelfen (on emploie aussi la forme arabe elfaîn)		senet touinas timekkeranin	

(1) D'après A. Hanoteau, *Grammaire kabyle*, page 249.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.* Dans sa *Grammaire de la langue Tamachek*, Paris 1860, Hanoteau donne page 128, le mot timidi (timidhi) pour traduire 100 (et non, comme ici avec un point d'int gation, pour 1000); 200, senatet temadh; 1,000, aguim; 2,000, sin iguéman; 100,000, efedhan.

Général Faidherbe, *Le Zénaga des tribus sénégalaises*, etc., Paris 1877, page

dans les différents dialectes berbères

TOUAREG (3) OU IMOUCHAGHEN		ZENAGA (4) (Senhadja)	GUANCHES (5) de la GRANDE CANARIE
MASCULIN	FÉMININ		
iien	iiet	ioun, niou, neïoun	ben
sin	senatet	nchinan, chinan	lini
kerad	keradet	karat, karath	amiet
okkoz	okkozet	akoz, akouz	arba
semmous	semousset	chammouch	cansa
sedis	sedisset	chodouch	soumous
essaa	essaat	ichcha	sat
ettam	ettamet	ittem	set
tezaa	tezaat	touza	akot
meraou	meraout	mêrêg	marago
meraou d iien	meraou d iiet	ioun id mêrêg	ben marago
meraou d essin	meraou de senatet	chinan id mêrêg	lini marago
meraou de kerad	meraou de keradet	karat id mêrêg	—
meraou d okkoz	meraou d okkozet	akouz id mêrêg	—
meraou de semmouss	meraou de semmousset	chammouch id mêrêg	—
meraou de sediss	meraou de sedisset	chodouch id mêrêg	—
meraou d essaa	meraou d essaat	Ichcha id mêrêg	—
meraou d ettam	meraou d ettamet	ittem id mêrêg	—
meraou de tezaa	meraou de tezaat	touza id mêrêg	—
senatet temerouin	senatet temerouin	téchinda	limago
senatet temerouin d iién	senatet temerouin d iien	—	—
senatet temerouin d essin	senatet temerouin d essin	—	—
keradet temerouin		korat dé tmérin	amiago
okkozet temerouin		akous dé tmérin	arbago
semousset temerouin	comme	chamch dé tmérin	camago
sedisset temerouin		chodouch dé tmérin	soumago
essaat temerouin		ichcha dé tmérin	satago
ettamet temerouin	au	ittem dé tmérin	setago
tezaat temerouin		touza dé tmérin	acotago
touinest	masculin	tmathi	bemaraguin
senatet touinas		—	limaraguin
timidit ?		—	—
senatet timidin ou temad ?		—	—

(4) D'après Antonio Cedeno dans les *Estudios historicos, climatologicos y patologicos de las Canarias*, par le Dr Gregorio Chil y Naranjo. Las Palmas de Gran Canaria, 1879, vol. I, 357. — Antonio Cedeno, né à Tolède, était un des conquistadores qui vinrent dans les Canaries avec le général Juan Réjon; il a laissé des renseignements intéressants sur la population. S'il ne s'est pas glissé d'erreur dans le tableau des nombres en langage canchos de la Grande Canarie, on peut dire ceci : 4 et 5 sont arabes, 3 ne peut pas être (6) est le nom de 5 dans les autres idiomes berbères et 9 celui de 4. Le terme 10 est parfaitement caractéristique.

D. — Quelques renseignements sur le Tachilhaït

Les seuls auteurs, à ma connaissance, qui donnent de courtes listes de mots du dialecte chleuh sont Grey Jackson, Hœst, Ali Bey et plus récemment Hooker et Ball ; mais ils ne pouvaient pas être utilisés ici, car on ne reconnaît pas la prononciation exacte des mots étrangers, dans les livres écrits en anglais ou en danois. Je n'ai pas pu employer l'ouvrage de Washington, qui appartient à la même catégorie et qui contient également un vocabulaire de ce genre.

Mes propres matériaux, quoique plus riches en tous cas que ceux des auteurs précités, sont faibles à la vérité ; mais ils peuvent suffire à donner au moins une idée de l'idiome parlé. J'en donne ci-après des extraits.

1° Quelques mots et locutions

akfoï, lait.
taghât, chèvre.
taguirtilt, natte de joncs ou de feuilles de palmier nain, etc. (arab. *el-hassêra*).
imsgân, oreilles.
îmi, bouche, ouverture.
tinzer, nez (également *inzar*).
amân, eau.
takât, feu.
aïour, lune.
tafôkt, soleil.
asserdun, mulet (fém. *tasserdunt*)
azâr, cheveux de femme.
char, cheveux d'homme (arabe).
ighiul, âne (fém. *taghiult*).
akoumchîch, punaise.
tizatin, libellule (neuropteron).
eguilguîs, bousier (scarabée).
agrou, grenouille.
egherdim, scorpion.
tilkhorsîn, sorte de grande boucle d'oreille (sing. *talkhorst*).
tagmoumt, petite flûte de roseau.
tagadîr (ou *tagadîrt*) forme diminutive ou féminine de *agadîr*, petite forteresse.
iâ, oui.
ôho, non (forte dénégation).
imout, il est mort.
out, frappe-le.
tchîgh, j'ai mangé.

niki ghîgh, je suis.
neght, morts.
makh, pourquoi.
asguezâou, vert.
azougâgh, rouge.
rik, bientôt.
assimîd, chaud.
touzelîn, ciseaux.
ighân, jardin.
tiourzin, sandales.
tilikîn, (ou *tirkîn?*), pou.
azrou, pierre.
tîgmi, maison.
isk (plur. *askioun*), poire à poudre.
askoumous (plur. *iskoumas*), sac à balles.
irden, blé.
tîmzin (ou *toumzin*), orge.
lâs (ou *allâs ?*), faim.
nîfi, soif.
âïdi, chien.
ouzkaï, chien de chasse.
agourdi (plur. *igourdân*), puce.
aslîm (plur. *islemân*), poisson (fém. *taslimt*).
tabît, sein de la femme (plur. *tibatîn*).
azadoud, singe.
otfân, fourmi.
annou (ou la forme diminutive *tannout*), fontaine,
takoust, ceinture,
agâïou (plur. *igouia*), tête.
itrî (ou *atrî ?*), étoile.
ia outri, une étoile.
itrân, étoiles.
mik, peu.
igout, beaucoup.
imsi, petit,
azelmâd, à gauche.
îchoua, fin, convenable,
ouahedouil, seul (de l'arabe).
afker, âgé.
ifoulki, beau.
tifâout, clair.
tilas, sombre.
tifsi, vite.
stiaouil, lentement.
iahma (ou *iirga*), chaud.
ahedoun (*zilham* des Arabes), petit manteau à capuchon.
ariâh, fenêtre (arabe).
assarêg, cour.
anzar, pluie
idjanân, vent.
ichoula, fou.
amachchou, chatte (en arabe maghribin vulgaire « mouch »)
aghêghda, souris.
ouzâl, fer.
talât, vallée.
taoughight, colline.
oudâï, juif.
abbâd n-tafôkt, adorateur du soleil.
amenâï, cavalier.
amksa, berger.
oulli, troupeau.
agou, fumée.
fohâïna, toit (peut-être *fôkaïna*, de l'arabe *fôk*, au-dessus ?).
kars, citron (1).
abouho, gland.
adâd, doigt.
akoums, pouce.

(1) Ce mot est également employé en Arabe maghribin pour citron ; comme mot berbère, on m'a encore indiqué *azenbou*.

amêr, favoris (barbe).
izimer, mouton.
akioud, tresse (plur. *ikouiâd*).
ikrou, agneau.
igchder, grand lézard (1).
tazart-n-erroumîn opuntia (littéralement : figue de chrétiens, porte en arabe maghribin une dénomination identique : karmous en-nsâra.
iaghîi. j'ai mal.
iakhtigra, il est malade.
gaour. assieds-toi.
mincht ? combien ?
kîi ich aghroum, mange du pain.
kîi atchtât aghroum, tu manges du pain.
amzoughnek azelmâd imzi, ton oreille gauche est petite.
aouiit tifîi, apporte-moi de la viande.
iss tchîdn rd ôho ? as-tu mangé ou non ? (ou bien *tchîtoula ourta*).
tchi-isselmân, mange du poisson.
nîkî atchtâgh isselmân, je mange du poisson.
sinegh mattenît, j'ai compris ce que tu dis.
acht âiftou, laisse-le aller.

2° Exemples de locutions arabes qui sont passées dans le tachilhaït en subissant parfois des modifications considérables.

Tallouzt, amandier ; de l'arabe *el-louz*.

Tersâst, plomb ; de l'arabe *er-rsâs*.

Tamouzount, monnaie marocaine fictive ; arabe *mouzouna*.

Arroumi ou *erroumi*, chrétien, européen ; de l'arabe *er-roumi*. Le féminin est, en tachilhaït *tarroumît*, en arabe *er-roumîa*.

Tassârout (pl. *tissoura*,) clef ; d'où le mot arabe-maghribin sârout, clef.

Takhezant, tente militaire (ou ballon) ; de l'arabe *khozâna*. Le pluriel est en tachilhaït *tikhouzânin*, en arabe *khozaïn*.

Akedoun, (pl. ikedan), tente de voyage ; de l'arabe *guîtoun* ou *kaïtoun*.

(1) La lacerta ocellata m'a été indiquée sous ce nom (à Ourika) ; des lézards et des serpents plus petits étaient appelés (dans les environs de Mogador) *tazermomîat*, forme berbère du mot *zermomîa* usité par les Arabes des plaines de la côte occidentale.

Takhiamt (pl. *ikhiâmen*), tente de douar ou de village ; de l'arabe *khaïma*.

Tahaoulit, brebis ; de l'arabe *haouli*, mouton (terme maghribin).

Telbarrât (telbarrâdet), pot à eau ; de l'arabe *el-bârda*. Ce nom vient du qualificatif *barrid* froid, frais, parce que l'eau, dans les cruches poreuses, se maintient longtemps fraîche.

Tadouâït, encrier ; de l'arabe *douâïa*.

Tadjinnt, esprit féminin ; de l'arabe *djînn* esprit (pl. *djnoun*) ; cette forme masculine a passé sans changement dans le tachilhaït.

Takourt, balle ; de l'arabe *el-koura* ou *el-kôra*, balle.

Lekandert, pont ; de l'arabe *el-kantara*.

Lekalim, plume ; de l'arabe *el-klam*.

Fertoutto est employé dans le Maghrib aussi bien par les Arabes que par les Berbères pour désigner le papillon ; mais tandis que les premiers emploient le même mot pour un mâle ou pour une femelle, le chilh forme le féminin *tafertouttet*.

Aboulkâs (fém. *taboulkâst*), tortue ; de l'arabe ; signifie littéralement : père d'un petit vase de bois, en forme d'écaille, dans lequel on mange, *elkâs ;* c'est le mot arabe, employé dans le Maghrib *el-kâs* ou *el-kas*, verre. J'ai aussi entendu appeler la tortue *boutigra*, terme de plaisanterie qui a un sens analogue à *aboulkas*.

3° Exemples de différences de dialecte dans le tachilhaït

Des expressions dissemblables sont employées dans les diverses régions du pays chleuh pour désigner des pains plats, sans levain (*er reghâïf* des Arabes) qui sont d'un usage très répandu parmi tous les paysans marocains :

Tângoult dans l'Atlas, au Sud de Marrakech.

Tafdout à Demnât.
Tabdît dans la région du Draâ.
Takkoukt à Chtouka.
Taoulit / *Taoulet* à Haha, Mogador, etc.
Toreghift (du singulier arabe *reghif*).

Un autre mot employé dans l'Atlas pour le même objet est encore *arkhzis*.

Takserît (1) désigne un grand plat à couscoussou à Ourika ; dans diverses autres régions on l'appelle *assâder*.

Afroukh signifie valet, *tafroukht* servante, à Ourika ; chez les Chleuh du Grand Atlas au sud d'Ourika, le valet est appelé *arrâden*. Dans un sens obscène on emploie encore le mot *amigân* (fém. tamigânt, *putain*), qui correspond au *zâmel* des Arabes et au *laïl* des Djebâla.

aghioul (fém. *taghioult*) signifie « âne » à Ourika et ailleurs; les Chleuh du Grand Atlas nomment un petit âne *asnous* (fém. *tasnoust*). Il est particulièrement intéressant de nous retrouver ici vraisemblablement en présence du mot latin.

immi (arabe maghribin) « ma mère » chez les habitants de la haute montagne ; à Ourika et ailleurs *inna*.

taguedourt « cruche à eau » à Ourika ; ailleurs *telbarrât*.

amoud « bâton » à Ourika ; dans le Haha, dans le Grand Atlas et presque partout chez les Chleuh *akorâï*

tarialt désigne à Ourika une corbeille en entrelacs de palmier-nain (arab. *gouffa*) ; dans le Grand Atlas on l'appelle *tagounant*.

issimg nègre à Ourika, *tissimgt* négresse ; dans la haute montagne et ailleurs *akâïa* (fém. *takaïat*) ; le mot *tiouâïa* est encore employé chez les Chleuh pour « négresse » ;

(1) De l'arabe Kesserta, mot qui vient du nom de la ville d'*El-Ksar (Alkassar)* dans le Maroc septentrional, réputée pour l'excellence de la vaisselle qu'on y fabrique.

en outre les nègres (ou mulâtres?) sont encore appelés *assoki* (fém. *tassòkit*).

4° Langage secret

Les Oulèd Sidi Hammed-ou-Moussa, acrobates et bateleurs du Sous, pour pouvoir communiquer entre eux sans être troublés, tout en allant et venant parmi les étrangers, se servent d'un langage convenu (ilmân) qui n'est naturellement pas compris de ceux qui ne sont pas initiés. En voici quelques exemples : *Boulguenâ* ou *boulegnâ* désigne un homme qui mange plus qu'il n'est naturel, un glouton ; *abdjir* signifie pain ; *akidouman akoudamenik abdjîr*, viens, apporte-moi du pain ; *akoudâm*, tête; *kinoussân*, deux, etc. (1).

Hanoteau et Letourneux, dans leur admirable monographie de la Kabylie algérienne (2), donnent également des exemples de langages secrets de ce genre, dont aiment à se servir les gens appartenant à certains métiers ou à certaines professions, qui voyagent en vertu de leurs occupations, par exemple des tolba ou des étudiants qui voyagent, des colporteurs, des chanteurs ambulants. Dans l'argot de ces derniers, on emploie par exemple pour « garçon » (*akchîch*) l'expression « petit singe » (*abezouich*) ; pour « vieillard « (*amghâr*) « le maigre » (*akermâm*) ; pour « chrétien » (*erroumi*) « l'homme au cœur dur » (*ameksouh*), etc. Chez les colporteurs on dit pour « 1/4 de réal » : « jeune homme qui commence à faire le carême » (*anazoum*) ; pour « 1 franc » : « un ongle » (*ichcher*) ; pour « tais-toi ! »

(1) Je compte donner à part, dans un des prochains numéros de cette revue, un petit mémoire sur la corporation des Oulèd Sidi Hammed-ou-Moussa et j'ajouterai encore quelque chose au sujet de leur jargon.

(2) *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris 1872, Tome I, p. 307-309.

(soussem !) : « rive d'un fleuve » *(taghezout)* ; pour « dormir » *(ettes)* : « l'œil devient noir » *(itsberriktit)*, etc.

Les étudiants ont pour chaque caractère de l'alphabet arabe un nom particulier allongé, par exemple pour م *mîm el-djemaï*, pour ح *halim el-hokmi*, pour د *dalil el-koum*, pour س *sîf es-soltân*, etc. Le nom « Mohammed » s'énoncera donc en cette langue secrète : *Mîm el-djemaï halîm el-hokmi mîm el-djemaï dalil el-koum.*

Cette manière de s'exprimer paraît extraordinairement difficile et par conséquent peu pratique.

NOTE DU TRADUCTEUR

Conformément à l'intention que nous avions manifestée dans notre Avant-propos, nous avons donné la traduction intégrale de l'ouvrage de QUEDENFELDT sans l'accompagner d'aucune critique ou annotation personnelle. Les seules notes placées au bas du texte sont celles de l'auteur, telles qu'elles ont paru dans la *Zeitschrift fur Ethnologie*.

Maintenant que nous avons terminé notre travail de traducteur, qu'il nous soit cependant permis d'ajouter quelques mots pour indiquer à quelles sources nouvelles on peut aujourd'hui puiser des renseignements si l'on veut mettre à jour l'œuvre un peu ancienne déjà, de l'auteur allemand. Pour le Rîf en particulier, on consultera avec fruit le *Maroc inconnu*, de MOULIÉRAS (Paris, 1895). — *Les voyages au Maroc*, du Marquis DE SEGONZAC (Paris, 1903) fournissent de précieuses indications sur les divers groupes de populations berbères. — L'oasis de Figuig, pour ainsi dire enclavée au milieu des possessions françaises, a été visitée depuis 1902, par beaucoup de voyageurs européens. Edmond DOUTTÉ en a publié une étude dans la *Géographie : Figuig, Notes et impressions*, 10 juillet 1902. Quant aux oasis de la région touatienne, que Quedenfeldt attribue bien à tort au Maroc, la France les occupe depuis l'année 1900 ; mais avant cette date elles avaient fait l'objet d'études approfondies dont la synthèse constitue deux volumes des *Documents sur le Nord-Ouest africain*, par DE LA MARTINIÈRE et LACROIX (Gouvernement Général de l'Algérie, 1895-1897). Le même ouvrage présente également une

description du Rîf et de toutes les contrées limitrophes de l'Algérie, à l'Ouest. Enfin tous les documents nouveaux sur la géographie du Maroc ont été utilisés par DE FLOTTE-ROQUEVAIRE pour la nouvelle édition de sa *Carte du Maroc* (Paris, 1904).

La carte ci-jointe est identique, comme dimensions et comme figuré de terrain, à celle publiée par Quedenfeldt; mais nous n'y avons inscrit que les noms des tribus les plus importantes. Il faut la considérer comme un simple schéma destiné à indiquer la répartition des divers groupes de populations berbères.

A ce sujet, il y a lieu de faire certaines réserves concernant la classification adoptée par l'auteur. Il ne semble pas que toutes les populations berbères du Maroc soient enfermées dans le cadre qu'il a tracé. En dehors des trois groupes principaux du Rîf, des Braber et des Chleuh, il existe incontestablement encore d'autres tribus ou fractions berbères. Dans certains cas, ce fait est évident; d'autres fois on peut avoir des doutes, en raison des mélanges qui se sont produits et qui font qu'on ne sait plus, bien souvent, si l'on a affaire à des Arabes purs, à des Arabes berbérisés, à des Berbères arabisés ou à des Berbères purs.

C'est ainsi que les Beni Bou Zeggou, que Quedenfeldt classe parmi les tribus du Rîf, sont complètement en dehors de ce massif. Ils habitent sur la rive droite de la Moulouia, au sud de la plaine d'Angad (De La Martinière et Lacroix, *Documents*, t. I, p. 165). Mouliéras (*op. cit.*, 1re partie, p. 184) les cite comme faisant partie de la ligne des Angad, *leff Angad*.

On ne peut ranger non plus dans aucun des groupes déterminés par Quedenfeldt ces Bransi (Branès) que De Segonzac (p. 28) mentionne comme l'une des plus anciennes tribus de la race berbère. Ils font partie des Djebala, tribus berbères plus ou moins arabisées occupant la région montagneuse qui sépare le Rif du Tell occidental marocain. Les Branès paraissent être les derniers et authentiques représentants de la grande famille des Bernès à laquelle Ibn Khaldoun consacre tout un chapitre dans son histoire des Berbères (*Documents sur N. O...* t. I, pages 407 et 464).

De Segonzac signale encore (p. 92), une fraction de la tribu berbère des Beni Mgild, les Aït Hassein, qui est venue planter ses tentes parmi les ruines de Zerhoun. Parlant ensuite de l'azib de Sidi Abdallah ben Tazist, dans l'oued Mekkès, il écrit: « Les gens d'ici sont d'origine rîfaine, un cherif d'Ouezzan, propriétaire de ces azibs, les importa dans ce pays. Partout au Maroc, on trouve cet enchevêtrement de races, de tribus. Les environs de Fès, de Tanger, sont peuplés de fractions venues de toutes les provinces de l'Afrique du Nord. Les ancêtres ont pris part aux sièges de ces villes et sont demeurés dans la banlieue après la conquête. D'autres causes encore ont bouleversé la carte du Maroc: la volonté des sultans, les querelles intestines, les invasions venues de l'Est et du Sud, l'exode des Algériens lors de la conquête française. »

On voit d'après cela combien il est difficile d'établir une monographie complète des berbères du Maroc en les classant en un certain nombre de groupes distincts; mais si l'on parvient à dresser une pareille classification, une autre difficulté non moins grande consiste à donner la nomenclature des tribus de chaque groupe et des fractions de chaque tribu. Aussi existe-t-il des différences profondes entre les listes fournies par deux auteurs pour un même groupe de populations.

Pour le Rîf et le Gart (ou Garet) qui est la région comprise entre le Rîf proprement dit et la Moulouia, Quedenfeldt indique simplement les tribus les plus importantes. L'énumération qu'il donne comprend onze noms, parmi lesquels celui des Beni Snassen qui habitent à l'Est du Gart, celui des Beni Bou Zeggou, population qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, est également étrangère aux districts du Rîf et du Gart; enfin celui

des Zelouân : nous ne pensons pas qu'il existe de tribu à laquelle cette dernière appellation puisse s'appliquer. Mouliéras (p. 149 s. q.) parle de Selouane, Kaçba où un millier de fantassins réguliers marocains tiennent garnison, en face de la place espagnole de Mlilya ; de Segonzac qui donne (p. 285) une énumération des tribus du Rîf encore plus complète que les auteurs précédents, n'en cite aucune non plus qui porte ce nom ; mais il mentionne également la qaçba de Selouen (p. 38).

Au milieu de tant de renseignements indécis, comment pourrait-on fixer le chiffre total de la population d'un district ? Quedenfeldt mentionne seulement l'évaluation de Grey Jackson donnant au Rif 200.000 habitants ; il ajoute que cette appréciation est arbitraire. Mouliéras (p. 38) estime que le Rif peut contenir 1.250.000 âmes.

Pour les Brêber et pour les habitants du Sous, seule partie du groupe chleuh visitée par de Segonzac, les divergences entre la liste dressée par cet auteur et l'énumération donnée par Quedenfeldt sont telles que toute identification devient presque impossible. Mentionnons cette particularité que Quedenfeldt et de Foucauld divisent la tribu des Brêber proprement dits en deux groupes principaux, les Aït Atta et les Aït Iafelman ; d'après de Segonzac, les Aït Atta seraient une fraction des Aït Iafelman.

En résumé les questions de races laissent encore le champ ouvert à bien des investigations. Un problème fort intéressant, en particulier, est celui qui se pose au sujet de l'origine des Haratîn. Pour Quedenfeldt, ce sont des métis de Berbères et de Nègres, les Mélano-Gétules des anciens. De Segonzac dit simplement (p. 284) que ce sont des berbères noirs. Doutté (op. cit. p. 187) après avoir mentionné la présence ne nombreux hartanis à Figuig, ajoute : « cet élément soulève ici le même problème qu'ailleurs ; faut-il voir dans cette popul tion de

descendants de nègres esclaves, comme le disent les indigènes ? ou bien faut-il considérer les Hartanis comme les derniers descendants, fortement infusés, d'ailleurs, de sang nègre, de cette ancienne race négroïde qui aurait jadis dominé le Sahara et à laquelle Duveyrier avait donné le nom de race garamantique ? La question reste ouverte. »

Une race dont les préjugés sociaux ont jusqu'à présent garanti la pureté est celle des Juifs. Ils sont très nombreux au Maroc. Quedenfeldt nous trace de leur état une peinture assez triste, mais qui ne serait plus exacte aujourd'hui, si nous en croyons de Segonzac. Cet auteur dit, en effet (p. 32), que la condition des Juifs au Maroc s'est profondément modifiée depuis vingt ans, que leur situation s'est améliorée, que leur rôle et leurs affaires se sont étendus avec les progrès de la civilisation, l'accroissement des besoins, le développement du commerce. « Le Juif a su rester l'intermédiaire indispensable entre le chrétien producteur et l'apathique consommateur musulman. Sans doute, il est aussi haï, aussi méprisé que par le passé, mais on respecte en lui l'homme assez riche pour acheter la justice et faire mettre ses débiteurs et ses agresseurs en prison ». Il importe de laisser à M. de Segonzac la responsabilité de cette assertion.

Le même auteur cite (p. 127) ce détail extrêmement curieux, qu'à Azrou, les Juifs ont adopté le costume berbère ; on ne les appelle plus Ioudî, mais Aït Moussa, enfants de Moïse.

S'il est au Maroc des régions encore peu connues, au sujet desquelles on puisse soutenir maintes controverses, comme nous venons de le montrer, nous sommes par contre beaucoup mieux renseignés sur les Oasis de la région orientale dont les unes même, comme celles de la région touatienne, font partie du domaine de la France.

Le Tafilelt a été visité par plusieurs voyageurs euro-

péens : René Caillié, Rohlfs, Schaudt, de Foucault, Delbrel, Harris, le docteur Linarès ; mais, contrairement à ce que dit Quedenfeldt, jamais une colonne française n'y a pénétré. L'expédition du général de Wimpffen, en 1870, s'est déroulée tout entière sur la rive gauche du Guir. Dastugue n'est pas allé au Tafilelt non plus, et l'étude remarquable qu'il a consacrée à cette région a été complètement dressée par renseignements.

Quedenfeldt commet également une erreur lorsqu'il dit que Soleillet a visité In-Salah. En réalité ce voyageur s'est avancé, en 1874, jusqu'en vue de la grande oasis du Tidikelt, mais l'attitude hostile des habitants l'a empêché d'y pénétrer.

Figuig, comme nous l'avons dit, accueille aujourd'hui tous les visiteurs européens. Il est donc facile, avec les renseignements que nous possédons, de rectifier la description qu'en a donnée Quedenfeldt. Voici quelques observations faites par Edmond Doutté, qui corrigent sur plusieurs points les assertions de l'auteur allemand : « Quoiqu'ils (les ksars) soient au nombre de sept, ils ne forment cependant que trois agglomérations : El Oudaghir touche à El Abid et est réuni à El Maïz par Ouled Sliman ; El Hammami Foukani et El Hammam Tahtani se touchent, en sorte qu'on les désigne habituellement sous le nom d'El Hammamin (les deux Hammam) et ils forment un groupe distant du précédent de six à sept cents mètres ; d'autre part, le ksar de Zenaga, très considérable, est dans la plaine basse à 2 kilomètres au sud d'El Oudaghir (*op. cit.*, p. 185)... Une muraille d'enceinte, assez solide au sud-ouest, est, par ailleurs, dépourvue de valeur au point de vue militaire (*id.*, p. 180)... Les blonds sont très rares : à Zenâga en particulier, il n'y en a, pour ainsi, dire aucun. On ne distingue pas ici, comme dans les oasis du Touat, d'élément zénète, de *Znâta ;* l'expression même n'est pas employée à Figuig. Mais il y a de nombreux *hartanis* (*id.*, p. 187)... Il y a à El Oudaghir un *mellah* ou quartier juif qui compte

environ une trentaine de maisons ; un autre grand mellah existe à Zenaga ; il n'y a que quelques juifs dans les autres ksars, encore El Maïz n'en compte-t-il aucun en ce moment (*id.*, p. 188)... Il y a entre le dialecte de Figuig et celui des ksars du cercle d'Aïn Sefra un certain nombre de notables divergences, mais on ne peut dire que ce soit des dialectes différents. Il en est tout autrement de la langue parlée par les Brâber ; ceux-ci et les habitants de Figuig ne se comprennent absolument pas. Le chelha du Sous est beaucoup plus près de leur idiome, car ils arrivent à le comprendre avec des efforts, au lieu que leur *berbri* leur semble tout à fait étranger (*id.*, p. 202). »

Les deux villages de Beni Ounif et Taghla, que Quedenfeldt cite comme appartenant à Figuig, sont en territoire français. Il en est de même de divers ksour ou oasis que l'auteur mentionne ensuite : les Beni-Goumi, Igli, Kerzas, Beni Abbès et enfin le Touat, le Gourara et le Tidikelt.

Parmi les groupes de populations nomades énumérés par Quedenfeldt, deux sont également placés sous la juridiction française, les Doui Menia et les Oulad Djerir. Ce sont des Arabes. Les Oulad Djerir ne sont pas, comme le dit Quedenfeldt, une fraction des Doui Menia ; mais ils sont alliés au Doui Menia et entraient avec ceux-ci dans la composition du Zegdou. Les Doui Menia forment cinq tribus : Idersa, Oulad Djelloul, Oulad Bou Anane, Oulad Youcef et Oulad Bel Guiz. Les trois premières constituent le groupe des Oulad Sliman.

La description sommaire que Quedenfeldt donne du Gourara, du Touat et du Tidikelt, est assez exacte quoiqu'un peu brève. Les races qui peuplent ces oasis sont extrêmement mélangées. C'est par erreur que l'auteur allemand classe comme chleuh les Zoua et le Khenafsa de l'Aouguerout : les premiers sont des Oulad Sidi Cheikh ; les seconds sont des Arabes Makil (*Documents sur le N. O. Africain*, tome IV, pages 300 et 386).

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux tomes III et IV de cet important ouvrage, pour tout ce qui concerne la région touatienne. La géographie de cette contrée, ainsi que nous l'avons dit, ne saurait d'ailleurs plus trouver place dans une étude consacrée au Maroc.

—

ERRATUM. — Année 1903, p. 149, l. 22-23 lisez :

« ..... de 1.200 mètres; le Djebel Taza (3.350 m.) d'après Hooker; le col de Tlouat (2.634 m.) d'après Foucauld; ce dernier etc. »

Capitaine H. SIMON.

QUELQUES MOTS SUR L'ART MUSULMAN

EN ALGÉRIE

On accuse le Français d'être peu voyageur ; cela est malheureusement exact et surtout nous connaissons à peine notre pays que les étrangers explorent plus complètement que nous-mêmes. Toutefois, il ne serait pas vrai de prétendre que, depuis quelque temps, nous n'ayons pas fait quelque progrès dans l'art de voyager. En effet, cédant au besoin de quitter l'hiver brumeux de notre climat, bien des personnes aisées sont chaque année attirées par l'azur de la Méditerranée.

Parmi ces hiverneurs il en est qui, « s'entourant de la triple ceinture d'airain » des anciens, et s'élançant sur les flots malgré l'appréhension bien naturelle que leur suscite la perspective du mal de mer, vont s'installer sur les côtes algériennes. D'autres font, au printemps, la tournée réglementaire que leur facilitent les combinaisons très pratiques élaborées par les compagnies de chemins de fer et de navigation, et, après avoir consciencieusement inspecté ce qu'il reste des vieilles rues mauresques de l'Alger des deys, se dirigent sur la Kabylie, Constantine, Timgad, Biskra et Tunis.

Certes, ce sont là de fort intéressants pays à parcourir et offrant des sensations très différentes les unes des autres : l'étude de l'antiquité s'y trouve mêlée à celle des mœurs de nos populations sujettes, de leurs costumes, de leurs habitudes. Mais généralement la partie occidentale de l'Algérie est négligée et, si l'on pousse, en passant par Blida, jusqu'à Oran où le trajet par chemin de fer se fait surtout sans trop de fatigue ni de

temps dépensé, on s'abstient le plus souvent de monter jusqu'à Tlemcen qui se trouve en dehors de la route des excursions recommandées par les agences de voyages.

Il nous a semblé bon de donner seulement une idée fort succinte de l'intérêt d'art qu'offre ce point à peu près abandonné, et d'amener le lecteur à faire une distinction entre les caractères de l'architecture arabe de Tlemcen et de celle des monuments du reste de l'Algérie qui semblent avoir été construits à peu près exclusivement par des artisans italiens. Nous ne voyons, en effet, soit dans les édifices publics, soit dans les habitations particulières d'Alger ou de Constantine, à très peu d'exceptions près (1), que des carreaux de faïences fabriqués en Europe. Un autre détail est à remarquer : les populations barbaresques, désireuses de décorer richement l'entrée de leurs demeures, faisaient venir de Carrare des placages de marbre, le plus souvent taillés et sculptés et les appliquaient à l'entrée de leurs bâtisses. Il n'est pas à Alger une seule mosquée, un seul palais, voire même une maison si exiguë qu'elle soit qui n'ait au moins une baie encadrée par une arcade en plein cintre exécutée en Italie pour l'exportation barbaresque. La forme de ces ouvertures donne d'ailleurs la preuve de ce que nous avançons et l'on peut voir combien elle tranche, dans les mêmes édifices, avec celle des ouvertures, non plaquées de marbre, tracées en ogive outrepassée.

Les faïences, dont l'aspect est différent de celles qui tapissent les constructions du Caire et de l'Orient, sont cependant employées suivant le même principe de décoration architecturale. Mais si la terre italienne en a fourni la plus grande partie (cette provenance est reconnaissable surtout aux tons jaunes qui se trouvent en plus ou moins grande quantité sur ces carreaux), Marseille (voir la maison du Conseil général à Alger) et Delft, en Hollande, ont expédié sur la côte africaine une grande quantité de ces céramiques de placage qui constituent l'un des principaux éléments de l'ornement des constructions algériennes.

(1) Il y a dans la mosquée de Sidi-Abd-er-Rhaman-et-Tçalbi à Alger d'admirables carreaux de provenance orientale ; il y en a une dizaine dans le mihrab de la mosquée de la Pêcherie (Djama-El-Djedid) ; nous n'en connaissons nulle part ailleurs.

Les colonnes qui soutiennent les portiques des mosquées, des habitations de notre Afrique du Nord sont venues de toutes pièces d'Italie; leurs moulures, leurs chapiteaux sont d'ornementation italienne, bien que parfois on y rencontre le croissant sculpté sur commande, toujours pour l'exportation. Nous ne connaissons en fait de colonnes arabes que celles de la mosquée de Sidi-Abd-er-Rhaman à Alger ; ce sont les seules qui aient été taillées par des artistes musulmans.

Restent les arabesques, c'est-à-dire les ornements sculptés ou plutôt découpés au couteau dont sont revêtus les murs des riches constructions ; les peintures des frises supérieures des salles mauresques ou des plafonds ; enfin les vitraux.

Les arabesques ont été taillées sur place par des artistes indigènes ; cela ne fait pas de doute. Armés de la tradition, ils étaient fort habiles pour ce genre d'exécution ; et il ne faudrait pas trop chercher pour en trouver encore quelques-uns dans la population arabe de nos villes principales, surtout à Tlemcen.

Les peintures sont certainement de la main d'artistes persans. Il en existe des exemples dans les plafonds de l'archevêché, sur la chaire de la mosquée de la Pêcherie, à la Casbah, etc. Elles sont presque toujours encombrées de ce que nous appelons des « turqueries », c'est-à-dire d'ornements exécutés grossièrement par des artisans turcs. On leur doit aussi quelques sculptures ornementales des fontaines publiques.

Quant aux vitraux, ils sont exécutés à la mode arabe ; verres de couleurs de tons unis encadrés dans des com-

partiments géométriques de plâtre. Ils sont d'un fort joli effet, et tout à fait assimilables à ceux du Caire; nous ne voyons pas non plus de différences entre ceux de Tlemcen et de toute l'Algérie.

En résumé, une maison ou un édifice public algérien, ceux de Tlemcen exceptés, sont presque entièrement composés de matériaux européens et si l'ensemble de la bâtisse affecte des formes orientales, les détails sont pour la plupart empruntés à la manière italienne. L'architecture qui en résulte est donc quelque peu bâtarde, et, si elle offre un cachet particulier, elle ne saurait nous intéresser au même degré que les émanations directes d'un art homogène.

Constantine possède deux monuments de style indigène dignes d'une visite : L'ancienne mosquée Souk-er-Rezel, bâtie au XVIIIe siècle, actuellement cathédrale. La partie avoisinant le mihrab est couverte de faïences et d'arabesques et l'on voit encore les restes d'un ancien minbar transformé en chaire à prêcher. Le second édifice est le palais d'Hadj-Ahmed, du commencement du XIXe siècle. C'est de l'architecture barbare mais dont la disparition serait fâcheuse, à cause de la note indigène qui la caractérise.

Alger est beaucoup plus riche en mosquées et en palais mauresques :

Les principales mosquées sont :

La grande mosquée, consacrée au rite malékite, est la plus ancienne. Elle date du XIe siècle et son minaret, reflet de ceux de Tlemcen, a été bâti par Abou-Tachfin, l'un de ses rois au XIVe siècle. L'impression produite à l'intérieur par la succession des travées assez nombreuses que comprend le monument, n'est pas exempte de grandeur.

La mosquée de la Pêcherie, est d'une silhouette élégante grâce à la multiplicité et à la bonne pondération de ses coupoles. Du rite hanéfite, elle a été élevée en 1660, ses menuiseries, son minbar, l'encadrement de son mihrab par des arabesques, son koran en sont les principales curiosités.

La mosquée de Sidi Abd-er-Rhaman, ou plutôt la zaouïa de ce nom renferme comme nous l'avons dit de merveilleuses faïences et l'on a employé dans sa construction, qui est relativement récente (fin du XVIIe siècle), des colonnes en marbre de style arabe. Son minaret, spécimen charmant de l'architecture italiano-barbaresque, est décoré fort heureusement de carreaux céramiques dont l'ensemble produit un effet délicieux au milieu de la jolie verdure qui environne ce gracieux édifice.

Nous citerons aussi les deux mosquées de la Casbah avec leurs élégants minarets ; l'une de ces mosquées, qui sert de magasin d'habillement à la troupe est avec l'église Notre-Dame des Victoires, ancienne Djama Hibitchinin, dans la rue Bab-el-Oued, le seul spécimen de ces édifices religieux musulmans à plan octogonal qui devaient être assez nombreux à Alger, et dont la Cathédrale actuelle a remplacé l'un des plus beaux types, la Djama des Ketchaoua.

Viennent ensuite les petites mosquées Mohammed-ech-Cherif, Safir, Sidi-Ramdan. Cette dernière est dominée par un minaret du type de ceux de Tlemcen.

Les palais mauresques d'Alger les plus intéressants sont : l'Archevêché ; le Bibliothèque Nationale ; la maison du Général de cavalerie ; la maison du Conseil général.

Oran nous offre trois minarets de formes diverses. Le premier, le minaret dit du campement, appartient à la mosquée de Sidi-El-Haouari, c'est un enfant de Tlemcen. Le second, de forme octogonale, appartient à la Djama-el-Bacha, mosquée du Pacha (fin du XVIIIe siècle), située rue Philippe.

Le troisième en dehors de la ville, de plan carré, fait partie de la mosquée à moitié ruinée de Mohammed-el-Kébir, que le Service des Monuments historiques a entrepris de restaurer après l'avoir sauvé de la main des démolisseurs.

A Perrégaux le chemin de fer bifurque sur la route de Mascara, Saïda et Figuig. La première de ces villes est digne d'être visitée et peut l'être facilement en raison de sa proximité d'Oran. On sait qu'elle fut à une certaine époque des guerres de la conquête française, la capitale d'Abd-el-Kader, et c'est dans l'une des deux mosquées de Mascara, celle dite d'Aïn-Beïda qu'il prêcha la guerre sainte. Ce monument possède un mihrab, orné d'arabesques fort jolies, avec inscription donnant la date de la construction de l'édifice (1761).

D'Oran à Tlemcen on passe par Sidi-bel-Abbès, l'un des centres de culture les plus prospères de l'Algérie. La végétation y est luxuriante, les eaux fort abondantes et il s'y est créé de splendides propriétés parmi lesquelles celle de Monsieur *Bastide*, le sympathique maire de Sidi-bel-Abbès. Un magnifique parc, planté d'arbres séculaires donne asile le dimanche et les jours de fêtes à la musique de la Légion étrangère qui est remarquable et il nous souvient d'avoir assisté à l'une de ces séances musicales qui nous ont laissé une des impressions de voyages les plus agréables.

La ville artistique par excellence du département d'Oran est Tlemcen. L'art arabe, ou mauresque si l'on veut, s'y est épanoui avec une splendeur comparable seulement à la beauté des monuments de Séville, Grenade et Cordoue. Ce sont les mêmes artistes, les mêmes architectes qni ont travaillé dans les deux pays. Sans doute, ils venaient d'Égypte, et, sans s'arrêter ni en Tripolitaine, ni en Tunisie, ni en Algérie, où, comme nous l'avons expliqué, on ne trouve que des édifices d'un intérêt bien secondaire, iis ont fait station en ce point enchanté qu'est Tlemcen, et qui bientôt devint le chef-lieu d'un royaume.

Mais, comme il arrive toujours, cet art importé se transforma en subissant l'influence locale et c'est ce qui explique que, si l'on retrouve l'ensemble de l'ornementation, le goût, les grâces de l'architecture et de la

sculpture du Caire à Tlemcen, au Maroc, en Espagne, bien des formes sont modifiées et de multiples changements s'opèrent dans la décoration, ainsi que dans les détails.

Ainsi par exemple les minarets des mosquées de l'architecture arabe occidentale d'Afrique sont des parallélipipèdes d'une seule venue, avec le djiamor, sorte de guérite abritant de la pluie l'escalier par lequel le muezzin parvient au sommet de la tour pour appeler les fidèles à la prière. Au Caire, les formes des minarets sont tout autres : ils sont plus riches, plus mouvementés, plus compliqués; il n'en existe pas un seul du type de ceux de Tlemcen, de Maroc (ou Marrakesch) et de Séville, les trois tours sœurs qui s'appellent Mansourah, la Koutoubia, la Giralda.

Les dispositions des menuiseries, des plafonds, des faïences, tout en procédant du même principe qu'au Caire, sont également différentes. Les faïences de revêtement d'Égypte se composent de grands carreaux de terre cuite vernissée décorée; à l'occident ce sont des mosaïques de faïences découpées dans des céramiques de tons variés, et dont l'ensemble constitue des combinaisons où se retrouvent les tracés arabes les plus beaux.

Certes, à Tlemcen, nous n'avons rien qui vaille la mosquée de Cordoue; or, je ne sais s'il existe dans tout l'art musulman un exemple d'une merveille pareille; mais nos monuments soutiennent la comparaison des autres édifices d'Espagne : à l'Alhambra nous opposerons Sidi Bou Medine; à la Giralda, Mansourah; à l'Alcazar, la m'dersa de Sidi Aboulhacen, la grande mosquée, Sidi Hallouï, etc. Que le touriste venant s'instruire et se former le goût soit donc assuré de trouver en Algérie les plus beaux spécimens de cet art arabe si justement vanté dans la péninsule Iberique mais dont nous pouvons offrir des exemples similaires.

Tlemcen est un jardin délicieux, c'est l'antique *Poma-*

ria des Romains; des eaux vives y coulent en abondance et descendent de la montagne qui protège la cité des vents du Sud. La végétation y est magnifique et l'olivier spécialement y prospère.

Les sites pittoresques, les gorges, les cascades, les bouquets d'arbres d'essences variées constituent autant de buts de promenades aux abords de Tlemcen. La ville elle-même est agréablement ombragée et possède de larges boulevards et de vastes places qui reposent des ruelles tortueuses et étroites des quartiers indigènes.

Les principales curiosités sont : le *méchouar*, ancienne citadelle des Turcs, actuellement l'une des casernes et l'hôpital militaire; le musée que le Service des Monuments Historiques a, de concert avec la municipalité (1), installé dans l'ancienne école de *Sidi Aboul Hacen* dont le mihrab et ses abords sont décorés des plus délicates et plus ravissantes arabesques que nous ayons jamais contemplées. Dans la salle, malheureusement un peu étroite, de ce musée, nous avons réuni tous les fragments que depuis de longues années nous conservions avec un soin jaloux. La *grande mosquée*, située comme le musée sur la place principale de Tlemcen, est bordée par une allée couverte de treilles qui est un des coins les plus pittoresques de la ville. Elle date de l'an 1136 de J.-C. Son minaret, haut de 35 mètres, est bâti en briques et revêtu de mosaïques de faïences. De jolies menuiseries de style arabe ferment les larges travées de la cour centrale au milieu de laquelle une fontaine en onyx fournit l'eau nécessaire aux ablutions des fidèles musulmans. Mais la partie la plus remarquable de l'édifice est le mihrab que surmonte une admirable coupole découpée à jour.

Un lustre en bois de cèdre recouvert de bronze a été conservé presque intact, il a été donné à la mosquée

(1) Nous ne saurions trop faire l'éloge, ici, de M. Blanchot, notre architecte ordinaire, qui a exécuté sous notre direction les travaux de restauration de Sidi Aboul Hacen.

par Yar'moracen, premier roi de la dynastie Abd-el-Ouadite qui régna au XIIIe siècle.

En sortant de la place par la rue de Mascara toute garnie de boutiques où se vendent les produits indigènes du pays on parvient à la partie basse des remparts, et, en sortant de la ville, on aperçoit une nouvelle merveille architecturale, la mosquée de Sidi Halloui dont le minaret, d'une belle ordonnance, est plus riche de mosaïques de faïences que celui de la grande mosquée.

Chacune de ses faces se divise en trois parties distinctes dans la hauteur. Celle du bas est ajourée d'une petite baie qu'encadrent des arabesques ornées de mosaïques de faïence. Au-dessus l'on voit une fausse arcade, délicieuse de proportions, munie de lobes et également décorée de mosaïques; enfin la troisième partie est un grand rectangle couvert d'arabesques, reposant sur 4 arcatures. Entre cet étage et les merlons une belle frise de mosaïques de faïences existait sur tout le pourtour; elle a été en partie et sera entièrement restaurée par nos soins.

La mosquée, d'une disposition analogue à celle de la Djama Kebir, possède 8 jolies colonnes en onyx avec chapiteaux d'un beau style arabe. La cour est bordée d'élégantes arcades, mais c'est surtout le porche de l'édifice religieux qui est remarquable. Si, par malheur, ses parties inférieures n'avaient pas été détruites au point qu'il est difficile de se faire une idée de leur décoration, cette entrée constituerait une œuvre d'art incomparable. Visiter tout ce que Tlemcen renferme de beaux morceaux d'architecture exigerait un temps que ne peut consacrer le touriste qui passe. Mais les personnes qui ont la bonne fortune de résider quelque temps dans cette ville enchanteresse ont la faculté d'étudier certains points de vue inattendus, des coins de rue charmants, de petites mosquées telles que Sidi Lahsen, Sidi Senousi, Sidi Yeddoun, Sidi l'Bemra, Lalla Ghariba, Lalla Rouya, Bab-Rir, etc. et aussi le célèbre bain dit des Teinturiers,

dont la coupole, très curieuse, est décorée à l'intérieur de sortes de cannelures ou gaudrons creux de l'effet le plus heureux.

Mais on a hâte, lorsque le temps fait défaut, de sortir de la cité pour arriver à la perle artistique par excellence du pays, à la mosquée de *Sidi Bou Médine,* dans le village d'El-Eubbad.

On passe d'abord devant le minaret d'Agadir, seul reste d'une mosquée disparue, à l'emplacement de Pomaria et de la Tlemcen primitive. La tour est bâtie en briques sur un soubassement en pierres de taille provenant de matériaux romains. Sur la gauche s'aperçoivent le tombeau de Sidi Daoudi, encadré dans un paysage verdoyant, et le bois de Boulogne, promenade favorite des Tlemceniens, puis on arrive près de jolis monuments en ruines, au bas du sentier en pente qui conduit à Sidi Bou Médine.

Le long du chemin coule un ruisseau toujours abondant : le village, dont selon la mode arabe les maisons sont la plupart fort mal entretenues, sinon ruinées, a conservé çà et là quelques fragments d'architecture et des aspects pittoresques. On parvient enfin à une porte protégée par un auvent en bois peint d'arabesques multicolores; après avoir franchi le seuil on se trouve dans la cour qui précède le tombeau et la mosquée d'Abou-Median, plus connu sous le nom de Sidi-Bou Medine.

L'entrée du tombeau est décorée d'élégants carreaux de faïence; en descendant quelques marches, on accède à une petite cour carrée à arcades portées sur des colonnes d'onyx. Sur le côté, un puits de la même matière fournit une eau vénérée par les fidèles du lieu. La coupole, qui renferme la tombe du saint, ornée des combinaisons géométriques les plus variées, de peintures d'un puissant effet, offre un exemple très rare de ce genre. Les murs sont recouverts d'arabesques.

Lorsqu'on remonte au niveau de la cour de la mosquée, on se trouve en face d'un grand porche à la voûte

formée de stalactites comme celles de l'Alhambra. Rien ne peut décrire la magnificence des mosaïques qui embellissent cette entrée, ni la finesse des arabesques des murs. Dans le fond des dessins géométriques admirables sont figurés sur une porte à deux vantaux de bronze ornés d'un grand nombre de clous et de deux marteaux du même métal; cette œuvre de l'art le plus pur avait été fort endommagée il y a quelques années par des visiteurs indélicats voulant rapporter chez eux un souvenir de la mosquée ; nous en avons entrepris la restauration et avons été assez heureux pour la mener à bonne fin.

A l'intérienr un portique soutenu par des arcs gracieux entoure une cour dallée en carreaux de faïence ; les murs du portique et de la mosquée sont couverts d'ornements sculptés, et les plafonds en cèdre offrent les combinaisons les plus riches. Le mihrab dont l'arcade repose sur deux colonnes en onyx, est décoré d'arabesques aussi belles que celles de Sidi-Aboul-Hacen.

Le Minaret, peut-être le plus splendidement orné de mosaïques de tout l'Islam, s'élance élégamment dans les airs. Après avoir gravi les 92 marches qui permettent d'accéder à sa plate forme supérieure, on jouit d'une vue très étendue sur tout le pays de Tlemcen, et par les temps clairs on aperçoit facilement la mer.

Enfin la m'dersa qui complète cet ensemble féerique est remarquable par sa belle porte aux riches faïences, et par les restes de stucs qui sont appliqués dans la coupole où se tiennent les élèves.

Lors de son voyage en Algérie du printemps dernier, M. le Président de la République a longuement visité, sous notre conduite, cette merveille qu'est Sidi-Bou-Médine; nous n'avons eu garde de manquer de voir également en détail les ruines du palais des Sultans de Tlemcen, situées en contrebas de la mosquée. De là la vue sur la campagne est fort belle, et les souverains arabes pouvaient, nonchalamment assis sur

leurs divans, surveiller leur capitale dont ils s'éloignaient pendant la saison chaude pour venir goûter le frais et le repos à El-Eubbad sous la protection du saint marabout.

Si la mosquée de Sidi-Bou-Médine est ce que nous connaissons, de plus délicat et de plus élégant comme manifestation de l'art arabe, la tour à demi ruinée de Mansourah, l'émule de la Giralda, domine la campagne qui s'étend aux portes de Tlemcen, du côté opposé à El-Eubbad. Construite avec de belles assises de pierre finement travaillées en maints endroits, décorée de grands panneaux revêtus par places de carreaux vernissés, ajourée de fenêtres aux colonnes d'onyx, elle servait de minaret à une grande mosquée rectangulaire dont les murailles bâties en pisé, sont aux trois-quarts renversées. Les belles colonnes d'onyx qui soutenaient cette mosquée ont été en partie transportées à Tlemcen et figurent actuellement dans le musée de Sidi-Aboul-Hacen.

Autour de la mosquée s'était groupée une ville fondée en 1302 par Abou Yacoub alors qu'il assiégeait Tlemcen. L'enceinte en pisé de la cité nouvelle, comme celle d'Agadir dont on voit encore plusieurs parties, comme les murs mêmes de la mosquée, nous est parvenue dans un état de conservation suffisant pour qu'on puisse juger de son mode de construction dont la solidité a défié les siècles. Et cependant ces murs ne se composent que de terre battue !

Le minaret de Mansourah est élevé de 41 mètres; jadis il atteignait 5 mètres de plus, avec les merlons qui le couronnaient et le djeamor (tourelle carrée couvrant l'accès de l'escalier intérieur à la terrasse). La belle ordonnance de cette tour de pierre est remarquable. On distingue quatre étages dans la hauteur. Le rez-de-chaussée de la face principale est percé d'une large porte à plusieurs arcs concentriques ornés par places d'émaux. Un admirable balcon composé d'encorbellement en stalactites surmonte le rez-de-chaussée et sert d'assiette au premier étage, traité, très simplement et sans autre décoration qu'une baie encadrée dans une sorte d'arcade aveugle. Le deuxième étage, de beaucoup le plus riche est couvert d'arabesques entourées par les angles lisses de la tour et bordant elles-mêmes deux fenêtres superposées dont la plus basse est accompagnée de chaque côté par une arcade aveugle jadis reposant sur des colonnes d'onyx aujourd'hui disparues. Le dernier étage enfin comprend une série de cinq arcatures dentelées dont la médiane enveloppe une fenêtre de même dimension que celles placées au-dessous. Les retombées de ces arcs sont toutes supportées par des colonettes d'onyx pour la plupart conservées.

Rien ne peut donner l'idée de la grande allure de cette tour merveilleuse émergeant seule de cette plaine couverte de ruines et de souvenirs de la splendeur passée de la civilisation arabe dans cette contrée favorisée du ciel.

Autant qu'il nous a été possible de le juger d'après des photographies, la Koutoubia de Marrakesch ne vaut pas notre minaret de Mansourah. Espérons qu'il sera prochainement possible aux artistes et aux savants de pénétrer sans danger dans l'impénétrable empire du Mahgreb et de comparer tout à loisir les mérites respectifs des monuments marocains et tlemceniens. Fez et Maroc nous réservent certainement d'agréables surprises, mais nous ne pensons pas qu'elles soient de nature à nous faire oublier les sensations d'art que nous ont fait éprouver Tlemcen et ses environs.

Paris, 15 juin 1904.

Albert BALLU,
Architecte en chef des Monuments Historiques de l'Algérie.

NOTES

sur la transcription en français de quelques dénominations usitées chez les Touareg

Les reconnaissances effectuées depuis l'occupation d'In-Salah, dans les régions au sud du Tidikelt par les officiers des affaires indigènes, ont rendu familières un certain nombre de dénominations usitées chez les Touareg.

La transcription en français de ces divers noms ne s'effectue généralement pas d'une façon uniforme, car chaque explorateur transcrit d'après la prononciation de son informateur — arabe ou targui ; souvent aussi une localité porte à la fois un nom arabe et un nom berbère.

D'ailleurs, l'orthographe n'est pas fixe en *tamachek ;* l'écriture *tifinar* est une écriture euphonique ; en arabe au contraire, l'écriture reste la même quoiqu'il y ait souvent des différences de prononciation notables. Ainsi Laghouat est écrit par un غ aussi bien par celui qui prononce ce nom avec le son habituel du *raïn* que par celui qui le prononce avec un *g* très dur, presque un *kaf*, tandis que le Hoggar qui dit *amaher*, l'écrit ⵎⴰⵀⴻⵔ et le Badimekket qui dit *amacher*, l'écrit ⵎⴰⵛⴻⵔ.

D'autre part certains noms transcrits d'après l'ortographe inventée par l'arabe informateur et complétement défigurés par lui, ont pris un certain droit d'usage,

On comprend que dans ces conditions la transcription en français des noms propres usités chez les Touareg soit pleine de difficultés. C'est cette question que, dans les notes suivantes, le capitaine

Métois, chef de l'annexe d'In-Salah, a essayé de traiter pour quelques cas particuliers.

I. — **Amguid**, ou mieux *Amdjid* —ⴰⵎⴷⵊⵉⴷ—. Dans tous les noms où, selon les auteurs — c'est-à dire selon que l'indigène dont on accepte la prononciation est arabe ou targui — on trouve cette permutation du *g* ou *gu* avec *dj,* il s'agit du tifinar ⵊ, *iedj*.

Duveyrier avait adopté pour ce signe la représentation *dj*. Le général Hanoteau, dans son essai de grammaire tamachek, employait *g* en indiquant qu'il s'agissait d'une prononciation particulière. Ce dernier employait d'ailleurs le ⵊ *(iedj)* pour le ⵅ (*ieg*) et inversement.

La représentation qui se rapproche le plus de la prononciation des Touareg est *gdj* et dans certains mots *gdz*, en prononçant ces trois consonnes d'une seule articulation. Mais cette représentation a peu de chances d'être adoptée, car elle est d'aspect bien trop barbare pour ne pas choquer dans un texte français. Il semble donc que le plus sage est de s'en tenir à la représentation *dj* de Duveyrier, qui offre plusieurs avantages : 1° elle ne s'éloigne pas trop de la prononciation réelle ; 2° le son *j* existe en tamachek, mais il est extrêmement rare, et, en tout cas, je ne connais pas d'exemple où il suive immédiatement le son *d*. Chaque fois qu'on rencontre dans un mot les deux lettres accolées *dj*, on peut être certain qu'il s'agit d'un ⵊ, et les initiés peuvent prononcer le mot en conséquence ; 3° enfin — et pour être d'un ordre particulier cet avantage n'est pas moins important — la carte de Duveyrier a servi de base à tous les documents cartographiques sur le Sahara. Tous ceux qui s'occupent de géographie saharienne sont donc familiarisés avec l'orthographe qu'il avait adoptée pour les noms touareg, et il est inutile de troubler ces habitudes en modifiant ces noms, la modification ne faisant, d'ailleurs, qu'éloigner de la prononciation véritable /

La représentation du ⵖ par *g* ou *gu* n'a pas d'autre raison que d'être la reproduction de l'altération que les arabes font subir aux mots touareg. Les arabes mettent en effet un ق partout où le Touareg ont un ⵖ (1).

II. — **Aïn Millok,** nom arabe ; en tamachek, ‖ ‖ ⁝][, *afeghal,*. Le ⁝ *iegh* (*ier'*) des Touareg a la même prononciation que le غ arabe pour lequel on adopte généralement la représentation *gh* (*r'*, *rh*).

III. — **Aïn Karmouia,** +⁝⁝ ⁝⁝, *ahigh, haghet. Ahigh,,* plur ∴ *Iheghen,* |⁝⁝, signifie puits peu abondant.

IV. — **Inziman Tikhsin,** ou mieux *Inziman Tirsin,* |⊙O+ |⊐#|. C'est l' Inzelman Tikhsin, de la carte au 2.000.000e du Service géographique de l'Armée. *Tirsin* se dit d'un groupe de puits peu profonds et très rapprochés les uns des autres. C'est l'équivalent du mot arabe *ogla* — *oglet* — عقلة. *Inziman* signifie : qui contient du sel.

V. — **Alaouadj,** *alouad*, de la carte au 2.000.000a. Il vaudrait mieux écrire *alouhadj* — ⵖ⁝‖.

VI. — **Tiguert** ou mieux *tidjert* +Oⵖ+ (voir note 1). *Tidjert* appelle l'idée d'eau couraute.

VII. — **Tazeït,** ou mieux *tazzaït,* +≤Ж+, le palmier.

VIII. — **Timenaïl,** ou mieux *timenaïn,* |≤|⊐+.

(1) Les Hoggar et les Taïtoq prononcent le ⵖ, *dj* et non *gu*. Ainsi ils disent *Tadjerdjra*, presque *Tadjerdja*, tant le dernier *r* est escamoté, et non Taguerguera comme disent les Arabes qui ont traduit le ⵖ par ڨ.

IX. — **Ihehaouen.** C'est le nom que Duveyrier donne à une des tribus touareg. D'après l'écriture en tifinar qui m'a été donnée, il faudrait dire *ehiaouen hada,* ⊔⁝|⁝≤⁝. Le mot *hada* est toujours ajouté à celui de *ehiaouen* dans les lettres de Moussa ag Amastane (1). En se conformant à la transcription arabe, il y aurait lieu de redoubler le *d*. Mais la prononciation des Touareg que j'ai entendus, n'appelle pas ce redoublement.

X. — **Inguedazen.** Cette orthographe correspond exactement à la transcription en tifinar, |Ж⊓⋊|, et semble donc préférable à celle adoptée par M. Foureau, Guedassen.

XI. — **Attici,** O+, serait mieux reproduit par *Etici.*

XII. — **Tioudaïn.** *Tihodayene* de l'itinéraire de la mission Foureau-Lamy. |≤⊓⁝+ pourrait s'écrire *tihodaiin*, ou *tihodayin*, ou encore pour préciser la prononciation, *tihodaillin*, mais ce dernier mot n'a plus du tout la physionomie du mot tamachek

XIII. — **Tikhammar.** *Tighemagh* de Duveyrier, et, par suite, de la carte au 2.000.000e. *Tikhammar* de la carte au 1.000.000e du capitaine Pein (2). *Tighammar* de M. Foureau. Les indigènes que j'ai entendus prononcent *tighemmar* (3), et ce nom s'écrit, en effet, O⊐⁝+.

XIV. — **Hassi-El-Melah** Nos Arabes, quand ils ignorent le nom d'un point — et même s'ils ne l'ignorent

(1) Amenokal des Ahaggar.

(2) Carte inédite.

(3) Les coordonnées de Tighemmar (mission Foureau-Lamy, [illegible] ; longitude, [illegible] de, [illegible]

pas — n'hésitent jamais quand ils ont trouvé de l'eau salée ou saumâtre : pour eux, c'est *el-Melah*.

Le nom réel de celui-ci, que le capitaine Pein, dans sa carte au 1.000.000e appelle *Anou Ehedjen*, est celui sous lequel il figure dans l'itinéraire de la mission Foureau Lamy, *Ahelledjem* ⊐ ⵜ ||⁞.

XV. — **Ould-Guerradji.** C'est la reproduction du nom, tel que l'écrivent les Arabes. Ce même nom se retrouve dans la grammaire de Hanoteau sous la forme *ag Araji*. La traduction en *tifinar* qui m'a été donnée, ⵉⵊⵔⴰⵊⵉ, devrait se reproduire en français par *ag Keraji*. A noter que c'est le seul exemple de l'emploi du ⵊ (*j*) que j'ai trouvé jusqu'ici.

XVI. — **Tifernin.** ⵔⵏⵎ|, *inifar*, pluriel, |ⵔⵏⵎ+, *tifernîn*, les confluents.

XVII. — **Kel Mikersen.** |⊡ⵔⴰⵊⵉⵎ. *Maïkersen* est la place du marché de Ghat. *Kel Maïkersen* se dit des gens qui habitent les bords de cette place, et par extension des *citadins* en général. Je pense que c'est le sens qu'il faut lui attribuer ici.

XVIII. — **Tidjouljoult**, ou mieux *Tedjoudjilt*, +||ⵜⵜ+ ne pas confondre avec l'*oued Tedjouldjoult* qui se jette dans le *Madher Arak* au nord du Hoggar et qui s'écrit : +||ⵜ||ⵜ+.

XIX. — **Inmahigh**, ⁞⁞⊐, *immahegh*.

XX. — **Tadjenout**, +|ⵜ+, au pluriel |+|ⵜ+, tidjenoutin, puits peu profond.

XXI. — **Khelidj Defla**, nom arabe. Je n'ai pu connaître le nom tamachek. Il semble qu'il n'y en ait pas.

XXII. — **Tin Djenan.** Probablement une corruption arabe de ||ⵜ|+, *ti-n-edjenan*, qui signifie : celle (la vallée) des pillages. Cette forme est très fréquente dans les noms de lieux touareg et doit toujours être ainsi décomposée, *n* étant la préposition *de* qui marque le génitif. Exemples : *Ti-n-Tarabin*, *Ti-n-Teborak*, *Ti-n-Tadjart*, *T-in-Sliman*, *Ti-n-Tenaï*, au lieu de *Tin-Tarabin*, *Tin-Teborak*, *Tin-Tadjart*, *Tin-Sliman*, *Tin-Tenaï*, *etc.*

La forme masculine se trouve également, mais est moins fréquente. Exemples : *Oua-n-Téini*, celui des dattes, *Ekeji-oui-n-Eberou*, le rocher. celui d'Eberou, etc. (1).

Tahohaït, prononciation arabe. Les Touareg disent *tahihaout*, +⁞⁞⁞+.

XXIV. — **Insguelmamen.** L'orthographe rationnelle est *In-Sedjelmamen*, d'après le texte en tifinar, |⊐⊐||ⵜⵙ|. C'est le même principe que celui qui est exposé dans la note XXII, mais ici, comme dans tous les noms de cette famille (*In-Salah*, *In-Rhar*, *In-Bazen*, *etc.*) le pronom lui-même est sous entendu et il ne reste que la préposition *n* du génitif — qui se prononce *in* quand elle est isolée — et l'attribut. *Sedjelmamen* est tiré du radical *adjelmam* ⊐⊐||ⵜ qui peut se traduire communément par marc (équivalent arabe, *rhedir* غدير) mais qui signifie aussi quelquefois bas-fond (équivalent arabe, *daïa*, ضاية). De ce substantif on fait le verbe de la deuxième forme ⊐⊐||ⵜⵙ *sedjelmam* (*s* préfixe, faire

(1) Cf. Documents sur le *N. O. Africain*, t. III, p. 9, note.

faire), qui contient, qui fait venir des *adjelmam*, et dont ⵙⴻⴷⵊⴻⵍⵎⴰⵎⴻⵏ (*sedjelmamen*) est le participe présent. *In-Sedjelmamen* veut donc dire : celui (le mont) qui donne naissance à de nombreuses mares.

XXV. — **Ahl Lekor.** — ⵄⵀⴰⵍⵍⴻⴽⴰⵏ, *ahallekan*.

In-Salah, le 2 septembre 1903.

Capitaine MÉTOIS.

LE FORT BAB-AZOUN

A l'heure ou paraîtront ces lignes, il est probable que plus rien ne subsistera du fort Bab-Azoun appelé par les Indigènes *Bordj ras Tafoura*. Son emplacement doit être livré parfaitement nivelé aux acquéreurs de la Société Immobilière qui en est actuellement propriétaire. On en retrouvera le plan dans Boutin (1) et dans les archives du Génie ; quelques photographies en conserveront la silhouette, je vais en résumer l'historique.

A vrai dire, cet ouvrage était surtout remarquable par sa parfaite conservation, elle provenait de ce qu'on l'avait utilisé comme prison militaire ; d'autre part il était relativement récent, ayant été construit par le Dey Mustapha Pacha. Il avait remplacé un fort de moindre importance « très ancien, dit Devoulx (2), et tombé en ruines ». Je crois ce renseignement discutable, d'abord sa fondation ne remontait qu'à 1661, j'en ai retrouvé la date exacte, ramadhan 1071, correspondant à mai 1661, dans une chronique indigène fort précieuse, malheureusement trop succincte, et en second lieu un évènement qui eût causé sa ruine dans les années qui suivirent, jusqu'au règne de Mustapha, c'est-à-dire à une époque où les renseignements historiques sont plus précis qu'au siècle précédent, n'aurait pu passer inaperçu.

Sa position au sud d'Alger et au fond de la baie, le mettait complètement à l'abri des attaques par mer. Il

(1) *Atlas de l'aperçu historique, statistique et topographique sur l'état d'Alger* à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique, Paris 1830, planche 5.

(2) *Alger*, par Albert Devoulx, page 116 de la partie inédite.

était, en effet, excessivement dangereux pour un bâtiment voilier de se hasarder au sud du port, là où il n'avait aucun champ devant lui pour gagner la haute mer, si le vent venait à changer, ou simplement à faiblir. C'est bien pour cette raison qu'en 1830 notre flotte dut renoncer à tenter de ce côté une diversion quelconque, qui cependant eût été nécessaire, si le fort l'Empereur avait résisté quelque temps. Je crois donc que Mustapha Pacha qui venait de construire au nord-ouest d'Alger, au dépôt public d'immondices, un nouveau fort qui prit le nom d'*Ez-Zoubia* et aussi de Fort-Neuf, *Bordj djedid*, voulut également compléter la défense sud de la ville par un ouvrage important et croisant son feu avec le fort l'Empereur.

La partie de l'ancienne fortification de ras Tafoura qui subsistait encore en 1830 et formait une batterie demi-circulaire était à l'endroit où passe actuellement le chemin de fer d'Alger à Blida ; son armement se composait de 11 pièces. Boutin (1) fait à ce propos une remarque qui m'avait à première vue, semblé fort juste. Il pensait que cette ancienne batterie masquait les embrasures basses du nouveau fort : après examen du terrain, je suis resté convaincu qu'il existait une différence de niveau suffisante pour permettre un tir supérieur. Déjà la façade occidentale avait des pièces qui tiraient par-dessus les batteries du front Est : ainsi l'approche du rivage était défendue par quatre batteries superposées.

C'est en deçà de cet ancien ouvrage que Mustapha Pacha fit choix d'un terrain pour jeter les fondations du nouveau bordj. Il n'y avait qu'un cimetière, il dut obtenir une décision judiciaire pour le désaffecter, car le sol était habous. Devoulx traduit cet acte *in extenso* ; je crois

(1) *Reconnaissance générale de la ville, des forts et des batteries d'Alger* par le chef de bataillon du génie Boutin. F, 3e trimestre 1808, ministère de la Marine et des Colonies. Une copie manuscrite de ce document est à la bibliothèque-musée à Alger et porte le n° 52.452 ; le fort Bab-Azoun est cité à la page 20.

superflu de le recopier ici, il porte la date du milieu de Rabia el Ouel 1218 (du 1er au 10 juillet 1803). Il est donc certain que lorsque les terrains de ce quartier seront livrés aux entrepreneurs, on mettra à jour un certain nombre de tombes ; parmi elles se trouvera celle de Ali-Agha assassiné le 14 Djoumadi et-tsani 1082 (18 octobre 1671).

Deux inscriptions font connaître la date de la fin des travaux : l'une inédite, qui n'a été découverte qu'au moment de la démolition, c'est-à-dire récemment, et que nous devons à la vigilance de M. Gsell, directeur du Musée, d'avoir été conservée, nous donne la date de 1218 ; la seconde, qui a été publiée par M. Colin, dans son *Corpus* (1), porte celle de 1219. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette différence, elle n'est que de quelques jours peut-être : la première inscription grossièrement taillée dans un des blocs du revêtement, serait l'œuvre d'un ouvrier peu habile et qui signait ainsi la fin de son travail ; tandis que la seconde, fort bien gravée sur marbre, est l'œuvre d'un artiste, le Sid Ibrahim Tchakeri, auteur d'inscriptions analogues ; ce serait, si je puis m'exprimer ainsi, la plaque commémorative. Ces matériaux de revêtement, pierres de taille énormes, provenaient des ruines romaines de Matifou qui dépendaient du haouch d'un nommé Ben Dali-bey : ce dernier prétendait descendre du fameux corsaire Ali-Bitchnin ; quant au garnissage de l'intérieur des murs ce n'était que des pierres tufeuses peu résistantes : je l'ai constaté au moment de la démolition ; elles provenaient d'une carrière située à Belcourt, au-dessus du cimetière de Sidi M'hammed.

Les Algériens étaient inhabiles à ces travaux d'extraction de pierres, et employaient des esclaves, surtout des Italiens. Ces malheureux avaient une tâche pénible et

(1) *Corpus des Inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, département d'Alger, par G. Colin. Paris, Leroux 1901, page 183.

dangereuse, il fallait aller vite. Ils foraient des galeries et se servaient de poudre de mine pour faire sauter les roches. Ce spectacle amusait beaucoup le Pacha Mustapha, très amateur, on le sait, de construction; et c'est ici que se place un évènement auquel M. de Grammont fait allusion dans son histoire d'Alger (1) et que je tiens de la tradition indigène suffisamment précise pour le règne de Mustapha Pacha. Ce prince était un gros mangeur, il ne pouvait rester plusieurs heures sans prendre de nourriture, ainsi en advint-il tandis qu'il regardait ces travaux. Lui et deux de ses chaouchs se mirent en quête d'une maison qui lui offrirait quelques ressources : ils ne tardèrent pas à apercevoir une femme occupée à cueillir des fèves, on était alors au printemps 1804. Ils l'interpellèrent, mais cette femme dont le mari était absent les reçut assez mal. Ils insistèrent en faisant connaître leur qualité. Sans s'émouvoir beaucoup plus, elle leur répliqua qu'elle n'avait que des pois chiches à leur offrir. Eh bien! dit le Pacha, ajoutes-y de ces excellentes fèves et du *smen*, beurre fondu. Force lui fut de s'exécuter et le Sultan, paraît-il, se régala. Comme il revenait sur ses pas, il aperçut des janissaires dont la présence était insolite en cet endroit désert, et qui cherchaient à lui couper la retraite. Le Pacha n'hésita pas à crier à l'aide, et mit le sabre à la main, ainsi que ses deux chaouchs. Bientôt assaillis ils se défendaient bravement ; mais les appels avaient été entendus, et les premiers qui arrivèrent furent quatre esclaves dont l'intervention suffit à arrêter cette lutte disproportionnée où le Pacha eut fini par succomber. Ils furent récompensés par la liberté et de l'argent. Mustapha ne retardait ainsi sa mort que de quelques mois ; car il tombait sous les coups des conjurés l'année suivante (30 avril 1805).

(1) *Histoire d'Alger, sous la domination turque* par de Grammont. Paris, Leroux, 1887, page 360.

Voici la description de ce fort au moment où commencèrent les démolitions : je le parcourus en tous sens pour en conserver le souvenir. La porte était sur la façade nord, car celle existant à l'ouest avait été ouverte par nous pour faciliter le dégagement du côté de la route de Constantine. Après l'avoir franchie, on se trouvait sous une voûte assez spacieuse donnant accès sur la grande cour intérieure. On remarquait quatre blocs énormes en forme de bancs, deux à droite deux à gauche, ils servaient de siège aux kobdjis ou portiers-consigne, chargés d'empêcher les Arabes d'entrer dans le fort, comme aussi à la garnison de sortir quand elle était consignée par ordre du pacha ; deux très petites chambres leur servaient de refuge la nuit. Ayant franchi cette voûte on remarquait à droite le plan incliné pavé en dalles et casematé sur toute sa longueur, qui servait à hisser les pièces à l'étage supérieur. On accédait par là sur la terrasse nord, et la première chose qui attirait les regards était une petite construction qui fut appropriée par nous pour servir de logement à un fonctionnaire de la prison, mais qui avant 1830 servait au Bach Toubdji, commandant du fort. Il apercevait ainsi d'une part le fort l'Empereur, et de l'autre le *Bordj Fenar* (Amirauté) avec lesquels il échangeait des signaux. En cas d'attaque son poste était dans un réduit casematé, sis sur la terrasse ouest, mais ayant une ouverture du côté de la mer à l'Est par conséquent. Il dominait ainsi toutes les pièces et jetait ses ordres comme un capitaine à bord de son navire. Au rez-de-chaussée, sous la terrasse Est, une batterie de 17 pièces occupait toute la longueur de cette vaste casemate, et pour faire évacuer la fumée intense qui se produisait durant le tir, on avait pratiqué de loin en loin des cheminées d'appel. Ces cheminées furent transformées en ciels-ouverts quand on logea des prisonniers dans ce rez-de-chaussée.

Les casemates du côté ouest n'étaient pas armées;

elles servaient de logement à la garnison composée en temps normal de 200 canonniers et 100 Youldachs. Une chambre avait été aménagée en mosquée, et le mihrab était en saillie sur la cour; depuis notre prise de possession cette niche avait été ouverte à l'aplomb du mur intérieur, et remplacée par une porte. Tout le rez-de-chaussée sud servait de dépôt de munitions.

Deux citernes contigües, l'une de 295 m. c. et l'autre de 140 m. c. renfermaient la provision d'eau nécessaire à la garnison en cas de siège: elles étaient alimentées par les terrasses légèrement cintrées pour déverser l'eau de pluie à droite et à gauche dans deux caniveaux qui aboutissaient aux citernes; elles se trouvaient entre le rez-de-chaussée et le premier étage, exactement en dessous du logement du bach Toubdji. Elles étaient pour ainsi dire noyées dans la maçonnerie de l'angle N. O., par conséquent du côté où il y avait peu de chances qu'une attaque se produisit : une épaisseur de maçonnerie plus considérable que partout ailleurs les protégeait très efficacement.

J'ai remarqué la très ingénieuse disposition des matériaux qui formaient le glacis des terrasses. Sous des briques sur champ, briques d'un grain très fin et bien cuites, se trouvait une couche de sable de dix centimètres d'épaisseur. On obtenait ainsi une certaine élasticité du glacis, et la chûte d'un projectile devait être considérablement amortie avant qu'il ait pu pénétrer dans les œuvres vives de la maçonnerie. Je suis certain que ce procédé est courant dans la construction des réduits casematés, mais j'ai cru devoir le signaler dans une fortification turque datant du commencement du siècle dernier.

Ce fort joua un certain rôle en 1830, en ce sens qu'il empêcha la flotte de prendre les batteries du môle à revers et de seconder l'attaque Ouest dirigée contre le fort l'Empereur : l'entreprise parut impraticable. Il fut le but d'une reconnaissance du reste assez mal conduite, ordonnée par le général Hurel; on dut battre en retraite après avoir subi des pertes (1). En résumé, la chute seule du fort l'Empereur amena la reddition d'Alger.

Le fort Bab-Azoun, ces derniers temps, était un marché arabe de charbon de bois ; on y vendait aussi des volailles, des grains; quelques échoppes s'étaient établies dans le pourtour. C'était à ma connaissance la quatrième étape de ce marché indigène qui bat en retraite devant les constructions nouvelles. Il occupait avant 1830 l'emplacement actuel du théâtre et portait le nom de *Souk el feham*. Les janissaires des casernes du Sud, c'est-à-dire Bab-Azoun et Médée, s'y exerçaient au tir à la cible. Je l'ai connu plus tard place de la Lyre, puis place Bugeaud. Dans l'enceinte du fort Bab-Azoun, on retrouvait ainsi un peu de ce pittoresque, une trace de ce passé qui disparaît rapidement, et dont cette *Revue* renferme les documents les plus nombreux, les plus utiles à consulter.

G. DELPHIN.

(1) Cf. *Histoire de la conquête d'Alger*, par Alfred Nettement. Paris, 1856, p. 424.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES

Le XIVe Congrès International des Orientalistes aura lieu à Alger, en 1905, pendant les vacances de Pâques.

La Société Historique Algérienne a décidé de s'y faire représenter officiellement par son Secrétaire général, M. Edmond Doutté.

La circulaire ci-jointe indique les détails de l'organisation du Congrès.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES

Quatorzième Session

HAUT PATRONAGE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

MONSIEUR JONNART, DÉPUTÉ, GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Alger, 1905.

MONSIEUR,

Nous sommes heureux de vous annoncer que les Compagnies de chemins de fer français ont bien voulu accorder la faveur de demi-tarif aux Orientalistes qui se rendront au Congrès d'Alger. En outre, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée nous a fait connaître qu'elle donnerait aux bons de demi-place délivrés sur son réseau une durée de validité d'un mois, soit du 10 avril au 10 mai 1905. La Compagnie du Midi

accorde les mêmes avantages. La Compagnie du Chemin de fer du Nord accorde des bons de réduction valables du 5 avril au 15 mai 1905.

Nous vous fixerons ultérieuremet la date à laquelle vous devrez nous indiquer l'itinéraire que vous compter suivre, afin que nous puissions en informer les Compagnies intéressées, cette formalité étant indispensable pour la délivrance des billets à tarifs réduits. D'autre part, les Membres du Congrès pourront bénéficier sur les lignes de navigation des réductions suivantes :

Compagnie Générale Transatlantique : 30 °/₀ sur les passages avec nourriture.

Compagnie des Transports maritimes à vapeur : 30 °/₀ sur le prix net des passages (c'est-à-dire hormis la nourriture et les frais accessoires).

Compagnie hongroise de Navigation « Adria » (Fiume) : 30 °/₀.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir dans notre circulaire n° 2, la publication des Actes du Congrès, est désormais assurée. Au cas même où le Congrès d'Alger déciderait de ne pas revenir sur la décision du Congrès de Hambourg, la Commission d'organisation serait en mesure de publier les communications faites au Congrès, et cela dans un délai raisonnable.

Nous vous rappelons que le montant de la cotisation est fixé à vingt francs ; le prix des cartes de dames à dix francs.

Nous vous serions reconnaissant de remplir le plus tôt possible le bulletin d'adhésion joint à cette circulaire, et l'adresser soit au trésorier du Comité d'organisation, soit à l'un des libraires correspondants. La Commission d'organisation a décidé d'adjoindre à ceux qui avaient été déjà choisis, M. Harassowitz, à Leipzig.

Au cas, où par la nature même des choses, certaines excursions ne pourraient être faites ou seraient limitées à un certain nombre de personnes, il sera tenu compte de la priorité des adhésions au Congrès.

Les titres des communications scientifiques destinées à être lues au Congrès devront être envoyées soit au Président de la section à laquelle elles ressortissent, soit au Secrétaire général ou aux Secrétaires adjoints.

A cet égard, nous croyons devoir rappeler à Messieurs les Orientalistes que, bien que la répartition du Congrès en sections soit faite par ordre de langues, cependant le Congrès admet toutes les communications qui se rapportent à la géographie, à l'histoire, à la

sociologie des peuples de l'Orient : il n'est donc nullement restreint à la seule philologie.

Les correspondances et les demandes de renseignements touchant le Congrès devront être adressées au Secrétariat de la Commission d'Organisation, 46, rue d'Isly (Service des Affaires Indigènes).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la Commission d'Organisation,

RENÉ BASSET.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Séance du 9 juin 1904

Présidence de M. PAYSANT.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Par lettre du 23 mai, M. Fagnan a donné sa démission des fonctions de secrétaire de la Société.

Le Président parlant tant en son nom personnel qu'au nom de la Société, rend hommage au dévouement de M. Fagnan à la Société, à sa longue et si utile collaboration, et lui exprime la reconnaissance et la sympathie de tous.

On procède ensuite à l'élection d'un secrétaire général, M. Doutté est élu à l'unanimité.

On décide ensuite de nommer deux secrétaires généraux adjoints. MM. Barbier et Simon sont élus.

Le Président présente un travail de M. Gauckler sur la *Mosaïque de Saglio*. L'assemblée décide que des remerciements seront adressés à l'auteur pour son envoi et qu'un compte-rendu en sera donné dans le *Bulletin*.

Le capitaine Simon, chargé précédemment d'examiner un numéro du *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* envoyé par celle-ci pour échange, fait l'analyse de ce fascicule. Il fait observer que la Société Lyonnaise publie, en dehors de son bulle-

tin trimestriel, des travaux de longue haleine analogues à ceux qui constituent le fond de la *Revue Africaine*. Il propose en conséquence de demander à la Société Lyonnaise de nous faire parvenir contre l'envoi de notre *Revue* non seulement son *Bulletin*, mais aussi les Mémoires qu'elle publie à part. Ces conclusions sont adoptées.

Sur la demande de quelques membres, l'assemblée décide qu'un compte-rendu sommaire des questions traitées et communications faites aux séances mensuelles de la Société sera publié à l'avenir dans le *Bulletin*.

Plusieurs membres ayant émis l'avis qu'il y aurait lieu de reviser les statuts de la Société, l'assemblée charge son bureau d'étudier la question et de lui soumettre des propositions à la prochaine séance.

⁂

Réunion du Bureau le 23 juin 1904

Conformément à la décision prise dans l'assemblée générale du 9 juin, le bureau s'est réuni le 23 du même mois pour étudier les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans les statuts de la Société.

Sont présents : MM. Paysant, président, Lacroix, vice-président, Doutté, secrétaire général, Barbier et Simon, secrétaires généraux adjoints, Ettori, trésorier.

M. Doutté expose sa manière de voir sur la forme à donner à la *Revue Africaine*. Il estime que ce recueil doit reprendre son caractère de revue, c'est-à-dire publier exclusivement des articles d'étendue restreinte, en faisant une part à l'actualité scientifique, sans cesser toutefois d'être une revue à caractère d'érudition. Si des travaux de longue haleine dignes d'être imprimés sont présentés à la Société, elle décidera si elle doit les

publier en une fois et sous le titre de *Mémoires de la Société Historique*.

Ces propositions sont unanimement approuvées et le bureau décide de les présenter à la Société, à la prochaine séance.

L'examen des statuts de la Société donne lieu, aux observations suivantes :

Il semble désirable que les matières susceptibles d'être traitées ne soient pas limitées, comme l'indique le premier paragraphe, aux premiers temps de la conquête française. Il paraît préférable d'adopter la rédaction suivante : *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*.

La distinction établie à l'origine entre les membres correspondants et les membres résidants a été complètement modifiée dans la pratique. Il serait bon de mettre le texte en harmonie avec la réalité en indiquant que la Société comprend des *membres actifs* payant une cotisation annuelle de 12 francs, et des *membres correspondants* ne payant pas de cotisation.

La composition du bureau n'est plus conforme à l'article 3 des statuts. Il faudrait ajouter à cet article, au lieu de un secrétaire : *un secrétaire général et un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints*.

L'article 11 indique que le Président n'est pas rééligible au delà de la deuxième année. Cependant plusieurs Présidents ont été maintenus en fonctions pendant plusieurs années consécutives. Cette clause paraît donc devoir être remplacée par le texte suivant : *Le Président est rééligible*.

Le bureau adopte à l'unanimité ces propositions et décide de les soumettre à la prochaine réunion de la Société.

⁂

Séance du 7 juillet 1904

M. PAYSANT, préside.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin est lu et approuvé.

MM. de Saint-Germain, conseiller de gouvernement, Heude, capitaine du Service des affaires indigènes au Gouvernement général, et Rozis, adjoint au même service, présentés par MM. Paysant et Lacroix, sont admis comme membres de la Société.

M. Ettori écrit que ses occupations ne lui permettent plus de conserver les fonctions de trésorier de la Société; il offre en conséquence sa démission de cet emploi. Le Président rend hommage au dévouement dont M. Ettori a fait preuve pendant plus de deux ans et lui adresse des remerciements au nom de la Société. La démission de M. Ettori est acceptée. M. Rozis, prié de prendre les fonctions dont M. Ettori vient de se démettre, déclare qu'il accepte. Il est élu trésorier à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une circulaire adressée par le Comité d'organisation du XIVe Congrès des Orientalistes. L'insertion de ce document dans la *Revue* est décidée. La Société désigne son secrétaire général, M. Doutté, pour la représenter officiellement à ce congrès.

Les propositions présentées par le Bureau pour la nouvelle contexture à donner à la *Revue africaine* et pour les modifications à apporter aux statuts de la *Société historique algérienne*, telles qu'elles figurent dans le procès-verbal de la séance du Bureau du 23 juin 1904, sont adoptées sans observation.

La date de la prochaine réunion est fixée au jeudi, 10 novembre, aucune séance ne devant être tenue pendant la période des vacances.

⁂

Séance du 10 novembre 1904

M. PAYSANT préside.

La Société décide de prier M. Rinn de la représenter, conjointement avec M. Doutté, au XIVe Congrès des Orientalistes.

Le Président communique une lettre du Consul des États-Unis à Alger qui envoie, par ordre de son gouvernement, une circulaire contenant une série de questions posées par l'Institut Carnegie, de Washington, en vue de la préparation d'un manuel bibliographique. La Société décide de répondre à ce questionnaire.

Les ouvrages suivants sont reçus et déposés à la Bibliothèque :

Le tome II d'*Al-Bayano 'l-Mogrib*, traduit par M. Fagnan, ouvrage offert par le Gouvernement général;

Un fascicule (février-août 1904) des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, de l'École française de Rome;

Quatre fascicules (avril-septembre 1904) de la *Revista de archivos* de Madrid.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

But de la Société

La Société Historique Algérienne est fondée dans le but de recueillir, étudier et faire connaître, par une publication spéciale, tous les faits qui appartiennent à l'histoire de l'Afrique (surtout ceux qui intéressent l'Algérie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Elle entend le mot *Histoire* dans son acception la plus large, y comprenant avec l'étude des personnes, des faits et des monuments, celle du sol même auquel ils se rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire proprement dite, de la géographie, des langues, des arts et des sciences de l'Afrique Septentrionale.

Enfin elle emploie tous les moyens dont elle peut disposer pour assurer la conservation des monuments historiques fixés au sol et prévenir autant que possible la dispersion des autres dans des collections particulières où ils demeurent sans utilité pour la science.

Composition de la Société

ARTICLE 1er. — La Société comprend, en nombre illimité, des membres honoraires, des membres actifs et des membres correspondants.

Direction et Administration

ART. 2. — La Société est dirigée et administrée par un bureau composé comme suit :

Un Président ;
Deux Vice-Présidents ;
Un Secrétaire Général ;
Uu ou plusieurs Secrétaires Généraux Adjoints ;
Un Bibliothécaire ;
Un Trésorier.

ART. 3. — Le Président dirige les travaux de la Société. Il en présente chaque année le compte-rendu. Il signe la correspondance conjointement avec le Secrétaire Général. Il est de droit membre de toutes les Commissions. Il a voix prépondérante en cas de partage.

ART. 4. — Les Vice-Présidents remplacent le Président en cas d'empêchement de ce dernier, ou selon les délégations qui leur sont conférées.

ART. 5. — Le Secrétaire Général rédige les procès-verbaux des séances. Il signe la correspondance conjointement avec le Président. Il tient le registre des délibérations de la Société. Il s'entend avec le Président pour les ordres du jour, les convocations et les réunions.

ART. 6. — Les Secrétaires Généraux Adjoints assistent ou suppléent le Secrétaire Général, selon les délégations qui leur sont conférées.

ART. 7. — Le Bibliothécaire est conservateur des archives et de la bibliothèque.

ART. 8. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses de la Société. Il paie sur mandats visés par le Président, si ce n'est pour les sommes au-dessous de dix francs et rentrant dans les dépenses prévues au budget. Il délivre les diplômes. Il inscrit régulièrement les recettes et les

dépenses sur un registre coté et paraphé par le Président.

ART. 9. — Le Trésorier ne peut conserver en caisse une somme supérieure à deux cents francs. Le surplus de l'avoir est déposé par lui chez le banquier choisi par la Société.

Élection des membres du Bureau

ART. 10. — La Société nomme les membres du bureau au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages des membres présents.

ART. 11. — Les élections ont lieu chaque année, dans la première séance de janvier. Le Président et les Vice-Présidents sont nommés pour un an, le Secrétaire général, les Secrétaires généraux adjoints, le Bibliothécaire et le Trésorier pour deux ans. Tous sont rééligibles.

Travaux de la Société

ART. 12. — La Société se réunit, sauf avis contraire, le deuxième jeudi de chaque mois, à 5 heures du soir, dans le local ordinaire de ses séances. Les membres correspondants ou honoraires peuvent assister aux séances ; mais les membres actifs ont seuls voix délibérative.

ART. 13. — La Société reçoit les communications du Président, arrête la composition de chaque numéro de son recueil, entend la lecture des rapports sur les différents travaux qui lui sont soumis, vote sur l'admission des candidats au titre de membres de la Société.

ART. 14. — Tout vote sur une question quelconque a lieu au scrutin secret, du moment que ce mode est réclamé par un membre.

Publication des Travaux

ART. 15. — La Société publie sous le titre de *Revue Africaine* un recueil de ses travaux, dans lequel sont insérés en entier ou par extrait les mémoires ou autres ouvrages présentés par les membres et dont l'impression aura été décidée à la suite d'un rapport. On peut reproduire dans ce recueil, en entier, par extraits ou analyses, et avec l'agrément des auteurs, des articles se rapportant aux questions dont la Société s'occupe et qui auraient paru dans d'autres publications.

ART. 16. — Aucun travail ne peut être publié dans la *Revue Africaine* qu'après avoir été soumis à l'examen de la Société et lorsque son insertion aura été approuvée par elle.

ART. 17. — Le Bureau est chargé de surveiller l'impression du recueil de la Société.

ART. 18. — Les membres honoraires reçoivent gratuitement le recueil. Aucune autre distribution gratuite, aucun échange ne peuvent être faits qu'avec l'approbation de la Société mentionnée au procès-verbal des réunions mensuelles.

Admission

ART. 19. — Tout candidat au titre de membre actif ou correspondant doit être présenté par deux membres. Le vote a lieu au scrutin secret et l'admission n'est prononcée que si elle réunit au moins les deux tiers des suffrages des membres présents.

Budget. — Cotisations

ART. 20. — Chaque année, dans la première séance de janvier, après la reddition des comptes de l'exercice

écoulé, le bureau propose un projet de budget pour l'exercice courant.

ART. 21. — Chaque membre actif paie une cotisation annuelle fixée à 12 francs. Le prix du diplôme est de cinq francs.

ART. 22. — La cotisation est perçue par trimestre et d'avance, sur quittance signée du Trésorier. Quelle que soit la date de la réception d'un membre, sa cotisation court du commencement du trimestre pendant lequel il a été admis. Il a droit aux livraisons du recueil qui ont paru depuis cette époque.

ART. 23. — Tout membre actif qui n'aura pas payé sa cotisation pendant une année sera réputé démissionnaire.

Dispositions générales

ART. 24. — Le Bureau est chargé d'assurer l'exécution des statuts et règlements.

ART. 25. — Toute proposition de modifications aux statuts doit être faite à la Société par écrit et signée de cinq membres au moins. Le Bureau, après en avoir délibéré, fait un rapport. La Société prononce ensuite, à la majorité relative des suffrages des membres présents, s'il y a lieu de donner suite à cette proposition.

REMARQUES

SUR LA

POÉSIE MODERNE

CHEZ

LES NOMADES ALGÉRIENS

(Suite et fin. — Voir les nos 238, 239, 241, 242, 249 et 252.)

La Rethoua ou Merthia

(الرثـوة او المرثيـة)

La *Rethoua* ou *Merthia* correspond, à peu près, à l'*Élégie*, en ce sens que c'est un chant composé sur la mort d'un être cher, mort dont le poète s'afflige. Mais elle n'y correspond pas absolument pourtant, car, alors que l'élégie moderne s'inspire presque uniquement de sentiments tendres et tristes et se nourrit, pour ainsi dire, de ses lamentations, la *Rethoua* ou *Merthia* tient quelquefois, en outre, du panégyrique. Il peut arriver ainsi que, tout en pleurant la mort d'un individu disparu, elle célèbre aussi ses vertus qui tiennent une place importante dans ses préoccupations.

La *Rethoua* est moins répandue que la *Zar'ouia*, que le *R'ena*, que les divers genres de poésies érotiques. Elle demande évidemment plus d'art chez son auteur et fait appel à des sentiments plus délicats que les pièces qui chantent la beauté de la femme ou celle des chevaux et de la nature. Ces mêmes qualités doivent se retrouver à certain degré chez l'auditoire, et, bien qu'elles ne soient point rares chez les indigènes algériens, éminem-

ment impressionnables, elles sont moins souvent réunies certainement que les dispositions à profiter des joies de la vie.

Je crois même que ce genre de composition poétique tend à devenir moins commun, à mesure que le sentiment artistique, avec toutes ses nuances, s'étiole chez les Barbaresques, au souffle d'une civilisation étrangère qu'ils ne comprennent qu'à demi et qui les déroute en les désorientant.

Il n'y a pas de mesure ni d'arrangement de rimes fixes pour la *Rethoua*, qui admet toutes les combinaisons. En voici un exemple dû à *Si Ben Youceuf ben Elhadj Qouider ben Si Mahammed ben Farhat,* poète contemporain dont on a lu, dans le précédent article, quelques compositions satiriques. Cette pièce est très connue au gçar Bogari, pays de l'auteur. Celui-ci l'a composée à l'occasion de la mort de sa première femme, qui était en même temps sa cousine, *Elaounia*, pour laquelle il éprouvait une très grande affection.

(1) المرو الى كوى دليلي صدّ وخلّانـــــي

(2) يا حالي كِـرانـــــي

ÉCLAIRCISSEMENTS

(1) الدليل. C'est le « cœur, » de دلّ « montrer, » parce que cet organe est considéré, par les indigènes, comme siège de la conscience, qui nous apprend à distinguer le bien du mal.

TRANSCRIPTION

(1) Elmarhou-lli koua dlîlî ç·odd ou khallânî.

(2) Yâ h·âli kirânî.

(3) من ظاني يا صاحب ظنّي غير التبـــكار

(4) نار المحبوب في ظميري تسني دخلانـــي

(5) يا حالي كِـرانـــــي

(6) ذا حكم الـفـهّـــــار

(7) ماه شي في الحجاز نتنّا خبره جانـــــي

(8) يا حالي كِـرانـــــي

(9) بعد الوفيتة يجي وجاب والا بشّـــــار

(10) ماهُ شي في راس ذاك وطن شيخ ربّاني

(11) يا حالي كِـرانـــــي

(3) ظاني « qui est consanguin » et « chéri, » tout à la fois. De ظنّى « mettre au monde. » — صاحب ظنّي « ami de ma pensée, » c.-à-d. : « ami et confident. »

(10) ربّـى a ici le sens de « donner l'éducation spirituelle. » Se dit des chefs de confréries religieuses.

(3) Mèn dh·âni yâ ç·âh·ab dh·anni r·ir ettefkèr.

(4) Nâr elmâh·boûb fi dh·mîrî tesni dâkhlâni.

(5) Yâ h·âli kirâni.

(6) D·à h·ôkôm elqâhhâr.

(7) Mâ hou chi felh·edjâz ntenna khâbrhou jêni.

(8) Yâ h·âli kirâni.

(9) Ba·d·elouôqfa ijî oujêb oualla bechchâr.

(10) Mâ hou chî fi Fêç d·ak ouot·ân cheikh râbbâni.

(11) Yâ h·âli kirâni.

(12) مولاي إدريس جدّ قاع الشرفة لاحرار

(13) ماهُ شق البحر لا في وطن سوداني

(14) يا حالي كِراني

(15) يا عافل شُب شُب فضّة تميم الدار

(16) سافر للدايمة من امر البوفاني

(17) يا حالي كِراني

(18) اهل الدنيا تموت ولَوْ طالت لاعمار

(19) ودعتك يا الريم وانتِ في الكباني

(20) يا حالي كِراني

(16) الدايمة l'« Éternelle, » sous-entendue « demeure, » c.-à-d. : « l'autre monde. »

(19) كباني, mis pour كبان, à cause de la rime. L'adjonction d'un ي à la fin du vers se remarquera plus loin, plusieurs fois, dans les mêmes conditions.

(12) Moulay Idriss jèdd guèâ'-chchorfa lah'rār.

(13) Mā hou chègg elbāh'ār lā fi ouot'n soudānī.

(14) Yā h'āli kīrānī.

(15) Yā âqel ĕ-chouf chouf qaç'ç'at Tāmīm eddār.

(16) Sâfeûr leddāïma mnāmôr elfouqāni.

(17) Yā h'āli kīrānī.

(18) Ahl eddeniya tmoût oualou t'ālet la'mār.

(19) Ouâda'tek yārrīm ouônti felkīfānī.

(20) Yā h'āli kīrānī.

(21) ودع الحبّ يا احبابي يا الحُضّار

(22) بكا قلبي وذاب جسدي من دون افراني

(23) يا حالي كِراني

(24) ودموعي سايلين حتى سخبوا الابصار

(25) عنك فدّيت يا العونية ذا الغيواني

(26) يا حالي كِراني

(27) نطلب ربّي يسكّنك في الجنّة تخضار

(28) بجاه المرسلين وجاه البُرفاني

(24) سخبوا الابصار « les vues ont été éclipsées, » c.-à-d.: « ma vue a été obscurcie par les larmes qui emplissaient mes yeux. »

(25) فدّ « façonner, composer. » — غيواني, mis pour غيوان, à cause de la rime (comme كباني, précédemment; comme برفاني, pour برفان, au vers 28); signifie « chant, poème. »

(21) Ouâdâ lh obb yā h'bābi yā lh'oudhdhār.

(22) Bka guèlbi ou d'èb jesdi men doun aqrānī.

(23) Yā h'āli kīrānī.

(24) Ou demoul' çāïlīn h'atta ceûkhfou lâbç'ār.

(25) A'nnek gueddit yā lo'uniya d'elr'louānī.

(26) Yā h'āli kīrānī.

(27) Net'lôb rabbi icekknek filjenna tekhdhār.

(28) Bejāh elmourcelīne ou jāh elfôrqānī.

(29) يا حالي كِـرانـــــي

(30) وبجاه اصحاب سيدنا العشرة الابـــــرار

*

(31) انبوني يا اصحاب ظنّـــــي

(32) مريض الحبّ باه يبـــــرا

(33) قالوا لي رُح رُح عانـــــي

(34) سَل الّي في الكتاب يفـــرا

(35) سوّلته قال لي اخطينـــــي

(36) ما عندي في دواك خبـــرة

(37) فصُدت العاربين بنّـــــي

(37) بنّـي « ma science; » mieux ici : « la science de mon état, de mon mal. »

(29) Yā h·āli kirānī.

(30) Ou bjāh aç·-hāb sīdna ela·chra elabrār.

*

(31) Enbounī yâç-h·âb dh·ânnī.

(32) Mreidh elh·obb bāh yabrā.

(33) Guèlou li roh· roh· â·ni.

(34) Sel elli felktèb yaqrā.

(35) Saouolt-hou guèl li kht·inī.

(36) Mā a·ndi fi douak khabrā.

(37) Gueç·ott elà·rfine feunnī.

(38) هُمّ عنّي زوّلوا الحيـــــرة

(39) ما عندك طبّ كُنّ هانـــــي

(40) غير المحبوب هو النشـــــرة

(41) والصبر يليف يا الخونـــــي

(42) لاكنّي راه كِـالجمـــــرة

*

(43) الصبر يليف قاع للّي حاله بانـــــي

(44) يا حالي كِـرانـــــي

(40) نُشرة « sacrifice expiatoire pour obtenir la guérison. »

(38) Houm a·nni zaoulou lh·irā.

(39) Mā a·ndek t·obb koun hānī.

(40) R·īr elmah·boub houa-nnochrā.

(41) Eç·ç·obor iliq yā lkhounī.

(42) Lakinni râh kiljamrā.

*

(43) Eç·ç·obor iliq guā· lelli hâlhou fānī.

(44) Yā h·āli kirānī.

(45) عنّه وصّونا الصوفية باا تكـــــرار

(46) شيخ الموسوم جاء لي وجابه عينانـــي

(47) يا حالي كِـرانـــــي

(48) فريته وصبت فيه الوعظ مع التبشـــار

(49) الخونية تكون لك زوجة في الجناني

(50) يا حالي كِـرانـــــي

(51) ببركة الطَهَ الشفعيّ يوم المحشـــار

(46) عيناني, extension de عينـــا, faite pour la rime : « publiquement. »

(49) جناني, pour جنان, à cause de la rime : « jardin » et aussi « jardin du paradis, paradis. »

(51) شفعيّ, ici synonyme de شافع « rédempteur, préempteur. »

(45) A·nnhou ouoç·ç·ăōuna-ç·ç·oufiya bettekrār.

(46) Cheikh Elmouçoum jē li oujèbhou i·nâni.

(47) Yā h·āli kirâni.

(48) Qrit-hou ou ç·obot fih loua·adh· ma·a-tteubchèr.

(49) Elkhouniya tkoun lek zouja feljinâni.

(50) Yā h·āli kirâni.

(51) Bbarakat-et·t·ăhă chchèfy· youm elmăh·chār.

(52) ما في ذا القول لا زيادة لا نقصانـــي

(53) يا حالي كِـرانـــــي

(54) آ الصوفية حبيبكم يتحرّر من النـــار

(55) آ سعد الّي زارهم سيادي اهل الديوانـــي

(56) يا حالي كِـرانـــــي

(57) الّي صافح الشيخ ناجي في ذِك الدار

(58) ضمانة تامّة من النبي غالي الشانـــي

(59) يا حالي كِـرانـــــي

(60) بشّرت بها الطايفة في كل الاقطـــار

*

(57) صافح « donner une poignée de main. »

(60) الطايفة la « troupe des fidèles » du cheikh Elmouçoum, nommé au vers 46.

(52) Mā fi del goul-ĕ-lā ziāda lā noqçāni.

(53) Yā h·āli kirâni.

(54) Āç·ç·oufiya h·bibkoum it-h·arrar men ennār.

(55) Ā çă·d elli zārhoum ciād āhl eddiouāni.

(56) Yā h·āli kirâni.

(57) Elli ç·āfăh· echcheikh nāji fi dik eddār.

(58) Dhmana tāmma men ennăbi r·āli-chchāni.

(59) Yā h·āli kirâni.

(60) Băchchart bihā et·t·āifa fi koul elaqt·ār.

*

(61) قلبي نوصّيك كُنْ صابـــــر

(62) وإلى لا ابيت راك تنـــــدم

(63) اسمع قل الكتب وانظـــــر

(64) جميع الفوم راه يعـــــدم

(65) واين الرّسلة البشايـــــر

(66) ولاولية الكرايـــــم

(67) وايـن الملوك وايـن عنتـــــر

(65) بشاير, plur. de بشير « qui apporte la bonne nouvelle. »

(66) كرايم, plur. de كريم, ici « qui a le don de كرامة, de faire des prodiges. »

(61) Guelbi nouaç·ç·īk koun ç·ābeur.

(62) Ouilia la bit rāk tendeum.

(63) Essma· goul elktoub ouondh·or.

(64) Jmīa· lqoum rāh īa·deum.

(65) Oueīn errossla lbechāīr.

(66) Ou louliya lkerāīm.

(67) Oueīn elmoulouk oueīn A·ntāī.

(68) وايـن نمرود وايـن حانـــــم

(69) وايـن الرشيد وايـن جعبـــــر

(70) وايـن لاتراك يا الباهـــــم

(71) وايـن الّي فهّروا الجايـــــر

(72) الشّرفة اكرور تـــــزدم

(73) لاخوان الّي تبات تـذكـــــر

(74) صدّوا جملة للعمايـــــم

(75) من ـي الدنيا إلّا مسابـــــر

(74) العمايم « les universelles (demeures), les tombes, les cimetières. » — عمايم, plur. de عميم « général, universel, commun à tous. »

(68) Oueīn-e-Nemroud oueīn H·āteum.

(69) Oueīn Errachīd oueīn Ja·a·far.

(70) Oueīn Elatrak yā Ifāheum.

(71) Oueīn elli qahhrou Ijāīr.

(72) Echchorfa lh·orour tezdeum.

(73) Elakhouān lli tbēt ted·keur.

(74) Ç·oddou jemla lela·māīm.

(75) Men feddenia lla mçāfeur.

(76) تبغى الخلود يا الاواهـــــــم

(77) يا لايم لا تلـوم ياســـــــــر

(78) جراف الولف زاه يهشـــــــم

*

(79) جرح الكبدة صعيب ماهُ كالبـرّانـــي

(80) يا حالي كِـرانـــــي

(81) سَل الي جـرّبوا المحنة يعطوك الاخبـار

(82) الي طعنوه الدليل ـيه اللحم يا الاخواني

(76) الخلود, nom verbal de خلد, « l'éternité. »

(82) طعن « transpercer. »

(76) Tebr·i lkheloūd yā louāheŭm.

(77) Yā lāīm lā tloūm yāceŭr.

(78) Frag eloŭolf rāh yahcheŭm.

*

(79) Jorh· elkebda ç·a·īb mā-hou kĭlbarrānī.

(80) Yā h·āli kĭrānī.

(81) Sèl elli jorrebōu lmăh·na ia·t·ouk lakhbār.

(82) Elli t·a·nouh ddelīl fellh·ăm yā lakhouānī.

(83) يا حالي كِـرانـــــي

(84) ماهُ كِـالّي سامع بأُذنه يحكي ما صـــــار

(85) لاجراح مخالبين نسكت ذُرك بركاني

(86) يا حالي كِـرانـــــي

(87) ما عذروني إلّا الّي كيفـي ـيه الاضـــرار

(88) صلّوا وسلّموا على الرسول المدانـــــي

(89) يا حالي كِـرانـــــي

(90) ثم الـرضا على اصحابه جملة الابـــــرار

(85) ذُرك, par abréviation pour ذا الوقت, comme on sait.

(88) المداني « qui a habité Médine, vécu à Médine, » surnom du Prophète, que l'on rencontre souvent.

(83) Yā h·āli kĭrānī.

(84) Mā hou kelli çèma· boud·nhou iah'ki mā ç·ār.

(85) Elajrāh· mekhālfīne neskoŭt d·ork barkānī.

(86) Yā h·āli kĭrānī.

(87) Mā a·d·rouni illa-llī kĭfī fi ladhrār.

(88) Ç·allou oua sellemou a·rrasoul lmădānī.

(89) Yā h·āli kĭrānī.

(90) Theŭmm erridha ā·lăç·-h·ābhou jemlet labrār.

TRADUCTION

(1) L'être humain qui a brûlé mon cœur est parti, m'abandonnant.

(2) Ah ! dans quel état suis-je !

(3) De mon cher parent, (écoute, toi) mon ami, mon confident, il ne reste plus que le souvenir.

(4) Le feu (allumé) dans mon cœur par l'être cher, brûle au fond de moi-même.

(5) Ah ! dans quel état suis-je !

(6) C'est la décision du Tout-Puissant.

(7) Il n'est point au Hedjaz (1) (en sorte que) j'attende une nouvelle (de lui).

(8) Ah ! dans quel état suis-je !

(9) (En sorte que) après la station (au mont Arafat), il vienne une lettre (de lui) ou quelque porteur de bonnes nouvelles.

(10) Il n'est point à Fez, ce pays du maître qui m'a élevé (2).

(11) Ah ! dans quel état suis-je !

(12) (Ce pays) de Moulay Idriss, ancêtre de tous les nobles chorfa,

(1) Le poète veut dire que si l'être cher qu'il pleure a disparu, ce n'est pas seulement parce qu'il se trouve absent, en voyage ; il n'est pas, par exemple, au Hedjaz en train de faire le pèlerinage, ni à Fez en voyage, etc. Non, c'est la mort qui cause sa séparation d'avec lui.

(2) Le poète était affilié aux Chadoulyas, qui avaient pour chef, à Bogari, Si Cheikh Elmiçoum, il y a quelques dizaines d'années : Cheikh Elmiçoum était chérif, c'est-à-dire descendant du Prophète, et l'on sait que beaucoup de chorfa (plur. de chérif) de Berbérie descendent aussi de Moulay Idriss, le fondateur de la dynastie Édricite du Maroc.

(13) Il n'est point au delà de la mer, ni au pays du Soudan.

(14) Ah ! dans quel état suis-je !

(15) Ô (homme) raisonnable, reporte-toi, reporte-toi à l'histoire de Temim Eddar (1).

(16) (Celle que je pleure) est partie pour l'éternel voyage : elle est morte, par décret du Très-Haut.

(17) Ah ! dans quel état suis-je !

(18) Quiconque est du monde ici-bas doit mourir, si longue soit sa vie.

(19) Je t'ai dit adieu, ma gazelle, et tu étais dans le linceul.

(20) Ah ! dans quel état suis-je !

(21) Adieu d'amour, ô mes amis, ô vous qui m'assistiez (ou : vous qui êtes présents).

(22) Mon cœur a pleuré, mon corps s'est fondu de douleur plus que (cela n'arriva) jamais (à) ceux de mon âge.

(23) Ah ! dans quel état suis-je !

(24) Et mes larmes coulaient jusqu'à me ravir la vue.

(25) C'est pour toi, Elaouniya, que j'ai composé ces vers.

(26) Ah ! dans quel état suis-je !

(27) Je prie Dieu qu'il te place dans le jardin du Paradis, qui verdoie,

(1) Temim Eddar, personnage des chansons de gestes arabes, qui vivait au temps du calife Amar ben Elkhattab ; il fut enlevé par les démons, et reparut seulement très longtemps après, si bien que tout le monde l'avait oublié et que sa femme s'était remariée. Tout se retrouve, veut dire le poète, même Temim Eddar que tout le monde pensait à jamais disparu : mais l'être cher qu'il pleure ne se retrouvera plus jamais en ce monde.

(28) Par l'intercession des mérites du Prophète et ceux du (Coran, le) Séparateur (du bien et du mal).

(29) Ah ! dans quel état suis-je !

(30) Et par l'intercession des mérites des Compagnons de notre Seigneur, les dix Pieux.

*

(31) « Répondez-moi, mes amis (et) confidents :

(32) » Le malade d'amour, comment se guérit-il ? »

(33) — Ils m'ont répondu : « Va, va, dirige-toi

(34) » Vers celui qui lit dans les livres, et consulte-le. »

(35) Je l'ai consulté, il m'a dit : « Laisse-moi ;

(36) » Ton remède, je n'en ai connaissance. »

(37) J'ai été trouver ceux qui possèdent l'expérience de mon mal.

(38) Eux, ils ont fait cesser mon inquiétude.

(39) « Tu n'as point de remède, m'ont-ils dit, sois-en sûr.

(40) » Seule, (la présence de) l'être cher était (comme) le sacrifice expiatoire (qui guérit le mal) (1) ;

(41) » Et la résignation convient, ô notre frère,

(42) » Mais seulement elle est (cuisante) comme une braise. »

*

(43) La résignation convient parfaitement à ceux dont l'état est (voisin de) l'anéantissement.

(44) Ah ! dans quel état suis-je !

(45) A son sujet, les mystiques nous ont fait des recommandations avec insistance.

(1) Et comme cet être a disparu, tout remède a disparu aussi.

(46) Le cheikh Elmouçoume, sa lettre est arrivée publiquement.

(47) Ah ! dans quel état suis-je !

(48) Je l'ai lue, j'y ai trouvé des exhortations, en même temps qu'une heureuse nouvelle.

(49) (Notre) sœur (que tu pleures) te sera donnée comme épouse dans le jardin du Paradis.

(50) Ah ! dans quel état suis-je !

(51) Par les mérites sacrés de Taha (1), le Rédempteur au jour du jugement dernier.

(52) A ce dire, il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher.

(53) Ah ! dans quel état suis-je !

(54) O mystiques, celui que vous aimez est à l'abri du feu (de l'enfer) ;

(55) O bonheur de celui qui les a visités, mes seigneurs, membres du saint Conseil.

(56) Ah ! dans quel état suis-je !

(57) Celui qui, dans sa main, a tenu celle du cheikh (Elmouçoume), est en sauvegarde dans l'autre monde (2).

(58) (C'est) une garantie complète de la part du Prophète, à la situation très élevée.

(59) Ah ! dans quel état suis-je !

(60) J'ai prévenu de (cette) bonne nouvelle le groupe (de nos amis et affiliés), en chaque pays.

* *

(61) « Je t'en prie, mon cœur, résigne-toi.

(62) » Si tu refuses, tu le regretteras.

(1) Taha est un des noms du prophète Mohammed ; c'est une abréviation de *tahar*, pur.

(2) Cette croyance est enracinée chez les affiliés du cheikh Elmiçoume, de Bogari.

(63) » Écoute ce que disent les livres, et réfléchis :

(64) » Toute créature doit être anéantie.

(65) » Où sont les Prophètes, ces envoyés de Bonne Nouvelle ?

(66) » Et les saints, faiseurs de prodiges ?

(67) » Où sont les rois (du temps passé), où est Antar ;

(68) » Où est Nemrod, où est H'atem (1) ;

(69) » Où est (Haroun) Errachide, où est Jaafar (2) ?

(70) » Où sont les Turcs (3) ? ô toi qui comprends.

(71) » Où sont ceux qui ont refréné l'oppresseur,

(72) » Les nobles descendants du Prophète qui se précipitaient dans la mêlée (4) ?

(73) » Et les affiliés qui passent leurs nuits à réciter des oraisons ?

(74) » Ils sont partis aux (demeures) communes à tous (aux tombes).

(75) » Quiconque est sur cette terre est comme (le) voyageur.

(76) » Et tu voudrais (pour toi et les tiens) l'éternité ? oh ! que tu es dans l'erreur !

---

(1) Hatem Tyy (حاتم طيّ), roi d'Arabie qui vivait avant le Prophète, célèbre par sa générosité. Une fois, n'ayant rien à donner à des hôtes, il leur fit cuire un morceau de sa propre chair. Il fut surnommé *Tyy*, l'Enveloppateur, parce qu'il *enveloppait*, pour ainsi dire, le monde entier dans sa générosité ; c'est-à-dire que celle-ci s'étendait sur tout ce qui l'approchait.

(2) Jaafar, un des compagnons du Prophète.

(3) Il s'agit des Turcs qui ont possédé l'Algérie, puis l'ont perdue et en ont disparu.

(4) Il s'agit, dans ce vers et le suivant, des *Chorfa*, c'est-à-dire de l'émir Abd-Elqader et de ceux qui, avec lui, ont essayé d'empêcher la conquête de l'Algérie par l'« oppresseur », c'est-à-dire par les Français.

(77) » — O toi qui me blâmes, ne me blâme pas trop (1).

(78) » La séparation d'avec un (être cher) auquel nous sommes habitués met (le cœur) en pièces. »

*

(79) La blessure au cœur (m. à m. : au foie) est grave ; ce n'est point comme la (blessure) extérieure.

(80) Ah ! dans quel état suis-je !

(81) Demande à ceux qui ont éprouvé les tortures nées de l'amour, ils t'en donneront des nouvelles.

(82) Celui dont on a transpercé le cœur au milieu de sa chair (vive), ô mes frères,

(83) — Ah ! dans quel état suis-je ! —

(84) Ce n'est pas comme celui qui l'a entendu dire et qui rapporte ce qui s'est passé.

(85) Les blessures ne sont pas toutes pareilles. Je me tais, maintenant, c'est assez ;

(86) Ah ! dans quel état suis-je !

(87) Seuls, me comprendront ceux qui sont (malheureux) comme moi.

(88) Appelez la bénédiction de Dieu et le salut sur le Prophète, celui qui habita Médine,

(89) — Ah ! dans quel état suis-je ! —

(90) Et que Dieu ait en son agrément les compagnons du Prophète, sans exception, ces hommes Pieux.

REMARQUE. — L'émotion très sincère répandue dans tout le cours de cette pièce, en a causé la grande vogue à Bogari. Le poète aimait éperdument sa femme — ce

---

(1) C'est le cœur du poète, auquel celui-ci s'adressait dans les vers précédents, qui répond maintenant.

qui pourra surprendre les personnes n'ayant, sur la vie arabe, que les idées si fausses en cours dans le public — et, aujourd'hui encore, il évite de réciter les vers qui précèdent, car, lorsqu'il le fait, une émotion insurmontable s'empare de lui.

Le Medah· (المدح)

Le *Medah·* (nom d'unité *Medh·a*, مدحة) est un panégyrique, mais un panégyrique en vers, et, de plus, d'un caractère spécial. Les louanges qui en forment la trame s'adressent au Prophète ou bien à quelqu'un des saints de l'Islam. Ces louanges, en elles-mêmes, sont toujours à peu près semblables, et n'offrent, par cela même, qu'un très médiocre intérêt littéraire; la vraie partie importante d'une *Medh·a*, ce sont les digressions, qui sont heureusement très fréquentes, et dans lesquelles le poète traite des sujets les plus divers : légendes, histoire, voyages, chasses, guerres, que sais-je encore, grâce à quoi le cadre du poème, qui semblait d'abord devoir être des plus étroits, s'élargit par l'introduction de véritables petits poèmes secondaires inclus, dans lesquels abondent les descriptions les mieux réussies, les comparaisons, les images les plus riches. Si bien que, loin d'être un des genres de poésie les plus ingrats, le *Medah·* devient, au contraire, un des plus attrayants, abstraction faite, si l'on veut, des vers consacrés à la louange du Prophète et des saints, qui ne sont, au point de vue littéraire, que des lieux communs.

Souvent, une *Medh·a* se compose d'un récitatif en prose qui n'a pas de forme bien fixe, destiné à relier, en les expliquant, des passages en vers; mais souvent aussi, elle est en vers d'un bout à l'autre, et voici un exemple de ce genre, dû encore à *Si Ben Youceuf ben Qouider ben Mahammed ben Farhat :*

(1) صلّوا على النبي محمّـــــد

(2) يا سامعين بولانـــــوار

(3) وعرضوا على اصحابه لامجـــد

(4) مهجّرين ولا انصـــــار

*

(5) صلّوا على احمد نبينـــــا

(6) عـدد ما خلـف مولانـــا

(2) بولانوار, un des surnoms du Prophète.

(3) عرض على « élever les mains jointes, la paume tournée vers le ciel, à hauteur du menton, en récitant une invocation.

(6) عدد. Pour expliquer ce mot, il faut sous-entendre صلاة et comprendre comme s'il y avait : صلّوا صلوات عددها عدد ما الخ.

(1) Ç·allou a·nnabī Moh·ammed.

(2) Yâ c·èmī·ne e-Bou-Lanouār.

(3) Oua·rdhou a·laç·-h·abhou lamjed.

(4) Mohajjerin oualla anç·ār.

*

(5) Ç·allou a·l Ah·med nabīnā.

(6) A·dĕd mâ khlâq moulānā.

(7) في البحر والسما بَوْقَنا

(8) واملاك فيها حُضّار

(9) يسبّحوا بكُلّ لسونة

(10) لابَدَ الليل والنهار

*

(11) فد النجوم وذراريها

(12) والشمس ضاوية وافمارها

(8) حُضّار, plur. de حاضر, a ici le sens de « habitants. »

(11) فدّ, même remarque que pour عدد. — ذراري « les enfants des étoiles ; » c.-à-d. les petites étoiles, difficilement visibles à l'œil nu.

(7) Felbh·ar ouassema faouqana.

(8) Oua amlak fiha h·odhdhar.

(9) Ysebbeh·ou bkoull elsouna.

(10) Labada llil ounnehar.

*

(11) Qodd eunejoum ou d·rariha.

(12) Ouachchems dhaouyya ouaqmarha.

(13) لايام فد لياليها

(14) من الي بدات للمحشار

(15) الجراد والنمل في مسكنها

(16) في الارض حافرين الغار

*

(17) صلّوا عليه نور الهُدَى

(18) عدد ما خلف في الرافدة

(19) وطيور في الهوا بيّادة

(18) خلف est ici au sens neutre : « être créé, avoir été créé, exister. » — الرافدة « l'Endormie, » c'est la terre.

(19) بيّد, proprement : « courir comme l'autruche, en s'aidant de ses ailes. » Ici « voler, voleter. »

(13) Elayem qodd léyaliha.

(14) Melli bdet e-lelmah·char.

(15) Ejjrad ouennmeul fi meskeunha.

(16) Fi lnardh h·afrine elr·ar.

*

(17) Ç·allou a·lih nour elhouda.

(18) A·deud ma khlaq ferragda.

(19) Ou t·iour felhaoua feyyeda.

(20) ووحوش ساكن فِبـــــار

(21) وسجور نابتة بالعـــدّة

(22) متخالبين في الاثمار

*

(23) عددها وعدد اورافهـــا

(24) وعشوب نابتة تاليهـا

(25) ومزون جات من سماها

(26) فطرة بالب بالتكـــرار

(21) بالعدّة « en grand nombre. »

(24) تاليها, proprement : « à leur suite, » c.-à-d. ici : « avec, aussi. »

(26) بالب بالتكرار, c.-à-d. : « (chaque) goutte (multipliée) par mille répété (par lui-même), » c.-à-d. « chaque goutte multipliée par mille au carré. »

(20) Ou ouh·ouch çakeun qifâr.

(21) Ou cejour nâbta beleu·dda.

(22) Metkhâlfine é-fi lathmâr.

*

(23) A·deud-hâ oua·deud ourâqhâ

(24) Oua o·choub nâbta tâlihâ.

(25) Ou mezoun jêt men é-smahâ.

(26) Qot·ra bâleuf bettekrâr.

(27) من الصلاة يا ما احلاها

(28) تمحي جميـــع الاوذار

*

(29) صلّوا عليه غالي النسبة

(30) فد النعوم الب بحبّة

(31) مثلين مثلها من الحصبة

(28) الاوذار « les péchés. »

(29) غالي النسبة « à l'origine, à la parenté précieuse, » c.-à-d. « d'illustre origine. »

(30) نعوم « céréales, » plur. de نعمة.

(31) مثلين مثلها « deux fois son pareil, » c.-à-d. : « deux fois autant. » — ها se rapporte à حصبة « deux fois autant (qu'il y a) de graviers ; » et le tout est complément de هديت du vers suivant.

(27) Messelât yâ mâ ah·lahâ.

(28) Témh·i jemiya loud·âr.

*

(29) Ç·allou a·lih r·âli euneçbâ.

(30) Qodd enno·oum âlf beh·abbâ.

(31) Methlîne methelhâ melh·açbâ.

(32) راني هديت للمختار

(33) هديتها لمولَى طيبة

(34) نبغي نعود ليها جوّار

*

(35) الّي هد الحاكم يدّي

(36) المال ما بفا يا سيادي

(37) وانا بغيت زهو ثمادي

(38) في الجسد لَلطايع تَحْرار

(34) جوّار, ici « voisin. »

(35) يدّي, sous-entendu مكافية « une récompense. »

(32) Rāni hadit lelmokhtār.

(33) Hadit-hâ lmaoūla Tībā.

(34) Nebr·i no·ud lihâ jaouār.

*

(35) Elli hadè lh·ākeum iddī.

(36) Elmāl mā bqa yā ciyēdī.

(37) Ouana bar·it zahoū thmēdī.

(38) Fel djesd lat·t·āïa· tah·rār.

(39) نبغي نشاهدك بثمادي

(40) في الاخرَى وفي ذه الدّار

*

(41) سجّي المال والذرّية

(42) هُمْ يفَوْزوا في الدنيا

(43) وآلّي ضعيف كيف انايا

(44) لا من يفادر مشرار

(45) بجاه خالقي مَولاىَ

(46) وقذ مُراده الشكّار

*

(44) لا من « il n'est personne qui... »

(46) وقذ « exauce. »

(39) Nebr·i nchāhedek bethmēdī.

(40) Fi lokhra oua fi d·eddār.

*

(41) Cejjī lmāl ou ed·d·eurriyā.

(42) Houm ifaouzou feddeniā.

(43) Ouelli dha·if kif anāya.

(44) Lā men iqādeur mechrār.

(45) Bejāh khālqi maoūlayā.

46) Ouoffeud· mourād-hou echchokkār.

*

(47) صلّوا عليه طَهَ الامجـــد

(48) عدد ما نطف والجامـــد

(49) من صابني نشوفه نسعـد

(50) كِبن خلوف يا الانظـار

(51) عليه خاطري مضَيْهد

(52) جَيّهَت عليه بالجبّـار

*

(48) الجامد « les êtres inanimés, » par opposition à الناطف « les êtres animés. »

(50) الانظار « les égaux, » c.-à-d. : « mes semblables, mes frères. »

(52) جَيّه « réclamer l'intercession d'un saint, etc., en disant بجاه . »

(47) Ç·allou a·lih t·âh elamjeûd.

(48) A·deûd ma nt·oq oua eljâmeûd.

(49) Men ç·âbni nchoûfhou necee·ud.

(50) Kiben kheloûf yâ landh·âr.

(51) A·lih ê-khat·ri mçaï-îheûd.

(52) Jiheut a·lih beljebbâr.

*

(53) بن خلوف من السُعـادة

(54) ما عنا نهار جاه جـــــرادة

(55) من السراع شدّ العـــودة

(56) سامع كلامه للسجـــار

(57) بالك غير اخطيه للبعـدة

(58) لا تلطمي انتِ خضّـــار

*

(53) سُعادة, plur. de سعيد. Ces pluriels de la forme فعالة sont assez communs dans le Sud algérien.

(57) للبعدة « au loin, à distance. »

(58) خَضّار, forme familière de الاخضر.

(53) Ben Khelouf men essoâdâ.

(54) Mâ a·ta nhâr jèhé Jrâdâ.

(55) Messerâa· chédd la·oûdâ.

(56) Çèma· klâmhoû lessejâr.

(57) Bâlek r·ir âkht·îh lelba·dâ.

(58) Lâ teleût·mî nti Khaddhâr.

*

(59) من السراع شدّ العودة

(60) ونابه من فال جرادة

(61) انا مائة من الاولادة

(62) مشهور انا الي غدّار

(63) وانتَ نتمّ بك هذه العدّة

(64) وإلّا تجيب لي تحرار

*

(60) نابه a ici le sens de « parler, proférer des paroles. » — من فال « dit-on. » — جرادة, nom propre.

(61) الاولادة « les enfants, » sous-ent. « des hommes, » c.-à-d. « les hommes. »

(62) غدّار, pour الى غدرهم, « qui les a tués par trahison. »

(64) تحرار « sauf-conduit, exemption, mise à l'abri de. »

(59) Messeràa· chĕdd la·oūdā.

(60) Ou nābăh men qāl ĕ-Jrādā.

(61) Ānā miĕt men eloūlĕdā.

(62) Mĕchhoūr ānā lli r·eddār.

(63) Ouonta neteŭmm bĭk had· ela·ddā.

(64) Ouaïlla tjib li tah·rĕr.

*

(65) نابه ثمّ سيدي لاخضر

(66) خلّي سبيلنا يا ذا العاثر

(67) انا على الطاهر شاعر

(68) شكّار غيرهي المختار

(69) حتّى عليك انا ندوّر

(70) شاكي تخيل بو لانوار

*

(71) بدا على النبي فصيدة

(72) في الحين جاه نور الهُدَى

(66) عاثر « criminel. »

(70) شاكي تخيل « implorant l'assistance. »

(65) Nèbăh theŭmma sidi Lakhdhar.

(66) Khalli sbīlna yā d·èl â·theur.

(67) Anā a·let·t·āhar chāa·r.

(68) Chekkār ĕ-r·ir felmŏkhtar.

(69) H·atta a·lik ānā ndăoueur.

(70) Chāki tăkhil Bou Lanouār.

*

(71) Bda a·lennăbi qăcīdā.

(72) Fel h·in jèhoŭ nour elhŏudā.

(73) بالعين شاف فيه جرادة

(74) حتّى غشّوا الانـــــوار

(75) حرّر فريسته من السودا

(76) قاتل مائة صحيح اجهار

*

(77) يا ناس صاحب الرسالـــة

(78) جاهُه عظيم عند المولَى

(79) حتّى البدر جاه فبالـــة

(75) فريسة est mis ici pour ذات ou نفس « âme, personne. »

(76) اجهار « de façon évidente, certaine. »

(73) Bela·în chêf fih ê-Jrâdâ.

(74) H·atta r·chaou elanouâr.

(75) H·arrar frist-hou men essouda.

(76) Qâtel miya ceh·ih· ajhâr.

*

(77) Yâ nèç ç·âhab erriçâla.

(78) Jâhou a·dh·im a·nd elmoûla.

(79) H·atta lbedeur jè-he qbala.

(80) نطف ونطّف الاشجـــار

(81) شَهْدَت بصاحب الرسالة

(82) وكاملة الناس حُضّـــار

*

(83) بجاه جملة الصُحابـــة

(84) السياد غاليين النسبـــة

(85) راني فنيت من المحبّـة

(86) والشوف راه زادني الاضـــرار

(81) رسالة, ici « mission apostolique, qualité de رَسول, d'apôtre. »

(86) زادني, pour زاد لي, irrégularité fréquente.

(80) Nt·oq ou net·t·oq elachjâr.

(81) Chèhdet beç·âhâb errçâla.

(82) Ou kamlat ennèç hodhdhar.

*

(83) Bejâh jemlat eççohâba.

(84) Eççèyèd r·âliine enneçba.

(85) Râni fnit men elmeh·abba.

(86) Ouchchouq râh zèdni ladhrâr.

(87) الشوف راه حاله صُعْبة

(88) صهده بحال صهد النار

*

(89) الشوف راه حاله صعب

(90) مولاه راه جرحه عاطب

(91) إلَى تشكّ رُح تجرّب

(92) سَوّل الّي اعطى الاذكار

(87) صُعبة « difficulté, gravité, chose pénible et grave. »

(90) جرح عاطب « blessure grave, cruelle. »

(92) اذكار, plur. de ذِكر, « oraison, formule en usage dans un ordre religieux ; » synon. ici du singulier.

(87) Echchouq rah halhou çoa·ba.

(88) Ç·ahdhou bh·al ç·eheud ennar.

*

(89) Echchouq rah h·alhou ç·a·ab.

(90) Moulah rah jorh·hou a·at·eub.

(91) Ylia tchekk roh· é-tjerreub.

(92) Çaouol lli a·at·a lad·kar.

(93) هو الي يدلّ الذهب

(94) الشيخ عالي المقدار

*

(95) موسومنا الّي ربّانا

(96) طاري بنظرته يسفينا

(97) معناه وحسه كافينا

(98) ويمدّ ساير الافطار

(93) ذهب, pour مذهب, « route spirituelle (à suivre) doctrine. »

(97) معناه « son esprit, ses sentiments intimes. » — حسّه « sa parole. »

(98) مدّ « il donne, étend (le bénéfice de sa sainteté) à... »

(93) Houa lli doll ed·d·eheub.

(94) Echcheikh a·li elmoqdar.

*

(95) Mouçoumna elli rabbana.

(96) Dh·ari bnodh·ort-hou isqina.

(97) Ma·nah ou h·osshou kafina.

(98) Ouimedd sair elaqt·ar.

(99) هو الوارث من نبينا

(100) من غير شكّ يا الحضّار

*

(101) سقا الشيخ لكل اصحابه

(102) بالسرّ كلّه ونصيبه

(103) بنظرته يفيد احبابه

(104) من القلب تنجلى الاغيار

(102) سرّ, mot difficile à traduire, à cause de son vague et de la multiplicité de ses acceptions. Ici, je le traduis par « initiation aux mystères. » Plus bas (vers 108), il signifie plutôt « participation à l'initiation aux mystères. »

(104) اغيار semble ici avoir le sens de « impuretés, troubles impurs. »

(99) Houa louareth men nâbina.

(100) Men r'ir chekk y-yâ lhodhdhâr.

*

(101) Sqa echcheikh lekoull aç'h'abhou.

(102) Besseûrr koullhou ou neç'ibhou.

(103) Bnedh'ort-hou îfid ah'bèbhou.

(104) Melguèlb tenjâla lar'iâr.

(105) طرياق للنفوس بطبّه

(106) في الحين تذهب الاكدار

*

(107) خدم ونال سيدي الطاهر

(108) والسرّ في اولاده ظاهر

(109) بحر العلوم سيدي الاخضر

(110) مولى الندات يا حضّار

(108) Pour سرّ, voir au vers 102, note.

(110) Pour les noms propres énumérés dans les vers qui suivent, voir les notes de la traduction.

(105) T'eriâq lennefous bet'obbhou.

(106) Felh'in ted'-heûb elakdâr.

*

(107) Khedeûm ou nèl sidi Et't'ahâr.

(108) Ouesseur fi oulèd-hou dh'aheûr.

(109) Bah'ar lo'loum sidi Lakhdhar.

(110) Moul ennedète yâ h'odhdhâr.

(111) وإلى تكون باغي تنظر

(112) في الشيخ شوف ابن المختار

*

(113) وصاحب الرية في شربي

(114) زين الخلوف سيدي العربي

(115) مترادفة كؤوس الحبي

(116) عالي في الدجا والنهار

(113) رية, nom verbal de روى « abreuver. »

(116) دجا « obscurité, » ici « nuit, » par opposition à نهار, qui suit.

(111) Oullia tkoûn bar'i tendh'or.

(112) Fechcheikh chouf Ben Elmokhtar.

*

(113) Ou ç'âh'âb rryya fi chorbi.

(114) Zin elkhelouq sidi La'rbi.

(115) Metrâdefa kouoûs é-lh'obbi.

(116) A'li feddeja ouennhâr.

(117) سعده اعطاه النبي

(118) وسفاه صاحب الانوار

*

(119) مولى الجامع الحاج عامر

(120) طلبة تبات ثم تكرّر

(121) دار السبيل للي خاطر

(122) وركاب فاصدة زيّار

(120) كرّر « répéter, repasser les leçons du professeur. »

(117) Saa'd-hou a't'ah ennebi.

(118) Ou Sqâh çâh'ab elanouâr.

*

(119) Moul eljèma' elh'âdj A'meûr.

(120) T'olba tbèt théumma é-tkarrâr.

(121) Dèr essâbil lelli khât'eûr.

(122) Ourekèb qâceda zeyyâr.

(123) وآلّي خوَى يروح يطهّر

(124) ما عابره إلّا الزّهّار

*

(125) والّي الناس في بده تهدا

(126) مولى الشنا ومولى الجودة

(127) علّال ذاك ناقمة العدا

(123) ظهّر « découvrir (un silo) pour y prendre des grains. »

(124) عابر « égaler. »

(127) علّال familier, pour علي. — ناقمة « déception, action de contrecarrer, etc. »

(123) Ouelli khoua irouh idh·ăhhăr.

(124) Mā â·brhou illa zzāhhār.

*

(125) Ouellinnèç fi yid-hou tăhdè.

(126) Moul echchna ou moul ejjoūda.

(127) A·llēl d·ak nāgmat ela·da.

(128) عمّار دار بابا لار

(129) جدّه يجيب ليه القادة

(130) عُربانّنا وبن المختار

*

(131) حبّيت يا النبي الطاهر

(132) تحريرنا وكبدي الاخضر

(133) ووالِدين الي حاضر

(130) بن المختار, mis pour اولاد مختار.

(132) نا, pour انا, par abréviation. Est sujet, ainsi que كبدي الاخضر, de حبّيت. — كبدي, m. à m. : « mon foie ; » ici : « celui qui m'est cher. »

(128) A·mmār dār baba lār.

(129) Jĕdd-hou ijib lih elguèda.

(130) O·rbanna ou bnelmokhtār.

*

(131) H·abbit y-yā nnabi T·t·âhăr.

(132) Tăh·rirna ou kĕbdi Lakhdhăr.

(133) Ou ouālidine elli hādheur.

(134) واصهارنا ومن هو جار

(135) وآلي فريت وآلي عاشر

(136) نجّيه الكل يا الستّار

*

(137) بفاك تضمنه بن يوسف

(138) ذنبي كثير وانا خايف

(139) حالي ضعيف غير نسعف

(135) وآلي فريت. Il faut comprendre comme s'il y avait وتحرير لك يا أنت الي فريت.

(139) ضعيف. Ici : « misérable, méprisable. » — سعف. Encore un de ces mots au sens imprécis et multiple ; on peut ici le traduire par « vivre de résignation. »

(134) Ouaç'-hârna ou mnhoua jâr.

(135) Ou elli qrit ouelli â'cheur.

(136) Nejjih elkoull yâssettâr.

*

(137) Bqak tedhomenhou Ben Youceuf.

(138) D'enbi kethir ouanâ khâïf.

(139) H'âli dha'îf r'ir ençaa'f.

(140) لا ابى احد من المفدار

(141) من صابني نتوب ونوقف

(142) نُغدا رافق الزيّار

(140) مفدار. Ici : « considération. »

(142) زيّار, plur. de زايـر « pèlerin. »

(140) Laba h'ad men elmoqdâr.

(141) Men ç'âbni netouf ou nouqeuf.

(142) Nor'da râfeuq ezzeyyâr.

TRADUCTION

(1) Appelez la bénédiction de Dieu sur le prophète Mohammed,

(2) O vous qui (m')écoutez, — (sur) celui que revêtent toutes les splendeurs, —

(3) Et récitez une oraison en faveur de ses compagnons, à lui, le très glorieux (1),

(4) Ceux qui l'ont suivi dans sa fuite à Médine et ceux qui l'ont accueilli et aidé dans cette ville.

*

(5) Appelez la bénédiction de Dieu sur Ahmed, notre prophète (2),

(1) Épithète très fréquente qui a fini par devenir un nom propre, porté par un assez grand nombre d'indigènes.

(2) Abréviation de Moh'ammed.

(6) Autant de fois qu'il y a de choses créées par notre Seigneur,

(7) Dans la mer et sur le ciel, sur nos têtes,

(8) Et d'anges qui l'habitent;

(9) Ils récitent les louanges de Dieu en toutes langues,

(10) Sans cesse, nuit et jour;

*

(11) Autant qu'il y a d'étoiles grandes et petites (m. à m. : et de leurs enfants),

(12) Avec le soleil, répandant la clarté, et ses satellites;

(13) Autant qu'il y a de jours, et de nuits en même nombre,

(14) Depuis qu'a commencé le monde jusqu'au jour de la résurrection;

(15) Autant qu'il y a de sauterelles et de fourmis dans leurs demeures,

(16) (De fourmis) qui creusent, dans le sol, des cavernes.

*

(17) Appelez la bénédiction de Dieu sur lui (le Prophète), gloire de la voie droite,

(18) Autant de fois qu'il y a de choses créées dans la terre) endormie;

(19) Autant qu'il y a d'oiseaux volant dans les airs

(20) Et de bêtes sauvages habitant les déserts;

(21) D'arbres poussant innombrables,

(22) Avec des fruits tout différents;

*

(23) Autant qu'il y en a, autant qu'ils ont de feuilles,

(24) Autant qu'il y a d'herbes poussant avec eux,

(25) De nuages, verseurs de pluie, venus du ciel où ils planaient (m. à m. : de leur ciel);

(26) Pour chaque goutte, (faites-le) mille fois mille fois.

(27) Par la prière, — ah ! qu'elle est douce ! —

(28) Tous les péchés s'effacent.

*

(29) Appelez les bénédictions de Dieu sur lui (le Prophète), à l'illustre origine,

(30) Autant de fois qu'il y a de brins de céréales (en répétant) mille fois cette prière pour chaque grain.

(31) Deux fois autant (de prières) pour chaque caillou.

(32) J'adresse à l'Élu,

(33) Je l'adresse au maître de Tiba (1);

(34) Je voudrais être voisin de cette ville (2).

*

(35) Celui qui fait (comme moi) un présent à un chef emporte (une récompense);

(36) Il ne reste plus de biens (valables au monde), ô messeigneurs;

(37) Pour moi, je désire (en place de cela) voir la joie de mes yeux (3).

(38) Pour la personne de celui qui lui est soumis, il y a exemption de l'enfer.

---

(1) Tiba, surnom de La Mecque.

(2) C'est-à-dire : être au pèlerinage.

(3) C'est-à-dire le prophète, qui est la joie de mes yeux.

(39) Je veux te voir, de mes yeux,

(40) En l'autre monde et en celui-ci.

*

(41) (O Prophète, en récompense de mes vers,) fais venir à bien notre fortune et nos enfants ;

(42) Ce sont eux qui font triompher en cette vie ;

(43) Et celui qui est, comme moi, sans appui, (est abandonné, car)

(44) Il n'est personne qui fasse cas d'un malheureux.

(45) Par la sainteté de mon Créateur, mon Maître,

(46) Exauce le désir de celui qui te donne ces louanges.

*

(47) Appelez la bénédiction de Dieu sur lui, Taha (1), le glorieux,

(48) Autant de fois qu'il y a de créatures animées et de choses inanimées.

(49) Puissé-je le voir (le Prophète), je serais heureux,

(50) Comme (l'a vu) Ben Khelouf (2), ô mes frères.

(51) Mon cœur est, pour lui, brûlé (de désir) ;

(52) J'invoque, pour le voir, l'intercession du Tout-Puissant.

*

(53) Ben Khelouf fut un des heureux.

(54) Ah ! quel grand jour (que celui) où vint, au devant de lui, Jrada (3) ;

(1) Taha, abréviation de *tahar*, pur, un des noms du Prophète.

(2) Lakhdhar ben Khelouf, marabout du Tell de la province d'Oran (environs de Mostaganem), qui vivait vers le VIIIe siècle de l'hégire (XIVe de J.-C.), célèbre par ses nombreux miracles.

(3) Jrada, célèbre brigand des environs de Mostaganem, contemporain de Si Lakhdhar ben Khelouf, et qui, après avoir tué cent personnes, voulut se mettre à l'abri du châtiment qui l'attendait en l'autre monde et s'y prit de la façon ici racontée.

(55) (Celui-ci) prit la bride de la jument (que montait Ben Khelouf),

(56) En (entendant) les paroles qu'il adressait aux arbres ;

(57) Un jujubier disait à son voisin :) prends garde, éloigne-toi de lui, (reste) à grande distance ;

(58) Aie soin de ne pas toucher Khaddhar (1) (pour ne pas déchirer ses vêtements avec tes épines.)

*

(59) Par la bride, il prit la jument

(60) Et, dit-on, parla Jrada,

(61) (Disant) : « Moi, cent enfants (des hommes)

(62) » Je suis célèbre pour les avoir assassinés ;

(63) » A ce nombre, je t'ajouterai pour le compléter,

(64) » A moins que tu ne me donnes exemption (du feu de l'enfer). »

*

(65) Alors parla Si Lakhdhar (Ben Khelouf) :

(66) « Laisse-moi en paix, criminel,

(67) » Je suis le poète du Très-Pur ;

(68) » (Je suis) celui qui chante seulement les louanges de l'Élu.

(69) » — C'est bien toi, cependant (répondit Jrada), que je cherche,

(70) » Invoquant l'intervention du Resplendissant de lumières. »

*

(1) Khaddhar, familier, pour Lakhdhar.

(71) (Si Ben Khelouf) commença (à réciter) un poème en l'honneur du Prophète ;

(72) Aussitôt apparut (celui-ci), gloire de la Voie bien dirigée ;

(73) De ses propres yeux le vit Jrada,

(74) Au point que les lumières (du jour) disparurent (à ses yeux éblouis).

(75) (Le Prophète) exempta son corps (du feu) noir (de l'enfer),

(76) (Et pourtant) il avait tué cent personnes, la chose est sûre.

*

(77) O gens, l'auteur de ce poème (1) (Si Ben Khelouf),

(78) Ses mérites sont très grands auprès du Maître.

(79) Au point que (le Prophète, resplendissant comme) la lune, lui apparut tout uniment ;

(80) Il parla aux arbres et les fit parler.

(81) Ceux-ci prononcèrent la formule de foi en la Personne revêtue de la mission apostolique (c.-à-d. le Prophète) ;

(82) Et tout le monde était présent (c.-à-d. : au vu et au su de tous).

*

(83) (Je le jure) sur les mérites de tous les compagnons (du Prophète),

(84) Seigneurs d'illustre origine,

(85) Je suis mourant d'amour,

(1) Il s'agit du poème récité par Ben Khelouf et qui fut suivi de l'apparition du Prophète.

(86) Et le désir m'accable de douleur.

(87) Le désir, son fait est grave ;

(88) Sa brûlure brûle comme celle du feu.

*

(89) Le désir, son fait est grave ;

(90) Celui qu'il possède, sa blessure est cruelle.

(91) Si tu en doutes, va essayer,

(92) Demande à celui qui apprend l'oraison (des Chadoulyas).

(93) C'est lui qui indique la route (spirituelle) à suivre,

(94) Le Cheikh à la valeur élevée.

*

(95) Notre Mouçoum (1) qui nous a donné l'éducation spirituelle,

(96) Habitué à nous verser (le bonheur) par son regard.

(97) Son sentiment et sa parole nous suffisent (pour être heureux).

(98) Il donne (ces biens) à toutes les contrées.

(99) C'est lui l'héritier de notre Prophète,

(100) Sans nul doute, ô vous ici présents.

*

(101) Il a versé (le bonheur et la science) à tous ses compagnons ;

(102) De l'initiation, chacun a (pris) sa part ;

(103) Par son regard, il enrichit (spirituellement) ses amis ;

(1) Chef des Chadoulyas de Bogari, qui bâtit en ce village une zaouya bien connue. Mort en 1883.

(104) Du cœur s'envolent et se dissipent les impuretés ;

(105) C'est un antidote pour les âmes, par le remède (de sa personne) (c.-à-d. : pour les âmes auxquelles il sert de remède);

(106) Sur-le-champ disparaissent les troubles.

*

(107) Sidi Ettahar (son disciple) a appris, et atteint (un degré élevé dans la science du mysticisme) (1);

(108) La part (qu'ils ont) de l'initiation est visible chez ses enfants ;

(109) C'est une mer de science que Sidi Lakhdhar,

(110) (De même que) le saint du Djebel Ennedète (2);

(111) Et si tu veux voir

(112) Le cheikh (Elmouçoum en personne), regarde (son fils) Ben Elmokhtar (qui est sa véritable image).

*

(113) (Je citerai encore, parmi ses disciples,) celui qui fut cause de ma satiété complète quand je bus (à la source mystique de l'amour divin),

(114) Celui dont les qualités sont nobles, Si Larbi (3),

(115) (Qui m'a versé), l'une après l'autre, les coupes de l'amour que j'éprouve (pour Dieu),

(1) Tous les noms propres qui suivent sont ceux de disciples du cheikh Elmiçoume.

(2) On dit aussi Djebel Elmeddède, la montagne des Cèdres, près de Teniet-Elhad. Il s'agit ici de Si Mohammed ben Ahmed, mort il y a deux ou trois ans, qui fut un des principaux chefs des Chadoulyas.

(3) Si Larbi ben Elhadj Tahar, qui a bâti au camp Morand, entre Bogari et Bogar, une zaouya rivale de celle de Bogari, après la mort de son maître, cheikh Elmiçoume.

(116) Illustre dans la nuit et le jour (c.-à-d. en toute occasion).

(117) Son bonheur, le Prophète le lui a donné,

(118) Et le Revêtu de toutes les splendeurs lui a versé (l'amour divin).

*

(119) (Je citerai encore) le fondateur de la mosquée, Sidi A'meur (1),

(120) (Mosquée) où les étudiants passent les nuits à revoir leurs leçons ;

(121) Il montre sa route au voyageur,

(122) Aux troupes de pèlerins en pèlerinage,

(123) Et qui a faim va découvrir (les silos pour y prendre du grain);

(124) Nul ne l'égale, si ce n'est Zahhar (2).

*

(125) Puis celui sous la main duquel les populations restent paisibles (par force),

(126) Revêtu de gloire et de générosité,

(127) A'llèl, désespoir des ennemis (3),

(1) Si Ameur bel Angar, des Ouled Anteur, qui bâtit une petite mosquée où il faisait instruire quelques élèves, — lui-même étant illettré, — et où il donnait l'hospitalité aux voyageurs et aux pèlerins.

(2) Zahhar, illettré aussi, autre moqaddem de cheikh Elmiçoume aux Ouled Anteur.

(3) Allèl, familier pour Ali. Il s'agit du caïd actuel des Aziz, Ali ben Elbey, descendant d'un des derniers beys de Médéa. C'est ce qui explique les allusions contenues dans les vers qui suivent.

(128) Qui a rempli (de biens et d'honneurs) la maison du Turc;

(129) Son grand-père, lui amenaient des chevaux

(130) Nos Arabes et les Ouled Mokhtar (1).

*

(131) Je désire, ô Prophète très pur,

(132) Moi et mon fils Lakhdar (m. à m. : mon foie), une exemption du feu de l'enfer;

(133) Et de même pour les parents de ceux qui sont ici présents,

(134) Les parents de nos femmes et ceux qui sont nos voisins;

(135) Pour celui qui lit ces vers et celui qui vit avec nous;

(136) Sauve-les tous, ô Protecteur!

*

(137) Il te reste à garantir (le salut) à (l'auteur de ces vers) Ben Youceuf.

(138) Mes péchés sont grands et j'ai grand'peur;

(139) Mon cas est misérable, je vis seulement de résignation.

(140) Personne ne veut (faire) état (de moi).

(141) Puissé-je prochainement faire le tour de la Caaba, assister à la station à Arafa,

(142) Aller en compagnie des pèlerins (à La Mecque).

(1) Les Ouled Mokhtar étaient une des plus puissantes et des plus nobles tribus nomades des environs de Bogari ; ils sont aujourd'hui en partie sédentaires et bien déchus de leur puissance.

Elâïdi (العايدي)

L'*Aïdi*, dernier genre de poésie populaire en usage chez les nomades du Sud algérien, que j'aie signalé au début de cette série d'articles, est, comme sa racine l'indique (عيد, fête), un chant qui a sa place marquée dans les fêtes, mariages ou autres réjouissances analogues.

Il est entonné généralement par un cavalier, marchant en tête de plusieurs autres, et les refrains peuvent être repris par ces derniers.

Les paroles n'offrent en général guère d'intérêt; elles ont trait à des scènes de fêtes, ou de guerre, mais ne forment pas de poème proprement dit. L'air seul suffit à caractériser ce chant.

Aussi n'en donnerai-je pas d'exemple.

Paris, 11 octobre 1904.

ALEXANDRE JOLY.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA GRANDE KABYLIE DE 1838 A 1851

(*Suite.* — Voir les nos 244 à 253)

Dans la vallée du Sébaou, le bach agha continuait à agir sur les tribus pour les contraindre à payer l'impôt; à la fin de juin, son frère Mohamed-ou-Kassi tombait, à la tête du goum, sur quelques fractions des Beni-Raten, brûlait leurs villages, emmenait leurs bestiaux et les forçait à rentrer dans le devoir. Quelques jours après, Mohamed-ou-Kassi attaquait, de même, les Béni-bou-Chaïb avec le concours d'un des sofs et les forçait à s'exécuter après un combat où il y avait eu, de chaque côté, un tué et trois blessés.

Trois des bataillons qui avaient pris part, avec le général de Salles, à l'expédition contre les Beni-Sliman et qui rentraient dans leurs garnisons de la province d'Alger par la voie de terre, arrivèrent à Aumale le 1er juillet. Le colonel Canrobert prit sur lui d'en disposer pour former une colonne avec laquelle il attaqua les Beni-Yala, qui se jouaient depuis trop longtemps de nous. Le 5 juillet, il se porta dans leurs montagnes, les battit complètement et détruisit le grand village de Sameur, qui était leur principal point d'estivage pour leurs troupeaux. Nous avons donné le récit de cette expédition dans la *Revue africaine* de 1898, p. 22.

Des Beni-Yala, le colonel Canrobert se porta sur les Beni-Mellikeuch à la demande du marabout Si Ben-Ali-

Cherif et livra, le 12 juillet, à cette tribu turbulente et aux nombreux contingents des Zouaoua amenés par le marabout Si El-Djoudi, un combat très rude dans lequel il eut raison des insurgés. (Voir l'article de la *Revue Africaine* cité ci-dessus).

CHAPITRE XII

Arrivée d'un chérif chez Si El-Djoudi. — Il prêche la guerre sainte dans les tribus. — La maraboute Lalla Fatma le favorise. — Propagande dans la subdivision d'Aumale. — Le sous-lieutenant Beauprêtre est envoyé contre lui avec un goum. — Combat du 6 septembre. — Situation de l'Algérie. — Le capitaine Péchot a mission d'obtenir de Bel-Kassem-ou-Kassi son renoncement à aller à la Mecque. — Fuite de Si Ahmed-ben-Amar interné chez les Oulad-Ferah. — Il est poursuivi mais on n'atteint que les femmes. — Le chérif menace de nouveau l'Oued-Sahel. — M. Beauprêtre est encore envoyé avec un goum. — Il cherche à soumettre les Beni-Mellikeuch. — Le chérif réunit ses forces au village des Cheurfa. — M. Beauprêtre reçoit des renforts le 2 octobre. — Combat des Cheurfa du 3 octobre, le chérif est tué. — Récompenses accordées à M. Beauprêtre. — Difficultés du côté de Bou-Saâda. — Le lieutenant Beauprêtre est envoyé avec un goum pour châtier les Oulad-Ameur. — Il éprouve un grave échec le 27 octobre. — Le colonel Canrobert, envoyé à Zaatcha, passe à Bou-Saâda et calme l'agitation. — Création du cercle de Bou-Saâda le 18 janvier 1850.

En rentrant dans sa tribu après le combat qu'il avait livré le 12 juillet au colonel Canrobert dans les Beni-Mellikeuch, le marabout Si El-Djoudi trouva chez lui un jeune aventurier qui se donna comme le fameux Bou-Maza le promoteur de l'insurrection du Dahra, qui avait fait sa soumission au colonel de St-Arnaud, le 13 avril 1847 et qui avait été envoyé en France. Il raconta qu'il s'était évadé de la prison où on l'avait enfermé, qu'il avait pu regagner l'Algérie et qu'il venait pour entraîner

les kabyles à la guerre sainte. Si El-Djoudi reçut d'abord avec défiance cet arabe inconnu ; il craignait que ce ne fût un émissaire envoyé par les Français pour l'assassiner, et ce ne fut que quand d'anciens partisans de Bou-Maza, qui étaient venus chercher fortune en Kabylie lui eurent juré que c'était bien Bou-Maza (1), qu'il, l'accueillit en s'excusant d'avoir eu aussi mauvaise opinion de lui.

A ce moment, un parti de la soumission commençait à se former dans les Zouaoua, qui avaient besoin de voyager en pays arabe pour se procurer des moyens d'existence ; Si El-Djoudi voyait son influence décliner et il pensa que le jeune homme qui se présentait à lui et qui ne paraissait pas de taille à éclipser jamais sa propre influence, pourrait lui servir à reconquérir un regain de popularité ; il se mit à patronner le nouveau chérif, il lui fit cadeau d'un cheval et d'un sabre et on l'appela tantôt Bou-Maza, tantôt Si Mohamed-ben-Abd-Allah-bou-Sif (l'homme au sabre). Son véritable nom était, paraît-il, Si Mohamed-El-Hachemi et il était marocain originaire du Tafilalet. Il avait été un des compagnons de Bou-Maza et, fait prisonnier dans une rencontre avec nos colonnes, il avait été interné en France.

Le récit de son évasion, où il disait tantôt qu'il avait pu tromper la surveillance de nos agents en se déguisant en femme, tantôt qu'un négociant qui l'avait pris en amitié l'avait expédié dans une caisse à Marseille avec des marchandises, n'était que fables destinées à frapper l'imagination des Kabyles. Ce qui était certain, c'est qu'il s'était évadé et qu'ayant été débarqué à Tunis, il avait regagné le Maroc en passant par le sud de nos possessions et qu'il avait fait un assez long séjour à Ouzzan, chez Si El-Hadj-el-Arbi, le grand-maître de l'ordre de Mouley-Taïeb. Il paraît avéré que Si El-Hadj-

(1) Le véritable Bou-Maza était encore détenu au fort de Ham ; il ne s'en est évadé qu'au mois de juillet 185?.

el-Arbi, après l'avoir affilié à son ordre religieux, lui avait donné la mission de soulever la Kabylie. Il lui aurait remis un talisman qui devait le rendre invulnérable. Arrivé en Kabylie, il avait été passer quelques jours à la zaouïa de Si Abd-er-Rahman-bou-Goberin ; il était allé à Dellys et il s'était même présenté au bureau arabe sous prétexte de demander un passage gratuit pour Bône sur le bateau de l'État qui faisait le service des côtes. De Dellys, il avait gagné le Djurdjura en passant par Tizi-Ouzou.

Le chérif, avec une escorte composée de 3 cavaliers, parcourut les tribus et les marchés des Zouaoua, en compagnie du fils de Si El-Djoudi, nommé Si Ahmed et il y cherchait des adhérents et aussi des ziara (offrandes) pour la guerre sainte. Il mit dans ses intérêts la maraboute d'Ourdja, Lalla Fatma, à qui il faisait de nombreuses visites.

Ce qui poussait les Zouaoua à suivre le chérif, c'était un désir de vengeance. Peu après l'expédition du colonel Canrobert dans les Beni-Mellikeuch, les Beni-Mançour et les Cheurfa avaient tendu une embuscade à des voyageurs des Zouaoua, près du défilé des Portes-de-Fer et ils avaient arrêté 11 individus des Attafs, des Akblis et des Beni-Bou-Drar. Cinq de ces malheureux, qui avaient cherché à s'enfuir, avaient été tués à Ifetissen, dans les Mecheddala, ancien campement des colonnes turques, et leurs corps avaient été brûlés ; 3 des prisonniers avaient réussi à s'enfuir et les 3 autres avaient été conduits à Aumale. Sur la demande du père d'un de ces derniers, le colonel Canrobert les avait mis tous en liberté, le 7 août.

Les Zouaoua avaient juré de tirer une vengeance éclatante des Beni-Mançour et des Cheurfa, comme leurs vieilles coutumes leur en imposaient le devoir. Le gros de la population aurait volontiers oublié cette coutume et aurait désiré la paix, aussi la porte de Si El-Djoudi était-elle journellement encombrée de pauvres gens qui

le suppliaient au nom de Dieu et de la justice de ne pas les mettre dans l'impossibilité de voyager ; mais, comme toujours, c'était une minorité batailleuse qui entraînait les décisions des djemaas kabyles.

Tous les anciens cavaliers de Ben-Salem restés dans le pays se joignirent au chérif, ainsi que tous les coureurs d'aventures des pays circonvoisins ; le chérif Mouley-Brahim, ancien compagnon de Mouley-Mohamed-bou-Aoud (voir la *Revue africaine* de 1881, p. 230) alla également s'unir à lui et il entraîna à son parti la fameuse association de malfaiteurs des Tolba-ben-Dris.

Le chérif envoya des lettres dans toutes les directions ; le bach-agha Bel-Kassem-ou-Kassi, dans un voyage qu'il fit à Alger, à la fin d'août, en remit au bureau arabe plusieurs qui avaient été adressées à des tribus de son commandement. Il en envoya particulièrement aux tribus d'Aumale, aux Beni-Sliman, aux Aribs, pour les inviter à se joindre à lui pour la guerre sainte. En voici une écrite aux Mecheddala et à leur caïd El-hadj-Sliman ben-Dris, qui a été remise le 24 août au colonel Canrobert :

« A El-hadj-Sliman-ben-Dris et à tous les Mecheddala sans exception.

» Nous avons appris que vous réunissez des grains pour les livrer, comme achour, aux roumis ; Dieu ne peut accepter cela. Dieu aime celui qui combat selon ses commandements.

» Si vous n'obéissez pas à nos ordres et si vous payez l'achour, Dieu vous punira et vous aurez à vous en repentir. Un autre jour je n'écouterai plus vos paroles.

» Je m'efforce de vous ramener au bien. Dieu nous a dit dans son livre chéri : « chacun doit suivre sa religion et faire ses efforts pour marcher dans sa voie ».

Aux Beni-Yala il annonçait qu'il allait se fixer chez eux à Tir'eremt et aux Beni-Aïssi, et qu'il marcherait, de là, sur Bouïra et sur Aumale, d'où il allait chasser les chrétiens.

Le colonel Canrobert fit relever par 50 zouaves la garnison de tirailleurs qui occupait le fort de Bouïra et il réunit à Aumale 400 cavaliers arabes qui devaient se tenir prêts à partir au premier signal. Un goum de même force était également réuni à Bouïra.

Le chérif et Si El-Djoudi avaient convoqué, pour le 2 septembre, une assemblée générale des kebars (notables) au marché du had des Beni-bou-Drar ; un grand nombre de chefs y assistèrent et on y décida que les contingents des tribus se réuniraient le lendemain ; on récita la fateha et on fit une décharge générale des armes pour sceller la résolution prise.

Le chérif alla établir son camp, le 3 septembre, à Gueribissa dans les Beni-Kani.

Les Cheurfa et les Beni-Mançour, qui se voyaient menacés, allèrent demander des secours à Aumale et le colonel Canrobert fit partir le sous-lieutenant Beauprêtre, dans la nuit du 4 au 5 septembre, avec 330 chevaux des goums. Voici le rapport que cet officier fournit le 6 septembre sur un premier combat qui eut lieu, ce jour là, contre les contingents ennemis.

« *Beni-Mançour, jeudi, 6 septembre.*

» Mon colonel,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis arrivé chez les Beni-Mançour, hier à 11 heures du matin. J'ai trouvé le derouich campé avec Si El-Djoudi à 20 minutes du village des Cheurfa. Il était venu s'établir dans la journée dans cet endroit ; il avait avec lui environ 2,000 hommes tant des Zouaoua que des Beni-Yala, Mecheddala, Beni-Mellikeuch, etc.

» Comme il n'y avait pas de temps à perdre, j'ai pensé que de mettre le désaccord parmi eux, cela pourrait m'offrir un avantage et pour cela, j'ai fait écrire une lettre sur laquelle tous les caïds du goum ont apposé leur cachets et adressée à la totalité des Zouaoua. J'en ai également écrit une à la même adresse, mais la mienne a été lue par Si El-Djoudi qui n'a pas voulu en donner connaissance à personne, mais qui ne lui en a pas moins laissé une

fâcheuse impression de son Bou-Maza. Je lui ai dit qu'il avait travaillé très longtemps chez un mercanti d'Alger et qu'ensuite il s'était mis marchand d'atria (1) et que c'était ainsi qu'il était arrivé chez eux avec l'intention de les exploiter ; ces deux lettres ont été envoyées ce matin.

» Lorsque je me suis placé au-dessous du village des Cheurfa, car j'oubliais de vous dire que les Zouaoua avaient reculé leur camp hier soir, voyant que la réponse se faisait attendre, je me suis mis en marche avec le goum, car le terrain n'était pas mauvais ; lorsqu'ils ont vu commencer ce mouvement, ils se sont empressés de m'envoyer une réponse verbale, il est vrai, mais dont la suite a prouvé la sincérité. El-hadj-Ameur-ou-Kassi des Beni-Saada (fraction des Beni-Attaf) a réuni son parti et a refusé de prendre part au combat.

» Aussitôt que le derouich a aperçu le goum qui s'approchait, il s'est sauvé en emportant ses deux chiffons de drapeaux ; mais il y avait là les contingents des Beni-Yala, Mecheddala et Beni-Mellikeuch qui voulaient à toute force entamer le combat avec les Cheurfa et qui n'attendaient, pour cela, que le départ du goum.

» Lorsque j'ai eu tous les renseignements dont j'avais besoin, j'ai continué ma route en décrivant un demi-cercle et je suis venu tomber sur le village des Oulad-Brahim (fraction des Mecheddala) dont tous les habitants étaient pour le derouich. Ce village a été brûlé et nous avons fait 4 prisonniers.

» Les contingents du derouich, qui avaient commencé le coup de feu avec les Cheurfa, ont pris la route de la montagne aussitôt qu'ils ont vu la fumée et les Cheurfa viennent de me dire qu'ils avaient tué 2 Beni-Yala et 1 Mecheddali et que, de leur côté, ils ont eu 1 homme tué. Le goum n'a pas tiré 30 coups de fusil ; je cherche du reste à les éviter.

» Les Ksar m'ont envoyé leurs contingents ; les Sebkha ne l'ont point encore fait; les Bou-Djelil m'ont également promis des hommes et des fusils, mais ils n'ont point encore tenu parole.

» On me dit à l'instant qu'il vient d'arriver de nouveaux contingents des Zouaoua, mais cette nouvelle n'est point confirmée. Je vais continuer à chercher à mettre la dissension parmi eux.

» Nous sommes parfaitement vus et traités par les Beni-Mançour ; ainsi, hier au soir, après s'être consultés, ils ont décidé que tous

(1) Menus objets, principalement à l'usage des femmes, que vendent les colporteurs indigènes.

leurs hommes iraient coucher chez les Cheurfa en cas d'attaque pendant la nuit et que la garde de leurs femmes et de leurs enfants serait confiée à notre goum. Aussitôt que j'aurai quelque chose de nouveau à vous apprendre, je vous écrirai.

» Signé : BEAUPRÊTRE. »

Après leur échec du 6 septembre, les Zouaoua s'étaient dispersés, il ne restait plus que des petits rassemblements à Selloum et sur la crête du Djurdjura ; les Beni-Yala, les Mecheddala, qui avaient fourni des hommes au cherif, imploraient notre indulgence; ces derniers offraient de brûler l'azib que Si El-Djoudi possédait dans leur tribu, au village des Beni-Hammad, pour nous prouver leur repentir.

Le sous-lieutenant Beauprêtre profitait de sa présence aux Beni-Mançour pour tâcher de soumettre les Beni-Mellikeuch et il eût été désirable, à ce point de vue, qu'il pût prolonger son séjour dans l'Oued-Sahel ; mais la présence de nombreux goums était une lourde charge pour le pays, car il fallait nourrir les chevaux, et il se décida à rentrer à Aumale le 13 septembre. Si Ben-Ali-Chérif avait d'ailleurs revendiqué vivement, comme un honneur, le soin de compléter la soumission de cette turbulente tribu et le caïd El-Hadj-Betka, de l'Ouennour'a-Cheraga, parent de Mokrani, était venu s'établir avec ses cavaliers au débouché des Bibans pour lui prêter son concours.

Les Zouaoua n'avaient pas désarmé, un nouvel orage s'amassait derrière le Djurdjura et on devait s'attendre d'un jour à l'autre à le voir éclater.

La situation de l'Algérie était en ce moment assez mauvaise ; on avait dû mettre, de différents côtés, des colonnes en mouvement; la province de Constantine surtout donnait des inquiétudes. L'oasis de Zaatcha s'était mis en révolte à la voix de Ben-Zian et, le 27 juillet, le colonel Carbuccia, qui avait voulu l'attaquer, avait été repoussé avec des pertes assez consi-

dérables et il fallait y porter tout ce qu'on avait de troupes.

Une grande sécheresse avait régné en 1849, les sauterelles avaient dévoré une partie des récoltes et le choléra avait fait son apparition et faisait de nombreuses victimes (1); ses ravages étaient réellement terrifiants.

Le général commandant la division d'Alger avait écrit, à la date du 1er août 1849, au commandant de la subdivision d'Alger, la lettre suivante :

» Au moment ou Sidi El-Djoudi et Si Mohamed-ben-Abd-Allah-bou-Sif cherchent à entraîner les kabyles du Djudjura à la guerre, le gouverneur général prescrit les mesures suivantes : (suivent diverses prescriptions). Les projets du gouverneur ne sont nullement de faire la conquête des populations insoumises, nous devons faire ce qui dépendra de nous pour être dispensés d'avoir à faire plus tard cette conquête.

» Il faut ouvrir les marchés et faire en sorte qu'on ne parle plus que du commerce entre les kabyles et nous.

» Les entreprises de Si El-Djoudi et du faux Bou-Maza peuvent se tourner contre les tribus de Bel-Kassem-ou-Kassi : il faut que nous obtenions la renonciation, pour cette année, au départ de ce chef pour la Mecque. Attachez-vous à le bien disposer en ménageant sa susceptibilité.

» Vous pouvez charger le chef du bureau arabe d'Alger de se rendre auprès de lui pour joindre ses efforts à ceux de ses partisans et le décider à ne pas quitter le pays cette année.

» Évitez avec soin toute affaire avec la Kabylie. »

(1) Des notes que nous avons trouvées dans les archives d'Aumale peuvent donner une idée de l'intensité du fléau. D'après un état fourni par le sous-intendant militaire il y a eu à l'hôpital, du 9 au 20 octobre 1849, soit en 11 jours, 199 cholériques et 124 décès, savoir : civils, 20 cas et 17 décès ; militaires, 179 cas et 107 décès, pour une garnison d'un bataillon. A cela il faudrait encore ajouter les décès survenus en dehors de l'hôpital.

D'après un rapport médical, 28 colons sont encore morts du choléra, à Aumale, du 2 novembre au 4 décembre.

Nous n'avons pas pu trouver de renseignements complets sur ce fléau.

Le capitaine Péchot est parti d'Alger, le 5 août, pour se rendre auprès du bach-agha qu'il a rencontré à Sikh-ou-Meddour. Après bien des difficultés ce chef indigène, qui avait déjà vendu une partie de ses biens, a consenti à rester encore un an. Le capitaine Péchot n'avait d'ailleurs pris aucune espèce d'engagement vis-à vis de lui.

Si le bach-agha était parti, il n'y aurait eu aucun indigène en état de prendre sa succession. Aomar-ben-Mahi-ed-Din, de Taourga, avait bien autrefois ambitionné cette situation, mais il n'avait d'influence réelle que dans les Ameraoua-Tahta et les Beni-Ouaguennoun, il n'en avait aucune dans le haut Sebaou.

Il y avait déjà eu à Dra-ben-Khedda, un commencement d'agitation ; l'établissement à cette zmala des gens d'Aïn-Faci avait continué et au mois de septembre, 125 maisons étaient achevées et beaucoup étaient en voie de construction, mais il avait fallu pour y arriver vaincre de grandes résistances, une quinzaine de familles semblaient même décidées à ne pas obéir du tout. Un officier du bureau arabe d'Alger fut envoyé sur les lieux et il ne tarda pas à apprendre qu'un personnage étranger, qui s'était établi là, prêchait la révolte annonçant que Bou-Maza allait bientôt arriver. Ce personnage, qui s'appelait Ahmed-ben-el-hadj-Ahmed et était de Constantine, avait déjà reçu de nombreux dons et s'était fait des adhérents si bien que l'Agha Allal lui-même n'osait prendre contre lui aucune mesure, préférant le considérer comme un homme inoffensif. L'officier le fit arrêter et l'emmena à Alger.

Dans le sud du cercle d'Aumale, on craignait de voir se déclarer un mouvement insurrectionnel. L'ancien khalifa d'Abd-el-Kader, Si Ahmed-ben-Amar, qui était interné chez le caïd des Oulad-Ferah, Sliman-ben-Amara, s'était enfui dans la nuit du 27 au 28 août emmenant deux de ses frères et trois femmes et, en même temps, 12 tentes des Oulad-sidi-Aïssa, sa tribu

d'origine, formant la fraction des Ouled-sidi-el-Moufok, qui se trouvaient en estivage dans le Tell, avaient pris également la fuite vers le Sud.

Un goum de 50 chevaux, conduit par Abd-el-Kader el Adaouri, avait été lancé sur les traces des fugitifs, avait repris les femmes, qui n'avaient pas pu dépasser les Ouled-Barka, et il avait atteint les fuyards dans la tribu des Oulad-Ameur du cercle de Médéa. Mais ceux-ci avaient refusé de les livrer et ils avaient favorisé leur fuite. Ce fait montrait que les arabes s'attendaient à nn soulèvement prochain ; le mouvement qui avait éclaté à Zaatcha avait déjà gagné Bou Saâda et les Oulad-Nayls. Si Ahmed-ben-Amar, délivré de la poursuite d'Abd-el-Kader-el-Adaouri, alla rejoindre l'agitateur Bou-Zian.

On désirait bien vivement dans les régions gouvernementales pouvoir en finir avec le faux Bou-Maza du Djurdjura en n'employant que des forces indigènes, car si l'insurrection arrivait à s'étendre jusqu'à Aumale par la rive droite de l'oued Sahel on n'aurait pas trouvé de troupes pour former la colonne qu'il eût été nécessaire d'y envoyer.

Cependant Si El-Djoudi, furieux d'avoir été obligé de battre en retraite devant un ennemi dont il avait cru avoir facilement raison, avait fait un nouvel appel à toutes les tribus des deux versants du Djurdjura et, de tous côtés, des contingents lui arrivaient pour reconstituer sa petite armée. Tous les jours les Cheurfa et les Beni-Mançour, qui étaient les premiers menacés, entendaient les décharges de mousqueterie annonçant l'arrivée de nouveaux renforts. Le caïd des Beni-Mançour écrivit de nouveau à Aumale pour demander des secours et le sous-lieutenant Beauprêtre fut de nouveau envoyé sur les lieux, le 13 septembre, avec un goum de 300 chevaux,

Comme il ne pouvait pas aller chercher le chérif sur les crêtes du Djurdjura et qu'il devait rester dans l'expectative, M. Beauprêtre profita de ce répît pour

continuer les efforts qu'il avait déjà faits du côté des Beni-Mellikeuch. Le 20 septembre, il fit une pointe avec son goum dans cette tribu et fit mettre le feu à un bouquet d'oliviers ; les kabyles accoururent et ouvrirent une vive fusillade. M. Beauprêtre fit alors semblant de battre en retraite, en laissant en embuscade derrière un escarpement cent de ses meilleurs cavaliers. Les Beni-Mellikeuch tombent dans le piège qui leur était tendu, ils se mettent à la poursuite du goum et bientôt, chargés en tête et en queue, ils sont balayés avec trois morts, bon nombre de blessés et laissant deux prisonniers entre nos mains.

Les négociations avaient ensuite été reprises et, le 28 septembre, le sous-lieutenant Beauprêtre annonçait qu'il avait à son camp six djemaas des Beni-Mellikeuch sur dix. Cette soumission partielle ne fut d'ailleurs pas bien sérieuse.

Le 1er octobre, on apprenait à notre camp que les Zouaoua avaient fait la paix entre eux à la voix du chérif, auquel les Tolba-ben-Dris avaient rendu de l'influence et que leurs contingents se réunissaient en grand nombre sur les pentes qui dominent le village des Cheurfa. On estimait leur nombre de 7 à 8,000 guerriers.

Le lieutenant Camatte, commandant du poste de Bouïra, communiqua sur ces entrefaites au colonel Canrobert une lettre écrite par le chérif aux Beni-Yala et dans laquelle il disait : « Je vais attaquer un chrétien et de faux musulmans qui sont dans l'Oued-Sahel ; je suis certain de les détruire.

» De là, je pousserai jusqu'à Tir'remt et j'attendrai Si Rabia (marabout des Beni-Chebla) qui m'a promis de me rejoindre avec ses contingents. Les Beni-Irguen et les Beni-Chebla garderont la montagne de peur qu'elle ne porte secours au bordj que je vais attaquer et ruiner.

» C'est samedi que j'ai fixé pour cette entreprise. Dieu me donnera la victoire ! »

Au reçu de cette communication, le colonel fit partir,

le 1er octobre, un renfort de 800 chevaux qui arrlva fort à propos aux Beni-Mançour.

Les forces des Zouaoua grossissaient toujours autour de Si El-Djoudi ; le chérif était allé aux Beni-Mellikeuch qui, malgré leur récente soummission, lui fournirent leurs contingents.

Le faux Bou-Maza avait envoyé des lettres d'insultes, l'une à M. Beauprêtre et au cadi Si Amar-ben-Zeroual, et l'autre à Salah-ben-Sahnoun, caïd des Metennan et à El-Hadj-Abd-Allah-ben-Batka, caïd de l'Ouenour'a-Cheraga. Le sous-lieutenant Beauprêtre, dans le but d'amener le chérif en plaine, lui fit écrire une lettre de défi lui proposant de se mesurer avec lui auprès de l'azib de Si-Abd-el-Kerim, dans les Beni-Mellikeuch.

Dans la journée du 2 octobre, le chérif vint visiter les campements de Si El-Djoudi et il s'en retourna aux Beni-Mellikeuch. Ce même jour M. Beauprêtre reçut la réponse du chérif qui acceptait son défi.

Dans la nuit arriva le renfort de 200 chevaux envoyé d'Aumale, les Sebkha, les Beni-Aïssi, les Bou-Djelil (Beni-Abbès) et l'Ouennour'a Cheraga avaient envoyé leurs contingents, de sorte que M. Beauprêtre possédait des forces plus que suffisantes, en temps ordinaire, pour s'opposer à toutes les entreprises du faux Bou-Maza ; mais il fallait compter avec la crédulité superstitieuse des indigènes qui croyaient au pouvoir surnaturel du chérif et on pouvait craindre de leur voir tourner bride au premier choc.

Le 3 octobre, le goum monta à cheval à la pointe du jour, et on ne tarda pas à voir l'ennemi s'avancer en deux fortes colonnes : l'une composée de Zouaoua descendait sur les Cheurfa; l'autre formée en majeure partie de Beni-Mellikeuch, descendait l'Oued-Chekroun pour arriver sur les Beni-Mançour. Le chérif se tenait entre les deux colonnes, escorté de ses cavaliers et de quelques notables kabyles.

Le sous-lieutenant Beauprêtre avait placé ses contingents à pied au village des Cheurfa avec un groupe de cavaliers ; il avait gardé le gros de son goum dans la plaine appuyé aux villages des Beni-Mançour et il avait détaché vers l'est, au-delà de l'Oued-Tazatimt, le caïd des Oulad-Ferah, Sliman-ben-Amara ; celui-ci s'abrita derrière un rideau de gros oliviers.

Si El-Djoudi voulait qu'on se bornât à attaquer le village des Cheurfa en se tenant hors de l'atteinte de la cavalerie, mais le chérif, qui comptait sur l'assurance qu'on lui avait donnée que nos goums tourneraient bride sans combattre, ne voulut rien entendre et s'obstina à marcher sur les Beni-Mançour en traversant une plaine de 3 kilomètres de largeur.

Les Beni-Mellikeuch qui arrivaient sur notre droite furent facilement repoussés par nos cavaliers ; le chérif voyant fuir ses partisans entra dans une grande colère et, sans rien écouter, il s'avança suivi de ses cavaliers au nombre de trois, de Si Ahmed-ben-el-Djoudi et d'une soixantaine de Beni-Mellikeuch, qui s'arrêtèrent prudemment à la limite des broussailles, de sorte qu'il se trouva tout seul. Attaqué par quelques cavaliers du goum moins superstitieux que leurs camarades, il tomba frappé d'une balle entre les épaules (1). Quelques instants après il était décapité par le spahis Marchely.

Après la chûte du chérif les siens, conservant un reste d'espoir, plantèrent son drapeau et cherchèrent à enlever son corps ; mais le charme était rompu, le goum avait repris toute sa confiance ; les Kabyles furent repoussés et le drapeau fut enlevé par le brigadier de spahis Abd-el-Kader-Ould-Bel-Kassem et le mokhazni Abd-el-Kader-ben-Mokhtar et rapporté comme trophée. Le cheval du chérif, ses armes, son cachet et ses effets, à l'exception de sa djebira, tombèrent entre les mains des nôtres.

---

(1) Lire le récit détaillé du combat dans la *Revue Africaine* de 1870, p, 358.

Cette affaire nous a coûté 3 morts : le caïd Sliman-ben-Amara, le cadi du Dira inférieur Si Bel-Kassem et le spahis Mohamed-Kesentini ; nous avions eu aussi quelques blessés, 2 chevaux tués et 3 blessés.

Le lendemain tous les Zouaoua avaient disparu du versant sud du Djurdjura.

La tête du chérif, conservée au moyen d'une légère préparation, fut exposée avec un écriteau, le 7 octobre, sur le marché du dimanche d'Aumale et le jour même elle fut envoyée à Blida au général commandant la division. avec cette lettre laconique

« Aumale, le 7 octobre 1849.

» Mon Général,'

» J'ai l'honneur de vous envoyer la tête du chérif Mohamed-ben-» Abd-Allah Boucif.

» Je suis, etc.

» Signé : CANROBERT. »

Cet évènement tirait d'un grand embarras l'autorité supérieure, aussi les récompenses ne manquèrent-elles pas. La belle conduite du sous-lieutenant Beauprêtre fut portée à l'ordre de l'armée d'Afrique par un bulletin élogieux daté du 9 octobre. Proposé à la fois pour l'avancement et pour chevalier de la légion d'honneur, il obtint, peu après, ces deux récompenses ainsi qu'une lettre de félicitations du ministre.

Le brigadier de spahis Abd-el-Kader-Ould-Bel-Kassem (1) fut aussi nommé chevalier de la légion d'honneur.

Déjà le général de division avait envoyé, le 7 octobre, à M. Beauprêtre un magnifique sabre turc ; il avait également envoyé trois paires de pistolets et six fusils pour être distribués aux indigènes qui s'étaient le plus distingués dans le combat du 3 octobre.

(1) Il est devenu plus tard capitaine de spahis et caïd des Ouled-Ferah ; il a conduit les goums d'une manière brillante à la colonne du général Cérez en 1871.

Cette affaire où M. Beauprêtre avait montré de grandes qualités comme entraîneur de goums, où il avait prouvé l'ascendant moral qu'il avait su acquérir sur les indigènes et qui, surtout, s'était produite dans un moment bien opportun, a été l'origine de sa fortune militaire qui, jusque là, n'avait pas paru devoir être bien brillante (1).

Si-El-Djoudi eut beaucoup de peine à se défendre de donner aux Zouaoua et aux Tolba-ben-Dris le trésor du défunt chérif, qui ne se montait d'ailleurs qu'à 1,500 fr. ; il réussit néanmoins à le garder pour lui.

Mouley-Brahim reprit pour son compte le rôle de chérif. On trouvera le récit de ses faits et gestes, en ce qui se rapporte à la Grande-Kabylie, dans la *Revue africaine* de 1881, p. 230.

Le lieutenant Beauprêtre ne fut pas toujours aussi heureux qu'il venait de l'être ; un mois ne s'était écoulé qu'il éprouvait combien la fortune est capricieuse dans la répartition de ses faveurs. Voici dans quelles circonstances :

Le colonel Barral avait été envoyé avec une colonne pour observer les Ouled-Nayls qui menaçaient de faire défection, lorsqu'il reçut l'ordre d'aller renforcer les troupes qui assiégeaient l'oasis de Zaatcha. En passant par Bou-Saada, dans les premiers jours d'octobre, il y avait laissé un dépôt de vivres et 150 malades ou éclopés sous le commandement du sous-lieutenant Lapeyre, du 38e de ligne, avec un médecin militaire.

(1) Voici l'état de ses services à cette époque : Beauprêtre Alexandre né le 12 janvier 1819 à Marast (Haute-Saône). Entré au service aux zouaves le 12 décembre 1839, caporal le 3 décembre 1840, sergent garde-magasin le 16 décembre 1841, sergent-fourrier le 13 avril 1844, sergent-major le 5 octobre 1844, adjudant le 30 août 1846, sous-lieutenant le 9 décembre 1847. Il avait été nommé adjoint au bureau arabe d'Aumale le 1er mars 1848.

Il a été tué comme colonel, le 8 avril 1864, à l'affaire d'Aouïnet-bou-Bekeur, qui a été le premier fait de l'insurrection des Ouled-Sidi-Chikh dans la province d'Oran. Il n'avait que 45 ans.

Le marabout Ben-Chabira, qui avait réussi à soulever les Oulad-Nayls, attaqua le détachement, le 19 octobre, et le colonel Canrobert reçut de Sétif la lettre suivante, datée du 20 octobre :

« Vous avez sans doute appris que le détachement laissé à Bou-Saada par le colonel de Barral était bloqué et que, dans une première affaire avec les Oulad-Feradj, les Oulad-Khaled et une partie de la population de la ville, ce détachement, soutenu par le reste de la population qui forme l parti du chikh, avait éprouvé quelques pertes.

» Je pense que ma lettre arrivera trop tard pour que vous puissiez porter secours à cette garnison de malades et d'éclopés, mais le Khalifa Mokrani, qui va se mettre en marche contre les insurgés, pense, qu'à son approche, ils se retireront sur Lalleg et que la présence de vos goums sur ce point produirait le meilleur effet. Oserai-je vous demander, etc...

» Il y a deux officiers à Bou-Saada, le sous-lieutenant Lapeyre adjoint au bureau arabe de Bordj-bou-Aréridj et un officier de santé. Leurs chevaux ont été enlevés. Le capitaine Pein, chef du bureau arabe de Bordj-bou-Aréridj, part aujourd'hui de ce point avec ce qu'il a pu réunir de tirailleurs et de zouaves de bonne volonté. Les goums le suivront de près et le Khalifa rejoindra demain soir ».

Le colonel Canrobert avait immédiatement envoyé dans le Sud le lieutenant Beauprêtre, avec un goum de 500 chevaux, en lui prescrivant de s'entendre avec le capitaine Pein pour le concours à lui donner.

Les Oulad-Ameur avaient, comme nous l'avons vu, refusé, dans les derniers jours d'août, de livrer les tentes des Oulad-Sidi-Aïssa qui s'étaient enfuies avec l'ex-Khalifa d'Abd-el-Kader, Si-Ahmed-ben-Amar et ils avaient reçu et fêté ce dernier ; ils avaient fait des razzias sur les tribus soumises et deux de leurs fractions étaient en armes dans Bou-Saada prêtant main forte aux insurgés ; le capitaine Pein écrivit au lieutenant Beauprêtre

de razzier cette tribu s'il se trouvait, pour cela, suffisamment fort.

Le lieutenant Beauprêtre trouva les Oulad-Ameur à Oglat-el-Beïda, au nord-est du Zarez-Cheurgi, et il les attaqua sans hésiter. Voici le compte rendu de cette affaire qui fut un désastre pour nos goums :

« *Oulad-Abd-Allah, à 9 heures du soir, samedi, 27 octobre (1849).*

» Mon colonel,

» Je viens seulement d'arriver et d'apprendre que vous étiez campé au Kobla. J'ai l'honneur de vous rendre compte, mon colonel, que les goums se sont aussi mal conduits, qu'ils s'étaient bien conduits jusqu'à ce jour.

» Arrivé à 6 heures du matin à l'Ogla où étaient campés les Oulad-Ameur, j'ai lancé les goums de Yahia-ben-Abdi (caïd des caïds du Dira inférieur) et des Aribs. Quelques milliers de moutons étaient déjà réunis et la razzia allait s'opérer, lorsque Yahia-ben-Abdi me fit demander des cavaliers de renfort pour repousser les Oulad-Ameur qui l'inquiétaient. J'envoyai le caïd Abd-el Kader (1) avec son goum. Celui-ci a poussé vigoureusement l'ennemi jusqu'au pied d'un versant où il y avait quelques buissons et là il a été tué par une embuscade de piétons.

» Le cadavre du caïd fut enlevé par ses frères ; ils le rapportaient en lieu de sûreté, lorsque le goum des Oulad-Abd-Allah vit ce cadavre, (2) je ne sais si c'est la peur qui les a saisis. ainsi que le goum des Aribs, mais, dans une minute, ils se sauvèrent tous au grand galop, entraînant avec eux tous les goums sans exception, même 200 chevaux du goum du Dira qui étaient sous ma direction et en ordre. Tout le goum en général m'a débordé et n'a écouté aucun commandement. J'ai employé tous les moyens possibles de

(1) C'était le caïd des Adaoura-R'eraba, Abd-el-Kader-ben-Mohamed-el-Adaouri, dont il a été question au chapitre VI. Razzié et fait prisonnier par l'émir en 1846, il avait pu s'évader à Cherak-et-Teboul le 7 février, lors de la surprise du camp de ce dernier par le général Gentil.

(2) Le cadavre est resté aux mains des Oulad-Ameur qui le brûlèrent.

douceur et de rigueur, et, voyant qu'ils n'obéissaient pas, j'ai fait deux exemples ; tous mes efforts ont échoué et chacun s'est sauvé pour son compte. Il n'y avait que 15 cavaliers devant eux lorsqu'ils ont commencé à fuir.

» Le goum s'est fait prendre en se sauvant ou tuer par les balles et la fatigue environ 50 à 55 chevaux. La plus grande perte est le caïd Abd-el-Kader et 8 spahis, compris le brigadier et le trompette. Ces spahis ont été pris par l'ennemi parce que leurs chevaux ne pouvaient plus marcher. Il y a aussi 20 à 25 cavaliers du goum qui sont restés entre les mains de l'ennemi ; tous n'ont pas été tués.

» Cette lâcheté, qui approche de très près la trahison, vous sera éclaircie, autant que possible, demain matin, par moi et les chefs du goum.

» Demain matin à la pointe du jour je serai auprès de vous et je vous rendrai compte de tout.

» Si M. le Capitaine Petit ne m'avait dit que vous deviez camper à Mtilag, je serais allé vous voir ce soir.

« Signé : BEAUPRÊTRE.

» Monsieur le colonel Canrobert, commandant la colonne expéditionnaire, à la Kouba des Oulad-Sidi-Aïssa ».

Le lieutenant Beauprêtre se trouvait à 95 kilomètres d'Aumale lorsqu'il fut abandonné par ses goums, malgré l'ascendant qu'il avait acquis sur ses hommes, malgré la sauvage énergie qu'il avait déployée pour les arrêter. N'ayant plus avec lui que quelques cavaliers, il dut se résoudre à une retraite précipitée ; il était à 9 heures du soir, comme nous l'avons vu dans son rapport, dans les Oulad-Abd-Allah, dont le territoire est un peu au nord du café-poste actuel d'Aïn-el-Hadjel (1).

(1) Nous croyons à propos de donner ici l'extrait d'une lettre du docteur Aristide Verdalle qui a été insérée dans *La Campagne d'Afrique*, de Delpoux, au sujet de la rentrée à Aumale du lieutenant Beauprêtre :

« ... Vers les premiers jours de novembre, un cavalier coiffé d'une chéchia écrasée sur le front et rejetée en arrière, enveloppé dans un caban brun, laissant voir un pantalon rouge à bande noire que recouvraient jusqu'aux genoux des houzeaux éperonnés, rentrait à Aumale, suivi de trois mokhaznis, par la porte du sud. Son cheval marchait au pas et paraissait fatigué ; lui se tenait courbé sur sa selle comme un croissant brodé sur sa housse et ses yeux reluisaient comme des charbons ardents.

» C'était Beauprêtre.

» Quelques jours avant, il était sorti par cette même porte avec 400 chevaux.....

» Quand il rentra à Aumale, le vaincu de la veille y trouva le brevet de lieutenant, la croix de chevalier et un sabre d'honnneur que le gouverneur général lui envoyait. C'était pour la tête du chérif de l'Oued-Sahel.

» Lui-même nous disait plus tard avec une modestie charmante : — Je ne sais d'où tout cela me venait, mais cela me pleuvait de tous côtés...»

Cette fâcheuse affaire n'eut pas de conséquences graves, car le colonel Canrobert, qui avait reçu l'ordre de conduire à Zaatcha une colonne expéditionnaire de 1,500 hommes, traversa le pays soulevé et put y rétablir l'ordre.

Malgré son insuccès, le combat contre les Oulad-Ameur avait rendu un grand service à la garnison de Bou Saada en retenant loin de cette ville des fractions de cette tribu qui se seraient jointes aux rebelles et en faisant même rentrer sur leur territoire celles qui étaient déjà autour de Bou-Saada (1).

Le colonel Canrobert arriva à Bou-Saada le 2 novembre ; sa marche n'avait été qu'un lugubre convoi à cause du choléra qui sévissait sur la colonne. Ce terrible fléau servit même à disperser les rebelles, qui fuyaient l'approche de nos soldats pour éviter la contagion.

Au départ du colonel Canrobert, le lieutenant-colonel Durrieu avait été désigné pour faire l'intérim de commandant de la subdivision d'Aumale; il a rejoint son poste le 31 octobre. Plusieurs intérimaires se sont encore

(1) Ce qu'il y a de curieux c'est qu'après tout ce qu'ils avaient fait aux nôtres, ce sont les Oulad-Ameur qui se sont plaints des agissements des goums d'Aumale ; sur les rapports du bach-agha Ben-Yahia-ben-Aïssa, le commandant de la subdivision de Médéa a protesté contre l'agression dont avaient été victimes, disait-il, de fidèles serviteurs.

succédés: le colonel d'état-major Borel de Bretizel, sous-chef d'état-major général, du 14 avril 1850 au 12 mai; puis le colonel du régiment de zouaves d'Aurelles de Paladine désigné le 13 mai et qui fut confirmé dans le commandement de la subdivision par décision du 17 mai 1850.

Par décision du gouverneur général du 18 janvier 1850, le poste de Bou-Saâda fut érigé en cercle; cette décision fut approuvée par le ministre le 14 février et le commandement du cercle fut donné au capitaine Pein.

Par une autre décision du 18 janvier, les Selamates et les Oulad-Sidi-Hadjerès passèrent du cercle de Bordj-bou-Aréridj dans celui d'Aumale.

Les faits historiques concernant la subdivision d'Aumale jusqu'à la conquête définitive de la Grande Kabylie, peuvent maintenant être trouvés soit dans l' « histoire du chérif Bou-Barla » insérée dans la *Revue Africaine* de 1881 à 1884, soit dans les « notes chronologiques pour servir à l'histoire de l'occupation française dans la région d'Aumale », par le capitaine Bourjade, insérées dans la même publication à partir de l'année 1888. Nous ne mentionnerons plus, dans la suite de ce travail, les faits intéressant cette subdivision.

CHAPITRE XIII

Installation de zmoul au pied des montagnes des Flissa. — Résistance des Kabyles. — On installe en zmala une fraction des Arib. — Modifications territoriales et mutations dans le commandement. — Mohamed-ou-Kassi attaque Djemaâ-Sahridj. — Situation des Beni-Ouaguennoun. — Ils se mettent en rebellion. — Le bach-agha razzie Tikobaïn le 6 avril 1850. — Il attaque infructueusement Makouda le 28 mai. — Les Flissa attaquent la zmala des Arib le 11 mai et sont repoussés. — Le général de Salles arrive le 4 juin sur l'Oued-Chender. — Les dissidents se soumettent. — Création du caïdat du centre dans les Flissa. — Nomination à Alger du général Cuny. — Les Beni-bou-Addou

sont rendus au commandement des Guechtoula. — Nouvelles difficultés dans les Beni-Ouaguennoun; on scinde la tribu on deux. — Mutations dans le personnel indigène. — Si M'hamed-bel-Hadj est nommé agha des Flissa le 7 mars 1851. — Le commandant Berger est nommé à Dellys le 17 avril 1851. — Création d'une zmala dans l'Oued-el-Kseub. — Extrait d'un rapport politique du capitaine Péchot. — Soumission des Beni-Ouaguennoun. — Mutations dans le personnel indigène.

Malgré l'éloignement de l'ex-agha Ben-Zamoum, les voleurs et les receleurs continuaient toujours leur industrie dans les Flissat Oum-el-Lil et l'agha Ben-Zitouni obtint l'autorisation d'établir des zmoul au pied des Flissa, en y envoyant des Kabyles des diverses fractions; on fit construire à cet effet des installations à l'Oued-Chender et à Chabet-el-Ahmeur. Mais les Kabyles montraient la plus grande répugnance à s'y établir, on faisait courir le bruit que nous voulions faire descendre la population dans la plaine pour l'avoir sous la main et, au mois de septembre 1849, ils avaient même incendié 10 des gourbis construits à grande peine à l'Oued-Chender; au mois d'octobre la zmala de Chabet-el-Ahmeur était incendiée à son tour. Une partie des Rouafa se déclara en insoumission et cet exemple fut suivi par une partie des Romeraça et des Oulad-Yahia-Moussa et par les Oustani en entier. Ces désordres avaient été commis à l'instigation d'Ali-Nahmed et d'Ali-Nsliman; ce dernier avait même promis en plein marché, une récompense à ceux qui brûleraient les zmoul.

L'agha Ben-Zitouni avait voulu se faire livrer cet Ali-Nsliman et les gens de Rouafa s'y étant refusés, il avait attaqué ce village, y avait mis le feu et avait blessé trois hommes.

Les évènements de Zaatcha avaient d'ailleurs amené une grande agitation dans tout le pays, les chefs des mécontents avaient écrit au faux Bou-Maza pour l'attirer dans les Flissa; mais les partisans de l'ordre lui écri-

virent de leur côté qu'ils ne voulaient pas exposer leur pays à la visite de nos colonnes et que s'il venait chez eux ils le chasseraient. La nouvelle de la prise de l'oasis, qui eut lieu le 28 novembre 1849, et celle de la mort du chérif Bou-Sif ramenèrent un peu de calme.

Les Flissa ne voulant décidément pas se prêter à faire la police de leur territoire, on prit le parti, au mois de décembre, d'installer à Menaïel un fraction des Arib, prise parmi les gens de cette tribu makhezen installés à la Maison-Carrée. Ils eurent pour chef la caïd Saad-ben-Rabah.

Une décision du 21 novembre, du Gouverneur général, a modifié légèrement la répartition des tribus des Isser : les Isser El-Ouïdan et les Isser Drœu appartiennent au cercle d'Alger ; les Isser Oulad-Smir et les Isser El-Djedian à celui de Dellys. L'ancien caïd des Isser a pris le commandement des Oulad-Smir et des Djedian et celui des Isser Drœu et des Isser El-Ouïdan a été donné, par décision du 3 janvier 1850, à El-Hadj-Ahmed-ben-Abid, nommé caïd.

Par décision du Président de la République du 22 janvier 1850, le général de Salles, commandant la subdivision de Constantine, a pris le commandement de la subdivision d'Alger et il a été remplacé à Constantine par le général Daumas (1).

Une épouvantable catastrophe est survenue dans le courant du mois de janvier 1850, au village des Aït-ou-Abban, des Beni-bou-Drar. Un éboulement de montagne a enseveli ce village, et sur 80 familles, 9 personnes seulement ont pu échapper au désastre qui a coûté la vie à environ 300 personnes.

Nous avons vu que les Issahnounen avaient été expulsés de Djemaa-Sahridj en décembre 1849 par Bel-Kassem-ou-Kassi et avaient été obligés de se réfugier chez les

(1) Par décret du 20 avril suivant, cet officier général était nommé chef du service de l'Algérie au Ministère de la guerre.

Beni-Yahia ; ces gens avaient été recueillis plus tard à Mékla par Mohamed-ou-Kassi. Ce dernier avait essayé d'opérer une réconciliation avec les gens de Djemaa-Sahridj pour les faire rentrer dans leur village et il n'y avait pas réussi. Au commencement de février, il réunit un goum nombreux et attaqua Djemaa-Sahridj ; après un combat dans lequel il y eut de part et d'autre quelques tués et blessés et où périt le chef du sof récalcitrant, le village fut enlevé et les Issahnounen furent rétablis dans leurs maisons.

Nous avons vu qu'en 1848, Bel-Kassem-ou-Kassi avait eu quelque peine à obtenir des Beni-Ouaguennoun le payement de l'impôt et qu'il avait dû employer la force ; en 1849, par suite de la présence, dans le pays, de la colonne du général Blangini, le recouvrement se fit intégralement avec assez de facilité ; mais, en 1850, les difficultés recommencèrent. L'opposition venait des partisans de l'agha de Taourga, Lamdani-ben-Mahi-ed-Din.

Il convient d'expliquer les tiraillements qui ont toujours existé dans les Beni-Ouaguennoun sous l'administration du bach-agha. Au moment de la soumission de Bel-Kassem-ou-Kassi, on fit entrer dans son commandement les aghaliks des Ameraoua et de Taourga, mais sans rien régler d'une manière bien précise. Les deux aghaliks avaient commencé par faire partie du cercle de Dellys ; on ne les en retira pas nettement tout d'abord et il fut convenu que, pour certaines des tribus composant ces aghaliks, le commandant supérieur de Dellys aurait toujours son droit de contrôle bien que le commandement du bach-agha relevât, en principe, directement du Gouverneur général. Au début, les choses marchèrent assez bien, Bel-Kassem-ou-Kassi avait chargé son beau-fils, Si Amar ou-Hamitouch de s'occuper des Beni-Ouaguennoun et celui-ci s'entendit assez facilement avec l'agha Lemdani ; mais plus tard, Bel-Kassem-ou-Kassi, qui était assez autoritaire, se mit à administrer directement, sans s'occuper de l'agha, et il fut implicite-

ment approuvé par l'autorité supérieure, qui prescrivit au commandant supérieur de Dellys de ne plus s'occuper du commandement du bach-agha.

Les cavaliers de Bel Kassem commirent quelques petites exactions dont les victimes allèrent se plaindre à Lemdani, mais ce chef indigène ne put leur donner satisfaction ; au fond, il n'était pas fâché de voir l'opposition qui se manifestait contre l'ancien rival de sa famille, tout en n'osant pas l'encourager ouvertement.

Les chefs des Beni-Ouaguennoun tinrent des réunions pour convenir de la ligne de conduite à adopter vis-à-vis de Bel-Kassem-ou-Kassi et ils décidèrent, d'un commun accord, qu'ils lui refuseraient l'obéissance et qu'ils le repousseraient s'il voulait faire chez eux acte d'autorité. Ils firent même davantage, ils devinrent agresseurs, malmenèrent les partisans du bach-agha et, au mois de février, ils allèrent même jusqu'à razzier le cadi Si Amar-ou-Sliman, originaire de la fraction des Cheurfa, qui habitait Tikobaïn ; ils lui détruisirent sa maison et lui enlevèrent ses troupeaux.

Bel-Kassem-ou-Kassi n'était pas homme à laisser cette agression impunie et, le 6 avril, il tomba avec ses goums et des contingents des tribus sur Tikobaïn et sur le village d'Ihadikaouen, qui en avaient été les auteurs, et il les razzia complètement. Il fit indemniser le cadi des pertes qu'il avait subies.

Plus tard, lorsque le bach-agha réclama le payement de l'impôt, les Beni-Ouaguennoun le lui refusèrent et ils se mirent à exécuter des travaux pour mettre leurs villages en état de défense. Bel-Kassem ou-Kassi convoqua alors toutes les forces en cavaliers et en piétons qu'il put réunir et il les groupa au pied des montagnes, en deux camps ; l'un sous ses ordres, à El-Itama, se composait des cavaliers des Ameraoua-Tahta et des contingents à pied des Maatka, des Beni-Aïssi et des Beni-Zmenzer; l'autre, sous les ordres de son frère Mohamed-ou-Kassi, établi au-dessous de Tikobaïn,

comprenait les cavaliers des Ameraoua-Fouaga et les Kabyles des Beni-Fraoucen, Azazga, Beni-Idjeur.

Les fractions de Makouda, Attouch et Hamemta, effrayées de la tournure que prenaient les choses et craignant d'être pillées si elles refusaient de prêter leur concours au bach-agha pour combattre leurs frères de tribu, évacuèrent leurs villages pour aller chercher un refuge dans les Beni-Slyim.

Le capitaine Péchot, chef du bureau arabe d'Alger, était allé sur les lieux pour se rendre compte de la situation ; il écrivit à Dellys pour demander qu'on fît rentrer sur leur territoire les fractions qui avaient émigré. Cette mesure fut exécutée. Le capitaine Péchot proposa au général d'infliger une amende de 2,000 francs aux gens de Tikobaïn pour les punir de leur conduite à l'égard du cadi Si Amar-ou-Sliman.

Enfin le 28 mai, Bel-Kassem-ou-Kassi, à la tête de 100 cavaliers commandés par les aghas Allal et Lamdani et de 800 fantassins kabyles, marcha à l'attaque de Makouda. Le combat dura toute la journée; le but à atteindre, qui était de faire payer l'impôt, n'excitait pas beaucoup l'amour-propre des contingents et ils se comportèrent si mollement, médiocrement entraînés par les aghas, que Bel-Kassem-ou-Kassi dut se décider à rétrograder sur El-Itama sans avoir rien obtenu. De son côté Mohamed-ou-Kassi avait attaqué Isserradjen et Afir sans plus de succès.

Bel-Kassem-ou-Kassi fit un nouvel appel aux Kabyles pour essayer de réparer cet échec. Laissons-le pour un moment en face des Beni-Ouaguennoun et occupons-nous des Flissat-Oum-el-Lil qui, à la même époque, avaient montré des velléités de révolte.

Nous avons vu qu'aux mois de septembre et d'octobre 1849 les gens des Rouafa, des R'omeraça, des Oulad-Yahia-Moussa et des Oustani avaient brûlé les maisons construites à l'Oued-Chender et à Chabet-el-Ahmeur pour servir à l'installation des Zmoul et qu'ils

s'étaient mis en état d'insoumission. Les dissidents s'étaient bornés d'abord à attaquer des cavaliers isolés de l'agha, à enlever des bestiaux à son khodja et à envoyer des maraudeurs dans la plaine; lorsque vint le moment de payer l'impôt, ils le refusèrent carrément.

Pour compromettre toute la tribu et la mettre dans la nécessité de s'insurger avec eux, ils résolurent d'aller attaquer la zmala des Aribs de Bordj-Ménaïel et d'enlever la famille de l'agha qui habitait au même point.

Ben-Zitouni étant parti pour Alger, le 10 mai, afin d'y verser la portion de l'impôt qu'il avait recouvrée (7,180 fr. sur 10,000 fr.) et pour rendre compte de la situation de son commandement, les dissidents jugèrent l'occasion bonne car l'agha avait dû emmener avec lui, comme escorte, une partie de ses cavaliers et dès le endemain, 11 mai, à la pointe du jour, ils commencèrent l'attaque. Une bande de 3 à 400 insurgés des Oulad-Yahia-Moussa, des Oultaïa et de l'arch Oustani descendit de la montagne et se porta sur Bordj-Ménaïel. Heureusement l'éveil avait été donné dans la zmala, les cavaliers avaient eu le temps de monter à cheval et lorsque les assaillants dévalèrent sur la zmala, les 30 ou 40 cavaliers des Aribs qui les attendaient se précipitèrent sur eux à la charge conduits par leur caïd Saad-ben-Rabah et les abordèrent avec une énergie extraordinaire. Les rebelles après avoir tiré quelques coups de fusil lâchèrent pied et s'enfuirent dans la montagne poursuivis l'épée dans les reins. Au moment où ils commençaient à la gravir, ils furent accueillis par une fusillade que leur envoyèrent des gens des Oulad-bou-Rouba et des Rouafa, du sof de l'agha, fractions les plus voisines du bordj, et qui avaient pris les armes et étaient accourus au bruit du combat. Les dissidents laissèrent sur le terrain 14 hommes et 20 fusils et ils eurent un grand nombre de blessés. Dans cette chaude affaire, les Aribs avaient eu 4 blessés dont un dangereusement et 4 chevaux blessés. Le plan des rebelles avait échoué. Effrayés de

ce qu'ils avaient fait, ils s'empressèrent de mettre leurs familles et leurs richesses en lieu de sûreté; mais ne se décidèrent pas encore à faire des démarches de soumission.

A la date du 9 mai, des troupes étaient parties d'Alger pour travailler à la route d'Alger à Dellys dans la partie comprises entre l'Oued-Isser et l'Oued-Neuça et elles avaient installé leurs chantiers. Le général de Salles, commandant la subdivision d'Alger, en présence des faits graves qui s'étaient produits dans les Flissa et les Beni-Ouaguennoun, obtint l'autorisation de se mettre à la tête de ces troupes en les organisant en colonne active; on lui donna, à cet effet, un peu de cavalerie et d'artillerie.

Arrivé le 4 juin au camp de l'Oued-Chender, le général chercha à amener les dissidents des Flissa à composition et il eut la satisfaction d'y réussir sans être obligé d'employer la force. Il eut beaucoup à se louer, dans cette circonstance, de Si Mhamed-ou-el-Hadj, cheikh des chikhs des Khachna, qui lui avait servi d'intermédaire pour les négociations. Le 8 juin tous les hommes importants du parti de l'opposition faisaient leur soumission amenant des chevaux de gala et promettaient le versement de l'impôt non encore acquitté.

Bel-Kassem-ou-Kassi et Lemdani furent mandés au camp pour le règlement des affaires des Beni-Ouaguennoun et ils s'y présentèrent le 9 juin, accompagnés des chefs des Ameraoua. Le général leur notifia que, désormais, le bach-agha n'administrerait plus directement les Beni-Ouaguennoun, que l'agha Lemdani s'occuperait de toutes les affaires de cette tribu mais en restant soumis aux ordres de Bel-Kassem-ou-Kassi.

On avait reconnu la nécessité de créer dans les Flissa un troisième caïdat pour les fractions des parties hautes de la tribu et qui fut composé des Rémeraça, Rouafa, Oulad Yahia-Moussa et Oustani, c'est-à-dire de tous les anciens rebelles et on donna à cette unité administrative

le nom de caïdat du centre. Ali-Nsliman, appartenant à une des anciennes familles notables de Rouafa, et qui était le personnage le plus influent du nouveau commandement, fut nommé caïd, bien qu'on eût à lui reprocher d'avoir été l'instigateur de la rébellion. Sa nomination fut approuvée par le gouverneur général le 11 juillet 1850.

Voici les noms des cheikhs qui furent donnés aux diverses fractions : aux Roufa, Ali-Nahmed ; aux Beni-Mekla, Ahmed-ben-Tafat ; aux Beni-Chenacha, Ali-nsi-Sliman ; aux Oulad-Yahia-Moussa, Ahmed-ou-Saïd et aux Oustani, El-Eumaça.

Le général de Salles alla visiter Dellys où l'affaire des Beni-Ouaguennoun fut définitivement réglée, puis il se mit en route pour Alger emmenant avec lui la cavalerie et l'artillerie ainsi que les nouveaux chefs des Flissa lesquels, après avoir payé le montant de l'impôt, allaient recevoir leurs burnous d'investiture. Il arriva à Alger, le 20 juin. Il avait laissé en partant le commandement au colonel Jollivet, du 16e de ligne, qui devait faire continuer les travaux de route jusqu'à la fin du mois de juin.

Le général de Salles fut remplacé dans son commandement, à son retour à Alger, par le général Cuny.

Le choléra avait fait son apparition dans le bach-aghalik du Sebaou et faisait de nombreuses victimes, particulièrement à Djemaa-Sahridj ; les tribus de l'oued Sahel étaient aussi rigoureusement éprouvées par le fléau.

Dans les Guechtoula, la tribu des Beni-bou-Addou, qui a toujours fait partie de la confédération, n'avait pas été comprise dans le commandement de Mohamed-ou-Amran ; celui-ci n'avait cessé de la revendiquer et il avait même fait l'avance de la somme de 100 douros représentant sa part dans la lezma. Une décision du gouverneur général, du 16 avril 1850, avait fait rentrer les Beni-bou-Addou dans le commandement des Guechtoula,

Dans le courant du mois de mai un nouveau changement avait encore eu lieu dans le service des affaires arabes ; par décret du 4 du dit mois, le 2e bureau du secrétariat général du gouvernement de l'Algérie avait été supprimé et l'ancien bureau central avait été rétabli auprès du Gouverneur, sous le nom de *bureau politique*. Le lieutenant-colonel Durrieu, du 1er chasseurs d'Afrique, fut nommé chef de ce bureau : sa nomination ne fut ratifiée que par arrêté ministériel du 16 septembre 1850.

A la date du 22 octobre 1850, le général d'Hautpoul fut nommé gouverneur général de l'Algérie, en remplacement du général Charon.

Mohamed-ou-Amran caïd des Guechtoula étant mort le 22 septembre 1850, les chefs des différentes fractions furent convoqués à Alger pour arrêter le choix de son successeur. Le nommé El-hadj-Akli, dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler, fut nommé caïd (1) et en lui donnant pour khalifa El-hadj-Toutah des Beni-Mendes, et Arab-naït-Mohamed-ou-Amran fils du défunt caïd.

Revenons maintenant aux Beni-Ouaguennoun. Par suite de la présence à proximité de leur tribu de la colonne du général de Salles, ils avaient payé, au moins partiellement leur lezma ; mais les sofs n'avaient pas pour cela désarmé et nos troupes étaient à peine rentrées à Alger que l'agitation recommençait. Quelques notables demeurant dans la montagne s'étaient rapprochés de Bel-Kassem-ou-Kassi pour être autorisés à labourer dans la plaine et, non seulement celui ci

(1) Primitivement le chef des Guechtoula avait le titre de chikh des chikhs, puis ce titre s'était changé en celui de caïd. Voici quelle était l'organisation des Guechtoula, qui avaient deux chikhs par tribu : Frikat, chikhs investis Aomar-ou-Aïssa et Mhamed-el-Ounès ; Beni-Smaïl, Sliman-ou-Mançour et Ahmed-ou-Kassi : Beni-Kouli, El-Hadj-Mohamed-ou-bel-Kassem et Mhamed-naït-Kheddach ; Beni-Mendes, Aomar-ou-el-Hadj et Amar-ou-Ahmed-ou-Kaoudj ; Beni-bou-R'erdane, Ali-ou-Ramdan et Saïd-ou-Mohamed ; Beni-bou-Addou, Mhamed-naït-el-Ksa et Saïd-naït-Taleb.

accueillit leur demande, mais encore il les engagea à faire descendre tous ceux qui voudraient les imiter. Ces gens furent regardés par le reste de la tribu comme des transfuges et on leur déclara qu'ils devraient regagner leurs villages ou bien abandonner définitivement la tribu ; il furent même l'objet de mauvais traitements et on leur enleva leurs bœufs en train de labourer.

Bel-Kassem ou-Kassi réunit, au mois de novembre, des contingents pour les protéger ; en même temps il avait engagé des pourparlers et un arrangement allait intervenir, lorsque quelques gens de désordre, dans le cours de la discussion, en vinrent aux mains et la mêlée devint générale ; plusieurs individus restèrent sur le terrain. L'agha Lemdani était resté inerte, au lieu d'agir contre les perturbateurs, il avait affecté de garder la neutralité.

Dans le but de ramener le calme, le général Cuny fit appeler l'agha à Alger avec ses frères Aomar et El-Ounès, et ils y furent retenus en surveillance.

Pour en finir avec tous ces tiraillements, le général commandant la division décida, le 15 décembre 1850, que les Beni-Ouaguennoun seraient divisés en deux parties, l'une laissée à l'agha Lemdani devait passer dans le cercle de Dellys, tandis que l'autre serait placée sous l'autorité directe de Bel-Kassem-ou-Kassi. Le capitaine Péchot se rendit sur les lieux, au mois de janvier 1851, pour assurer l'exécution de cet ordre ; il appela à lui les djemaas des Beni-Ouaguennoun, celles de la plaine se présentèrent mais celles de la montagne s'abstinrent de paraître. Le capitaine Péchot se retira alors en prescrivant au bach-agha d'appliquer dans toute leur rigueur les mesures ordonnées par l'autorité supérieure.

Le bach-agha réunit ses contingents pour faire le blocus des villages rebelles ; les hostilités durèrent jusqu'au mois de mai et les Beni-Ouaguennoun se décidèrent, plus ou moins sincèrement, à faire leur soumission à part deux petits villages situés près de la mer.

Le caïd du Guechtoula, El-hadj-Akli, était mort le 27 décembre 1850 et il avait été remplacé, le 2 janvier 1851, par El-hadj-Toutah des Beni-Mendès.

L'agha des Khachna, El-Arbi-ben-Kahia, mourut également le 30 janvier 1851 et la suppression de l'aghalik fut prononcée.

Enfin, le 3 février 1851, l'agha des Flissa, Mohamed-ben-Zitouni mourut à son tour et on le remplaça, à la date du 7 mars, par Si Mhamed bel-Hadj des Beni-Aïcha, khalifa du caïd des Khachna, avec un traitement de 2,400 francs. C'était un homme d'une grande intelligence, d'un caractère ferme et énergique. Ancien chikh des chikhs sous le gouvernement turc, il avait conservé l'exactitude du makhezen et les ordres recevaient avec lui une exécution rapide et complète. Bon administrateur, guerrier habile, il avait une grande réputation de bravoure et une grande influence même en dehors de sa tribu. Nous l'avons vu donner ses bons offices au général de Salles pour ramener les Flissat-Oum el-Lil à l'obéissance l'année précédente. Il fut installé dans ses fonctions, à Bordj-Ménaïel, le 26 mars.

Le commandant Perigot qui avait organisé Dellys, où il avait commandé le cercle pendant sept ans, fut nommé lieutenant-colonel au 16e léger et rejoignit son corps ; il fut remplacé, comme commandant supérieur, le 17 avril 1851, par le commandant Berger, du 25e léger.

Le chérif Bou-Bar'la (1) qui avait commencé ses agissements dans la vallée de de l'Oued-Sahel avait envoyé des émissaires et des lettres dans la vallée du Sebaou et dans l'aghalik du Flissa ; d'un autre côté la police étant mieux faite dans les Flissa, les voleurs et les recéleurs s'étaient portés dans les Maatka et dans les Mechtras ; dans le courant de juin Bel-Kassem-ou-Kassi avait sévi contre ces tribus, mais il paraissait nécessaire d'empêcher les relations entre Flissa et Maatka en installant

(1) Voir la *Revue Africaine* de 1881 à 1884.

une zmala dans l'oued-el Kseub. Au mois de juin 1851, le général Cuny envoya le capitaine Péchot en Kabylie pour étudier cette question et pour se rendre compte de la situaiion des esprits et de ce que pouvaient faire craindre les agissements du chérif.

Nous donnons ci-après un extrait du rapport, daté du 29 juin, où le capitaine Péchot a rendu compte de sa mission.

« Je suis parti le 10 juin dans le but de faire une tournée dans le cercle et de retenir les kabyles contre les prédications de Bou-Bar'la.

» Je suis d'abord resté quelques jours à Bordj-Menaïel. Je savais que Béchar avait quitté sa tribu pour se réfugier chez les Mkira. L'agha menaça les siens d'un châtiment sévère s'ils ne chassaient le Nezlioui ; le chikh des Mkira était très bien disposé pour Béchar.

» El-Hadj-Amar-ben-Khorif des Rouafa correspondait aussi avec Bou-Bar'la ouvertement et il refusait de descendre dans la plaine...

» Toutes les dispositions nécessaires pour maintenir la tranquillité dans le pays étant réglées avec l'agha, je m'étais mis en route pour aller chez les Ameraoua, lorsqu'à la séparation de l'Oued-Chender et de l'Oued-Sebaou, je trouvai Bel-Kassem escorté d'un goum nombreux. Une fois descendu chez l'agha Allal, à Dra-ben-Khedda, j'allai visiter, avec les aghas et Bel-Kassem, l'emplacement de la zmala dans l'Oued-el-Kseub. Deux points furent discutés ; je choisis le plus éloigné de Dra-ben-Khedda, afin d'éviter des conflits de voisinage.

» Le lendemain arrivèrent les Beni-Ouaguennoun, toujours en deux camps, les uns soumis depuis longtemps, les autres venant faire leur soumission. Je leur indiquai les conditions suivantes : 3 chevaux de gada, une amende de cent douros, la lezma de l'année dernière et celle de cette année ; tout fut consenti.

Deux jours après, Bel-Kassem m'ayant engagé à monter chez lui, nous allâmes coucher à Tizi-Ouzou. Pendant le trajet il me parla de son désir d'avoir pour son frère Hamitouch un bordj semblable à celui de Ménaïel dont l'aménagement lui avait plu beaucoup.

» Le lendemain, jeudi (19 juin), nous assistâmes au marché du Khemis fondé par Belkassem ; il y fait construire une belle fontaine.

» A peine étions nous arrivés chez son frère Amar-ben-Hamitouch, que les Beni-Ouaguennoun apportaient l'amende et la valeur des trois chevaux de gada, demandant à emmener leurs troupeaux. L'opposition que je fis à cette reddition parut flatter sensiblement Bel-Kassem. Nous apprimes alors qu'ils avaient payé pour des villages qui, n'ayant pas souffert de la dernière razzia, refusaient de s'exécuter. Bel-Kassem offrit de marcher contre ceux-ci ; ils acceptèrent de grand cœur tout en demandant à faire une dernière démarche auprès d'eux. J'ai su depuis que des coups de fusil avaient été échangés entre eux sans l'intervention de Bel-Kassem, que l'anaia avait été rompue et que le petit nombre des gens de l'opposition ne saurait inquiéter.

» L'époque du versement de la lezma étant arrivée, Bel-Kassem a envoyé récolter l'impôt dans la montagne. Les Beni-R'obri ayant refusé tout payement, ont été attaqués par Mohamed-ou-Kassi ; celui-ci ayant eu, dans un premier engagement, deux hommes blessés, un cavalier et deux chevaux tués, le bach-agha a immédiatement donné des ordres et, dès le lendemain, nous vîmes passer goum et infanterie se rendant au camp de Mohamed ; tout se passait militairement.

» En descendant à Sidi-Namen, j'appris que Mohamed avait brûlé trois villages, tué quatorze hommes, pris des fusils et des troupeaux et forcé les Beni-R'obri à se soumettre et à payer.

» Bel-Kassem avait appelé mon attention sur les Maatka et les Mechtras qui, depuis le maintien de la tranquillité chez les Flissa, sont devenus les plus dangereux de tout le cercle, recelant les voleurs et les objets volés et refusant de venir devant la justice. Il désirait frapper un coup sur ces fractions turbulentes, mais il demande le concours de l'agha des Flissa qui agirait du côté opposé au sien. Je l'ai autorisé.

» En arrivant à Bordj-Ménaïel, j'ai trouvé l'agha des Flissa descendant de cheval et venant de terminer l'affaire de Béchar. Il s'était emparé du chikh opposant, de deux des principaux personnages du mouvement, des individus qui voulaient s'opposer à leur arrestation, enfin d'une partie des troupeaux de Béchar.

» Le Nezlioui fugitif ne trouva asile que chez Si-El-Hadj-Amar, mokoddem de la zaoula de Si-Abd-er-Rahman : — Partout ailleurs je le poursuivrais, me dit l'agha, mais là je ne puis l'atteindre. Seulement je sais à quelles conditions on lui donnera l'hospitalité et je suis convaincu que, dans peude jours, il fera demander l'aman.

» En effet, dès le lendemain, El-Hadj-Amar écrivait une lettre très humble en faveur du fugitif.

» L'agha propose d'infliger, comme condition d'aman, le séjour à Menaïel, une forte amende et, dans le cas où il persisterait dans l'insoumission, le sequestre.

» Au sujet d'El-Hadj-Amar-el-Kherif, je rappelai la promesse faite et, dès le lendemain jour du marché des Rouafa, on se rassembla, on démolit la maison de l'individu et on enleva les troupeaux qui furent ramenés à Bordj-Ménaïel et vendus.

» El-Kherif avait reçu de Bou-Bar'la un cachet et la promesse d'être agha... »

Le 20 juin 1851, mourut le caïd des Isser, du cercle d'Alger (Isser-Drœu et Isser-el-Ouïdan) ; il fut remplacé par son khalifa Ahmed-ben-Mohamed, à la date du 18 juillet. C'était un homme riche, intelligent, ami du progrès, d'un caractère plein d'énergie et de droiture. Lors de la grande razzia d'Abd-el-Kader, du 6 février 1846, il avait été un des rares chefs indigènes ayant opposé une résistance énergique.

Saïd-ben-Toubal, caïd des Abids d'Aïn-Zaouïa et de Bor'ni, étant décédé le 6 juillet, fut remplacé, le 17, par son fils portant le même nom.

A la même époque, le caïd des Flissa du nord, Ahmed-ou-Ali-ben-Chakal, avait cherché à soulever quelques fractions de sa tribu ; il fut révoqué par décision du 8 juillet 1851 et incarcéré, pour deux mois, à la Kasba d'Alger.

Le 18 juillet, le gouverneur général approuvait la création d'une zmala à l'Oued-el-Kseub; à cette occasion et après la révocation du caïd des Flissa du nord, cette tribu fut scindée en deux ; la portion de l'est, qui reçut le nom de caïdat de l'Oued-el-Kseub, fut donnée à Ali-Mohamed-el-Haoussine, qui fut en même temps le chef de la zmala ; la portion de l'ouest, qui prenait l'ancien nom de caïdat du nord, fut donnée à Mohamed-Amzian-ben-Smaïl, nommé caïd.

Le 29 juillet, la tribu des Guechtoula fut également scindée en deux ; El-Hadj-Toutah, déjà caïd, n'eut plus que la moitié orientale ; l'autre moitié fut donnée au fils d'El-Hadj-Akli des Beni-Smaïl.

Nous terminons ici le travail que nous avons entrepris ; on trouvera la suite des événements historiques concernant la subdivision de Dellys dans l'*Histoire du Chérif Bou-Bar'a* publiée dans la *Revue Africaine* à partir de l'année 1881 et dans les *Notes et documents sur l'insurrection de la Grande Kabylie de 1856-1857*, publiés dans la même revue à partir de 1898.

Colonel ROBIN.

KITAB EN-NASAB

(Suite. — Voir les nos 244 à 247)

DEUXIÈME PARTIE (1)

Descendants de Sidi 'Abd el-K'âder el-Djilâni

Au nom de Dieu le Clément, le Miséricordieux.

Ceci est l'exposé de la noblesse éclatante de ceux qui appartiennent à la famille de l'Élu (Mohammed) et à celle du purifié, le roi des saints, le walî Notre Seigneur *'Abd el-K'âder el-Djilâni*, fils de notre maître Çâleh fils de notre maître Moûsâ.

Éloge de la postérité de Fât'ma et de Sidi 'Abd el-K'âder.

Louange à Dieu qui a sanctifié la postérité de Moh'ammed, et la descendance de Fât'ma, femme d'Ali — qui l'a

(1) Ici commence la deuxième partie du Kitâb en-Nasab.

Ce qui suit est un ouvrage d'*Abd-es-Salâm* ben et-T'ayyib, né en 1058. Il le composa en 1089, et lui donna le titre de : مناسبة للنسب الكريم بالعرف العاطر بمن بفاس من ابناء الشيخ سيد عبد القادر

Cet ouvrage a été imprimé à Fez en 1309, sous le titre de : الدر السني في بعض من بفاس من اهل النسب الحسني لابن محمد مولانا عبد السلام بن الطيب القادري

On a édité dans le même volume une poésie du même auteur, sur les *quatre pôles* chorfa : اشراف على نسب الاقطاب الاربعة الاشراف

placée parmi les objets les plus précieux — qui a purifié sa substance très bonne, et son principe très-saint, en lui accordant l'abondance de la noblesse et l'éclat des priviléges — qui l'a tirée du trésor secret des choses véridiques. Elle est la plus excellente des choses excellentes ; elle est la plus noble des choses. Elle est la partie la plus pure du monde sans aucune exception, et d'une manière absolue. Elle a étendu ses glorieuses branches, les branches de l'arbre illustre et sublime, qui répand ses vastes ombres sur toutes les contrées et sur tous les horizons.

Et parmi ses membres, il a choisi la plus pure des fleurs et la perle la plus précieuse qui a pour nom Fât'ma ; elle répand la joie dans l'âme et la douceur dans les cœurs.

Parmi les membres de sa postérité, il a répandu les bénédictions manifestes, les miracles élevés et éclatants ; il a multiplié les chefs et les pôles très grands, les hommes nobles et les hommes courageux qui surpassent tous les autres.

Mais entre eux tous il a fait briller l'homme admirable et le pivot célèbre de leur lignée, notre maître *'Abd-el-K'âder el-Djilâni*.

Il rayonna sur eux comme un soleil qui s'élève sur l'horizon de l'Irâk'. Il est le chef des justes et le roi de ceux qui s'approchent de Dieu. Il a opéré des prodiges éclatants, il est noble par sa double ilgnée ; il est grand par ses deux titres de noblesse, grâce auxquels il tient le premier rang.

Que Dieu répande ses bénédictions et ses faveurs sur notre seigneur et maître *Mohammed*, le soleil de tous ceux qui existent, le plus noble de tous les êtres, le fils d'Adam par excellence, par lequel tous ont reçu leur noblesse, et par les mérites duquel ils ont vu grandir leurs mérites, à cause de leur union et parenté avec lui.

Sur les membres de sa maison il a fait luire les lunes éclatantes, et sur ses compagnons il a fait lever des

étoiles brillantes. Sur eux demeurent sans cesse la bénédiction, la prospérité et le bonheur, par la grâce de l'Unique, du Créateur.

Voici une étude qui commande l'attention de tous, et qui exige les efforts de chacun. C'est, en effet, un trésor précieux amassé par Dieu ; sa recherche est imposée à tous ses sujets, à tous ses serviteurs. Et Dieu protège tous ceux qui possèdent ce trésor avec ses richesses, je veux dire, les généalogies qui remontent au Prophète, les branches qui sortent de la tribu de Hâchim, et les branches qui se rattachent au tronc d'Ali, lesquelles sont les véritables et les plus nobles.

Déclaration et but de l'auteur

Et moi, ayant étudié nos généalogies, sur des renseignements et des écrits authentiques, j'ai réuni tout ce que j'ai appris par la tradition et les monuments écrits ; et j'ai écrit tout ce que j'ai ouï dire, et j'ai raconté tout ce que j'ai découvert à ce sujet.

Mon but est de dire ici, d'une manière succincte, tout ce qui se rapporte à cette question, et d'exposer la suite de notre chaîne qui se rattache à Sidi 'Abd el-Kader.

Après avoir mis ce sujet en ordre, j'ai établi l'appui solide (la colonne) de notre généalogie, en me basant sur les documents écrits de mon époque et de mon pays et en expliquant le mobile et le but de leur composition.

Je me propose de faire connaître à mes contemporains originaires de Fez, quels sont ceux de nos ancêtres nobles dont les descendants existent encore, et ceux dont les descendants n'existent plus ; et de leur faire connaître le nom de nos ancêtres et le nombre des générations dont ils sont la souche.

Or, en tout ceci, mon intention est, s'il plaît à Dieu, bien que ces choses soient connues sur place, d'enregis-

trer le nom de nos parents et des autres descendants des *chorfa*, pour leur faciliter le rattachement de leurs diverses branches au tronc véritable. Il y en a beaucoup parmi eux qui ignorent leur origine, et qui sont fort mal renseignés à ce sujet.

Or ce qu'il faut rechercher, aujourd'hui surtout, c'est de conserver avec soin ces connaissances ; tous voudront acquérir une notion exacte de leur généalogie, laquelle, à travers les âges, a été altérée ou égarée.

Et si Dieu n'avait protégé sa postérité, plusieurs assurément auraient oublié leur origine. Mais Dieu répand ses faveurs sur les hommes, quoique la plupart d'entre eux ne le remercient point.

Vie de Sidi 'Abd el-K'âder el-Djîlânî. — Son éloge

Et d'abord je parlerai de notre seigneur 'Abd el-K'âder el-Djîlânî, et de sa noble origine, et de ses illustres ancêtres et de ses enfants, d'après ce que l'histoire rapporte de lui, de ses fils et de ses descendants. Je rapporterai ce que l'on raconte de leur science et de leur sagesse ; ce que l'on dit de leurs imams ; ce que l'on a écrit des voyages qu'ils ont faits dans divers pays. Dans ces renseignements, celui qui me lira trouvera du profit, s'il plaît à Dieu. C'est Dieu que j'implore pour qu'il exauce mes vœux, lui qui est notre maître, lui vers qui tout retourne : oh ! quel bon maître il est, et quel puissant secours il nous accorde !

Sidi 'Abd el-K'âder el-Djîlânî vous sera suffisamment connu par la simple exposition de ses titres de noblesse et de sa grande renommée.

Il est le pivot essentiel, il est le soleil de son époque, le roi de tous les chefs mystiques, il est la mer dont les eaux débordent, il est l'un des principaux membres de la religion, il en est l'un des chefs les plus illustres, il est le chef des gens spécialement marqués, le galon dore

de la robe qui les couvre; il réunit en lui tous les trésors de la divinité. Parmi les princes du ciel, il porte le nom de *faucon gris* (الباز الاشهب). Ses prodiges éclatants se sont répandus dans les villes et les déserts, ils ont parcouru les contrées habitées, les lieux arides, ils ont pénétré jusque dans les cavernes, à ce point que le cheikh de l'Islam 'Azz ed-dîn ben 'Abd-es-Salâm a dit : La renommée d'aucun homme ne nous est parvenue par d'aussi nombreux témoignages, que celle de Sidi 'Abd el-K'ader. Le h'âfiz Ben H'adjar el-'Ask'lânî a écrit dans une lettre : nous avons rapporté cela en nous basant sur le témoignage certain du hâfiz' Charaf ed-dîn 'Alî ben Moh'ammed el-Yoûnanî, qui l'avait entendu dire à Ben 'Abd es-Salâm.

Le *wali* de Dieu, le cheikh 'Ak'îl el-Mendjebî a dit : la célébrité de Sidî 'Abd el K'âder dans le ciel est plus grande que sa célébrité sur la terre. Il est nommé au ciel : le *faucon gris*.

Ouvrages écrits à sa louange

Pour célébrer sa gloire, son élévation et sa perfection, des écrivains illustres ont composé plusieurs ouvrages et volumes, dont nous citerons les suivants :

Kitâb anwâr en-naz'ir (كتاب انوار الناظر) du cheykh, de l'imâm, la lumière de l' 'Irâk' et le modèle des croyants *'Abd Allah* ben Baçar (Naçr?) ben H'amza el-Bekrî, eç-Çadik'î el-Baghdâdî. Cet auteur fut l'un des compagnons du cheykh Sidi 'Abd el K'âder, suivit ses leçons, et bien qu'il ne portât pas la khirk'a, il était toujours avec lui.

Le *Kitâb nozhat en-nâz'ir* (نزهة الناظر) dont l'auteur est le cheykh, l'excellent, le savant, l'homme versé dans les traditions, Emîr ed-Dîn Aboû Moh'ammed *'Abd el-Lat'if*, ben Abî T'âher, ben Ah'med, ben Moh'ammed, ben Hibat Allah el-Baghdâdî en-Narsî (Dieu lui fasse miséricorde !)

Le *Kitâb bahdjat el-Abrâr* (بهجة الابرار) en trois volumes, du cheykh, de l'imâm, de l'incomparable Nour ed-Dîn, Aboû l-Hasan *Ali ben Yousof* ben Djarîr el-Lakhmi, ec-Chet'noûfî (1), el-Hâchimî, ech-Châfi'î, le maître de la poésie (شيخ الافراء) dans le pays d'Égypte, mort au mois Dhoû l-H'iddja de l'année 713 (avril 1314). Es-Soyoût'î (2) a fait connaître cet ouvrage dans le Hosn el-Moh'ad'ara (حسن المحاضرة). Ce livre a été résumé en un seul volume.

Le *Kitâb Ghabt'at en-Nâz'ir* (غبطة الناظر) de *Ibn H'adjar* el-'Ask'lânî (3). L'auteur y cite plusieurs extraits du *Bahdja* que nous venons de mentionner, et s'appuie sur son autorité.

Le *Kitâb Rawd' en-Nâz'ir* (روض الناظر), mentionné dans le *Bahdja ;* ce dernier ouvrage nous fait connaître son auteur, ainsi que nous l'avons dit. J'ai lu tous ces ouvrages, sauf l'*Anwar en-Nâz'ir*.

Qu'il nous suffise de dire pour faire connaître ses qualités, que d'un accord unanime, les habitants de l'Orient et de l'Occident reconnaissent ses vertus et son rang élevé ; mais tout particulièrement, les gens de la maison et ses compagnons. Ses vertus sont dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs. Elles sont connues dans toutes les contrées et dans tous les pays. Partout l'on célèbre son éclatante vertu et le rang sublime qu'il occupe, selon le mot célèbre qu'il prononça : « Mon pied est au-dessus de la tête de tous les saints ». Les grands saints et les pôles célèbres ont une renommée qui se répand dans certaines contrées, mais qui est inconnue dans d'autres ; dans certaines régions l'on parle d'eux, tandis qu'ailleurs on ignore même leur nom. Il en est autrement de notre-Seigneur 'Abd el-K'âder. Il n'est aucun pays, aucune ville, aucune

(1) De Chet'noûfa, bourgade d'Égypte.

(2) Es-Soyoût'î, 1445-1505 ; le *H'osn el-Moh'âd'ara* est un ouvrage historique sur l'Égypte et le Caire.

(3) Né à Ascalon en 137?, mort au Caire en 1449.

province, aucune région de la terre, de la mer ou des forêts, à l'Orient ou à l'Occident, où il ne soit célèbre, où son jour ne se soit levé, où son nom ne soit connu, où l'on ne reconnaisse sa puissance (بركة) et ses mérites, où l'on ne lui témoigne de la vénération, où l'on ne célèbre son rang élevé et ses privilèges, où tous les cœurs ne le louent et le glorifient, parmi les enfants, les femmes, les esclaves et les servantes, et jusque parmi les simples et les ignorants.

L'un des chefs mystiques a dit à son sujet : Il est le pôle en tout temps ; sa célébrité ne cessera jamais; sa prééminence ne lui sera jamais enlevée, et jamais elle ne disparaîtra ; elle lui sera conservée même après sa mort. Tous les grands saints qui sont venus après lui, ou qui viendront dans la suite, ne seront que ses lieutenants et ses vicaires : il restera toujours le chef de tous, et le roi des grands chefs mystiques. Il est le voile qui nous sépare du paradis du Prophète, il est la clef qui ouvre la porte (1). A cause de cela, sa renommée est universelle, et sa dignité surpasse celle des plus illustres ; son nom est connu dans des régions plus lointaines et sera connu bien plus longtemps. Le don de prophétie et la mission de Mohammed n'ont pas été plus illustres ; tous bénissent sa grandeur et sa gloire.

Mais il n'est pas possible d'acquérir une connaissance parfaite de son mérite et de son élévation. Notre seul but est d'indiquer son lieu d'origine, de parler de sa naissance et de ce que nous en savons.

Sa naissance en 470. — Ses études à Baghdâd. Ses voyages.

Il naquit en 470 (20 juillet 1077), selon ce que dit le *hâfiz'* Ed-Dhahabî (2) dans sa *Petite Histoire* (التاريخ الصغير)

(1) حجاب الحظرة النبوية ومفتاح بابها.

(2) Né à Damas en 1274, mort en 1348, a écrit l'histoire de l'Islamisme, tarikh el-islam.

dont j'ai transcrit le texte autographe. Un autre y avait ajouté le mot *Djeylani*. Plusieurs savants le font, en effet, naître à Djeylân (جيلان), province autonome qui se trouve plus loin que Çabrestân (صبرستان; Chirwân?). On appelle aussi ce même lieu *Kilàn* avec un *kaf*. Le mot *djeyl* est le même que le mot *djèyl*, génération (والجيل على لفظ الجيل من الناس).

De cette localité où il naquit, il se rendit à Baghdâd pour y étudier et pour y fréquenter les *maîtres de la voie* (مشايخ الطريف).

D'après l'un de ses disciples, le cheykh Aboû-l-Fad'l Ah'med ben Çâlih el-Djeylî, son arrivée dans cette ville eut lieu en 488 (10 juin 1095). Il avait alors dix-huit ans.

Voici le portrait qu'a tracé de lui son disciple, le cheykh, l'imam Mawfir ed-Din Abou Moh'ammed Abd Allah ben Ah'med, ben Moh'ammed ben K'orâma : « Il avait le corps mince et une taille moyenne, la poitrine large, une barbe fournie et longue. Son teint était brun, ses sourcils étaient joints ; il possédait une voix délicieuse ; il gardait un noble silence, était doué de grandes qualités et avait acquis une science très vaste.

Il étudia le sens extérieur (du Koran) (علم الظاهر) auprès d'un grand nombre de maîtres qu'il fréquentait assidûment.

Il eut pour professeurs de droit Aboû'l-Wafa 'Ali ben 'Okeyl, Aboû'l-Khat't'âb Mah'fouz'el-Kloûdânî (كلوداني), Aboû'l-H'oseyn ben Aboû Y'ala et Aboù Sa'îd el-Moubârek ben Alî el-Makhzoûmî. Auprès d'eux il étudia la doctrine de l'école (مذهب) avec ses différentes controverses, ses conséquences, ses principes.

Il avait d'abord fait une étude approfondie du Coran sublime.

Il apprit les traditions en écoutant plusieurs maîtres, parmi lesquels Aboù Ghâlib Mohammed ben el-H'asan el-Bakillânî, Aboù Sa'îd ben 'Abd el-Karîm ben Djich,

Aboû'l-Ghanâïm Moh'ammed ben 'Alî, et d'autres dont l'énumération serait trop longue.

Il eut pour professeur de belles-lettres (ادب) Aboû Ẓakariyya Yah'ya ben 'Ali el-Barîzî. Les belles-lettres comprennent huit branches, selon El-Kemâl ben el-Anbârî : le langage (لغة), la syntaxe (نحو), la conjugaison et déclinaison (تصريف), la métrique (عروض), la science des rimes (قوافي), l'art de composer les vers (صنعة الشعر), l'histoire des Arabes (اخبار العرب) et la connaissance de leurs généalogies (انساب).

Il étudia les sciences (علوم) dans toutes leurs branches et acquit des connaissances si vastes qu'il parvint à surpasser les plus grands savants (ايمة).

Il fut initié à la règle de vie (طريقة) et à la connaissance de la vie spirituelle (علم الحقيقة) par les plus grands et les plus savants des cheïkhs.

Il fut le compagnon, pendant plus de vingt ans, du cheykh, de l'homme instruit, du modèle des hommes vertueux, Aboû-l' Kheyr H'ammâd, ben Moslem er-Ryâs. Il fut formé et instruit par ses soins; ce cheykh, dont nous ignorons la filiation spirituelle, lui servit d'appui.

Il s'instruisit également auprès du cheykh Tâdj-el-Arîfin Aboû l-Oufâ Kâkîs el-Kourdi; auprès du cheykh Aboû Bekr ben Hawarî, d'Abou Moh'ammed Chanbaki, ainsi qu'auprès d'Aboû Bekr ec-Çaddîk', en songe. Les autres cheykhs dont il étudia la doctrine furent : le cheykh Abou' l-H'asan Ali el-K'orachi el Hakkârî, le cheykh Aboû l-Faradj et-T'archoûchî; Aboû l-Fad'l et-Tamimi; Ech-Cheblî et El-Djonéyd.

Il reçut la noble *khirk'a* des mains du cad'hî Aboû Sa'îd el-Moubarek bèn 'Alî el-Makhzoûmî, dont il suivit les leçons. Celui-ci avait lui-même étudié sous la direction de Abou' l-Hasan el-Hakkâri, sur lequel il s'appuyait et de qui il avait reçu la khirk'a quand il avait demandé à être son disciple, en même temps que Sidi 'Abd-el-Kâder.

Il eut des relations avec un grand nombre d'hommes célèbres qui avaient renoncé au monde. Il vécut détaché de tout, il fit des voyages pieux (سايح) pendant vingt-cinq ans et eut des extases pendant trois ans سلب له الارادة.

Son enseignement. — Ses écrits

C'est alors qu'il fonda son école pour y enseigner, rendre des décisions juridiques, exhorter les hommes, les conduire et les réunir à Dieu.

Autour de lui vinrent en foule des savants, des jurisconsultes et des hommes de bien de tous pays. Ils écoutaient ses leçons et en tiraient profit.

Il écrivit des livres précieux et utiles, sur la mystique, sur la théologie et les diverses pratiques de la religion (اصول وفروع). Citons le *Kitab el-Ghonya* (كتاب الغنية) et le *Kitab Fotoûh' el-Ghayb*. Il a écrit plusieurs prières (1) célèbres, ah'zab. J'en connais quatorze : le traité hizb du *bismillah* (بسملة), de la louange (تسبيح), de la voie droite (المنهج القويم), del'unité (الفردانية), des désirs (اشواق), du voyageur de nuit (ou syrien) (السرياني), de l'apparition (اظهار), de la grande lumière (النور الاكبر), de la prière de la fâtiha' (دعاء الفاتحة), de la fath'iïa (الفتحية), le grand h'izb (الحزب الكبير), le h'izb des considérations de la doctrine unitaire (توجيهات التوحيد), — des noms de la voie qui mène à Dieu — ainsi qu'un autre h'izb, celui de l'utilité (فلاح), qu'on lit encore de notre temps à Fez.

Il a composé de nombreuses k'açîda (poèmes) qui nous révèlent ses différents états d'extase (احواله), les

(1) Ces prières sont nommées احزب parce qu'elles se composent en grande partie d'extraits (احزاب) du Coran.

degrés de sa sainteté, la nature de son âme et l'excellence de ses vertus.

Dieu lui avait confié la plume des décisions juridiques dans l'Irâk'. Sibt ben el-Djewzi (سبط بن الجوزي) rapporte qu'il ne mettait aucun retard à porter ses décisions ; il les écrivait, sans prendre le temps de réfléchir, dès qu'il avait pris connaissance de la question. Il décidait d'après la doctrine châfe'ite et celle d'Ahmed. Il pouvait disserter sur treize sciences. Dans son école on expliquait chaque jour, à tour de rôle, une question de commentaire (تفسير), une question de tradition (حديث), une question de doctrine (مذهب), une question de controverse (خلاف opinions diverses), une question de principes (اصول), une question de syntaxe (نحو),

Après le *Zo'hor* il lisait du Coran d'après les diverses leçons : il avait des moments où il l'expliquait à ses auditeurs, pour les conduire à Dieu et à son paradis. Il répandait sur eux ses lumières abondantes et les flots de sa sagesse. Il leur dévoilait ses secrets et ses connaissances précieuses, et leur communiquait ses dons en abondance. Car il avait tout reçu dans son union avec Dieu et dans la vision dont il jouissait. Il voyait en effet Dieu et son Envoyé.

Son fils, le cheykh, l'imam Abou Moh'ammed Abd el-Ouahhâb a dit : « Mon père (Dieu lui fasse miséricorde !) parlait trois fois la semaine. Le vendredi matin et le mardi soir, dans son école, il conduisait les hommes vers Dieu en leur prêchant la sagesse et en leur adressant de pieuses exhortations. Il agissait de même au couvent (رباط) le dimanche matin. Les savants, les jurisconsultes, les hommes pieux (مشايخ) et d'autres assistèrent à ses leçons, qui durèrent quarante ans. Il avait commencé en 521 (16 janvier 1127). Son école fut ouverte en 528 (31 octobre 1133) ; il y enseigna et y rendit des décisions, pendant trente-trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 561 (novembre 1165).

Aux réunions qu'il présidait, deux frères lecteurs faisaient la lecture d'une voix claire et distincte, sans chanter et sans modulations (1). Deux ou trois hommes moururent en exerçant cette fonction.

Pour écrire ce qu'il disait dans son cours il y avait plus de quatre cents écritoires d'étudiant. Souvent il faisait quelques pas au-dessus de la tête de ses auditeurs, puis il retournait à son siège. Ainsi parle le *h'afiz'* Ech-Chat'noûfi, avec d'autres. Il acheva ainsi l'instruction des auditeurs de l'Irak' désireux de s'instruire dans ses doctrines. Il devint chef de la voie et *imâm* de la vie spirituelle ; il n'y a point de voie plus haute que la sienne ; personne ne lui est supérieur en connaissances et en vérité.

Le cheykh, le saint, le bon, l'honorable Abou-l-H'asan Sidi ben Moh'ammed Çâlih' el-Andalosi, l'un de ses plus illustres compagnons et sectateurs, dit dans l'un de ses ouvrages : « Rien, dans la création, n'est plus élevé que les deux ordres de Sidi Abou-l-H'asan Ech-Châdeli ». L'ordre de Sidi 'Abd-el-Kâder est le plus élevé et le plus parfait. Celui d'Ech-Châdeli a été fondé sur le modèle du premier et a des rapports avec lui ; en effet, les règles relatives à la vie commune (صحبة) et aux pratiques spirituelles (الانتفاع) ont été empruntées à Sidi Khalîfa el Bâdji, lequel les tenait de Sidi Madian et et de Sidi 'Abd-el-Kader.

L'ordre de notre seigneur 'Abd-el-Kader a été embrassé et suivi par un grand nombre de personnages (machaykh) illustres ; beaucoup de savants y ont étudié les règles de la science du culte extérieur.

Sebt' ben el-Djouzi a dit : « Tous ceux qu'il instruisait dans quelque branche, y faisaient de grands progrès au point de surpasser leurs contemporains et de devenir maîtres à leur tour (texte cité d'après Ibn H'adjar) ».

(1) لحن dans la lecture du Coran, défaut qui consiste à faire longues des syllabes brèves et vice-versa. — الحان : chant.

Parmi ceux qui s'initièrent le mieux à son ordre, il faut compter l'un de ses compagnons, le grand saint, le cheykh Aboû es-So'oûd Ah'med ben Aboû Bekr el-H'arîmî el-'Attâr connu sous le nom de El-Moudallil ; il fut, dit-on, l'héritier de sa doctrine (الوارث لحاله).

Parmi ceux qui se formèrent le mieux aux pratiques du culte extérieur, il faut citer ses dix enfants, dont nous donnons le nom plus loin.

La tradition de ce qu'il a dit nous a été conservée par ceux qui s'appuient sur lui et par un grand nombre d'imams illustres et de *hâfiz'* (savants, traditionnistes).

Parmi eux, Ibn Hadjar (حجر) cite deux des fils de Sidi 'Abd el-Kader, 'Abd el-Wahhâb et 'Abd er-Rezzâk' ; les savants Abou Sa'd es-Sama'ânî, 'Omar ben 'Alî el-K'orachî et 'Abd el Ghânî ibn 'Abd el-Ouâhid ben Sarour, c'est-à-dire el Mok'addesî ; il en cite encore beaucoup d'autres.

Sa mort

Il mourut dans la nuit du samedi 561 (février 1166) huit du mois de Rebi, second l'an cinq cent soixante et un et fut enterré aussitôt dans sa medersa (école). Il avait atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans. Ibn el-Djawzi donne cette date, ainsi que le *hâfiz'* Ibn En-Nadjdjâr. Ce dernier dit qu'il mourut le dix Rebi' second ; il ajoute d'après la *Ghabt'a en-Nâz'ir* de Ibn H'adjar, que des prières furent récitées sur sa dépouille mortelle par son fils le cheykh Abou Moh'ammed 'Abd el-wahhâb.

Ses parents

Sa mère, d'après l'auteur de *El-Bahdja* et d'autres, s'appelait *Omm el-Kheyr* (mère du bien), *Amat el-Djebbar* (servante du Tout-Puissant), *Fat'ma* bent ech-cheykh Abou 'Abd Abdallah eç-Çoûma'î ; c'était une femme de

grand mérite, d'une bonté admirable, digne de tout respect et de toute estime.

Son frère, le cheykh *Ah'med 'Abd Allah,* plus jeune que lui, occupe une place honorable dans la science et la pratique du bien. Il mourut dans le Djilân, dans la force de l'âge.

Sa tante paternelle, très digne femme, mère de Moh'ammed, se nommait Aycha bent 'Abdallah ; elle était douée de qualités remarquables ; elle vécut et mourut dans le Djîlân.

Abou 'Abd Allah ec-Çouma'î, mentionné plus haut, l'un des cheykhs les plus illustres et des hommes les plus vertueux du Djîlan, possédait de brillantes qualités, des vertus très grandes. Il avait des extases (مكاشفة) et il fréquenta de notables cheykhs étrangers ; toutes ses prières étaient exaucées, et Dieu le vengeait promptement dès qu'il était irrité contre quelqu'un. Malgré son âge très avancé et sa faiblesse, il faisait beaucoup de prières surérogatoires ; il était toujours en prières, avec un extérieur humble ; patient dans l'accomplissement de ses devoirs, il s'acquittait fidèlement de ses prières obligatoires au moment voulu.

Ses ancêtres et sa généalogie

Voici le nom des illustres ancêtres qui composent sa généalogie et font briller la noblesse de sa race : Moh'y-ed-Din Aboû Moh'ammed 'Abd el-K'âder, ben Aboû Çâlih', ben Moûsâ Djonkî (1) Dousa Abou-l-Az'îm el K'adr ben 'Abd Allah ben Yah'ya ez-Zâhid ben Moh'ammed ben Daoûd ben Moûsâ ben 'Abd Allah Aboû-l-Karam ben Moûsâ el-Djawn ben 'Abd Allah-l-Kâmel ben El-H'asan second ben el-H'asan es-Sebti ben Fât'ma, fille de notre-seigneur Moh'ammed, l'Envoyé de Dieu.

(1) Djonkî, mot d'origine étrangère (persan) qui veut dire : joueur de cymbale.

Entre lui et Fât'ma on compte onze ancêtres, tous d'une origine illustre et distinguée, et d'un rang considérable. Tous ont contribué à l'éclat de sa généalogie, à l'illustration de son origine, à la célébrité de sa lignée. Tous ces ancêtres, de père en fils ont été remarquables, tous se sont rendus illustres, en tout temps et en tout lieu.

Tous les écrivains (نافلين) s'accordent à rapporter cette généalogie comme nous l'avons fait nous-même.

Tous les historiens (مورخ) et tous les savants qui parlent de lui, disent ce que nous avons dit et ce que nous avons écrit d'après les témoignages des anciens. Et nous avons parcouru beaucoup d'ouvrages de manière à acquérir une connaissance parfaite sur ce sujet.

Parmi les grands traditionnistes (حفّاظ) et les meilleurs auteurs qui ont parlé de lui, il faut nommer : *Ed Dhehebî* dans son ouvrage : *Et-Tarîkh-el-Kabir et-Djâmi lil'Ayân* (grande histoire); *Sibt' ben el-Djawzî* (1) dans son *Mer'ât ez-zamân* (miroir du temps); le h'âfiz' *Nour ed Dîn ech-Chat'noûfî* Aboû 'l-H'asan, le h'âfiz' *Ibn H'adjar* el-'Askalânî, professeur de *hadith* et de *sonna*. Tous s'accordent à dire à son sujet ce que nous avons dit d'après de nombreux auteurs que nous avons étudiés et résumés.

Tous ces ancêtres ont été les pères d'une nombreuse postérité et de tribus diverses; tous ont brillé par de grandes qualités pendant leur vie.

Nous exposerons ici ce que nous avons appris des branches qui ont poussé sur cette tige, d'après ce que nous ont rapporté : le cheykh, l'imam, le très savant des *K'oreych* dans la généalogie, Abou 'Abdallah Moç'ab ben 'Abd Allah ez-Zobeyr, dans le livre qu'il a écrit sur les généalogies de K'oreych ; le hâfiz' *Ibn H'azm* (2) dans

(1) *Sibt ben el-Djawzi*, né à Baghdad en 1186, mort à Damas en 1267. — Son *mer'ât ez-zamân* est une histoire universelle jusqu'en l'année 1256.

(2) *Ibn H'azm*, né à Cordoue en 994, mort à Niebla en 1064.

son ouvrage *Djamhara* (جمهرة Recueil) ; *Abou T'âleb* el-Azwardk'ânî el H'oseynî, très versé dans les généalogies, dans le livre *Kitab el Mo'akk'ibîn min et-T'âlibiyyin* (les descendants des fils de T'âleb) ; le très savant, le h'âfiz', l'historien Aboû Zeyd 'Abd er-Rah'man *ben K'haldoûn* (1) dans son histoire qui a pour titre *El-'Ibar*, et d'autres auteurs. Et je dis :

POSTÉRITÉ D'ALÎ

Notre seigneur Alî a laissé vingt et un enfants, garçons ou filles ; contrairement à cela le *h'afiz' Es-Soyout'î* donne le nombre de dix-huit, dans son livre : *El-'Adjâdjâ Ez-Zarnabya fi' s-Salâlat ez-Zaynabiya*. Il dit : ceux de ses garçons qui laissèrent une postérité furent au nombre de cinq : El-H'asan, El-H'oseyn, Moh'ammed ben El-H'anfiya, El-'Abbâs ben el-Kalabiya, et O'mar ben et-Taklabiya.

Les enfants qu'il eut de Fât'ma sont au nombre de cinq : El-H'asan, El-H'oseyn ; Moh'sin, Omm Koltoûm et Zeyneb.

Moh'sin mourut en naissant; *El-H'asan* et El-H'oseyn eurent une nombreuse postérité.

Omm Koltoûm fut mariée à 'Omar ben El-Khattâb, et elle lui donna deux enfants : Zeyd et Rok'iya. Elle eut ensuite pour époux Awn ben Dja'far, qui mourut avant elle. Elle fut épousée ensuite par le frère de ce dernier, Moh'ammed ; puis par un autre de ses frères 'Abd Allah, chez qui elle mourut. Elle ne donna d'enfant à aucun de ses trois derniers maris.

Zeyneb fut mariée à son cousin 'Abd allah ben Dja'far ; elle eut de lui 'Ali, 'Aan le grand, 'Abbâs, Moh'ammed

(1) *Ibn Khaldoun*, né à Tunis en 1332, mort au Caire en 1406. Son *Kitâb el 'Ibâr* (Livre des exemples) se divise en trois parties : les Prolégomènes, (مقدمة), l'histoire des Arabes, et l'histoire des Berbères.

et Omm Koltoum. E leurs descendants sont fort nombreux.

Ici finit la citation d'Es-Soyo ûtî ; Ibn Hazm et d'autres parlent dans le même sens.

Les enfants de Zeyneb ne laissèrent pas de postérité, sauf 'Alî et Zeyd ibn Omm Koltoum, dont l'enfant ne vécut pas, ainsi que l'a écrit Moç'ab.

El-H'asan eut douze garçons : El-H'asan second et Zeyd, lesquels eurent des enfants : 'Omar et El-H'oseyn el Athram, dont la postérité s'est éteinte ; T'alh'a, El-K'âsim, Aboû Bekr, 'Abd-er-Rah'man, Moh'ammed, 'Abd Allah, Djaafar et H'amza dont la postérité existe encore.

On ne s'accorde pas sur la postérité d'El-H'asan second et de son frère Zeyd.

Ibn Khaldoûn dit, ainsi que Ibn H'azm : « Zeyd eut un enfant nommé *El-Hasan*, d'où est sortie toute sa postérité. Et dans le *H'osn el-Moh'âd'ara* et ailleurs, il est dit : ce H'asan eut une fille : la dame, la noble, l'excellente *Nafisa* dont le tombeau est célèbre en dehors de la ville de Miçr (Egypte). On va le visiter et le vénérer.

El-Hasan second a eu six enfants : 'Abd allah' l-Kâmel, El-Has'an III, Ibrâhîm el-Ghimr (غمر), tous trois frères utérins ; ils avaient pour mère Fât'ma bent El-Ho'seyn ben 'Alî ; ils ont laissé une postérité. Les autres étaient : Dâoûd et Dja'far el-Khâtib, tous deux issus de la même mère ; ils ont laissé de la postérité : enfin *Moh'ammed*, lequel n'a pas laissé d'enfants.

Abd Allah 'l-Kamel et ses enfants

On a donné à 'Abd Allah 'l-Kâmel le surnom de *El-Mobadjdjal* (l'honoré) du participe passif de *idjlâl*, honneur (اجلال — المبجل). On l'a aussi appelé *El-Mah'd'* (المحض) le pur ; on donne ce nom à celui qui est issu d'un cousin et d'une cousine. Telle est l'assertion de Moç'ab, confirmée par 'Abd Allah ; il s'appuie sur ce que sa mère était

la cousine de son père, et tous leurs enfants méritent cette appellation, ainsi que les enfants d'El-H'asan et d'El-H'oseyn. Il fut le chef de sa famille et il surpassa tous ses parents par son mérite de science et ses qualités. On lui proposa la dignité de khalife ; il refusa et se retira dans le désert. On le disait le meilleur des hommes et on le nommait 'Abd allah ben H'asan.

'Abd allah 'l-Kâmel eut sept garçons : *Moussa el-Djawn*, *Moh'ammed en-nefs-ez-zakiya*, qui fut nommé par ses frères chef de la ville noble (La Mecque) ; *Ibrâhim*, qui fut nommé chef de Bassora ; ils étaient fils de la même mère, Hind bent Abou 'Obeyda ben Eç-Çahâbi, connue sous le nom de 'Abd allah ben-Zama'a El-Asîd ; et tous trois ont laissé une postérité ; *Edris*, qui devînt chef dans le Maghreb ; *Soleyman*, qui fut chef de Tlemsen, d'après ce qui a été dit ; tous deux ont laissé une postérité ; *Aïssa*, lequel mourut sans laisser de postérité ; ces trois derniers étaient enfants de la même mère Ayka el-Makhzoumîya ; *Yah'ya*, qui fut chef du Deylem, et a laissé une postérité.

Moç'ab rapporte que Soleyman tua un homme ; il ajoute qu'il alla au Maghreb ; ce fait, Moç'ab en a eu connaissance *par lui-même*, puisqu'il était son contemporain, de son pays et de la même ville que lui. On trouve le même fait dans Ibn-H'adjar, Ibn H'azm et El-Azwarkânî.

Il est dit dans la *Bahdja :* le mot *Djawn* (جون) est un surnom donné à Moûsa. C'est une expression qui désigne deux choses opposées, le blanc et le noir ; la dernière acception est la plus usitée, et c'est celle qu'il a dans ce passage ; Moûsâ était en effet de couleur brune. Sa mère, Hind bent Abou 'Obeyda, lui disait :

« O toi qui es brun, est-ce pour être apte à être utile et nuisible à ceux que tu gouverneras? »

Ez-Zobeyr ben Dakkâr a dit : « Sa mère devint enceinte de lui à l'âge de soixante ans ». Il ajoute qu'aucune femme ne devient enceinte à cet âge si ce n'est une

K'oreychite, de même qu'aucune femme, sauf une Arabe, ne peut être enceinte à cinquante ans.

J'ai réuni les noms des enfants d''Abd Allah 'l-K'âmel dans un vers du mètre *t'awîl*, et j'ai dit :

Les enfants de K'âmel sont : Moûsâ, Aïsa, 'Moh'ammed, Edrîs, Ibrâhîm, Yah'ya et Soleymân.

Mousa el-Djawn et ses enfants

Moûsâ el-Djawn laissa *'Abd Allah* qui reçut le surnom de Rid'a (رضى) et le prénom de Abou 'l-Makârim. Sa mère était Omm Salma bent Moh'ammed ben T'alh'a ben 'Abd Allah, ben 'Abd er-Rah'man, ben Aboû Bekr eç-Çiddik. Il eut encore Abou Sâlem Ibrâhîm.

Abou T'âleb el-Azwark'âni le généalogiste, a dit : 'Abd Allah Aboû 'l-Makârim a laissé cinq enfants : *Moûsâ second, Ahmed el-Ah'madî, Yah'ya* el fak'îh (jurisconsulte), *Çâlih* et *Soleyman*. Tous ont laissé une postérité.

Moûsâ second a laissé dix enfants : *Dâoûd* Balyenba, (بالينبع), *Moh'ammed* le grand, *Edrîs, Çâlih, Yousef, El-H'asan, Ah'med, Yah'ya el-fak'îh el-'âbid* et *Moh'ammed* le jeune ; tous ont laissé une postérité.

Dâoûd a laissé trois enfants : *Moh'ammed*, Moûsâ et El-H'asan ; tous ont laissé une postérité. — Ici finit la citation d'Aboû T'âleb.

Parmi les descendants d''Abd Allah Aboû l-Makârim on compte les Hawâchim (هواشم) et les Beni Abou 'Azîz (بنى ابي عزيز).

Parmi les descendants d'Ibrâhîm on compte les Benî Okhaydir (بنو الاخيضر) (1). Leur père Moûsâ n'exerça point de commandement.

L'auteur de la poésie *Ed-Dorr ou 'l-'Akyân* a dit : « Ensuite Dieu bénit sa postérité, dont trois branches

(1) Plus loin on lit بنى الاخضر.

eurent des rois. La *première* est celle des *Beni el-Akhdar* qui sont issus de Moh'ammed, ben Yousof ben Ibrâhîm ben Moûsâ el-Djawn ; ils régnèrent longtemps dans l'Yemama (1) (اليمامة) jusqu'à ce qu'ils furent vaincus par les K'armat'a (القرامطة) (les Karmates, hérétiques). L'on dit même qu'une troupe des Beni el-Akhdar s'empara de Ghâna dans le Soudan occidental, situé sur l'Océan Atlantique.

La *deuxième* est celle des Hawâchim qui descendent de Abou Hâchim Moh'ammed ben El-H'asan, ben Moh'ammed ben Moûsâ, ben 'Abd Allah Abou 'l-Makârim. Le dernier d'entre eux fut Maktâ (مكتا) ; c'est lui qui bâtit K'al'a Abou K'ays (قلعة ابي قيس).

La *troisième* branche est celle des Beni Abou 'Azîz K'attâda (قتادة) surnommé en-Nâbigha (النابغة) ben Edrîs ben Mot'â'in (مطاعن) ben 'Abd el-Karîm ben Moûsâ ben 'Aïsa ben Soleymân ben 'Abd Allah Aboû' l-Kirâm (ابى الكرام). Il régna sur la Mecque et habita ensuite du côté du Yémen. Ses descendants ont continué à régner sur la Mecque jusqu'à nos jours.

Le cheykh, l'imâm Aboû 'Abd Allah Seyyd Moh'ammed el-K'aççâr a dit à ce sujet ces paroles que j'ai transcrites de son propre manuscrit : « La bénédiction parfaite, et la grâce universelle, Notre Seigneur 'Abd el-K'âder el-Djilânî a reçu le véritable pouvoir et la dignité des hommes des plus illustres (قطبانية) ; et combien n'y a-t-il pas d'hommes excellents parmi les descendants de Notre Seigneur 'Abd el-Kâder ! »

Ibn Khaldoûn dit au sujet des Beni Abou K'attâda susmentionnés : Mot'â'in ben 'Abd el-Karîm était père d'Edrîs, et remporta la victoire de Cha'ab (شعب) dans le H'idjâz. Edrîs eut deux enfants : K'otâda et Çarkha.

Çarkha eut un enfant, qui est connu à Iambo sous le nom de Chakra (شكرة).

(1) Peut-être faut-il lire امامة et dire : ils possédèrent longtemps la charge de l'imamat.

K'otâda eut pour enfants Ali l'aîné et son frère utérin H'asan.

Les enfants de *H'asan* furent: Edrîs, Ah'med, Moh'ammed et Djoumân (جمان). Leurs descendants ont reçu le gouvernement d'Iambo : et deux d'entre eux, descendants d'Edrîs ben H'asan, l'exercent encore de notre temps.

Parmi les descendants d'*Abou' l-'Aziz* sont les Beni Abou Nahy (ابو نهي) qui font partie des chefs de la Mecque (امراء) à notre époque. Cet Abou Nahy est Abou' l-H'asan ben Ali l'aîné, ben Aboû Azîz K'otâda.

Il ajoute qu'il fut un des hommes les plus illustres de la famille des descendants de T'âleb (طالبيين) (Abou Taleb).

Parmi les descendants de Moûsâ el-Djawn sont les *Beni Çâlih' ben 'Abd Allah* second surnommé Abou' l-Kirâm ben Moûsa el-Djawn. Ce sont eux qui étaient rois de *Ghâna*, dans le Soudan ; leurs descendants sont connus dans ce pays. (Fin de la citation).

Moûsâ el-Djawn était un homme qui parlait avec clarté et éloquence; il était poète, et il composa beaucoup de vers pendant qu'il était en prison.

Moç'ab dit qu'il fut emprisonné par Dja'afar qui lui rendit la liberté quelque temps après. Ainsi parle Mas'oûdi dans les *Prairies d'Or* (مروج الذهب).

L'auteur de la poésie *Ed-Dorr wa el-'Ak'yân* cite de lui les vers suivants :

« Lorsque je ne puis me soumettre aux dures épreuves
» que le sort m'envoie, je me répands en reproches
» contre lui.
» Toute créature dépend de Dieu, et rien dans le
» monde ne dépend de la créature.
» La dent de l'épreuve s'attaque au héros lui-même ;
» et la durée du malheur m'a enseigné la patience.
» Mon cœur se réjouit dans le commerce des hommes
» bien élevés et vertueux, bien qu'il éprouve parfois des
» ennuis.

» Dans mon désespoir je me suis pris à me confier à
» la bonté des hommes ; mais je compte aussi sur la
» bonté de Dieu qui me donnera un prompt secours, au
» moment que je ne connais pas.

Autres vers du même.

« La joie du monde a disparu ; et nul de ceux qui la méritent n'en peut jouir. — Tous les hommes m'ont trompé ; je n'ai plus personne à qui me confier. — J'ai vu les sources du bien, mais les routes qui y conduisent sont fermées ».

Moh'ammed en-Nefs ez-Zakiyya

Moh'ammed en-Nefs ez-Zakiyya a laissé 'Abd Allah el-Aster (Achter?), El-H'asan, 'Ali, T'ahir et Ibrâhîm.

Parmi les descendants de En-Nefs-ez-Zakiyya sont: les *Beni Sid el-H'asan*, dont l'auteur vint du H'idjâz à Sedjelmasa, où ses descendants sont nombreux et exercent le commandement dans l'Ouest (مغرب).

D'après Abou Zer'a (ابو زرع) il laissa douze enfants: Mohammed, qui lui succéda, 'Omar, El-K'âsim, Ahmed, 'Ali, Edrîs, 'Abd Allah, 'Aïsâ, Yah'ya, Dja'afar, H'amza et Dâoûd. L'on dit même qu'il en laissa davantage, ainsi que nous le verrons bientôt.

Parmi les Beni *Moh'ammed ben Edrîs*, on compte: le cheykh, le chef des pôles, Aboû Moh'ammed Sidi *'Abd-es-Salâm ben Machîch*, comme le rapporte le cheykh El-K'aççar et d'autres qui ont écrit sa généalogie. Moi-même je l'ai expliqué dans un poème *ardjouza* (en vers redjez رجز) qui a pour titre : « *Ichrâf 'ala nasab el-Ak't'ab el-Arba' el-Acheraf* اشراف على نسب الاقطاب الاربعة الاشراف (1).

(1) Cet ouvrage a été imprimé à Fez en 1309 (1892). Les quatre pôles, dont parle l'auteur sont : Abd er-Salam ben Machîch, Sidi Abd el-K'ader Djilani, Sidi Ech-Chadhli et Sidi el-Djazoûli.

Parmi les descendants d'*El-K'asim ben Edrîs* sont: les Djout'iyytes (الجوطيّون) issus de son fils Yah'ya el-Djout'î. Ils forment, d'après ce que nous savons, quatre à cinq fractions. Les uns sont à *Miknâsa* (Mequinez مكناسة), ce sont les *Zetyytes* (زتيّون), les *Chabihiyyles* (شبيهيّون), issus de Sidi Ah'med ech-Chabîh. — Les autres sont à *Fez*: ce sont les *T'ahiriyytes* (طاهريّون), les *Amraniyytes* (عمرانيّون), les *T'alibiyytes* (طالبيّون), que Dieu multiplie et bénisse leur postérité!

Les douze enfants d'Edrîs

Je veux parler ici d'Edrîs le Jeune, et de quelques tribus qui descendent de lui, et ont reçu en partage la bénédiction des cheykhs de sa postérité, avec leurs mérites et leurs vertus.

J'ai réuni dans deux vers *redjez*, le nom de ses douze enfants, d'après Abou Zera'a, et j'ai dit :

« Les enfants d'Edrîs sont: Moh'ammed ben Edrîs le wali, Ah'med, K'âsim, 'Ali, H'amza, Dâoûd, Yah'ya, 'Omar, Edrîs, 'Abd Allah, 'Aïsa et Dja'far.

Ibn H'azm dans la *Djamhara* (جمهرة) porte leur nombre à quatorze; il ajoute El-H'asan et El-H'oseyn. Il met à la place d'"Alî *Obeyd Allah*, avec la forme du diminutif. Son assertion est probable.

Les enfants de Sidi 'Abd el-K'âder

Quant aux enfants de notre-Seigneur 'Abd el-K'âder, leur histoire est écrite dans le livre de la gloire, et l'excellence de leur dignité est célébrée dans les *divans* (recueils de poésies). Ils furent très versés dans toutes les branches de la science et ils y occupaient un rang

très élevé et une place remarquable. La plupart d'entre eux ont écrit en vers et en prose: leurs sentences ont été citées dans les temps anciens et modernes.

Le cheykh Emîr ed-Dîn el-Hâchmî, dans la *Nozhat en-Nâzer*, parle de dix d'entre eux et fait ressortir l'étendue de leur science.

Le cheykh Noûr ed-Dîn ech-Chat'noûfî parle d'eux tous dans la *Bahdjat el-Asrâr*. Il leur consacre une notice spéciale et fait connaître leur science et leurs lumières. Tous ceux-là ont survécu à leur père Sîdî 'Abd-el-K'âder. D'autres étaient morts avant lui.

Nous allons dire ici brièvement ce que nous savons à leur sujet, sans avoir la prétention d'être complet et de tout dire.

Le cheykh, l'imâm, Sayf-ed-Dîn Aboû 'Abdallah ABD-EL-WAHHÂB, l'un de ses fils, a mis par écrit la doctrine de son père; il suivit ses leçons et celles d'autres cheykhs; il voyagea à l'étranger, à la recherche de la science, et il excella dans toutes les branches des connaissances. C'était une montagne élevée (de science). Il raconta tout ce qu'il vit et retint tout ce qu'il entendit. Il enseigna durant la vie de son père et en sa présence, et après sa mort il continua son enseignement dans son école. C'est lui qui récita les prières sur la dépouille mortelle de son père, ainsi que nous l'avons dit d'après Ibn En-Nadjdjâr. Il naquit en 522 (5 janvier 1128) au mois de cha'abân et mourut à Baghdâd le 25 chawal 593 (1197). Il fut enterré le lendemain dans le cimetière El-Halba.

Le cheykh, l'imâm Charaf ed-Dîn Aboû Mohammed et Aboû Abd er-Rah'mân 'AïsÂ étudia le droit auprès de son père : il suivit ses leçons ainsi que celles d'autres cheykhs. Il donna des leçons, expliqua les h'adîths, fit des exhortations et composa un ouvrage de théologie mystique (تصوف) intitulé : *Djawahir-el-asrâr wa lat'âyf-el-anwar* (جواهر الاسرار ولطائف الانوار). Ed-Dehebi raconte, ainsi que je l'ai lu dans son histoire, « qu'il se rendit en Égypte où il expliqua les *h'adîths*, fit des

exhortations et se concilia l'estime de tous. Il fréquenta les auteurs orthodoxes et suivit,à Alexandrie, les leçons du h'âfiz' Abou T'âhir es-Salafî. Il mourut en 573 (février 1178), le 12 ramad'an ». Son tombeau est célèbre en Égypte, où on le visite avec vénération.

Le cheykh, l'imâm, le h'âfiz', l'homme digne de confiance, le professeur de traditions à Baghdâd, Tadj ed-Dîn Aboû Bekr 'ABD ER-REZZÂK, étudia le droit auprès de son père ; il suivit ses leçons et celles d'autres cheykhs ; il étudia les traditions et raconta ce qu'il avait vu. Ibn H'adjar a dit de lui : « C'était un homme digne de confiance ; il donna des leçons, rendit des décisions et forma un grand nombre de disciples. On raconte qu'il passa trente ans sans lever la tête vers le ciel, par respect pour Dieu. Son père, notre seigneur 'Abd-el-K'âder, lui rendit un témoignage tout particulier. C'est lui qui conduisit par la bride la monture de son père durant tout un pèlerinage, à l'aller et au retour. C'est pendant ce pèlerinage que Sidi 'Abd-el-K'âder se rencontra avec le cheykh Abou Madyan et s'initia à sa doctrine. Depuis cette époque, où sa renommée se répandit partout, il ne fit plus qu'un seul pèlerinage, ainsi que l'a rapporté son fils Sidi 'Abd er-Rezzâk'. Ce dernier naquit, comme il est écrit dans la *Bahdja*, durant le mois de dhou-l-k'a'da de l'année 528 (septembre 1134). Il mourut le 6 chawal de l'année 603 (avril 1207). Son tombeau se voit dans le mausolée de son père, où on va le visiter.

Il est cité par le cheykh, l'imâm, le cheykh el-islâm, l'appui de la Syrie (مسند الشام), le modèle des hommes, Fakhr ed-Dîn Aboû'l-H'asan *Ali*, fils du kâdhî, de l'imâm Aboû'l-'Abbâs *Ah'med* ben 'Abd el-K'âder el-Morsî. Cet auteur le mentionne dans sa liste des cheykhs (مشيخة). Il s'appuie sur lui pour des traditions et lui donne le titre de cheykh, d'imâm et de savant. Il le surnomme Abou Bekr, et dit en parlant de lui : « notre cheykh ». Il parle de sa naissance et de sa mort,

comme nous l'avons fait, d'après la *Bahdja ;* mais il ne mentionne pas le mois de sa naissance.

Le cheykh, l'imâm, Chems ed-Dîn *Aboû Moh'ammed* et Aboû 'Abd el-'Azîz, étudia le droit chez son père ; suivit ses leçons et celles d'autres cheykhs, expliqua les h'adîths, fit des exhortations et forma plus d'un disciple. Il était beau, modeste, très intelligent, fort versé dans les sciences et avait un caractère doux. Il se retira dans les montagnes d'un village de Sadjretân (سجرتان) et y fixa sa demeure.

Le cheykh, l'imâm, Djamâl ed-din Aboû 'Abd er-Rah'mân et Aboû l-Faradj *'Abd el-Djebbâr*, étudia le droit auprès de son père, suivit ses leçons et celles d'autres cheykhs, enseigna le hadith, fit des exhortations et enseigna avec beaucoup de profit pour ses auditeurs. Il avait une belle apparence et une large poitrine ; doué d'une grande intelligence, il aimait les gens de bien, et il était très versé dans les sciences. Lui et son frère 'Abd el-Azîz, plus haut cité, étaient encore en vie en l'année 519 (août 1173), d'après ce qui est mentionné dans la *Bahdja*. Je n'ai pas trouvé la date de sa mort.

Le cheykh, l'imâm, l'illustre Sirâdj ed-Dîn, Abou Ish'a'k *Ibrâhîm*, est l'aïeul de nos ancêtres. Il étudia le droit auprès de son père, suivit ses leçons et celles d'autres cheykhs ; il était de mœurs austères (متعبد). S'étant rendu à Wâsit, il y mourut en 592 (2 déc. 1195).

Le cheykh, l'imâm Aboû 'Abd Allah *Moh'ammed*, étudia le droit auprès de son père, suivit ses leçons et celles d'autres cheykhs et enseigna les h'adîth. Il mourut à Baghdâd le 25 dhoû-'l-k'a'da l'an 600 (sept. 1203), et fut enterré le jour même dans le cimetière El-H'alba.

Le cheykh, l'imâm Aboû Moh'ammed *'Abd-Allah* suivit dès son enfance les leçons de son père et d'autres cheykhs ; il expliqua le h'adîth avec succès. Il se rendit en Égypte. Il naquit le 6 Rabi' I, 550 (mai 1155) et mourut à Baghdad vers la mi-Cha'bân 600 (sept. 1203). Il fut

enterré près de son frère le cheykh 'Abd el-Wahhâb, dont il était le plus jeune frère.

Le cheykh, l'imâm Aboû Zakarîya *Yah'ya* Abou Naçr Moûsâ, étudia le droit auprès de son père ; il suivit avec succès les leçons de son père et d'autres cheykhs. Il alla en Égypte. Il expliqua le h'adîth à Damas, où il se fixa. Il naquit à la fin de Rabi' I, l'an 539 (août 1144), d'autres disent en 537. Il mourut à Damas à El-'Ak'ba (بالعقبة) la nuit du 1er Djoumada II, 618 (juillet 1221) et fut enterré au pied (سفح) du djebel K'âsioûn. De tous les enfants de Sidi 'Abd el-Kâder, ce fut lui qui mourut le dernier. Ses leçons furent recueillies indirectement par le h'âfiz' Fath ed-Dîn Aboû-l-Fâtih' *Moh'ammed* ben Moh'ammed ben Sidy-en-Nâs el-a'mrî. Son enseignement fut aussi recueilli mais par un autre intermédiaire, dans le *'Aioun el Athâr*, par Abou en-Nour Isma'îl ben Noûr, ben K'amar el-Haytî.

J'ai réuni dans des vers du mètre *khafif* les noms de dix enfants de Sidi Abd el-K'âder, et j'ai dit :

« Notre génération a perdu dix hommes, qui tous sont des savants, ce sont : Abd el-Wahhâb, 'Aïsa, Ibrâhîm, 'Abd el-'Aziz, le soleil des juristes ; ensuite 'Abd er-Razzâk Yah'ya, 'Abd Allah, 'Abd el-Djâbbar, l'illustre ; Moh'ammed et Moûsâ. Tous sont nommés dans la *Bahdja* et dans la *Nozha en Nouz'arâ* ».

Tous ont des descendants dont la plu art sont en Syrie, à Haleb (Alep), à Hama (حماة), à Damas et ailleurs ; quelques-uns sont en Égypte.

Les descendants de Sidi 'Abd-el-Kader

Parmi les enfants les plus illustres de Sidna 'Abd-el-Kader, il faut nommer *Sidi Aboû Mohammed Çâlih* dont le tombeau, situé dans le mausolée de son père, est vénéré et visité. Ses descendants qui subsistent encore, sont en Syrie, ainsi que me l'ont appris plu-

sieurs notables de ce pays. Je n'ai pas mentionné ce fait dans ce que j'ai écrit plus haut d'après les auteurs ; ceux-ci en effet n'ont pas mentionné cet homme, parce qu'ils n'ont fréquenté que les savants initiés à la doctrine de Sidi 'Abd-el-Kader et spécialement les hommes de sa postérité remarquables par leurs connaissances. Quelques écrivains ont pourtant fait sa connaissance et suivi ses leçons ; l'auteur de la *Bahdja el-Asrâr*, et celui de la *Nozha en-Nazir* et d'autres parlent de lui.

Le cheykh, l'imam *Aboû Mançour 'Abd es-Salâm*, fils du cheykh Sidi 'Abd el-Wahhâb, étudia le droit auprès de son père, de son grand-père et d'autres maîtres. Il lisait lui-même et il écrivait de sa propre main. Il enseigna dans l'école de son grand père et ailleurs, expliqua le h'adith et rendit des décisions. Il acquit une haute sainteté et forma un grand nombre de disciples. Il naquit la veille du 8 dhoû' l-hidjdja 548 (mars 1154) et mourut à Baghdâd le 3 Redjeb 611 (novembre 214). Il fut enterré le jour même dans le cimetière El-H'alba.

Son frère le cheykh, l'imâm *Aboû l-Fath Soleyman*, fils de 'Abd el-Wahhâb, suivit les leçons de plusieurs maîtres et enseigna la tradition. Je n'ai pas trouvé la date de sa mort.

Le cheykh, l'imâm, le kâdî des k'âd'îs, 'Amad ed-Dîn, *Abou Çâlih' Naçr*, fils du cheykh Sidi 'Abd er-Razzâk', étudia le droit auprès de son père, de son oncle 'Abd el-Wahhâb et d'autres maîtres. Il donna des leçons, enseigna le h'adîth, dicta ses leçons (املى), fit des exhortations, rendit des décisions juridiques, eut des discussions scientifiques (ناظر). Il occupa la charge de k'ad'î des k'âd'îs dans la ville de la paix, je veux dire à Baghdâd ; il était très versé dans la connaissance de la loi véritable (الشريعة الحقيقة). Il naquit le matin du 24 Rabi' II l'année 564 (janv. 1169) et mourut à Baghdâd le 6 Chawâl 633 (juin 1236). Il fut enterré près de *Bab-el-Harb* (باب الحرب). Ses leçons furent recueillies, selon ce que dit l'auteur du *Ithmid el-'Ayneyn* (اثمد العينين) par

le cheykh l'imâm Tâdj ed-Dîn *Aboû 'l-'Abbâs Ah'med* ben Moh'ammed, Ech-Charîchî, l'auteur du célèbre *poème en ra* (رايية) intitulé *Anouar es-Sarayr* (انوار السرائر).

Sa mémoire nous a été transmise par la tradition et par un grand nombre d'imams. Ibn H'adjar a dit de lui : « Aboû Çâlih' est l'un des hommes qui ont le plus d'autorité et sur lequel on peut s'appuyer en toute sécurité. » Nous en avons parlé plus haut.

Son frère, le cheykh, l'imâm *Aboû 'l-K'âsim 'Abd er-Rahîm*, fis d'"Abd er-Rezzâk', étudia le droit auprès de plusieurs maîtres, ainsi que le h'adîth. Il était de noble apparence, beau et gracieux, intelligent et modeste. Il mourut à Baghdâd le 6 rebi' I de l'année 606 (sept. 1209) et fut enterré le jour même à *Bab-el-H'arb*.

Le frère des deux précédents, le cheykh, l'imâm *Aboû Moh'ammed Ismâ'îl*, ben 'Abd er-Rezzâk' étudia le droit, le h'adîth et suivit les leçons de plusieurs maîtres. Il avait un bel extérieur, gardait toujours le silence et avait un caractère agréable. Il mourut à Baghdad le 13 moh'arrem 600 (sept. 1203) et fut enterré dans le cimetière de l'imam Ah'med ben Hanbal.

Leur frère, le cheykh, l'imam *Aboû l-Mah'asin Fad'l Allah* ben 'Abd er-Rezzâk' étudia le droit auprès de son père et suivit les leçons de son oncle 'Abd el-Wahhâb et d'autres maîtres. Il avait un bel extérieur, un caractère excellent et des manières polies ; c'était un homme d'autorité, réservé et doué de qualités supérieures. Il naquit à Baghdâd l'an 574 (juin 1178); il mourut dans cette ville, en prononçant la profession de foi, dans le mois de cefer 656 (fév. 1258).

Le cheykh, l'imam *Aboû 'Abd Allah ben Mohammed* H'osâm ed-Dîn Chermîn (شرمين ?), fils du cheykh 'Abd el-'Azîz, suivit les leçons de plusieurs maîtres. L'auteur de la *Bahdja* dit : Je crois qu'il enseigna le h'adîth (حديث). C'était le meilleur homme de son époque, le plus instruit, celui qui avait le plus de vertus. On a raconté

les nombreuses merveilles qu'il a opérées. Les montagnes lui servaient de lieu d'habitation et lui fournissaient sa subsistance. Il mourut le 12 redjeb 647 (oct. 1249).

Le cheykh, l'imam *Aboû Moh'ammed 'Abd er-Rah'mân*, fils du cheykh Sîdî 'Abd Allah, étudia la tradition auprès de son grand-père et d'autres maîtres. C'était un homme d'autorité, véridique, de belle apparence. Il naquit le 17 dhoû 'l-k'a'da 543 (mars 1149) et mourut à Baghdâd le 26 moh'arrem 614 (avril 1219).

Son frère, le cheykh, l'imam *Aboû Moh'ammed 'Abd el-Kâder* ben 'Abd Allah, étudia le droit auprès d'"Abd er-Rezzâk', suivit ses leçons et celles d'autres maîtres, étudia le h'adîth. Il était savant et intelligent, d'un bel extérieur et réservé. Il mourut dans un des faubourgs de Baghdâd, en rebi' II 634 (déc. 1236) et fut enterré au même endroit.

Le cheykh, l'imam, *Aboû Soleymân Dâwoûd* ben Aboû 'l-Fatah' Soleymân, fils du cheykh 'Abd el-Wahhâb, étudia le droit et la tradition, et suivit des leçons; il avait hérité des qualités de ses ancêtres (بفيد السلف) et fut le chef de nombreux disciples. Il mourut à Baghdâd le 18 rebi' I 648 (mai 1250) et fut enterré le lendemain dans le cimetière El-H'alba, auprès de son père et de son grand-père.

Le cheykh, l'imâm Moh'y ed-Dîn *Abou 'Abd-Allah Moh'ammed* fils d'Aboû Çâlih' Naçr, fils du cheykh 'Abd er-Rezzâk, étudia le droit auprès de son père et d'autres maîtres; il suivit ses leçons et celles d'autres professeurs, expliqua la tradition, enseigna et rendit des décisions. Il avait un beau visage, des manières nobles, une vaste science, une grande douceur; doué d'une haute intelligence, il méritait toute confiance; il était très digne et tout en lui était parfait. il ressemblait au grand-père de son père, Sidna 'Abd el-K'âder. Il mourut à Baghdâd l'an 650 (fév. 1252).

Son frère, le cheykh Imâm ad-Dîn *Abou Zakariyya*

Yahy'a ben Aboû Çalih' Naçr était un homme remarquable. Il étudia le droit auprès de son père et de nombreux maîtres ; il expliqua le h'adîth et fit des exhortations. Très versé dans la jurisprudence, savant, vertueux, éloquent, il avait un excellent caractère, était modeste et son langage était celui de ceux qui suivent la voie parfaite (اهل الحنيفة). Il composa des vers élégants et des improvisations très naturelles : ainsi, interrogé sur le *moutamakkin* (extatique ?), il improvisa ces vers :

« Il verse à boire et boit sans que l'ivresse lui fasse oublier ses convives ou son verre ; la boisson lui obéit et il se possède comme s'il était dans son état habituel ; c'est bien le plus étonnant des hommes ! »

Puis s'enflammant, il ajoute ces paroles explicatives :

« Il boit, puis il verse à boire aux convives, et la coupe ne le distrait pas de ses hôtes : malgré son ivresse il est comme un homme qui se possède, il a l'odeur d'un homme qui a bu et il exhale le parfum d'un homme généreux. »

Il périt en martyr par la main des Tartares au mois de Cefer 656 (Fév. 1258).

Parmi les descendants de Si Ibrâhîm, fils de notre seigneur 'Abd-el-Kâder, se trouvent le saint Sidi Charaf-ed-Dîn *Aboû 'Abdallah Mohammed*, qui est l'ancêtre de nos aïeux, et Sidi *Aboû 'l-'Abbâs Ahmed* dont les descendants, d'après le récit que m'ont fait des hommes dignes de foi et bien renseignés, sont, à notre époque, à *Damas*, et s'appellent les Damasquins (دمشقيون).

Parmi les descendants de Sidna *Abd er-Rezzâk'* sont les deux nobles cheykhs et les deux frères 'Ala' ed-Dîn *Aboû' l-H'asan 'Alî* et Zya-ed-Dîn *Aboû Moh'ammed 'Abd el-Kâder*, fils du cheykh Chems-ed-Dîn Yah'ya, ben cheykh Z'ahîr ed-Dîn Ah'med, ben cheykh 'Amad ed-Dîn Aboû Çâlih' Naçr, ben Sidi 'Abd-er-Rezzâk' ben Sidi 'Abd-el-K'âder. Le cheykh Djelâl ed-Dîn el-Karki a parlé d'eux dans son ouvrage *Nour el-Khirak'* (نور الخرق) : ils reçurent la *khirk'a*, dit-il, des mains de leur père, lequel l'avait reçu de son père, remontant ainsi de génération en génération jusqu'à sidi 'Abd-el-K'âder.

Les deux nobles et illustres frères *Aboû 'l-H'san Alî Châh* et 'Ayd ('ayn ?) ed-Dîn *'Abd-el-K'âder*, tous deux fils de Aboû 'l-Ma'âli Khalîl ben Aboû 'Abd Allâh Moh'ammed ben Charaf-ed-Dîn Khalîl ben 'Abd-el-Wahhâb, ont été mentionnés dans la *Risâla K'açdiyya* par le cheykh, le walî Aboû' l-Djamâl Zeyn ed-Dîn Z'âhir ben Ziyân ben Fâîd Ez-Zouâouî, disciple du cheykh Zarrûk'. Il dit qu'ils reçurent la *khirk'a* des mains de leur père sus-nommé. Celui-ci, par l'intermédiaire de ses ancêtres sus-mentionnés, la reçut du cheykh Sidi 'Abd-el-Kader, et c'est à lui que se rattache la chaîne de la transmission de la *khirk'a* parmi les descendants de S'di 'Abd-el-'Azîz.

Le sieur, l'imam, le savant, le magnanime, l'homme aux brillantes qualités, aux actions illustres, le cheykh de la confrérie de Sidi 'Abd-el-Kâder, en Égypte, Sidi *Bedr ed-Dîn* ben Moh'ammed, ben Moh'ammed, ben Moûsâ, ben Moh'ammed, ben Moh'ammed, ben Ho'seyn, ben 'Alî, ben Moh'ammed el-Akh'al, ben Moh'ammed H'osâm ed-Dîn Charsîn (شرسين) ben Cheykh 'Abd-el-Azîz, ben Cheykh 'Abd-el-Kâder el-Djîlânî, suggérait la formule de prière, (يلقن الذكر), investissait de la *khirk'a*, et initiait à l'ordre (يأخذ العهد). Il en raconte l'histoire depuis qu'il y était entré, en remontant d'ancêtre en ancêtre jusqu'au cheykh 'Abd-el-Kâder. Il est mort à notre époque, et a laissé des enfants qui sont aujourd'hui en Égypte.

Conclusion. — On ne peut les énumérer tous

Voilà ce que nous avons appris et ce que nous avons trouvé dans la *Bahdja*, la *Nozha*, la *Yak'za'* et autres ouvrages, au sujet des enfants et des descendants de Sidi 'Abd-el-Kâder, qui se sont illustrés par

leur science, leur sagesse, leur bonté et leur belle conduite. Il est impossible de les énumérer tous, de les compter, et de raconter leur histoire complète, ou même résumée.

Voici ce que dit dans la *Bahdja*, le cheykh Nour-ed-Dîn ech-*Chal'noûfi*, et le cheykh Emir-ed-Dîn el-Hâchmî parle dans le même sens, dans la *Nozha*: « S'il fallait » énumérer tous les hommes illustres auxquels se » rattachent soit leurs descendants, soit d'autres, qui » ont reçu leur doctrine et suivi leurs leçons, on en » trouverait une multitude innombrable, et il serait » impossible de parler de tous, l'encre ferait défaut, et » la main serait impuissante à tout écrire; l'espace à » mesurer serait trop grand et l'on ne pourrait jamais » terminer ce travail. »

Ancêtres de l'Auteur

Quant à nos ancêtres, nous sommes les descendants du cheykh Sirâdj ed-Dîn *Aboû Ish'âk' Ibrâhîm*, fils de Sidi 'Abd-el-K'âder, lequel mourut à *Wâsit'* à la date plus haut mentionnée. *Wâsit'* est une ville dont l'enceinte fut tracée (اختطّ) par les pèlerins entre les deux villes de K'oufa et de Baçra, selon ce que rapporte Ibn Khallikân avec d'autres auteurs.

Le cheykh Ibrâhim l'habita et y mourut, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Après lui, nos ancêtres habitèrent la ville de Koûfa. Il se rendirent ensuite dans la presqu'île d'Andalousie (Espagne), où ils commencèrent par habiter à *Hiçn el-K'âhira* (حصن القاهرة, citadelle d'el K'âhira), et se fixèrent ensuite dans la ville de *Grenade*. Ils y restèrent jusqu'à ce que notre ancêtre la quitta avec d'autres de notre race (اهلنا) pour aller dans notre pays du Maghreb et s'établir à Fez. C'est dans cette ville que notre ancêtre laissa une postérité comme nous allons l'expliquer, s'il plaît à Dieu.

Document généalogique

Dans la Péninsule nous comptons huit ancêtres depuis leur arrivée de Koûfa, jusqu'à leur départ d'Espagne.

J'ai lu cela dans un acte, qui est entre nos mains et qui fut écrit dans la Péninsule. Il parle de notre ancêtre *Aboû 'Abd-Allah Moh'ammed* ben Sidi Sa'ad, lequel occupe le milieu de l'arbre de notre généalogie, comme nous le disons; il y est aussi fait mention de ses deux frères 'Abd-el-Wâh'id et Moh'ammed second. On lui attribue la noblesse du Prophète et on le fait remonter à notre Seigneur 'Abd-el-K'âder-el-Djilânî.

A la fin de cet acte se trouve le témoignage de cinquante-neuf hommes, daté de l'année 775 (23 juin 1373). Ces hommes déclarent connaître les trois frères nommés plus haut, de la connaissance la plus complète, ainsi que leur origine du Prophète. Ils affirment avoir toujours entendu dire à leurs pères et à leurs ancêtres, à tous et à chacun, dans leur ville et leur pays, que ces trois frères étaient issus du Prophète, noble, élevé, excellent; qu'ils étaient respectés, vénérés, loués, et illustres à cause de cette origine, et cela dans tous les temps. Cet écrit renferme plusieurs preuves de cette assertion; mais la plupart sont illisibles à cause de la vétusté de l'acte.

Mais la preuve la plus solide est le témoignage du k'âd'î de la ville de Wadiache (وادى اش — Guadix), qui en était la plus haute autorité. Ce k'âd'î, mentionné dans le document, était le cheykh *Aboû 'Abd Allah Moh'ammed ben Moh'ammed ben 'Ayyâd* (عياد écrit avec un *yâ*). Il dit que *Moh'ammed ben Sa'd* était établi à *H'içn el-K'âhira*, qui fait partie du versant (*sened*) de Wadiach. Plus loin il est noté que *Sidi Ah'med*, père de Sidi Alî, mentionné avant *Sa'd* et le septième de l'arbre généalogique, avait habité la ville noble (Médine) près du tom-

surveillance pour empêcher absolument toute communication entre les Ameraoua et les Beni-Raten et Beni-Fraoucen ; tout individu cherchant à franchir la ligne de surveillance, qui était arrêté par les postes, était traité en insurgé.

Ben Ali, qui voulait s'entendre avec Chikh ou Arab pour l'exécution de ses projets, profita d'une absence du bach-agha, qui était allé à Tizi-Ouzou avec une partie de sa famille, pour aller conférer avec le chef du parti de l'insoumission. Dans la nuit du 12 au 13 janvier, il partit à cheval avec un nommé Si Ali ou Amar et il eut une entrevue avec Chikh ou Arab, près de Rabta, entre les Beni-Fraoucen et les Beni Raten.

Le capitaine Beauprêtre ne tarda pas à être informé de ce fait par ses espions ; il fit appeler le bach-agha et lui donna l'ordre de faire arrêter immédiatement Ben Ali et son compagnon.

Mohamed ou Kassi chargea de cette mission son fils le caïd Ahmed, et l'envoya à Tamda avec une escorte de cavaliers du goum et de quelques spahis.

Le caïd Ahmed fit procéder à l'arrestation, qui eut lieu sans résistance, et Ben Ali fut garotté et attaché sur un mulet pour être envoyé à Tizi-Ouzou.

Ce dernier se jugea perdu s'il était livré au capitaine Beauprêtre ; il se mit à pousser des cris lamentables implorant l'anaïa des femmes d'Aguenfah, famille de Tamda alliée aux Oulad ou Kassi : « Je ne veux pas être égorgé comme un mouton, criait-il, je préfère mourir au milieu de vous sur le champ du combat ».

Le nommé El-Hadj Ahmed Nali ou Hammou de la fraction d'Aguenfah, homme très brave et cavalier émérite, donna le signal de la rébellion. Il courut à Ben Ali et coupa ses liens pendant que les cavaliers de Tamda, excités par les femmes, désarmaient les mokhaznis et spahis qui avaient accompagné le caïd Ahmed et leur prenaient leurs chevaux. Ben Ali, s'armant d'un pistolet

LES RELATIONS DE L'ESPAGNE & DU MAROC

PENDANT LE 18e ET LE 19e SIÈCLES

Par M. ROUARD DE CARD

Le 7 octobre 1904, un accord était conclu entre la France et l'Espagne, au sujet des droits respectifs de ces deux puissances au Maroc. Nous ne connaissons pas les termes exacts de l'arrangement intervenu, puisque ce dernier n'a pas été divulgué ; une simple déclaration a été rendue publique. Elle est ainsi conçue :

« Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne, s'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent, pour la France, de ses possessions algériennes, et, pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, et le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne ayant, en conséquence, donné son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, relative au Maroc et à l'Égypte, dont communication lui avait été faite par le gouvernement de la République française, déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan ».

La teneur de cette convention indique que la France a reconnu à l'Espagne certains droits qui ne sont pas précisés. Il semble bien en résulter aussi que certaines concessions aient été faites à cette dernière puissance ; mais on a cru bon de les tenir secrètes et nous ne pouvons à leur sujet que faire des hypothèses. Pour cela il est utile de savoir quelle peut être la nature et l'origine des droits que l'Espagne possède au Maroc.

On est complètement édifié sur cette question, après avoir lu l'ouvrage que M. Rouard de Card a récemment publié sous le titre : « *Les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le 18e et le 19e siècles.* »

L'auteur, professeur de droit civil à l'université de Toulouse, s'est fait depuis quelques années une spécialité de l'étude des questions marocaines. Il a publié successivement :

Les Traités entre la France et le Maroc (1898) ;

La Frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901 (1902) ;

La France et les autres nations latines en Afrique (1903) ;

L'Ile de Peregil (1903).

L'ouvrage dont nous nous occupons aujourd'hui est une étude approfondie de tous les traités conclus entre l'Espagne et le Maroc au cours des deux derniers siècles.

Tout d'abord il rappelle l'installation des Maures dans la péninsule ibérique au VIIIe siècle, et leur expulsion consécutive à la prise de Grenade par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, le 2 janvier 1492. Mais les souverains et le peuple espagnol ne se tiennent pas pour satisfaits. C'est en Afrique même qu'ils veulent poursuivre leurs anciens oppresseurs et dès lors les expéditions s'organisent. Melilla est prise en 1496 ; le Peñon de Velez devient possession espagnole en 1564 ; Alhucemas est occupée en 1673. Ceuta qui appartenait déjà au Portugal fut cédée à l'Espagne en 1668. Telle est l'origine des Présides, faibles places exposées aux insultes des gens du Rif et dont l'existence fut longtemps précaire. Le Sultan Mouley Ismaïl entreprit même de s'en emparer, à la fin du XVIIe siècle, mais sans succès.

Enfin s'ouvre la période des négociations. Un premier traité, de paix et de commerce, est conclu entre le Maroc et l'Espagne à Marrakech, le 28 mai 1767.

Il fut complété plus tard par une convention d'amitié et de commerce, signée à Aranjuez, le 30 mai 1780 et par un Traité de paix, d'amitié, de navigation, de commerce et de pêche, signé à Meknès, le 1er mars 1799.

Par le Traité du 28 mai 1767, le Sultan déclare ne pouvoir autoriser les agrandissements sollicités pour les quatre Présides. Cette clause mérite d'être citée :

« ART. 19. — La loi s'oppose absolument aux agrandissements que S. M. Catholique demande à effectuer dans les quatre Présides. Depuis l'époque où ces points ont été occupés par l'Espagne, leurs Majestés Impériales ont fixé les limites sur l'avis de leurs tolbas et ulémas, et ont juré de n'y rien changer, serment qui a été et qui est encore observé par tous les Empereurs.... »

Le même traité prévoit l'établissement d'un consul et de plusieurs vice-consuls espagnols au Maroc. Il accorde toute liberté aux Espagnols pour se fixer au Maroc ainsi qu'aux Marocains pour se fixer en Espagne. Il établit la liberté de commerce entre les deux nations, réglemente les formalités relatives à la navigation et à la pêche. Par l'article 18 le Sultan refuse de prendre une décision au sujet de la factorerie que le roi d'Espagne voulait fonder au Sud de l'Oued Noun. Les termes de cette déclaration sont intéressants :

« S. M. Impériale s'abstient de délibérer au sujet de l'établissement que S. M. Catholique veut fonder au sud de la rivière Non (oued Noun), car elle ne peut se rendre responsable des accidents et des malheurs qui pourraient se produire, vu que sa souveraineté ne s'étend pas jusque là et que les peuplades vagabondes et féroces, habitant ce pays, ont toujours causé des dommages aux gens des Canaries et les ont même réduits en captivité. Mais S. M. Impériale, depuis Santa-Cruz jusqu'au Nord, concède aux gens des îles Canaries et aux Espagnols le droit exclusif de pêche, sans permettre à aucune nation d'exercer le même droit sur

aucune partie de la côte qui leur restera entièrement réservée. »

A la suite d'une expédition dirigée quelques années plus tard par le Sultan Mohammed ben Abdallah contre Melilla, il parut nécessaire de resserrer les liens d'amitié entre les deux nations. La Conventiou du 30 mai 1780 fut conclue dans ce but. Elle précise certains points du traité précédent, ayant trait au commerce, à la navigation et à l'établissement des Espagnols. Un article curieux est le 5e par lequel S. M. Catholique et S. M. marocaine s'engagent à se donner mutuellement aide et protection, en cas de guerre, contre leurs ennemis respectifs. C'était la première fois qu'un Sultan du Maroc contractait un tel engagement avec le chef d'un État catholique.

Cependant le sultan Mouley Yezid, successeur de Mohammed ben Abdallah déclare encore la guerre à l'Espagne, en 1781, sous un prétexte futile. Les hostilités durèrent plusieurs années et se terminèrent par la conclusion du traité du 1er mars 1799 qui confirme les précédents. Une disposition nouvelle est relative à la protection des Présides : S. M. marocaine promet d'employer tous les moyens que lui suggérerait sa prudence pour obliger les populations voisines à entretenir les meilleures relations avec les places espagnoles et à s'abstenir de les incommoder. En prévision du cas où ces populations continueraient leurs agissements intolérables, le traité autorise les garnisons espagnoles à se servir de canons et de mortiers « l'expérience ayant fait voir que le feu de mousqueterie ne suffit pas pour ramener à la raison de pareils gens. »

L'article 9 autorise les Espagnols à acquérir des terrains au Maroc avec la permission du gouvernement et à édifier sur ces terrains toutes sortes de constructions.

L'article 12 reconnaît aux sujets du roi d'Espagne le droit de pratiquer librement la religion catholique dans les États de S. M. marocaine. Les cérémonies du culte

peuvent être célébrées daus les hospices des Franciscains.

Par réciprocité, les Marocains vivant en Espagne peuvent, dans leurs maisons particulières, accomplir tous les actes de leur religion.

Daus les clauses relatives à la navigation, il faut retenir celle où il est de nouveau question de l'oued Noun :

« Art. 22. — Si quelque navire espagnol faisait naufrage sur la rivière Num (Noun) et sa côte, S. M. Marocaine, quoique n'en possédant pas la souveraineté, promet cependant, pour marque du prix qu'elle attache à l'amitié de S. M. catholique, d'employer les moyens les plus propres et les plus efficaces pour sauver et délivrer les équipages et les autres personnes qui auraient eu le malheur de tomber entre les mains des habitants de ces lieux. »

Les bonnes relations établies par ce traité se maintinrent jusqu'en 1859. Quelques réclamations du Gouvernement espagnol furent réglées par une convention signée à Larache le 6 mars 1845 et pour laquelle le consul général d'Angleterre, Drummond Hay, avait servi de médiateur.

L'Espagne occupa les îles Zaffarines en 1848.

Le 24 août 1859, à la suite de toutes sortes de vexations infligées aux habitants et aux garnisons des Présides mineurs par les indigènes du voisinage, une nouvelle convention fut signée, qui reportait les limites de Melilla jusqu'aux points les plus propres à la défense de la place espagnole. L'étendue de cette concession devait être déterminée en prenant pour base la portée d'un coup de canon d'une pièce de 24, ancien modèle. Par le même acte, S. M. chérifienne s'engageait à installer près de Melilla, de Peñon de Velez et d'Alhucemas, des caïds chargés de faire respecter les droits de l'Espagne.

Au mois d'octobre 1859, les Maures attaquèrent Ceuta. Ce fut l'origine d'une guerre qui se termina par le traité de Tétouan, signé le 26 avril 1860.

Par cet acte le territoire de Ceuta reçoit de l'extension : le Maroc cède à l'Espagne tout le territoire compris depuis la mer, en suivant les hauteurs de la Sierra Bullones jusqu'au ravin d'Angera. Un caïd sera placé avec des troupes régulières à la limité des territoires de Ceuta et de Melilla pour éviter les attaques des tribus. Le souverain du Maroc s'engage à faire respecter par ses sujets les territoires concédés à l'Espagne. L'installation des Espagnols sur l'Atlantique fait de nouveau l'objet d'une clause spéciale :

« Art. 8. — Sa Majesté marocaine s'engage à concéder à perpétuité à Sa Majesté catholique, sur la côte de l'Océan prés de Santa-Cruz-la-Petite, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pècherie comme celui que l'Espagne y possédait autrefois. Afin de mettre à exécution ce qui a été convenu dans cet article, les gouvernements de S. M. catholique et de S. M. marocaine se mettront préalablement d'accord et nommeront des commissaires de part et d'autre pour désigner le terrain et les limites que cet établissement devra occuper. »

Les autres articles sont relatifs au paiement, par le Maroc, d'une indemnité de guerre, à l'évacuation de Tétuan par les Espagnols, à la mise en liberté des prisonniers, à la reprise des relations commerciales ; l'Espagne obtient tous les avantages qui auraient été ou seraient accordés à la nation la plus favorisée. Le représentant de l'Espagne est autorisé à résider à Tétuan ou dans toute autre ville, selon que l'exigerait la protection des intérêts espagnols. Les Pères franciscains sont autorisés à établir une maison à Fez.

Le versement de l'indemnité donna lieu à des difficultés en raison de la pénurie du Trésor marocain. Les conditions stipulées tout d'abord durent être modifiées et firent l'objet d'un traité additionnel signé à Madrid le 30 octobre 1861. Mais le Sultan, pour faire face à ses engagements, contracta un emprunt à Londres en donnant comme garantie la moitié des droits de douane de tous les ports de son Empire.

La nouvelle délimitation de Ceuta et de Melilla fit l'objet de divers actes signés respectivement le 17 novembre 1860, le 26 juin 1862 et le 14 novembre 1863.

Quant à la clause relative à Santa-Cruz de Mar Pequeña, le Sultan chercha à l'éluder le plus longtemps possible. Il était d'ailleurs bien difficile de retrouver les traces de l'établissement bâti dans ces parages par Herrera en 1776. Les commissaires désignés par les deux gouvernements arrêtèrent finalement leur choix sur la rade d'Ifni ; mais l'Espagne n'a jamais pris possession de ce territoire.

Enfin les relations commerciales firent l'objet d'un traité de commerce signé à Madrid le 20 novembre 1861, sur les bases indiquées par le traité de paix de Tétuan.

Pendant la période suivante, l'Espagne prend part à divers actes internationaux concernant le Maroc, notamment la convention internationale du 31 mai 1865, relative au phare du cap Spartel ; la convention internationale du 3 juillet 1880, concernant l'exercice de la protection diplomatique et consulaire au Maroc ; l'accord international des 27-29 janvier 1892 concernant le sémaphore du cap Spartel.

Vers la fin de l'année 1893, un nouvel incident très grave surgit à Melilla. Les Guelaïa attaquèrent la place. L'Espagne entreprit encore une expédition, sans grand succès. La convention principale du 5 mars 1894 et la convention additionnelle du 24 février 1895 mirent fin à ce conflit en fixant des mesures destinées à rendre pleinement efficaces les stipulations antérieures relatives à la sécurité de Melilla.

Depuis lors aucune négociation importante n'est intervenue entre l'Espagne et le Maroc.

Tels sont les faits que M. Rouard de Card expose dans son livre, avec sa grande compétence et une profonde impartialité.

Quand on a lu cet ouvrage, on est en mesure d'estimer à leur juste prix, les droits que l'Espagne peut faire valoir pour prétendre à jouer un rôle dans le règlement de la question marocaine.

Au surplus, la Société de Géographie de Madrid a publié, le 30 avril 1904, un manifeste dans lequel elle expose ses revendications. Ce sont les suivantes, d'après la traduction que le *Bulletin* du Comité de l'Afrique française a donnée de ce document, dans le numéro du mois de juin 1904 :

Cession à l'Espagne d'un port sur l'Atlantique, port qui lui avait été accordé par le traité de 1860;

Exécution de l'article 3 de ce même traité cédant à l'Espagne le territoire compris depuis la mer jusqu'à la gorge d'Angera, en suivant les hauteurs de la sierra Bullones ;

Attribution à l'Espagne des mêmes avantages qu'à l'Angleterre, au point de vue des facilités commerciales et des tarifs de transport ;

Droit de réunir à l'intérieur les possessions espagnoles par des routes et des chemins de fer ;

Franchises pour les sujets espagnols égales à celles dont jouiront les citoyens de la République française en ce qui concerne la liberté de résider, d'installer des industries, d'acquérir des biens fonciers, etc.

Le problème est donc nettement posé.

Quelle solution a adoptée notre diplomatie? Il est difficile de le savoir, tant a été grande la discrétion observée de part et d'autre.

Au Palais Bourbon, le 10 novembre 1904, M. Delcassé, après avoir parlé de l'entente intervenue entre la France et l'Italie, ajoutait :

« Il en a été de même du côté de l'Espagne : l'entente avec cette puissance a trouvé son expression publique dans la déclaration du 3 octobre, dont rien, ni avant ni après, n'a pu altérer ou diminuer la portée. »

M. Paul Deschanel répliqua :

« Si ce sont les seules explications que vous fournissez sur l'entente franco-espagnole, elles sont insuffisantes. »

Nous ne pouvons donc, comme nous le disions plus haut, que faire des hypothèses ; mais nous sommes prêts à reconnaître, avec M. Rouard de Card, que les publicistes et les diplomates espagnols ont peut-être trop exagéré l'importance de la théorie des droits historiques qu'ils invoquent toutes les fois que se discute la question marocaine.

H. S.

BIBLIOGRAPHIE

D'Alger à Bou-Saada, par Paul Eudel, Augustin Challamel, éditeur.

Le voyage d'Alger à Bou-Saada est aujourd'hui presque classique. C'est un de ceux que font volontiers les touristes qui aiment le pittoresque et qui ne craignent pas d'accomplir un long trajet dans une mauvaise voiture.

M. Paul Eudel nous le décrit dans un style charmant. L'ouvrage contient de nombreuses illustrations de H. Eudel qui en rendent la lecture encore plus attrayante.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE. — Conformément à la décision prise dans la séance du 7 juillet 1904, la Société historique algérienne publiera très prochainement en un volume séparé qui sera adressé à tous les abonnés de la *Revue africaine*, une étude de M. L. Massignon sur la *Géographie du Maroc dans les quinze premières années du XVIe Siècle, d'après Léon l'Africain.*

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1904 —

	Pages.
BALLU (A). — Quelques mots sur l'art musulman en Algérie.	171
BIBLIOGRAPHIE. — P. Eudel, *D'Alger à Bou-Saâda*.....	344
BULLETIN. — Procès-verbaux des réunions de la Société historique algérienne.....	201
Statuts de la Société.....	206
Congrès international des orientalistes.....	198
Mémoires de la Société.....	344
DELPHIN (G). —Fort Bab-Azoun.....	191
GIACOBETTI (A.) (trad.). — Kitab en Nasab (*suite*).....	300
JOLY (A.). — Remarques sur la poésie moderne chez les nomades algériens (*suite et fin*)..... 5 et	211
MÉTOIS. — Notes sur la transcription en français de quelques dénominations usitées chez les Touareg.....	184
H. S. — Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le 18e et le 19e siècles, par Rouard de Card.....	335
QUEDENFELDT. — Division et répartition de la population berbère au Maroc (*fin*).....	134
ROBIN. — Notes historiques sur la Grande Kabylie, de 1838 à 1851 (*suite et fin*)..... 92 et	264
SIMON (H.) (trad.). — *Voir* QUEDENFELDT.	
WAILLE (V.). — Nouveau rapport sur les fouilles de Cherchell.	56

UNE CARTE (*Quedenfeldt*) et HUIT PLANCHES (*Waille*) HORS TEXTE.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

— Edition : N° 2200 — 12 / 85

C. — Tableau comparatif des nombres

	CHLEUH	KABILES (1) (ALGÉRI.		BENI-MZAB (2) (ALGÉRIE)	
	MASCULIN	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ
1	ian (ien)	iioun (iiedj)	iiouth (iiecht)	iggen	igget
2	sin	sin	senath	sen	senet
3	krad			chared	charet
4	kouz			okkoz	okkozet
5	semmous			semmes	semmesset
6	sadîz			sez	sesset
7	sa			saa	saat
8	tam			tam	tamet
9	tsa			tes	tesset
10	merâou			meraou	meraout
11	ien d merâou			meraou d iggen	meraout d igge
12	sin d merâou			meraou de sen	meraout de sene
13	krad d merâou			meraou de chared	meraout de char
14	kous d merâou			meraou d okkoz	meraout d okkoz
15	semmous d merâou			meraou de semmess	meraout de semme
16	sâdis d merâou			meraou de sez	meraout de sess
17	sa d merâou	arabe	arabe	meraou de sa	meraout de saat
18	tam d merâou			meraou de toum	meraout de tam
19	tsa d merâou			meraou de tess	meraout de tess
20	acherîn (arabe)			senet temerouin	senet temerouin d ig
21	acherîn d ien			senet temerouin d igen	— desse
22	acherîn d sin			senet temerouin de sen	
30				charet temerouin	
40				okkozet temerouin	
50				semesset temerouin	comme
60	arabe			sesset temerouin	
70				saat temerouin	au
80				tamet temerouin	
90				tesset temerouin	
100				touinest	masculin
200	sin d miat			senet touinas	
1000	ifed (ou million ?)			touinest tamekkerant	
2000	sin ou ifedan (ou 2 millions?)	sin ouelfen (on emploie aussi la forme arabe elfaîn)		senet touinas timekkeranin	

(1) D'après A. Hanoteau, *Grammaire kabyle*, page 249.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.* Dans sa *Grammaire de la langue Tamachek*, Paris 1860, Hanoteau donne, page 128, le mot timidi (timidhi) pour traduire 100 (et non, comme ici avec un point d'interrogation, pour 1000); 200, senatet temadh; 1,000, aguim; 2,000, sin iguéman; 100,000, efedhan.

Général Faidherbe, *Le Zénaga des tribus sénégalaises*, etc., Paris 1877, page 17

dans les différents dialectes berbères

TOUAREG (3) OU IMOUCHAGHEN		ZENAGA (4)	GUANCHES (5) de la
MASCULIN	FÉMININ	(SENHADJA)	GRANDE CANARIE
iien	iiet	ioun, niou, neïoun	ben
sin	senatet	nchinan, chinan	lini
kerad	keradet	karat, karath	amiet
okkoz	okkozet	akoz, akouz	arba
semmous	semousset	chammouch	cansa
sedis	sedisset	chodouch	soumous
essaa	essaat	ichcha	sat
ettam	ettamet	ittem	set
tezaa	tezaat	touza	akot
meraou	meraout	mêrêg	marago
meraou d iien	meraou d iiet	ioun id mêrêg	ben marago
meraou d essin	meraou de senatet	chinan id mêrêg	lini marago
meraou de kerad	meraou de keradet	karat id mêrêg	—
meraou d okkoz	meraou d okkozet	akouz id mêrêg	—
meraou de semmouss	meraou de semmousset	chammouch id mêrêg	—
meraou de sediss	meraou de sedisset	chodouch id mêrêg	—
meraou d essaa	meraou d essaat	Ichcha id mêrêg	—
meraou d ettam	meraou d ettamet	ittem id mêrêg	—
meraou de tezaa	meraou de tezaat	touza id mêrêg	—
senatet temerouin	senatet temerouin	téchinda	limago
natet temerouin d iién	senatet temerouin d iien	—	—
natet temerouin d essin	senatet temerouin d essin	—	—
keradet temerouin		korat dé tmérin	amiago
okkozet temerouin		akous dé tmérin	arbago
emousset temerouin	comme	chamch dé tmérin	camago
sedisset temerouin		chodouch dé tmérin	soumago
essaat temerouin		ichcha dé tmérin	satago
ettamet temerouin	au	ittem dé tmérin	setago
tesaat temerouin		touza dé tmérin	acotago
touinest	masculin	tmathi	benaraguin
senatet touinas		—	limaraguin
timidit ?		—	—
natet timidin ou temad ?		—	—

(4) D'après Antonio Cedeno dans les *Estudios historicos, climatologicos y patologicos de las Canarias*, par le Dr Gregorio Chil y Naranjo. Las Palmas de Gran Canaria, 1879, vol. I, page 557. — Antonio Cedeno, né à Tolède, était un des conquistadores qui vinrent dans les Canaries avec le général Juan Réjon; il a laissé des renseignements intéressants sur la langue et la population. S'il ne s'est pas glissé d'erreur dans le tableau des nombres en langage Guanchos de la Grande Canarie, on peut dire ceci : 4 et 5 sont arabes, 3 ne peut pas être berbère, 6 est le nom de 5 dans les autres idiomes berbères et 9 celui de 4. Le terme 10 est particulièrement caractéristique.